المعهد الملكي للثقافة الأمازيغية
INSTITUT ROYAL DE LA CULTURE AMAZIGHE

Ahmed BOUKOUS

Essais de politique et d'aménagement linguistiques

Essais de politique et d'aménagement linguistiques

Ahmed BOUKOUS

Essais de politique et d'aménagement linguistiques

2018

Publication de l'Institut Royal de la Culture Amazighe
Série : Etudes et recherches N°64

Titre	: *Essais de politique et d'aménagement linguistiques*
Auteur	: *Ahmed BOUKOUS*
Editeur	: *Institut Royal de la Culture Amazighe*
Photo de couverture	: *Hubble Snaps a Splendid Planetary Nebula (Jan 15, 2009)*
Suivi technique	: *Fatima Aguenaou et Nadia Kiddi*
Imprimerie	: *Éditions et Impressions Bouregreg - Rabat*
Dépôt légal	: 2018 MO 0210
ISBN	: 978-9954-28-251-9
Copyright : ©*IRCAM*

A la mémoire

de Paulette Galand-Pernet (9 décembre 1919-5 mai 2011)

et de Lionel Galand (11 mai 1920-28 octobre 2017)

qui ont tant donné aux études amazighes.

Dictionnaire, tu n'es pas
tombe, sépulcre, cercueil,
tumulus, mausolée,
mais préservation,
feu caché,
plantation de rubis,
perpétuité vivante
de l'essence,
grenier de la langue.

Pablo Neruda
Oda al Diccionario

Sommaire

Avant-propos 11
Introduction 13
Questions de théorie 17
Questions de méthode 33
Politique linguistique et pouvoir de la langue 53
Politique linguistique et profil sociolinguistique 71
Politique linguistique et arabisation 95
Politique linguistique et poids de la langue 107
Politique linguistique, maintien et changement 123
Politique linguistique et promotion de l'amazighe 135
Politique linguistique et prémisses de l'aménagement 147
Politique linguistique et aménagement de l'amazighe 161
Politique linguistique et revitalisation langagière 181
Politique linguistique et sous-marchés des langues 191
Politique linguistique et compétition langagière 203
Politique linguistique et représentations 213
Politique linguistique et francophonie, une réalité mouvante 227
Politique linguistique et francophonie, vécu et représentation 241
Politique linguistique et francophonie, questionnements 263
Politique linguistique et dynamique du marché des langues 275
Politique linguistique et droits humains 291
Politique linguistique, fait et droit 301
Politique linguistique et contrat social 315
Conclusion 335
Références bibliographiques 339

Avant-propos

Pour l'aide à la décision, aujourd'hui, plus que par le passé, il y a un besoin pressant et une demande importante de travaux de recherche sur l'amazighe dans le contexte de son officialisation et de son institutionnalisation. Naturellement, les chercheurs et les étudiants intéressés par ces travaux sont aussi de plus en plus nombreux, il convient donc de mettre à leur disposition la littérature disponible pour les aider à progresser dans leurs propres recherches. Ayant produit un certain nombre d'articles consacrés à la sociolinguistique marocaine, depuis quatre décennies (le premier date de 1977 et le dernier de 2017), j'ai jugé qu'ils pouvaient être utiles aux décideurs et aux chercheurs, d'autant que certains de ces articles ont été publiés dans des sources épuisées ou dans des revues difficiles d'accès. Pour des raisons de commodité, après les mises à jour et les révisions nécessaires, ils sont ici collationnés dans un ouvrage publié par l'Institut royal de la culture amazighe. Le lecteur remarquera que des thématiques récurrentes ont retenu l'attention de l'auteur durant toute cette période. D'aucuns y verraient une propension à la "revisite", on pourrait plus certainement y voir le déploiement du parcours d'un acteur de la recherche action, la permanence de certains invariants thématiques, théoriques et méthodologiques.

J'ai présenté les articles dans des chapitres articulés autour de la problématique générale de la politique linguistique prévalant au Maroc. Cette problématique est déclinée en trois axes, l'explicitation des prémisses théoriques et méthodologiques, l'analyse des principales tendances de la dynamique sociolinguistique et l'examen des enjeux de la politique linguistique, d'abord une politique par défaut puis une politique institutionnelle et enfin une politique constitutionnelle. Pour les besoins d'intelligibilité des textes, les sources des articles originaux sont données en bas de la première page de chaque chapitre et les références bibliographiques figurent à la fin de l'ouvrage.

Je ne terminerai pas cet avant-propos sans adresser mes chaleureux remerciements à Mme Fatima Aguenaou qui m'a aidé à préparer la mouture de cet ouvrage, notamment la saisie, le scan et la mise en page des textes.

L'auteur

Introduction

Le présent ouvrage est consacré à la problématique générale de la politique linguistique au Maroc, sa gestation, sa conception et le processus de son implémentation depuis les années 1960 jusqu'à la constitution de 2011. L'analyse des modalités de mise en œuvre de la politique linguistique est cadrée par l'explicitation des présupposés théoriques et du protocole méthodologique. Le corps de l'ouvrage repose sur l'examen des données majeures de la situation sociolinguistique prévalant dans le pays, à savoir la configuration du marché des langues, sa dynamique qui impulse le contact et la compétition entre l'amazighophonie, l'arabophonie et la francophonie, les stratégies d'aménagement du statut de l'arabe et de l'amazighe, la normalisation du corpus de la langue, ses principes, ses méthodes et ses acquis. Sans être aussi complexe que le paysage linguistique de l'Inde ou du Cameroun, par exemple, la situation linguistique au Maroc est cependant suffisamment hétérogène pour offrir matière à réflexion sur les modalités de gestion de la diversité langagière. Le Maroc est historiquement amazighophone; l'arabe standard y a constitué la langue de l'Etat depuis l'intromission de l'Islam au VIIe siècle; le contact de l'amazighe et de l'arabe standard a produit l'arabe marocain dit *darija*, et qui constitue aujourd'hui la principale langue de communication avec ses différentes variétés (l'arabe citadin, l'arabe bédouin, l'arabe jebli, le hassani et leurs variantes). En outre, avec le protectorat français et le protectorat espagnol établis en 1912, la langue française, principalement, et la langue espagnole, de manière résiduelle, sont présentes dans la société et dans les institutions marocaines. D'autres langues étrangères, notamment l'anglais, émergent aussi dans l'éducation. Ces langues n'ont évidemment ni la même valeur ni le même poids dans l'économie des échanges linguistiques au sein de la société. Les rapports entre les différentes langues sont mus par les mécanismes qui régissent les lois de fonctionnement du marché linguistique; lesdites lois sont elles-mêmes sous-tendues par les rapports sociaux qu'entretiennent les groupes qui soutiennent telle ou telle langue et qui, en retour, en tirent des privilèges, car après tout ce sont les langues qui servent les locuteurs et non l'inverse.

La politique linguistique a pour finalité d'assurer la gestion de la diversité langagière selon une vision stratégique qui prend en charge à la fois les langues nationales et les langues étrangères en leur assignant un statut et

des fonctions spécifiques. Idéalement, l'élaboration de cette politique prend en compte en amont les données du macro-environnement, à savoir les données politiques, économiques, légales, socioculturelles, scientifiques et techniques, et les données particulière de la situation linguistique locale. La finalité et les objectifs de la politique linguistique relèvent du niveau constitutionnel à travers les dispositions afférentes au statut et aux fonctions des langues; sa mise en oeuvre politique est gérée sur le plan institutionnel par la technostructure appropriée et sa mise à exécution au niveau opérationnel se fait à travers les mécanismes assurant le mode opératoire et ses applications sur le terrain. Concernant aussi bien l'arabe que l'amazighe, l'implémentation de leur caractère officiel nécessite l'aménagement de leur corpus, notamment par la création terminologique pour répondre aux nouveaux besoins qui émergent dans le contexte de la globalisation des échanges et de la modernisation de la société. Il est ainsi naturel que l'aménagement constitue un volet important dans le processus de standardisation des langues notamment l'approche *in vivo* et/*in vitro* adoptée dans la collecte et le traitement des données langagières, la déclinaison de la "fabrique" des formes standardisées fondée sur la fonctionnalité, la composition et la dérivation, et enfin le pilotage et la validation des produits confectionnés.

La pertinence de cet ouvrage réside dans le fait qu'il se penche sur le paysage langagier marocain dans une perspective dynamique en examinant, sur une période de plusieurs décennies, des questions importantes qui sont la plupart du temps envisagées exclusivement d'un point de vue idéologique. Cet éclairage est sans doute compréhensible dans un contexte où les tensions sont fortes entre les différentes mouvances, en l'occurrence l'amazighophilie, l'arabophilie et la francophilie. Les raisons à cela sont nombreuses; on peut avancer à titre d'hypothèses le contexte politique des "années de plomb" qui n'offraient pas d'exutoire pour un débat serein et démocratique, l'hégémonie du discours arabiste de type baathiste produit par les élites soutenues par les régimes irakien, syrien et libyen, le monopole de la vision centralisatrice du Makhzen, et la faiblesse du courant amazighiste en termes de formation, d'expérience et de moyens. Depuis l'avènement du III^{e} millénaire, l'environnement national enregistre l'émergence de nouvelles conditions politiques, juridiques, scientifiques, techniques et culturelles rendant possible la vision d'un Maroc démocratique des langues et des cultures ancré dans son socle historique et ouvert sur le monde. Ces conditions se rapportent à la

volonté concertée de l'Etat et de la société et se traduisent par des indices qui peuvent ainsi être résumés: l'entame de l'application des recommandations de l'Instance équité et réconciliation (IER), la redynamisation du Conseil consultatif des droits de l'homme, l'adoption d'une politique d'ouverture sur la diversité linguistique et culturelle avec la création de l'Institut royal de la culture amazighe et celle de l'Académie Mohammed VI de la langue arabe, le débat sur la place de la *darija* dans l'enseignement. A ces indices il convient d'ajouter l'avènement d'une nouvelle constitution (2011) qui reconnaît l'amazighe en tant que langue officielle aux côtés de l'arabe standard, et crée une institution spécifiquement dédiée à la mise en œuvre de la nouvelle politique linguistique et culturelle, le Conseil national des langues et de la culture marocaine, chargé de la mise en œuvre de la protection et du développement de la diversité culturelle et linguistique.

A travers la description et l'analyse du panorama langagier, le fil rouge du présent ouvrage est constitué par les questionnements suivants: Quelle est la configuration du profil sociolinguistique du Maroc? Quelle(s) approche(s) est/sont adoptée(s) pour gérer la diversité du champ langagier? Quels sont les enjeux de la politique linguistique? Quels en sont les acquis et les défis en termes de dynamique politique et sociolinguistique ?

Questions de théorie*

Introduction

La recherche sociolinguistique a un but scientifique, celui de décrire et éventuellement d'expliquer la relation langue(s)-société. Partant, elle ne peut adopter un point de vue naïf sur son objet en se contentant d'en fournir une connaissance intuitive et triviale. Surtout lorsqu'il s'agit de la langue et de la société, et de la politique linguistique qui passent pour être des notions de sens commun et sur lesquelles le quidam lui-même se croit autorisé à ergoter. Les notions de langue et de société sont, en fait, passablement complexes et leur relation est encore plus problématique. La première question est de savoir si la langue est un objet abstrait, un système de signes idéel qu'il convient d'étudier dans sa structure immanente et en dehors du contexte social, ou bien un produit socialisé qu'il faut analyser dans son fonctionnement au sein de la communauté linguistique. Si l'on se place dans le cadre de la première option, alors on perd de vue ce qui fait l'essence même de la langue, à savoir que celle-ci est de nature fondamentalement sociale et que sa fonction est de servir avant tout d'outil de communication. En revanche, si l'on adopte la seconde option, qui est celle de la sociolinguistique, alors on est confronté à la question relative à la nature du rapport existant entre langue et société : est-ce la société qui agit sur la langue ou l'inverse ?

L'approche privilégiée dans cet ouvrage s'inscrit dans l'optique de la seconde option sans être absolument conforme à l'hypothèse corrélationniste qui postule qu'il y a covariance systématique entre la structure linguistique et la structure sociale, et qui va elle va jusqu'à postuler une relation causale de la société vers la langue ou même l'inverse (cf. Bright, 1966 ; Whorf, 1962). L'hypothèse adoptée postule, d'une part, que la variation attestée dans la structure linguistique s'explique par certains caractéristiques de la société au sein de laquelle cette langue est parlée (v. Fishman, 1971 ; Labov, 1972) et que, d'autre part, le changement qui opère dans une langue ou dans les rapports entre plusieurs langues a sa source dans la transformation de la structure économique et/ou politique. Un détour par la théorie est utile pour replacer l'étude de la langue dans sa dimension sociale en faisant le départ entre deux grands courants dans le champ de la linguistique, en l'occurrence celui de la linguistique de l'immanence structurelle et celui de la linguistique social.

* Texte élaboré à partir de l'article « La recherche sociolinguistique au Maroc » paru dans *Les sciences humaines et sociales au Maroc*, *Études et arguments*, Rabat, Publications de l'Institut Universitaire de la Recherche Scientifique, Université Mohamed V, Souissi, 1998.

Linguistique et sociolinguistique

La problématique qui vient d'être esquissée a longtemps occupé les linguistes et leur débat a donné naissance *grosso modo* à deux écoles. La première considère que la linguistique devrait avoir comme objet d'étude exclusif la structure de la langue dans une perspective synchronique et indépendamment des facteurs extralinguistiques ; cette école est représentée principalement par de Saussure (1965), Hjelmslev (1971) et Chomsky (1985). La seconde école, en revanche, considère que la linguistique doit avoir pour objet l'analyse de la structure, de la fonction et de l'évolution de la langue en rapport avec la structure sociale au sein de laquelle elle fonctionne ; elle est représentée surtout par Meillet (1926), Fishman (idem) et Labov (idem). Suivant en cela l'usage consacré, on appellera la première école la linguistique structurelle et la seconde la sociolinguistique, chacune d'elles ayant ses propres postulats théoriques et ses choix méthodologiques.

Linguistique structurelle

Le *Cours de linguistique générale* de F.de Saussure, qui est considéré généralement comme le père de la linguistique moderne, s'avère par sa formule lapidaire : « la linguistique a pour unique et véritable objet la langue en elle-même et pour elle-même ». Tout d'abord, qu'est-ce que cet objet la langue ? C'est un système de signes abstraits, un trésor appartenant à la collectivité et déposé dans le cerveau de ses membres ; de ce fait, il échappe à l'action de l'individu. Dans le système ponctuel de Saussure, la langue s'oppose à la parole, qui est l'actualisation de la langue, sa mise en pratique par les interlocuteurs dans la communication effective ; elle varie selon les caractéristiques de ses usagers. L'option pour étude de la langue, par conséquent l'exclusion de la parole, n'est évidemment ni innocente ni fortuite ; il s'agit d'un choix à valeur épistémique. En effet, il constitue un a priori théorique qui a une implication méthodologique évidente, à savoir que la linguistique doit étudier un objet stable dans le temps et l'espace.

La langue, affirme Saussure, doit être étudiée en soi et pour soi. Ceci veut dire que le linguiste focalise son attention sur la structure de la langue, ce qu'il appelle aussi l'organisme intérieur de l'idiome, à l'exclusion des facteurs externes à cette structure comme le statut de la langue, l'espace dans lequel elle est utilisée, l'appartenance sociale du locuteur son âge, son sexe, sa profession, etc. En outre, la langue devrait être étudiée aussi pour elle-même, ce qui signifie que l'étude de la langue vise à jeter des lumières exclusivement sur la langue pour comprendre sa structure per se. Cette option pour la langue en soi et pour soi pose les bases épistémiques de la construction du champ de la linguistique comme science autonome, indépendante des autres sciences, notamment des sciences dominantes de

l'époque, à savoir la sociologie de Durkheim, de la linguistique géographique et de la linguistique historique et comparée.

Saussure était-il aveugle au point de méconnaitre les rapports manifestes que la langue entretient avec la société, les groupes qui l'utilisent, les individus qui s'en servent pour communiquer ? Assurément non. Il affirme à maints endroits du *Cours* que la langue est la partie sociale du langage, qu'elle n'existe qu'en vertu d'une sorte de contrat passé entre les membres de la communauté, qu'elle de nature sociale ; c'est en quelque sorte un bien collectif, le produit d'un contrat social ; c'est une institution. Il est donc clair que la socialité de langue est un fait qui n'échappe pas à Saussure. Comment expliquer alors qu'il ait fait de la langue-structure immanente l'objet exclusif de la linguistique et qu'il ait ainsi décidé d'occulter la langue comme fait social nécessairement lié à la variabilité de la structure sociale ? On peut expliquer ce paradoxe par la nécessité de soustraire la langue à la variation, à l'accidentel, à l'hétérogène résultat des contingences de l'audible et de l'observable. Il est ainsi clair que la volonté d'autonomiser la linguistique afin d'en faire une science théoriquement achevée et méthodologiquement adéquate se suffisant à elle-même, a conduit de Saussure à conceptualiser un champ spécifique dont l'objet est l'étude de la langue sur un plan interne et en synchronie. La linguistique externe, la linguistique diachronique, la linguistique sociale, etc., sont ainsi rejetées du noyau dur de la linguistique pour en occuper la périphérie, condamnées en quelque sorte à la dépendance à l'égard d'autres sciences comme la sociologie, la psychologie, l'histoire et la géographie qui leur fournissent leurs principes explicatifs.

On le voit clairement, la grammaire générative n'accorde aucun intérêt à l'étude de la langue en tant qu'objet social ; il s'agit d'une théorie mentaliste dont le but est de rendre compte de la réalité mentale sous-jacente à la conduite langagière effective et de découvrir le fondement des processus mentaux. Aussi, ignorant la structure sociale au sein de laquelle fonctionne la langue, la grammaire générative se tourne-t-elle vers la psychologie, science qui essaie d'expliquer la structure psychique et mentale de la conduite humaine ; dans ce programme, la tâche spécifique de la linguistique serait d'étudier la conduite langagière de l'homme. Interrogé sur l'absence d'intérêt pour la sociologie dans sa théorie, Chomsky (1977) formule un jugement lapidaire sur celle-ci. Il soutient que si l'objet de la sociologie est évident, à savoir l'étude de la société, ses résultats, en revanche n'ont guère d'intérêt parce qu'on y trouve des observations, des intuitions, des impressions, mais pas de principes profonds et importants. Il n'est pas plus tendre pour la sociolinguistique qu'il réduit à une linguistique triviale, sans prétention théorique ; l'existence d'une discipline nommée sociolinguistique reste pour lui une chose obscure.

Poursuivant l'effort saussurien de constitution et de développement de la linguistique en tant que champ de la connaissance scientifique autonome, Chomsky (idem) a radicalisé les positions saussuriennes concernant l'objet de la linguistique et affermi les fondements théoriques et méthodologiques de cette dernière en donnant naissance à la grammaire générative. Ce courant qui se veut résolument théoriciste se fixe comme objectif la construction de la grammaire universelle. La théorisation de la linguistique s'accentue dans le climat propre à la pensée rationaliste américaine imbue de technologie. En effet, les linguistes américains, s'ils ne sont pas tous hommes de science au départ, sont du moins fortement marqués par les progrès effectués dans les domaines de la mathématique, de la logique, de la cybernétique et de la théorie de l'information.

Chomsky, figure de proue de cette linguistique, reste fondamentalement fidèle à la ligne tracée par Saussure : la tâche de la linguistique est de déterminer, à partir des données de la performance, le système de règles qu'est la compétence intériorisée ; par le locuteur-auditeur, de ce fait cette théorie est « mentaliste » puisqu''elle tente de saisir une réalité mentale considérée comme sous-jacente à la conduite linguistique effective[1]. Interrogeons-nous à présent sur l'objet particulier de la linguistique chomskyenne. A ce sujet, force nous est de constater que cet objet a varié dans le développement de la pensée du linguiste. Dans *Structures syntaxiques*, il s'agissait de faire en sorte que l'analyse linguistique d'une langue L opère une discrimination entre les suites grammaticales en leur assignant des descriptions structurales et celles agrammaticales qui lui sont étrangères (p. 15)[2]. Plus tard, dans *Aspects de la théorie syntaxique*, l'objet de la linguistique n'est plus la langue mais le locuteur-auditeur :

> *L'objet premier de la théorie linguistique est un locuteur-auditeur idéal, appartenant à une communauté linguistique complètement homogène, qui connaît parfaitement sa langue et qui, lorsqu'il applique en une performance effective sa connaissance de la langue, n'est pas affecté par des conditions grammaticalement non pertinentes, telles que limitations de la mémoire, distractions, déplacements d'intérêts ou d'attention, erreurs (fortuites ou caractéristiques). Telle me semble avoir été la position des fondateurs de la linguistique générale moderne et aucune raison contraignante n'a été avancée qui conduise à la modifier* (p. 15)[3].

[1] Chomsky affirme expressément que l'étude du langage permettra de découvrir le fonctionnement des processus mentaux, il fait même de la linguistique un appendice de la psychologie (V. *La linguistique cartésienne* et *Le langage et la pensée)*.
[2] Cette conception est développée dans *Structures syntaxiques*.
[3] Cette instanciation est la plus aboutie de la théorie standard.

Par ailleurs, Chomsky déclare que l'objet de la linguistique est la connaissance implicite de la langue par le locuteur-auditeur, i.e. la compétence conçue comme un processus génératif dont la grammaire assigne une description structurale aux phrases bien formées de cette langue d'une façon explicite et bien définie (ibid., p. 19)[4]. En définitive, si l'on synthétise ces différentes présentations de l'objet de la théorie linguistique, on aboutit à la proposition suivante : l'objet de la théorie linguistique est de définir une grammaire de la compétence du locuteur-auditeur-natif-idéal, capable de décrire correctement l'ensemble infini des phrases grammaticales de la langue de ce sujet, apte à rejeter celles qui sont agrammaticales, et à rendre compte du processus de couplage son-sens dans cette langue.

Dans *La Nature formelle du langage*, cette grammaire est présentée comme un système de règles permettant d'effectuer la relation son-sens ; elle s'articule en trois composantes : la composante syntaxique détermine une classe infinie d'objets abstraits (P, S) où P est une structure profonde et S une structure de surface ; la structure profonde permet l'assignation de l'interprétation sémantique et la structure de surface celle de l'interprétation phonétique. La grammaire dans sa totalité associe les interprétations sémantiques et phonétiques par l'application des règles syntactiques. Dans ce modèle, les composantes phonologique et sémantique sont purement interprétatives, la première concerne la structure profonde ; Chomsky nuance cette affirmation dons *Principes de phonologie générative* quand il dit que la composante phonologique de la grammaire se réfère « autant que nous sachions aux seules propriétés de la structure de surface» et la composante sémantique «essentiellement à la structure profonde mais en tenant peut-être compte aussi de certains aspects de la structure de surface » (p. 31)[5]. Concernant la composante sémantique, les propos précautionneux de Chomsky ne sont pas de simples clauses de style comme nous le verrons ultérieurement.[6]

Par-delà la construction d'une grammaire particulière, la théorie conçue par Chomsky se fixe comme tâche l'élaboration d'une grammaire universelle opérant la correspondance son-sens dans les langues naturelles d'une façon générale. La grammaire universelle doit construire pour toutes les langues une phonétique (universelle) qui délimite l'ensemble des signaux sonores possibles définis par un alphabet phonétique universel et les règles

[4]La nouveauté de la linguistique chomskyenne réside dans le fait qu'elle propose des hypothèses sur le fonctionnement de la compétence linguistique du sujet parlant en mettant l'accent sur l'interdépendance des composantes de la grammaire intériorisée.

[5] *The Sound Pattern of English* (1968) (trad. fr. *Principes de phonologie générative),* le focus est mis sur la composante phonologique.

[6] cf. la controverse entre les tenants de la Sémantique interpré(ta)tive et ceux de la Sémantique générative

de restriction sur la structure morphématique propres aux langues particulières; la sémantique universelle établit « des principes généraux concernant les' systèmes possibles de concepts susceptibles d'être représentés dons une langue humaine, et découvrir les lois intrinsèques qui peuvent exister entre eux.» (p. 136)[7]. Chomsky émet l'hypothèse de l'existence d'universaux syntaxiques, phonétiques et sémantiques qui composent la grammaire universelle; ces universaux feraient ainsi partie du patrimoine génétique de l'espèce, c'est là l'aspect innéiste de la grammaire générative; cependant, Chomsky insiste sur la créativité du langage dans le sens où le système fini de règles intériorisé par le locuteur-auditeur-natif lui permet - par le jeu de la récursivité des règles - de générer un ensemble infini de phrases bien formées de sa langue. C'est ce caractère créateur de la grammaire-compétence qui fait que Chomsky rejette le concept saussurien de « langue» considérée comme un inventaire d'items (dictionnaire) pour « revenir à la conception humboldtienne qui fait de la compétence sous-jacente un système de processus génératifs.» (p. 14)[8].

Il apparaît donc que le projet chomskyen continue la tendance de la théorisation du langage tout en dépassant le cadre du modèle saussurien en émettant des hypothèses sur la nature de la compétence du sujet parlant, sur la structuration de sa grammaire et par voie d'extrapolation sur l'existence d'universaux linguistiques autorisant l'élaboration d'une grammaire universelle; pourtant - c'est ce qui est le plus important à notre sens - demeure un invariant méthodologique: la volonté délibérée d'axer la linguistique sur le système de la langue, i.e. la compétence, et corrélativement la décision d'en exclure la parole, i.e. la performance. Chomsky est conscient du caractère partiel de son projet puisqu'il admet que l'étude de la compétence ne peut se faire qu'à partir des données que livre la performance, et qu'il ne suffit pas d'appliquer le système de règles intériorisé par le locuteur-auditeur pour saisir comment le discours est produit, identifié et compris, car cette opération exige la prise en compte de facteurs extralinguistiques inhérents à la performance. Il ne manque pas d'entrevoir les perspectives d'une éventuelle théorie de la performance. Cette théorie ne pourrait s'élaborer, selon Chomsky, que si elle intègre la compétence sous-jacente[9]; elle examinerait de manière particulière la question de l'acceptabilité des structures formelles telles que les constructions emboîtées, auto-enchâssées, à branchements multiples, à branchements gauche et droit; l'objectif de telles recherches serait de dégager un modèle perceptuel du langage.

---

[7] id., *La Nature formelle du langage*.
[8] Idée développée dans *Aspects de la théorie syntaxique*.
[9] Ce qui serait un argument supplémentaire pour étudier d'abord la compétence.

Retenons, à ce niveau de notre analyse de la linguistique chomskyenne, que notre linguiste assume la parcellarisation de l'activité langagière en fixant comme objet de la théorie linguistique la compétence du sujet parlant pour des raisons méthodologiques[10] ; ce faisant, il exclut explicitement toutes les variables d'ordre psychologique et sociologique. Ce refus de considérer l'activité langagière telle qu'elle fonctionne dans des rapports sociaux déterminés au même titre que toute activité sociale, nous conduit à nous demander s'il s'agit seulement d'une démarche tactique d'ordre méthodologique ou d'un projet stratégique, auquel cas le projet scientifique de la grammaire générative ne manquerait de se transmuer en discours idéologique.

On le voit clairement, la grammaire générative n'accorde aucun intérêt à l'étude de la langue en tant qu'objet social ; il s'agit d'une théorie mentaliste dont le but est de rendre compte de la réalité mentale sous-jacente à la conduite langagière effective et de découvrir le fondement des processus mentaux. Aussi, ignorant la structure sociale au sein de laquelle fonctionne la langue, la grammaire générative se tourne-t-elle vers la psychologie, science qui essaie d'expliquer la structure psychique et mentale de la conduite humaine ; dans ce programme, la tâche spécifique de la linguistique serait d'étudier la conduite langagière de l'homme. Interrogé sur l'absence d'intérêt pour la sociologie dans sa théorie, Chomsky (1977) formule un jugement lapidaire sur celle-ci. Il soutient que si l'objet de la sociologie est évident, à savoir l'étude de la société, ses résultats, en revanche n'ont guère d'intérêt parce qu'on y trouve des observations, des intuitions, des impressions, mais pas de principes profonds et importants. Il n'est pas plus tendre pour la sociolinguistique qu'il réduit à une linguistique triviale, sans prétention théorique ; l'existence d'une discipline nommée sociolinguistique reste pour lui une chose obscure.

Ce rappel théorique n'aurait pas d'intérêt s'il ne prêtait à conséquence au niveau de la recherche linguistique au Maroc. En effet, les linguistes, formés à l'école occidentale dans l'une ou dans l'autre école, se subdivisent en deux catégories : l'une comprend les linguistes travaillant sur la structure immanente de la langue, i.e. la syntaxe, la phonologie, la morphologie, le lexique ou encore la pragmatique, sans accorder d'importance aux déterminations sociales qui ont un impact sur cette structure et sur son évolution ; l'autre catégorie englobe les linguistes qui étudient la variation dans la structure des langues, leurs fonctions et leurs usages au sein de la société. La première tendance, ayant une méthodologie de travail in vitro ;

[10] Suivant en cela le principe cartésien de l'analyse scientifique qui veut que toute recherche commence par le simple pour aboutir au complexe

donc a priori peu préoccupée par les questions relatives au terrain, ne relève pas de l'objet de cette étude.

Intéressons-nous à présent à la seconde tendance.

Approche sociolinguistique

Pour bien illustrer les divergences entre la linguistique structurelle et la sociolinguistique, partons d'une définition générale de la sociolinguistique qui ne risque de courroucer ni les uns ni les autres :

> *La sociolinguistique est l'étude des caractéristiques des variétés linguistiques, des caractéristiques de leurs fonctions et des caractéristiques de leurs locuteurs, en considérant que ces tris facteurs agissent sans cesse l'un sur l'autre, changent et se modifient mutuellement au sein d'une communauté linguistique.*
>
> (Fishman, 1971, p. 20).

La sociolinguistique a ainsi pour objet les variétés linguistiques et non pas seulement la langue ; la nuance est importante, car la notion de variété linguistique englobe indifféremment la langue standard, le dialecte, le créole, le patois, etc. Selon cette définition, la sociolinguistique se consacre concomitamment à la description de la structure de la langue, à l'analyse de ses fonctions sociales et aux particularités individuelles, sociales, culturelles, etc. des usagers des langues. Chose essentielle, ces différents niveaux de la description sont envisagés dans leur interaction, leurs rapports mutuels et leur covariance.

Nous avons vu précédemment certains des griefs adressés par Chomsky à la sociolinguistique, notamment sa trivialité théorique. Revenons au problème de la relation de la sociolinguistique à la linguistique pour tenter de répondre à la question suivante : la sociolinguistique est-elle une branche de la linguistique ou toute la linguistique ? Ne serait-ce pas la linguistique réaliste sur laquelle devra s'aligner la linguistique idéelle qui traite la langue en dehors de sa relation avec la société ? Certains linguistes (Martinet, 1960 ; Fromkin, 1968) adoptent une position faible ; ils estiment que la sociolinguistique devrait accepter le cadre théorique et la démarche méthodologique de la linguistique structurelle, en prenant comme objet d'étude la langue-compétente et non pas la parole-performance, tout en incorporant dans ses recherches l'étude de la variation dans la structure linguistique. Cette démarche, en produisant des grammaires plus proches de la réalité langagière, contribuerait à élaborer des modèles linguistiques plus puissants. Il s'agit en quelque sorte de faire de la sociolinguistique un appendice de la linguistique structurelle ; il lui reviendra alors de prendre en charge l'étude de la performance, notamment dans les aspects relatifs à la

variation, au changement et à l'interaction entre les interlocuteurs. Quant à la position forte, elle consiste à ouvrir le champ de l'investigation du langage à la performance, à la variation, au changement linguistique, à la situation de communication, aux fonctions sociales du langage ; en d'autres termes, le champ de la linguistique devrait être ouvert à la fois à l'étude de la compétence et à celle de la performance. L'objectif de la linguistique ainsi conçue est d'incorporer la linguistique structurelle à une théorie intégrée du comportement humain ; cette théorie serait nécessairement interdisciplinaire et adopterait une démarche employant des méthodes d'analyse qualitative et quantitative ; elle concernerait aussi ben le niveau structurel de la langue que son fonctionnement social et psychologique. Pour réutiliser les termes d'Encrevé (1976), la sociolinguistique serait la linguistique, toute la linguistique, mais la linguistique remise sur ses pieds.

Les deux positions ne sont pas inconciliables ; elles sont, en fait, complémentaires et l'opinion pour l'une ou pour l'autre est une question d'appréciation des priorités. C'est ainsi que dans le cas de la première position, la priorité est accordée à la fondation de la linguistique comme discipline constituée avec un objet spécifique et une démarche méthodologique déterminée ; dans le cas de la seconde position, il est estimé qu'il est temps d'élargir l'étude du langage à son fonctionnement dans le contexte social sous peine de fossiliser la linguistique en cristallisant les divergences entre les tenants de la linguistique de la compétence et ceux de la linguistique de la performance. Le champ de la sociolinguistique ainsi balisé, il est clair que les recherches qui s'y inscrivent sont centrées sur les rapports existants entre la langue et la société. Il est utile néanmoins de pointer une source de divergence entre les sociolinguistes eux-mêmes. En effet, dans le binôme langue-société, certaines recherches privilégient le pôle social et d'autres le pôle linguistique. Convenons avec Fasold (1984, 1990) de classer les premières dans le cadre de la sociolinguistique de la société et les secondes dans la sociolinguistique de la langue. Précisons aussi que la sociolinguistique de la société, qui prend appui sur la société pour étudier la langue comme corpus et comme produit social, peut privilégier soit l'aspect sociologique de la langue (Cohen, 1971), soit son aspect psychosociologique (Fishman, 1972). Quant à la sociolinguistique de la langue, laquelle explique la variation dans la structure de la langue par l'effet des facteurs sociaux, elle se subdivise elle-même en courants distincts par leur objet et leur méthode ; citons, notamment, l'école de la linguistique sociale (Marcellesi et Gardin, 1974) et celle de la sociolinguistique variationniste (Labov, 1972).

Dans la mesure où une étude sociolinguistique en soi a pour objet fondamental l'étude de la langue dans le contexte social, on peut discuter de la validité théorique et empirique de la séparation entre sociolinguistique de la société et sociolinguistique de la langue, Ceci implique que si le pôle

social est saisi autant que le pôle linguistique, il s'ensuit que les faits de langue, la variation intralinguistique et les faits externes à la langue, ceux relatifs aux facteurs extralinguistiques qui agissent sur la langue et le locuteur, devraient être simultanément examinés dans le cadre d'une approche globale exhaustive. Aussi, l'analyse sociolinguistique d'un idiome donné prendrait-elle en charge a priori aussi bien la variation qui affecte la structure de cet idiome que son statut politique, ses usages et fonctions dans la communication sociale et l'attitude et les représentations qu'en ont les locuteurs. Enfin, il est évident que le fait d'opter pour l'un ou pour l'autre type de sociolinguistique peut avoir non seulement des implications théoriques différentes, mais conduit aussi à mettre en chantier des procédures méthodologiques distinctes.

Sociolinguistique de la société

La sociolinguistique de la société étudie l'usage que font les locuteurs d'une ou plusieurs variétés linguistiques suivant les relations de rôles, la situation et les domaines d'emploi de ces variétés. La question-clé qui est posée est la suivante : qui parle quelle langue à qui et quand ? (Fishman, 1965).

Les relations de rôles qui s'expriment dans les rapports existant entre les membres d'une même communauté ; ces rapports définissent les droits et les obligations réciproques de ces membres. Sur le plan de l'interaction verbale, ils imposent aux locuteurs un code de conduite langagière déterminé qui fait qu'ils sont mesure de savoir comment se comporter verbalement. Les relations de rôles peuvent être des relations personnelles ou transactionnelles ; elles sont personnelles lorsque les locuteurs décident de supprimer la distance sociale entre eux ; la disparité résultant de leur appartenance sociale s'en trouve réduite et la proximité sociale ainsi réalisée entraîne une interaction verbale marquée par l'informalité ; les interlocuteurs peuvent alors employer une variété linguistique non standard et un registre familier ; c'est le cas notamment entre les groupes de pairs , les amis, etc. En revanche, dans les relations à caractère transactionnel, les interlocuteurs gardent leur distance, maintiennent les règles de convenance sociale, insistant ainsi sur les droits et les obligations de chacun et la nécessité de les respecter. Dans la communication verbale, ces sujets optent pour une variété linguistique standard et un niveau de langue soutenu.

La situation sociale de communication est déterminée par la relation de l'interaction verbale avec l'endroit et le moment ou s'effectue la communication, le statut de l'interlocuteur-déterminé d'ailleurs par les relations de rôles- et le sujet de l'interaction. La situation a un impact direct sur des comportements langagiers différenciés selon la nature de ces

paramètres. L'intérêt accordé à l'étude de l'interaction verbale dans le cadre de la situation de communication a contribué à ouvrir des directions de recherche intéressantes ; l'approche interactionniste (v. Goffman, 1974 ; Gumperz, 1989) et l'ethnographie de la communication (Gumperz & Hymes, 1972 ; Hymes, 1984) en sont les principales. Quant aux domaines, ils représentent les lieux sociaux dans lesquels les variétés linguistiques sont en usage selon leurs fonctions sociales ; les domaines d'emploi des langues peuvent être exclusifs ou concurrentiels ; un domaine donné est exclusif s'il requiert l'emploi d'une variété donnée à l'exclusion des autres, il est concurrentiel si le locuteur y a le choix entre l'emploi d'une ou plusieurs variétés. Les langues s'emploient généralement dans des domaines comme la famille, la rue, l'école, le travail, la mosquée, etc. La sociologie du langage englobe également l'étude des rapports entre la langue et le champ politique, notamment dans le cadre de la glottopolitique qui analyse à la fois la politique linguistique qui définit le statut des langues, le discours politique et idéologique sur les langues, et les mesures d'aménagements qui permettent de gérer les ressources linguistiques.

La recherche dans la perspective de la sociolinguistique de la société au Maroc représente l'essentiel de la production et couvre différents aspects de la relation langue-société. L'examen des domaines d'usage des langues au Maroc constitue en quelque sorte le passage obligé de toutes les recherches sociolinguistiques ; on s'y intéresse aux attributs sociolinguistiques des langues en présence, à leur statut, à leurs fonctions et à leurs domaines d'usage. Certaines recherches adoptent une perspective macro-sociolinguistique et d'autres une perspective micro-sociolinguistique (Gravel, 1979). Le domaine de l'aménagement linguistique est assez largement investi par la recherche sociolinguistique, notamment le processus d'arabisation dans sa globalité ou dans certains de ses aspects comme les cadres institutionnel et méthodologique, sa technologie, l'attitude des sujets l'impact sur l'éducation et la confection des technolectes L'étude du bilinguisme arabo-français, de la diglossie-triglossie arabe et de l'attitude des locuteurs à l'égard des langues représente également un sujet classique de la recherche sociolinguistique. D'autres travaux contribuent par certains de leurs aspects à poser les jalons d'une sociolinguistique de l'éducation.

Sociolinguistique de la langue

La sociolinguistique de la langue focalise son intérêt sur la variation qui marque la structure linguistique en l'expliquant par les caractéristiques socioculturelles des locuteurs. Dans cette perspective, le courant le plus systématique est représenté par la sociolinguistique variationniste (Labov, idem). Son objectif premier est de saisir la covariance de la structure

linguistique et de la structure sociale ; en d'autres termes, elle vise à corréler prédictibles et les variables indépendantes. Elle se fonde sur trois postulats :

(i) La variabilité des usages linguistiques est inhérente à toute communauté linguistique. Elle est en fait empirique, observable dans la performance des locuteurs ;
(ii) La variabilité de la structure linguistique est un indicateur de la stratification sociale ; ainsi, certains variantes linguistiques sont-elles prestigieuses, alors que d'autres sont stigmatisées ;et
(iii) Enfin, la variabilité linguistique est systématique, elle est gouvernée par des règles sociolinguistiques et est soumise à des contraintes contextuelles.

La recherche dans le domaine de la sociolinguistique de la langue est peu développée au Maroc. En effet, peu de travaux s'inscrivent dans ce courant en adoptant méthodologique de la sociolinguistique variationniste. La plupart des travaux consacrés à l'analyse des parlers marocains est réalisée dans cadre de la linguistique interne sur la base de l'intuition de l'analyse lui-même faisant ainsi l'économie des précautions méthodologiques d'usage.

Les recherches à caractère sociolinguistique centrées sur l'analyse des données linguistiques sont le plus souvent des études de cas s'inscrivant dans la perspective de la micro-sociolinguistique synchronique. Elles sont consacrées surtout aux différents phénomènes liés au contact des langues, notamment l'emprunt de l'arabe au français (Brunot, 1949 ; Iraqi-Sinaceur, 1975), l'emprunt de l'amazighe à l'arabe (Taïfi, 1979 ; El Aouani, 1984 ; Boukous, 1989), le changement de codes (Koucha, 1983 ; Heath, 1989) et le mélange de codes (Zaidane, 1980 ; Versteegh, 1984 ; Saib, 1990). D'autres directions de recherche sont défrichées, par exemple la description du parler féminin (Bnoussina, 1987), l'analyse du processus de perte de langue maternelle (Boukous, 1981 ; Ruiter, 1989 ; Bouhjar, 1994). Les recherches portant sur la variation sont peu développées, celles qui sont disponibles sont réalisées dans le cadre de la sociolinguistique urbaine (Chekrouni, 1984 ; Abdouh, 1985 ; Moumine, 1990, Messaoudi, 2003 ; Bennis, 2011 ; El Himer, 2015, et d'autres encore). Ces recherches menées dans le cadre de la sociolinguistique marocaine s'inscrivent essentiellement dans la perspective de la sociologie du langage, notamment l'étude des usages des langues, des attitudes des locuteurs et celle de l'aménagement linguistique en rapport avec l'arabisation dans son conflit avec la francophonie. Celles qui étudient la structure de la langue en relation le contexte social se penchent moins sur la variation intralinguistique et la corrélation des variables linguistiques et des variables sociales que sur les processus de contact linguistique, notamment l'emprunt, les interférences et le mélange et le changement de codes. On l'aura remarqué, les questions théoriques ne passionnent guère les

chercheurs en linguistique marocaine ; pourtant le débat entre les tenants de la linguistique structurelle et ceux de la sociolinguistique est passionnant ; il porte sur deux questions importantes : la question de l'objet à étudier et celle de l'approche de cet objet.

Nous avons vu Chomsky postule que le locuteur-auditeur constituant l'objet de la linguistique est idéal et appartient à une communauté parfaitement homogène. L'idéalisation du locuteur-auditeur présuppose que ce dernier connait parfaitement sa langue, et l'idéalisation de la communauté linguistique implique qu'elle ne connait ni diversité des idiomes, ni variation intralinguistique. Il est banal de constater pourtant que dans la réalité, il n'existe pas de locuteur maitrisant parfaitement sa langue, ni de communauté totalement homogène. La grammaire construite par le grammairien générativiste ne peut donc être qu'une grammaire elle-même idéale, une grammaire qui ne reflète pas fidèlement la performance des locuteurs réels avec tous les faits de variation inhérents à des facteurs comme la situation de communication, l'interlocuteur, le degré de maîtrise de la langue par le locuteur, son appartenance sociale, etc. A ces objections, Chomsky répond en alléguant la nécessité méthodologique, pour lui, il s'agit d'idéalisations nécessaires au travail scientifique et il assimile la lutte contre l'idéalisation à une lutte contre la rationalité. Ainsi, si la linguistique veut prétendre à la scientificité, elle doit adopter la démarche des sciences exactes, c'est-à dire procéder à l'idéalisation de ces objets.

La sociolinguistique variationniste constitue le courant le plus radical et le plus cohérent dans la critique de la linguistique structurelle, celle qui étudie la langue indépendamment de son fonctionnement social. En effet, Labov (idem) récuse les idéalisations théoriques et les a priori méthodologiques de la linguistique structurelle (dans ses variantes structurale et générative), notamment le locuteur-auditeur supposé idéal, la communauté linguistique supposée homogène, la fiabilité présupposée des jugements de grammaticalité et d'acceptabilité du locuteur natif et l'analyse in vitro. Bourdieu (1975, p. 14) évalue les errements de cette linguistique :

> *La mise entre parenthèse des fonctions (sociales du langage), qui permet de traiter la langue, ou tout autre objet symbolique, comme une finalité sans fin, n'a pas contribué aux succès mondains de la linguistique structurelle ou de la sémiologie qui lui donne sa forme générale, en conférant le charme d'un jeu sans conséquence aux exercices 'purs' d'une analyse purement interne et formelle.*

Ce dialogue de sourds entre les tenants de la linguistique d'explique non seulement par leurs divergences théoriques, mais, aussi, par l'opposition de leurs démarches méthodologiques. En effet, le primat accordé à la langue-compétence comme objet exclusif de la linguistique et la marginalisation de

la parole-performance conduit la linguistique structurelle à postuler des objectifs abstraits, désincarnés et sans rapport avec la réalité linguistique. En outre, la séparation étanche entre la synchronie et la diachronie et l'opposition pour la première est apparu à l'usage à travaux des analyses concrètes, celle des structures phonologiques et morphologiques par exemple, que le recours à la diachronie. Le changement linguistique se manifeste aussi dans l'observation du fonctionnement synchronique de la langue à travers les données de la parole-performance ; ce constat a conduit Martinet, par exemple, à postuler un état de *synchronie dynamique* où la langue est constante entropie, change, évolue naturellement et imperceptiblement.

Sociolinguistique et théorie sociologique

Les recherches réalisées en sociolinguistique en général et en sociolinguistique marocaine en particulier sont essentiellement descriptives ; elles contribuent dans beaucoup de cas à fourni de bonnes descriptions des phénomènes étudiés mais, tout en procédant à une revue souvent méticuleuse de la littérature spécialisée, elles ne discutent pas la validité des concepts employés et des instruments de mesure utilisés à la lumière de leurs propres résultats, comme elles ne se penchent pas sur la théorie sociologique adéquate à l'analyse des faits propres à la société marocaine.

La question sociologique est pourtant d'autant plus importante que l'objet même de la sociolinguistique est d'expliquer la variation et le changement linguistiques par l'intervention des facteurs sociaux. Dans les travaux qui ont le souci sociologique, deux cadres conceptuels sont mis à contribution, celui de la théorie marxiste du *mode de production* (Godelier, 1974) et celui de la production symbolique (Bourdieu, 1982). Le premier cadre explique l'état de la société à un moment donné de son histoire comme la résultante d'un ensemble d'éléments constitué par les forces productives et les rapports de production. Cette théorie a inspiré Pascon dans ses recherches sur la formation de la société marocaine et l'a conduit à proposer la notion de *société composite* pour caractériser cette société. Boukous (1977) a élargi cette notion à la production langagière en analysant la dimension sociolinguistique de la tradition orale comme le reflet du mode de production prévalant dans la société marocaine. Cette tentative pionnière est marquée par le dogmatisme d'une époque.

Un autre modèle a sollicité les sociolinguistes, celui de la sociologie critique de Bourdieu. Il fournit notamment à la sociolinguistique le concept-clé de *marché linguistique* qui permet d'analyser *l'économie des échanges linguistiques*, c'est-à-dire les lois régissant les rapports de production des bien culturels et linguistiques ; ces rapports déterminent, par exemple, la valeur

des variétés linguistiques en usage dans une communauté donnée (langues, géolectes, sociolectes, idiolectes, patois, etc.), si bien que chacune de ces variétés représente un capital symbolique qui vient s'ajouter au capital matériel pour permettre à son détenteur d'occuper une position sociale donnée. Généralement, la langue dotée de la valeur la plus importante est la langue légitime, la langue officielle soutenue par les appareils idéologiques d'état. Dans les faits, certaines langues peuvent occuper une position privilégiée par rapport à la langue institutionnelle ; c'st sans doute le cas du français dans le milieu de l'élite occidentalisée au Maghreb. En effet, en dépit de la politique d'arabisation, le français joue le rôle de langue de culture et de communication dans ce milieu, reléguant ainsi l'arabe au rôle de langue du patrimoine, c'est-à-dire, en fait, à la portion congrue dans leur éventail langagier. Ceci signifie qu'il existe en fait des marchés linguistiques, chacun étant structuré de telle sorte qu'y domine une langue particulière. Dans le cadre de cette théorie, il est postulé que les usagers des variétés linguistiques en présence intériorisent un *habitus* comprenant à la fois les règles linguistiques du bon usage de ces variétés et les règles de leur usage social approprié ; ce schéma permet non seulement de produire une ou des variétés linguistiques données de façon correcte et appropriée mais, aussi, d'en faire l'évaluation quant aux profits et privilèges attendus de leur usage. Une tentative d'application de ce modèle à la sociolinguistique marocaine est illustrée dans Boukous (1995). L'intérêt théorique de ce travail est de fournir un cadre d'analyse de la réalité sociolinguistique marocaine en termes de rapports de production symbolique, où les variétés linguistiques ne sont plus ces entités abstraites que postulent un capital symbolique et dotées d'une valeur d'échange dans le cadre de l'interaction sociale. Nous avons là une explication rationnelle de la hiérarchie linguistique et des rapports de dominance symbolique qu'entretiennent les langues au sein du marché linguistique marocain. En définitive, inscrire le travail sociolinguistique dans une théorie du social représente une nécessité épistémique permettant de faire de la sociolinguistique non seulement une science descriptive mais, aussi, une science explicative de la covariation des faits linguistiques et des faits sociaux. Cette approche qui lie la langue à la société et à ses contradictions est la plus indiquée pour aborder la question grave de la politique linguistique.

Questions de méthode*

Introduction

L'objet de cette contribution est l'analyse des questions méthodologiques auxquelles est confrontée la recherche sociolinguistique au Maroc. L'objectif poursuivi est moins de procéder à un compte rendu des travaux réalisés par les chercheurs marocains dans le domaine du fonctionnement de la langue dans la société que de considérer la manière dont ces chercheurs ont essayé de résoudre les questions relatives aux choix théoriques et méthodologiques, notamment l'approche adoptée, les variables considérées, la constitution de l'échantillon, la procédure de collecte des données et les instruments de mesure employés. La recherche sociolinguistique marocaine étant relativement peu importante et peu variée (cf. Dahbi, 1989), ce travail ne peut de toute évidence prétendre à l'exhaustivité. C'est pourquoi ne seront considérés ici que certains travaux réalisés dans une perspective sociolinguistique accordant une place importante au terrain car la connaissance clinique, en tant que démarche scientifique de recherche et de production de savoir. Cette démarche et ses résultats constituent la base empirique de la politique linguistique.

La linguistique structurelle se caractérise par une méthode de collecte des données que ne partagent pas les tenants de la sociolinguistique. Les premiers en général leurs descriptions sur la base d'un corpus de données limitées à un informateur supposé maîtriser parfaitement la langue de la communauté, représentatif de tous les membres de cette communauté et dont le linguiste uniformise arbitrairement les énoncés en neutralisant la variation qui peut les entacher. Un cas extrême est celui du grammairien générative qui travaille sur ses propres énoncés et qui se fie uniquement à son intuition de locuteur natif pour se prononcer sur la grammaticalité et l'acceptabilité de ses propres énoncés ; cette procédure a conduit des linguistes à fabriquer des constructions pour les besoins de la théorie, à travestir des structures pour valider des hypothèses et à considérer des énoncés comme canonique, alors qu'ils ont un statut d'énoncés atypiques dans la langue. C'est notamment le cas de certains travaux sur l'arabe classique dans lesquels les descripteurs jonglent avec des formes non attestées et sur lesquelles l'intuition de ces

* Version synthétique de l'article « Le questionnaire » paru dans *L'enquête sociolinguistique*, sous la direction de Louis-Jean Calvet et Pierre Dumont, L'Harmattan, p. 15-24, 1999 ; et les questions de méthodologie abordées dans l'article « La recherche sociolinguistique au Maroc » paru dans *Les sciences humaines et sociales au Maroc, Études et arguments*, Rabat, Publications de l'Institut Universitaire de la Recherche Scientifique, Université Mohamed V, Souissi, 1998.

derniers se prononcent *infailliblement* alors qu'ils ne sont pas locuteurs natifs de cette langue, qui du reste n'en a aucun. La sociolinguistique, en revanche, se propose d'étudier les rapports langue-société dans la vie sociale en collectant les données à analyser *in vivo*, auprès d'un échantillon représentatif de la communauté linguistique, par le moyen d'instruments qui assurent aux résultats de la recherche objectivité et fiabilité. Nous avons donc affaire à des méthodologies tout à fait opposées.

Nous allons essayer, dans ce qui va suivre, de pointer quelques uns des problèmes méthodologiques auxquels est confrontée la recherche sociolinguistique marocaine, principalement la délimitation des variables, la collecte des données et les instruments de mesure. La référence en la matière étant les travaux de Labov, l'évaluation des recherches en sociolinguistique marocaine se fera la plupart du temps à la lumière de la méthode suivie par ce dernier.

Délimitation des variables indépendantes

La nature et le nombre des variables indépendantes, les paramètres prédicteurs sont en général des facteurs extralinguistiques définissant le profil des sujets et qui ont un effet déterminé sur la structure linguistique, l'attitude des locuteurs, leurs motivations, etc. ; ils sont délimités par l'objet de la recherche et par les hypothèses de travail postulées. Les chercheurs qui ont un tant soit peu l'inquiétude méthodologique privilégient d'une façon générale des variables comme le sexe, l'âge, la langue première et le milieu social. Cependant, dans nombre de recherches, les caractéristiques de l'échantillon qui fait l'objet de l'enquête ne sont pas explicites.

La variable 'sexe' s'avère pertinente notamment dans l'analyse des particularités phonétiques, lexicales et rhétoriques du parler féminin (Bnoussnina, idem), les différentes attitudinales à l'égard du parler féminin, (Sadiqi, 1995), la nature de la variation stylistique (Moumine, idem) et la rétention de la langue étrangère (Agnaou, 1995). En règle générale, le groupe d'âge privilégié est celui de la population jeune, notamment les élèves (Boukous, 1981, 2000) les étudiants (Gravel, 1979) ; la disponibilité de ce segment de la population explique en grande partie ce choix ; cependant dans quelques recherches, la population enquêtée comprend aussi bien les jeunes que les adultes (Hammoud, 1982 ; Elbiad, 1985 ; Elgherbi, 1993). La langue première représente également une variable souvent retenue en tant que facteur explicatif du comportement langagier des sujets, notamment l'attitude à l'égard des langues. Cette variable est généralement mise en rapport avec l'ethnicité amazigh, arabe ou juive (Gravel, idem ; Boukous, 1981 ; Ennaji, 1997; Bouhjar, 1992 ; Tounsi, 1993).

Si les variables 'sexe', 'âge' et langue première' ne posent pas de problème de catégorisation, en revanche le paramètre classe sociale demeure une notion passablement confuse. En effet, la notion de classe sociale peut être entendue comme (i) une fonction économique abstraite, (ii) un ensemble d'individus occupant la même position dans la hiérarchie sociale, (iii) un ensemble d'individus occupant une fonction déterminée dans la division du travail, ou encore (iv) une entité sociale ayant une même représentation collective. La notion de classe fonctionne comme un concept encore plus opaque dans les sociétés composites insuffisamment industrielles comme la nôtre où, de surcroît, les recherches sur les classes sociales sont très peu développées. Cette confusion entraine une stratification de la structure sociale en un certain nombre de segments qui là aussi diffèrent d'un auteur à l'autre, selon que les critères adoptés sont de type objectif (revenu, profession, éducation) ou de type subjectif (identification, sentiment de classe, position, représentation).

Dans les travaux de Labov (idem), il est distingué quatre classes ou *échelles socio-économiques :* le sous-prolétariat, la classe ouvrière (les cols bleus), la classe moyenne (les cols blancs comprenant la petite et la moyenne bourgeoisie) et la classe supérieure (celle du grand business). La recherche sociolinguistique marocaine fait peu de cas de la variable classe ou l'emploi de façon peu explicite. Par exemple, dans Gravel (idem), les sujets sont distribués en trois classes socio-économiques : classe supérieure, classe moyenne et classe inférieure selon le revenu de la famille, fort imprécis d'ailleurs ; dans Boukous (idem), les catégories sociales retenues pour expliquer le maintien vs perte de LI se rapportant au secteur d'activité des parents : paysans, ouvriers, fonctionnaires, employés, fonctions libérales. Moumine (idem) distingue les sujets enquêtés selon leur appartenance à la classe moyenne inférieure à la classe ouvrière, qui demeure non moins floues. La nature et le nombre des variables diffèrent d'un travail à l'autre, selon l'objet d'étude, les questions de recherche et les hypothèses de travail ; par exemple, dans le travail d'Agnaou (idem) les variables prédictibles sont l'âge, le sexe, la profession, le milieu social, l'attitude à l'égard de l'anglais, le degré de contact avec cette langue et le milieu initial en cette langue.

Détermination des variables dépendantes

Les variables dépendantes sont les variables prédictibles dont l'usage est socialement significatif ; leur sélection se fait sur la base d'une étude pilote dont l'objectif est de dégager les unités linguistiques constituant la marque du parler à étudier, celles qui ont une identité sémantique, mais qui s'opposent par leur signifiance sociale et stylistique, communes à des groupes sociaux différents et ayant une fréquence d'usage stratifiée selon les

paramètres extralinguistiques sélectionnés. Les variables sélectionnées sont préalablement repérées à travers les descriptions des grammairiens et/ou dégagées à partir d'enquêtes pilotes, par le moyen d'interviews préliminaires effectuées sur le terrain, à l'échelle réduite, et destinées à faire apparaitre les questions à élucider ; elles se présentent de façon fréquente dans le discours et sont quantifiables. La nature, le nombre et la pertinence des variables retenues par le sociolinguiste dépendent de l'objet de son étude ; elles peuvent concerner les différents niveaux de la grammaire, par exemple la phonologie, la morphologie, la syntaxe, le lexique ou encore le discours ; elles peuvent également avoir trait au degré de maitrise d'une langue, à sa perte ou rétention, aux représentations linguistiques, etc.

Labov (idem) identifie trois types de variables linguistiques appelées *indicateurs, marqueurs et stéréotypes*. Les indicateurs sont des variables socialement et spatialement distribuées qui servent d'indice d'appartenance du sujet parlant à tel ou tel groupe d'âge, de catégorie sociale, de groupe ethnique, etc. Les marqueurs sont des variables sociales et individuelles qui présentent une distribution sociale régulière et une différenciation stylique ; ils dénotent notamment l'attention que porte le locuteur à son discours. Enfin, les stéréotypes sont des variables reconnues par l'ensemble des membres de la communauté des fautes manifestes et de ce fait elles sont stigmatisées.

En règle générale, les recherches sociolinguistiques sur le Maroc ne prêtent pas une attention particulière à la différenciation des types de variables. Cependant dans Chekrouni (idem), Abdou (idem), implicitement les variables phonologiques retenues ont une valeur d'indicateurs, le premier travail porte sur les unités phoniques s et z telles qu'elles opèrent dans le processus phonologique, transformant /š/ en /s/ et /ž/ en /z/; par exemple, *mša* 'il est parti' et *ža* 'il est revenu' se réalisant respectivement *msa* et *za*. Ce processus est caractéristique d'un certain nombre de parlers marocains, dont le parler de Meknès. Abdou (idem) examine une particularité du parler de Marrakech qui est la prononciation en /ts/ de /t/ non emphatique et d'emphatique, exemple : *kteb* 'il a écrit' et *ṭah* 'il est tombé', sont respectivement prononcés kt^{s}eb et t^{s}ah, cette prononciation étant notamment le fait des jeunes en style familier ; sa correspondance sonore est malheureusement à peine évoquée dans ce travail.

Dans son étude sur le parler de Casablanca, Moumine (idem) présente le travail le plus systématique par le nombre des variables, la taille de l'échantillon et la nature des corrélations effectuées. Les variables analysées sont des variables phonologiques et des variables morphologiques ; les premières sont de deux sortes : des variables segmentales /e,u,q/ et des variables séquentielles /tt , dd/.

Les variables phonologiques et leurs variantes sont :

(i) /e/ > /a/, exemple : xedma/xadma 'travail'
(ii) /e/ >/ u/ ew/, exemple : kuṛa / kewṛa 'ballon'
(iii) /q/ > /q/ g/, exemple : qal/ gal 'dire'

Les variables séquentielles résultant du processus d'assimilation régressive sur le plan phonotactique sont :

(i) /nt/ > / nt / tt/, exemple : kent/kett 'j'étais'
(ii) /nd/ > /nd/ dd/, exemple : ɛendi / ɛeddi 'j'ai'
(iii) /ft/ ft/ tt, exemple : šeft/ šett 'j'ai vu'

Quant aux variables morphosyntaxiques examinées, ce sont :

(i) /ɣ/ > ɣir/ɣi/ɣa/ɛir/ɛi, exemple : ɛendi ɣir ši šwiya 'je n'ai que peu'
(ii) /ka/ > ka/ta, exemple : ka nqra/ta nqra 'je suis en train de lire /d'étudier'

Il apparaît ainsi que si la pertinence des variables dans la corrélation des processus linguistiques et des facteurs socioculturels ressort de l'ensemble des travaux, l'adéquation de certaines variables quant aux questions de recherche et aux hypothèses de travail demeure généralement une question qui relève plus de l'intuition du chercheur que la maîtrise du savoir-faire méthodologique

Population et échantillon

Ayant opté pour l'étude du langage dans le contexte social, le sociolinguiste se doit d'aller sur le terrain pour constituer son corpus auprès d'une population-cible. Mais comme il est hors de question d'enquêter auprès de tous les membres de cette population, il est plus raisonnable et plus pratique de collecter les données produites par un échantillon de cette population. Une fois que les variables linguistiques sont repérées et que les paramètres d'ordre social sont établis, il devient nécessaire de constituer un échantillon de la population à enquêter. Pour que l'étude soit crédible et ses résultats fiables, il est important que l'échantillon soit représentatif. L'idéal, rarement atteint, est que la population étant parfaitement connue, on constitue un échantillon où chacun des paramètres retenus est distribué selon les mêmes proportions que dans l'ensemble de la population. On peut aussi appliquer la méthode de « la randomisation » ou « échantillonnage aléatoire » ; elle consiste à composer un échantillon dont les sujets sont tirés au sort. On peut enfin recourir aussi à la méthode de « l'échantillon à objectif orienté » consistant à diviser la population en catégories répondant aux

paramètres sociaux préalablement déterminés et à pourvoir en sujets chacune des catégories jusqu'à atteindre le nombre d'informations requis. La taille de l'échantillon diffère d'une recherche à l'autre ; on peut considérer que plus elle est importante, plus l'échantillon tend vers la satisfaction du principe de représentativité. A titre d'indication, sur une population initiale de 107.000 personnes, Labov (idem) a enquêté auprès d'un échantillon de 196 informateurs représentant une population de 23.000 personnes ; 158 sont interviewés et seulement 122 à fond.

Dans les études réalisées en sociolinguistique marocaine, la taille de l'échantillon varie d'un chercheur à l'autre ; on peut cependant dire que les travaux effectués dans le cadre de la sociologie du langage sont en règle générale basés sur des enquêtes auprès d'échantillons relativement importants :

- 985 sujets dans l'étude consacrée par Boukous (2000) aux attitudes et aux représentations des Marocains à l'égard de la langue française, dont 300 sujets qui ont subi une enquête approfondie ;
- 850 étudiants dans l'étude de Gravel (1979) sur le multilinguisme au Maroc ;
- 388 sujets dont 234 élèves et étudiants et 54 professionnels dans la thèse d'Agnaou (1992) sur la rétention vs perte de l'anglais par les lauréats de l'enseignement marocain ;
- 386 sujets sont touchés par la première enquête dans le travail d'El Gherbi (1993) sur les enjeux culturels, linguistiques et didactiques de l'enseignement du français au Maroc ;
- 313 sujets dont 250 élèves et étudiants et 63 enseignants dans le travail de Hammoud (1982) sur l'arabisation et la planification linguistique au Maroc ;
- 301 sujets dont 191 'professionnels' et 120 élèves et étudiants dans Elbiad (1985) sur les facteurs conditionnant l'arabisation au Maroc ;
- 171 sujets dont 137 étudiants dans la thèse de Sabri sur la dynamique sociolinguistique et le rapport aux langues au Maroc ;
- 40 personnes dans la recherche de Tounsi (1993) sur les attitudes et les pratiques linguistiques des juifs et des musulmans marocains à Marrakech.

Beaucoup moins importante est la taille de l'échantillon dans les travaux réalisés dans le cadre de la sociolinguistique de la langue ; c'est pourquoi on peut affirmer qu'il s'agit à proprement parler d'études de cas. On a par exemple :

- 120 informations dans Moumine (idem) sur la variation sociolinguistique dans le parler de Casablanca,

- 33 sujets dans l'étude de Ruiter (idem) sur la maitrise de la langue maternelle par les jeunes marocains émigrés en Hollande,
- 16 sujets dans le travail de Koucha (idem) sur la variation linguistique et le changement de code dans la vallée du Souss,
- 13 sujets dans l'analyse de Boukous (1981) sur le langage enfantin,
- 9 sujets dans la thèse de Abdouh (idem) sur le parler de Marrakech,
- et 3 informateurs dans la thèse d'El Aouani sur les interférences de l'arabe en berbère tachelihit.

Recueillir des donnés linguistiques *in vivo* suppose chez le sociolinguiste la compétence de l'homme de terrain, c'est-à-dire non seulement la technique de l'échantillonnage de la population, mais également la maîtrise des techniques de collecte des données et celle des instruments de mesure.

Procédures de collecte des données

Les paramètres extralinguistiques une fois définis, les variables linguistiques sélectionnées et l'échantillon constitué, il reste à collecter les données auprès des informateurs dans les différents styles contextuels adéquats. La question cruciale qui se pose au sociolinguiste, rappelons-la est : qui parle quelle langue à qui et quand ? (Fishman, 1965). Il s'agit en effet pour le sociolinguiste d'obtenir une grande quantité de conversations naturelles bien enregistrées.

La collecte des données pose de nombreux problèmes les uns à caractère technique et les autres à caractère subjectif, tant au niveau de l'observé qu'à celui de l'observateur. Afin de dépasser ces problèmes, il faut une sérieuse préparation de l'enquêteur et une bonne connaissance du milieu dans lequel il va enquêter. Ce dernier est souvent conduit à utiliser les services d'un intermédiaire qui l'introduit dans le groupe à enquêter ou ceux d'un collaborateur qui procède à l'enquête auprès d'informateurs qui lui sont familiers. Il s'est avéré que le meilleur collaborateur est bien souvent celui qui maîtrise les techniques de collecte des données et qui enquête auprès de groupes dont il est lui-même issu. Labov (idem) est un modèle du genre. Il distingue cinq axiomes méthodologiques présidant à l'élicitation des données :

(i) Le changement de style

Tout locuteur fait varier son langage en fonction des contraintes pragmatiques de la communication ; le discours individuel est donc marqué par la variation stylistique. Sachant, en effet, que la variation stylistique est inhérente au discours de tout locuteur, on peut se représenter l'éventail discursif des locuteurs comme un continuum stylistique allant du moins formel au plus formel. Ce sont les contraintes de la situation de

communication de l'interlocuteur et/ou du sujet de la conversation qui conduisent à adopter un style marqué par l'intimité et où le locuteur relâche son attention ou au contraire un style emprunt de sérieux, voire guindé et caractérisé par une forte attention par une forte attention que porte le locuteur à son langage ; entre ces deux extrêmes, le locuteur peut, en raison des mêmes contraintes, adopter des styles intermédiaires. Il importe pour le sociolinguiste de saisir l'ensemble de l'éventail stylistique des locuteurs dans des situations de communications naturelles susceptibles d'illustrer les différentes occurrences des variables linguistiques sélectionnées ; c'est pourquoi divers contextes stylistiques sont proposés en fonction de leur pertinence quant à la démonstration des hypothèses postulés. Par exemple, Labov (idem) en retient cinq : la conversation familière, la conversation surveillée, la lecture, la liste de mots et les paires minimales ; les contextes envisagés permettent l'émergence de styles différenciés allant du moins formel au plus formel. Par exemple, Labov (idem) en retient cinq : la conversation familière, la conversation surveillée, la lecture, la liste de mots et les paires minimales ; les contextes envisagés permettent l'émergence de styles différenciés allant du moins formel au plus formel. Par exemple, Moumine (idem) opte pour trois contextes : lecture, liste de mots et paires minimales.

(ii) L'attention

Les styles peuvent être disposés sur un axe gradé selon le degré d'attention prêté par le locuteur à son discours.

(iii) Le vernaculaire

C'est le langage ordinaire ; il est produit dans le style caractérisé par le minimum d'attention accordé au contrôle du discours.

(iv) La contraction

L'observation systématique d'un locuteur engendre une situation contractée dans laquelle l'élocution reçoit une attention supérieure au minimum.

(v) La naturalité des données

Le but de la recherche en sociolinguistique étant de découvrir comment parlent les gens quand ils ne sont pas observés de façon systématique, il va de soi que les données satisfaisantes de ce point de vue sont celles qui sont naturelles, c'est-à-dire celles qui sont enregistrées en situation d'interaction verbale ; or, il semble qu'il n'y a pas de moyen de collecter ce type de données autrement que par l'observation systématique au moyen de l'interview individuelle ; c'est le paradoxe de l'observateur. Pour dépasser ce paradoxe, divers procédés sont utilisés afin de neutraliser les effets des

contraintes de la situation d'interview en faisant en sorte que l'attention sur le discours soit annulée ou au moins réduite de façon à permettre au vernaculaire d'apparaître.

Instruments d'investigation

Les instruments généralement employés dans la recherche sociolinguistique sont l'interview, l'observation directe, le test et le questionnaire.

Interview et test

Plusieurs techniques sont mises à contribution par les sociolinguistes pour collecter les données, notamment l'interview, l'observation directe, le test et le questionnaire. Labov (idem), parallèlement à l'interview systématique, procède à des interviews rapides et anonymes, à des observations non-systématiques, et à l'exploitation des données fournies par les mass media. Tounsi (idem), Bnoussina (idem) et Sabri (idem) emploient surtout l'observation et l'interview. Boukous (idem) procède par l'observation participante, l'interview et par le moyen de tests. Quant à Agnaou (idem), elle emploie le questionnaire et le test ; le questionnaire a pour objectif de déterminer les variables qui déterminent la rétention ou la perte de la langue étrangère ; le test sert à en mesurer le degré de rétention. Les techniques de l'interview et du test sont également utilisées par Moumine (idem) ; il s'agit précisément d'interview faisant ressortir le background langagier du locuteur et son attitude à l'égard du parler soumis à l'étude ; les tests employés sont de trois natures : un test de mémorisation, un test linguistique spécifique permettant de provoquer des réponses dans lesquelles les items présentent une certaine fréquence des variables étudiées, et enfin, un test d'auto-évaluation destiné à évaluer le degré de sécurité ou d'insécurité linguistique du locuteur.

Le questionnaire

Le questionnaire occupe une position de choix parmi les instruments de recherche mis à contribution dans le domaine des sciences sociales, car il permet d'obtenir des données objectives, recueilles de façon systématique et se prêtant à une analyse quantitative (Ghiglione et Matalon, 1978). Les recherches sociolinguistiques sur le terrain marocain font un usage intensif du questionnaire (Boukous, idem ; Agnaou, idem ; Bentahila, idem ; Elbiad, idem ; Gravel, idem ; Hammoud, idem, Tounsi, idem ; etc.). C'est pourquoi une attention particulière lui est dévolue ici.

Le sociologue élabore le questionnaire dans le but de confronter avec les données empiriques la pertinence des questions qu'il se propose d'élucider et de confirmer la validité des hypothèses postulées dans la phase préliminaire de sa recherche. Pour garantir l'objectivité de la recherche, il est nécessaire d'administrer à l'échantillon construit un questionnaire standard. Idéalement, un questionnaire comprend les mêmes questions pour tous les groupes et sous-groupes, administrés dans les mêmes conditions, sans adaptation ni explication. L'échantillon comprend un nombre de sujets nécessaire et suffisant aux besoins de la recherche, des variables à examiner, du volume de la population ciblée, du caractère macroscopique ou microscopique de l'approche adoptée, etc. Par exemple, une recherche qui porte sur la compétition entre l'anglais et le français à l'échelle européenne nécessite évidemment un échantillon plus étoffé que celle qui étudie le même objet au sein d'un pays déterminé.

Types de questions, contenu et forme

Les questions formulées dans un questionnaire sont généralement de deux types : celles qui se rapportent au contenu et celles qui ont trait à la forme. On distingue dans les questions relatives au contenu les questions factuelles et les questions d'opinion.

(i) Les questions factuelles sont relatives aux phénomènes observables, aux faits vérifiables sur le plan empirique ; la validité de ces questions peut être éprouvée par le recoupement des informations ou par l'observation directe ; se sont, par exemple, les questions ayant trait au sexe et à l'âge du sujet, ou encore des questions comme : Quelles langues écrivez-vous ? Quels sont les journaux que vous lisez ?

(ii) Les questions d'opinion, dites aussi parfois questions psychologiques, portent sur les opinions, les attitudes, les motivations, les représentations des sujets, etc. Par exemple : « La langue française est-elle la langue du prestige social en Afrique de l'Ouest ? » ou encore « Estimez-vous qu'apprendre une langue vernaculaire à l'école est utile ? ». Dans certains cas, il paraît difficile de distinguer question factuelle et question d'opinion. Par exemple : « Etes-vous d'accord pour dire que l'anglais est une langue universelle ? » est une question qui peut être interprétée comme une question de fait découlant de l'observation d'un constat ou bien comme une question d'opinion relative à la représentation que le sujet a du statut de l'anglais.

Le questionnaire peut se présenter sous deux formes, une forme structurée ou forme non structurée ; le questionnaire structuré est composé de questions fermées ou semi-fermées tandis que le questionnaire non structuré comprend exclusivement des questions ouvertes.

(i) Les questions fermées suscitent de la part du sujet une réponse positive ou une réponse négative, deux réponses mutuellement exclusives. Les réponses à ces questions sont fixées à l'avance. Par exemple, à la question « Parlez-vous votre langue maternelle à l'école ? », les réponses proposées sont « oui » et « non » ; la réponse du sujet ne peut donc être que « oui » ou bien « non » . De même à la question « On dit souvent que parler le français standard est bien vu. Etes-vous d'accord ou non ? ». A cette question la réponse alternative est « D'accord » ou « Pas d'accord ». Dans un questionnaire structuré, les questions peuvent être semi-fermées ; elles prennent alors la forme de questions à choix multiples où un ensemble de réponses préétablies est suggéré au sujet qui choisit parmi les réponses alternatives celle qui lui paraît la plus conforme à son point de vue. Les réponses données à chaque question doivent couvrir le champ des réponses possibles ; il est préférable de proposer aussi une réponse « Autre (à spécifier) » pour donner encore plus de latitude au sujet. Par exemple, on peut poser la question : « Pourquoi avez-vous décidé d'apprendre l'anglais ? » et proposer les réponses suivantes : a. « Pour avoir un salaire important », b. « Pour être cultivé », c. « Pour être moderne », et d. « Autre (à spécifier) ».

(ii) Les questions ouvertes sont posées sans suggestion de réponse. Par exemple aux deux questions : « Que pensez-vous de la situation de l'espagnol dans le monde ? », et « Que pensez-vous de la promotion des langues vernaculaires en Afrique ? », le sujet est invité à répondre librement, à livrer ses commentaires, à donner des détails, à nuancer sa pensée, à formuler des jugements à sa guise. L'enquêteur note fidèlement le discours du sujet pour en traiter le contenu par la suite.

Le questionnaire structuré et le questionnaire non structuré présentent des avantages et des inconvénients. L'avantage des questions fermées est qu'elles permettent une formulation, un codage et un traitement simples ; en outre, les résultats se prêtent à une analyse immédiate. Elles ont cependant l'inconvénient d'imposer au sujet de faire un choix parmi des réponses alternatives proposées, alors qu'il se peut que son opinion soit plus nuancée que « oui/non », « d'accord/pas d'accord », « favorable/non favorable », etc. De plus, le questionnaire, qui a une structure rigide, peut être ennuyeux pour le sujet et fastidieux pour l'analyse. L'avantage des questions ouvertes est qu'elles donnent l'entière liberté au sujet d'exprimer son point de vue, elles sont notamment appropriées aux questionnaires portant sur l'opinion, l'attitude et la représentation. Elles présentent en revanche l'inconvénient de fournir des réponses difficiles à coder et à traiter ; en outre, en répondant aux questions ouvertes, le sujet peut fournir des réponses ne présentant pas de réel intérêt pour le sujet enquêté ou des réponses sans pertinence par rapport à l'objet soumis à l'étude ; le sujet peut aussi omettre dans ses réponses des

aspects importants de la recherche. C'est pourquoi la plupart des chercheurs préfèrent élaborer un questionnaire structuré comprenant à la fois des questions fermées et des questions semi-fermées, plutôt qu'un questionnaire composé exclusivement de questions ouvertes. Dans certains cas, le chercheur est conduit à construire un questionnaire qui englobe des questions fermées, des questions semi-fermées et des questions ouvertes. Il semble que les questions se rapportant aux faits sont assez facilement exprimées sous forme de questions fermées, alors que les questions relatives aux opinions sont moins structurées ; elles peuvent être semi-fermées ou ouvertes, ces dernières étant cependant moins nombreuses que les premières.

Construction du questionnaire

Le but du questionnaire étant de permettre d'obtenir des informations auprès d'une population déterminée, il convient de poser des questions appropriées, c'est-à-dire des questions dont les réponses fournissent des informations pertinentes par rapport au sujet de la recherche. C'est pourquoi une attention particulière doit être prêtée à la formulation des questions. La construction du questionnaire est une tâche délicate qui nécessite une bonne vision, une bonne préparation, du temps et des moyens. Elle représente une étape décisive dans le déroulement d'une enquête ; ainsi, toute erreur, omission ou ambigüité dans les questions a nécessairement une incidence sur les résultats de la recherche. Un questionnaire fait à la hâte se révèle rapidement inadéquat ; c'est ce explique que bien des révisions du questionnaire soient souvent nécessaires avant l'établissement de la version définitive.

Tout en sachant que la construction du questionnaire est une affaire d'expérience et de savoir-faire et que son apprentissage ne peut se réduire à des recettes infaillibles généralisables à l'infini, on peut à titre d'indication faire quelques recommandations sur les propriétés du bon questionnaire.

Systématicité du questionnaire

Le même questionnaire doit être administré à tous les groupes et sous-groupes de l'échantillon ; c'est la condition même de la mesurabilité de l'objet de la recherche. En tous cas, il faut éviter d'administrer aux sujets des versions différentes du questionnaire ; les questions doivent être comprises de la même manière par tous les sujets. Si, après l'administration du questionnaire à un nombre important de sujets, le chercheur se rend compte qu'il y a eu erreur ou omission, il y a lieu de refaire une autre version du questionnaire et de l'administrer à un sous-groupe, en prenant le soin de distinguer dans l'analyse les deux catégories de sujets.

Durée d'administration du questionnaire

Elaborer un questionnaire aussi bref que possible permet d'économiser la durée de la passation et celle du traitement ; un nombre important de questions implique généralement un nombre proportionnel de questions de recherche, d'hypothèses et de variables, ce qui contribue évidemment à alourdir la recherche. Les sujets sont plus enclins à répondre quand le questionnaire est court et précis ; il est donc préférable d'éviter de bourrer le questionnaire en éliminant les questions dont les réponses se trouvent dans d'autres sources et celles qui font double emploi. La durée raisonnable d'une passation à domicile, dans une salle de classe ou dans un lieu tranquille peut atteindre une heure, en revanche une passation effectuée dans des conditions moins favorables, par exemple dans la rue ou dans un lieu de travail, ne devrait pas excéder un quart d'heure. S'il y a nécessité d'un questionnaire lourd, le segmenter en deux ou plusieurs questionnaires soumis à des échantillons comparables et indépendants afin de résoudre le problème de la durée de la passation. On peut aussi soumettre des parties différentes du questionnaire aux mêmes sujets à des moments différents ; il faut être conscient alors qu'entretemps les sujets ont pu réfléchir aux questions, ou réviser leur attitude, etc.

Maitrise de la langue du questionnaire

Une recommandation évidente mais utile : le questionnaire doit être rédigé dans une langue parfaitement maîtrisée par les sujets. C'st ainsi qu'en raison d'une maîtrise approximative de la langue française, des sujets ont dû fournir des réponses inattendues à l'instruction suivante : *Citez le nom de trois savants français. Réponse : Cadum, Lux, Palmolive* (!)

Exhaustivité des réponses suggérées

Lorsque le questionnaire est structuré, il convient de faire en sorte que les réponses suggérées aux questions semi-fermées soient exhaustives, i.e. qu'elles couvrent le champ des réponses pertinentes possibles. Par exemple : « Que pensez-vous de l'arabe classique ? » A cette question, il est nécessaire de suggérer à la fois les réponses favorables à l'arabe classique et celles qui lui sont défavorables, de façon à ce que les sujets puissent choisir librement entre les différentes positions : *a.* « C'est une belle langue » ; b. « C'est une langue difficile » ; c. « C'est une langue morte » ; d. « C'est une langue moderne » ; e. « C'est une langue sacrée » ; f. « C'est une langue archaïque » ; g. « Autre (à préciser) ». Un autre cas assez fréquent est celui où beaucoup de sujets omettent les langues vernaculaires lorsqu'on leur pose la question ; « Quelles langues parlez-vous ? », c'est pourquoi on doit explicitement énoncer toutes les langues en usage dans la communauté ;

ainsi pour le Niger par exemple, les réponses proposées seraient : « hawsa », « songhay », « peul », « tamasheq », « tubu », « français », « autre : (à spécifier) ».

Une idée par question

Pour éviter d'obtenir des réponses ambigües, il convient d'exprimer une idée et une seule par question. Par exemple, la question : « Il est regrettable que les langues maternelles ne soient pas enseignées. Qu'en pensez-vous ? » comprend en fait deux propositions : (i) les langues maternelles ne sont pas enseignées et (ii) c'est regrettable. Le sujet peut être d'accord que les langues maternelles ne sont pas enseignées sans trouver pour autant la chose regrettable. De plus, cette question n'est pas objective ; elle reflète un présupposé du chercheur.

Des questions qui font sens

La formation des questions ne doit pas dérouter le sujet ; le cadre de référence des questions doit être clair et cohérent pour tous les sujets. Par exemple, la question « L'enseignement des sciences et des techniques en langue russe vous satisfait-il ? » n'a de sens que pour les sujets qui ont suivi cet enseignement, notamment ceux de l'ex-U.R.S.S. ; cette question n'a évidemment aucune pertinence pour des sujets qui n'ont pas connu cet enseignement.

Simplicité et clarté de l'énoncé des questions

La simplicité et la clarté dans la formulation des questions est une condition pour que tous les sujets soient en mesure de les comprendre. Aussi, le lexique employé doit-il éviter le jargon en étant à la portée des sujets. Par exemple, éviter des questions comme : « Votre motivation pour l'apprentissage des langues étrangères est-elle intégrative ou instrumentale ? », ou : « Pratiquez-vous le bilinguisme avec ou sans diglossie ? », ou encore : « Vous arrive-il de pratiquer le *code-switching* ? », « Dans quelle situation pratiquez-vous le code le *code-mixing* ? ». Ces questions ne sont comprises que par les sujets qui maîtrisent le jargon sociolinguistique ; il est naturel que les autres sujets n'y répondent pas ou donnent des réponses au hasard, sans en comprendre le sens, ce qui contribue à biaiser les résultats de l'analyse. Plutôt que d'employer des notions qui ne sont comprises que des spécialistes, il est recommandé d'en donner la définition métalinguistique ; par exemple la question sur le *code-mixing* peut être ainsi reformulée : « Dans quelle situation mélangez-vous les langues ? ».

La clarté des questions exige aussi une syntaxe simple dans leur formulation ; la double négation est particulièrement peu recommandée. Par exemple, la question suivante est à peine compréhensible : « Ne pensez-vous pas qu'au Maghreb l'usage du français dans l'administration publique ne porte pas atteinte à l'arabe en tant que langue officielle ? » ; àn lui préférera une formulation plus simple et plus neutre, comme : « Pensez-vous que l'usage du français dans l'administration publique porte atteinte à l'arabe en tant que langue officielle ? ». Le libellé des questions ne doit pas conduire les sujets à produire des réponses identiques pour des raisons distinctes. Par exemple, la question : « Souhaitez-vous l'introduction de l'anglais dans l'enseignement ? » peut recevoir une réponse négative à la fois des sujets qui excluent que l'anglais puisse être langue d'enseignement et par ceux qui excluent absolument l'enseignement de l'anglais y compris en tant que matière.

Neutralité des questions

Les questions formulées doivent éviter de charrier les préjugés de l'analyste, sinon cela pourrait provoquer un biais déterminant la réponse du sujet, aussi les termes et les expressions chargés de subjectivité feront-ils place à une langue neutre. Par exemple, la question : « L'enseignement des langues nationales a échoué en Afrique. Pourquoi ? » implique que l'échec de cet enseignement est un constat objectif qu'on demande au sujet d'entériner en l'évaluant. De même, certaines formulations chargées de connotation négatives peuvent entrainer des réponses biaisées ; par exemple, la question : « Faut-il autoriser ou interdire l'enseignement de l'amazighe ? », « autoriser » et « interdire » n'ayant pas des valeurs sémantiques équivalentes, le sujet peut répondre « non » à la deuxième question, sans pour autant être disposé à répondre « oui » à la première.

Ordonnancement des questions

L'arrangement des questions selon un ordre logique et psychologique approprié permet de mettre à l'aise le sujet, par exemple en faisant en sorte que les questions générales précèdent les questions spécifiques et que les questions d'opinion suivent les questions de fait. Il arrive parfois que le sujet, questionné d'emblée sur son point de vue sur un objet donné, ait des réticences, adopte une attitude réservée ou se mettre sur la défensive. Il peut paraître avantageux à l'analyste de regrouper les questions du même thème ; cela simplifie le travail de dépouillement et le traitement des variables, mais parfois, notamment en ce qui concerne les questions portant sur les attitudes, les opinions et les représentations, cela peut induire un effet d'acquiescement qui se traduit chez le sujet par des réponses identiques à des questions

différentes mais suivies. Cela peut conduire aussi le sujet à adopter un comportement soucieux de cohérence ; c'est ainsi que le sujet qui a répondu « oui » à la question : « Pensez-vous que le maintien de la langue maternelle est important pour l'enfant ? », fera l'effort d'être cohérent avec lui-même en répondant « oui » à la question suivante : « Parlez-vous votre langue maternelle à vos enfants ? », alors qu'il est possible que dans la réalité le sujet ne parle pas sa langue maternelle à ses enfants. L'ordre des questions peut aussi influer sur la réponse du sujet qui a tendance à interpréter les questions selon leur position dans le questionnaire. Par exemple, la réponse aux questions suivantes sera différente selon que l'une précède l'autre ou la suit : a. « Parlez-vous l'argot ? », b. « Pensez-vous que l'argot porte préjudice à celui qui le parle ? », et a. « Pensez-vous que l'argot porte préjudice à celui qui le parle ? », b. « Parlez-vous l'argot ? ».

Récupération du questionnaire

L'idéal serait que l'enquêteur puisse récupérer le questionnaire immédiatement après sa passation, sinon il a intérêt à procéder à un suivi régulier du retour d'un pourcentage maximum de questionnaire afin de garantir la représentativité de l'échantillon et la crédibilité des résultats de la recherche. Des questionnaires récupérés après un laps de temps important après leur administration, non seulement retardent l'opération de traitement mais, encore, risquent de biaiser les résultats de l'analyse. Il peut arriver que des questionnaires ne soient pas rendus ; il faut alors s'assurer par interview des caractéristiques du sous-groupe concerné auprès d'un groupe limité ; si elles correspondent à celles des sujets qui ont rendu les questionnaires, on peut estimer que les résultats de l'enquête ne sont pas grandement faussés ; si, en revanche, elles sont différentes, alors il faut relancer les enquêtés. En cas de non-réponse, il est nécessaire de limiter la portée de l'objet de l'étude et reformuler les questions de recherche de façon à exclure le sous-groupe qui n'a pas répondu au questionnaire. Un trop grand nombre de non-réponses peut signifier que la question est mal formulée, que le nombre de réponses suggérées est insuffisant ou encore que les sujets ne sont pas motivés pour répondre aux questions. Auquel cas, il convient de prendre les dispositions qui s'imposent pour reprendre le questionnaire.

Validation du questionnaire

La validité du questionnaire ne doit pas être assumée ou supposée, mais établie ; il est donc nécessaire, avant de procéder à la passation définitive du questionnaire, d'en établir la validité par pilotage, de telle sorte qu'il soit approprié aux questions de recherche. Une fois que le chercheur a estimé que le questionnaire est conçu correctement, que les questions sont

bien formulées et bien classées, il procède à sa vérification empirique auprès d'un échantillon limité par le moyen d'un pré-test permettant de procéder à la validation de la version provisoire du questionnaire, pour s'assurer qu'il est approprié à la population et adéquat aux questions que se pose le chercheur. Cette opération permet, notamment, de savoir si les questions sont bien comprises par tous les sujets de la même façon, si elles sont comprises comme les entend le chercheur et si elles ne présentent pas de difficultés d'interprétation. Le pré-test a également pour objectif de vérifier l'adéquation de la procédure de constitution de l'échantillon et de contrôler la fiabilité des enquêteurs. L'analyse des résultats obtenus au terme du pré-test permet généralement de questionner la pertinence des questions et d'une façon générale la faisabilité de la recherche.

Avantages et inconvénients du questionnaire

Si le questionnaire permet le contact direct avec les sujets sur lesquels porte l'enquête sociolinguistique et s'il offre l'avantage de placer l'enquêteur et l'enquêté dans une relation humaine, souple et coopérative, il présente néanmoins quelques inconvénients. Les plus importants sont le coût en temps et en moyens matériels et financiers, la réduction de la taille de l'échantillon et le fait que la plupart des informations qu'il permet de collecter peuvent être obtenues par le moyen des questionnaires écrits soumis aux sujets. Le questionnaire est, en effet, bien souvent plus pratique et plus efficace que l'entrevue ; il présente surtout l'avantage de permettre de travailler avec un échantillon plus large que celui touché par l'entrevue. Le caractère standardisé permet notamment de soumettre les sujets exactement aux mêmes instructions ; de ce fait, la personnalité, l'humeur ou les préférences de l'enquêteur n'interviennent pas dans le déroulement de l'enquête et n'entachent pas les résultats de la recherche. En bref, le sujet enquêté maîtrise mieux les réponses à des questions formulées dans un questionnaire que celles énoncées lors d'un entretien non directif où interviennent des faits liés à la subjectivité.

Il appert donc que la *fabrication* d'un questionnaire adéquat et fiable est une opération délicate qui, lorsqu'elle n'est pas accomplie selon les normes méthodologiques appropriées, donne lieu à un instrument qui présente l'inconvénient de soumettre aux sujets des questions sans pertinence pour la recherche ou des questions pouvant être mal comprises ou mal interprétées par eux ; il est, en effet, difficile de formuler des questions claires, bien ordonnées et dénuées d'ambigüité pour tous les sujets. La validation du questionnaire par le moyen d'enquêtes pilotées effectuées auprès d'un échantillon réduit est une précaution méthodologique nécessaire pour pallier les imperfections de forme et de contenu des versions préliminaires du questionnaire.

Analyse des données

Une fois les données collectées et saisies, arrive la phase de l'analyse proprement dite ; celle-ci se décompose généralement en deux temps ; la présentation des résultats et leur discussion. L'analyse des données collectées se fait en plusieurs moments : la transcription ou la saisie des données, l'identification des variables, l'analyse quantitative et l'analyse qualitative :

(i) *la transcription* représente l'étape première de l'analyse. Devant l'impossibilité matérielle de transcrire ou de saisir l'ensemble des données recueillies, le sociolinguiste transcrit ou saisit les faits pertinents, notamment les items dans lesquels sont attestées les variables observées en contexte avec, bien entendu, les variantes qu'elles présentent ;

(ii) *l'identification* des variables et des occurrences des variantes constitue un moment essentiel de l'analyse ; on y examine, par exemple, l'environnement phonique des variantes, la nature et la fonction de l'item dans la chaine syntagmatique, les différentes actualisations des items lexicaux, etc. ;

(iii) *l'analyse quantitative* permet de comparer la variabilité linguistique des différents groupes composant l'échantillon et donc de quantifier la variation. Elle est nécessaire parce qu'elle fonde la crédibilité de la recherche et la fiabilité de ses résultats. Les techniques statistiques généralement utilisées sont le T-test lorsque les groupes à comparer sont réduits (2, par exemple) et l'analyse de la variance ou de la covariance (respectivement ANOVA et ANCOVA) lorsque le nombre des groupes à comparer est important. L'intérêt pour l'analyse statistique est encore peu développé dans la recherche sociolinguistique marocaine ; c'est ce qui permet de comprendre que le calcul des fréquences constitue généralement la seule mesure de quantification des faits employée ; l'utilisation de statistiques approfondies demeure exceptionnelle (Dahbi, 1984 ; Agnaou, 1992 ; Boukous, 2000); et

(iv) *L'analyse qualitative* consiste à saisir la variation linguistique en procédant principalement à l'examen des faits linguistiques selon les procédures analytiques en usage en linguistique (structurale ou générative), description de la variation et des changements en cours, formulation des règles à variables (Abdouh, idem ; Moumine, idem) analyse du processus de perte de la langue première (Boukous, 1981 ; de Ruiter, idem ; Bouhjar, idem) ou de la langue étrangère (Agnaou, idem), description des processus d'intégration de l'emprunt (Brunot, idem ; Taïfi, idem ; Iraqi-Sinaceur, idem ; Zaidane, idem ; El Aouni, idem) et des mécanismes du changement de code et de mélange de codes (Abbassi, idem ; Versteegh, idem ; Koucha, idem ; Saïb, idem).

Conclusion

La sociolinguistique, en tant que champ de la connaissance dont l'objet spécifique est l'étude du rapport entre la langue et la société, présuppose une stratégie heuristique rationnelle comprenant notamment la position claire d'un problème à élucider s'inscrivant dans un paradigme fort de la recherche sociolinguistique, l'élaboration de procédures d'investigation éprouvées et la maîtrise des techniques d'analyse quantitative et qualitative adéquates à l'objet d'étude.

Une première évaluation des recherches menées en sociolinguistique marocaine permet de faire ressortir quelques constats objectifs :

(i) les travaux réalisés permettent de faire avancer de façon importante la connaissance de la réalité sociolinguistique du pays ; ils couvrent des centres d'intérêt assez représentatifs des courants qui animent la sociolinguistique générale ;

(ii) ils sont centrés, cependant, de façon fondamentale sur les champs classiques de la sociologie du langage ; moins nombreux sont, en effet, les travaux effectués dans le cadre de la sociolinguistique de la langue ;

(iii) ils sont essentiellement réalisés dans le cadre de travaux académiques, thèses et mémoires ; c'est dire que la recherche postdoctorale n'est guère florissante ;

(iv) ils sont insuffisamment diffusés puisque peu sont publiés ;

(v) ils ne prêtent qu'une attention marginale à la dimension théorique de la sociolinguistique ; et

(vi) enfin, la plupart n'intègre pas de façon systématique les instruments de la méthodologie de la recherche, notamment ceux relatifs à la collecte des données et à l'analyse quantitative.

Ces constats reflètent l'état général de la recherche au Maroc ; les principales causes de cet état de fait semblent être le manque d'une stratégie globale de la recherche scientifique en général, la suspicion qui pèse sur les disciplines de terrain, notamment la sociolinguistique par son apport à la sécularisation linguistique, l'insuffisance de la logistique et, partant, la démotivation des chercheurs qui ne sont généralement pas encouragés par le subventionnement de leurs études. Le terrain est pourtant la voie royale pour sentir les pulsions sociales *in vivo* et du coup l'exigence empirique devient une condition *sine qua non* de la conception de toute politique linguistique qui vise à atteindre le niveau de l'adéquation descriptive de la situation sociolinguistique et le niveau de l'adéquation théorique qui permet la modélisation de la stratégie à adopter en matière de gestion de la diversité langagière.

Politique linguistique et pouvoir de la langue*

Problématique

Parler de la langue peut paraître simple puisque, après tout et avant même le bon sens cartésien, l'usage de la langue est la chose au monde la plus partagée. Pourtant dans l'énoncé précèdent, le propos est passé de « parler de la langue » à « parler la langue », ce qui est un glissement non fortuit d'un ordre à un autre, celui du linguiste et celui du locuteur. Le détour par les théories linguistiques que nous allons commence par faire relève de l'ordre du linguiste. Mais qu'en est-il du locuteur, du pouvoir de la langue sur lui et de son pouvoir à lui sur la langue ? Et aussi du pouvoir ou du non-pouvoir qu'il affecte à la langue, à sa langue première d'abord ? Ce sont ces questions qui vont retenir notre attention dans ce chapitre qui balise la problématique générale de la politique linguistique.

Langue et immanence

L'objectif de cette entreprise est purement fonctionnel, il s'agit moins de passer en revue les principales tendances de la linguistique moderne que de voir comment ce qui nous préoccupe, le fonctionnement social du langage, pu être évacué de la linguistique depuis que Ferdinand de Saussure a décidé d'immoler la linguistique externe sur l'autel de Science. Cette résolution draconienne a marqué de manière décisive développement de la linguistique jusqu'à aboutir, avec les génératives, à l'élaboration de modèles idéels hautement spéculatifs et, a fortiori, totalement coupés de la réalité sociale du langage; mais depuis quelques années, à contre-courant d'un mouvement en passe de devenir une mode, des recherches menées in vivo posent les jalons d'une théorie de la pratique linguistique, i.e. la sociolinguistique.

Il est banal d'affirmer qu'il n'existe pas de société sans langage ni de langage sans société[1], c'est également un truisme que de dire que le linguistique présuppose le social et que la fonction fondamentale du langage est de permettre la communication sociale. A partir de ces lapalissades, posons naïvement cette question : peut-on étudier exclusivement le langage en tant qu'entité abstraite de la réalité sociale ? La réponse à cette question nous conduit à examiner l'objet et la méthode des différents courants de la linguistique contemporaine ; or, paradoxalement, les propositions triviales

*Version augmentée de la conférence « Le pouvoir de la langue en question » donnée lors du colloque « Le pouvoir de la langue » organisé par Timnay Intercultures, Midelt, les 19 et 20 mai 2017.

[1] Nous parlons ici du langage articulé.

énoncées précédemment s'opposent diamétralement aux travaux des maîtres de la linguistique moderne, puisque la langue est par eux considérée essentiellement comme un système de signes vocaux dont l'inventaire est fini et qui, obéissant au principe de la combinatoire, permet à un émetteur de transmettre un message à un récepteur ; la langue se trouve ainsi conçue comme un code dont on étudie la structure indépendamment des conditions sociales de sa production et de sa reproduction. Dans la perspective qui est la nôtre, examinons successivement les différents modèles linguistiques pour voir comment ils posent, ou ne posent pas, la relation des aspects intrinsèques et extrinsèques du langage.

Confronté à la diversité de l'activité langagière de l'homme, Saussure tente d'y mettre de l'ordre pour faire de la linguistique une discipline scientifique ; il fait ainsi le départ entre la linguistique interne et la linguistique externe. La linguistique interne est celle qui doit limiter son objet au système de la langue, tandis que la linguistique externe s'étend aux aspects historiques, géographiques, sociaux et psychologiques du langage ; sur le plan méthodologique, le linguiste doit se passer des phénomènes externes pour n'étudier que l'organisation interne de la langue puisqu'il est admis par Saussure qu'il n'est pas indispensable de connaître les circonstances au milieu desquelles une langue s'est développée. » (Voir Saussure, 1974, p. 42)[2] Dans sa ferme volonté d'autonomiser la linguistique, il écarte de son champ d'investigation toutes les manifestations physiologiques, psychologiques et sociologiques liées à l'utilisation du langage, considérant qu'elles rendent opaque et insaisissable l'objet à étudier et fourvoient la linguistique dans l'examen d'éléments confus et hétéroclites.

A partir de l'option inaugurale pour la linguistique interne, la langue devient donc l'objet exclusif de la nouvelle science, la proposition terminale du Cours de Linguistique générale n'est-elle pas : « La linguistique a pour unique et véritable objet la langue envisagée en elle-même et pour elle-même » ? (idem, p. 317)[3] Quelles sont alors les propriétés de la langue ? Elle est conçue comme un « trésor » appartenant à la collectivité et déposé dans le cerveau de ses membres, elle est intangible tant elle échappe à l'action individuelle, elle est le produit contrat social qui en fait un bien collectif inaliénable per-mt l'exercice (passif) de la faculté de langage par les individus formant une communauté; elle s'oppose ou langage composite (langue +

[2] cf. *Cours de Linguistique générale*, le premier écrit théorique qui a marqué la linguistique moderne.
[3] Cette définition constitue le fondement du structuralisme.

parole) par son caractère systématique. La langue est donc de nature sociale, homogène et concrète (idem, p. 32)[4].

En revanche, la parole est un acte individuel qui représente l'appropriation et l'exécution du système de la langue par un locuteur donné dans une situation de discours donnée; il est disons-nous deux aspects dans cet acte, d'une part, les possibilités combinatoires et les variations stylistiques auxquelles le locuteur soumet la langue pour communiquer sa pensée, et, de l'autre, l'utilisation du mécanisme psycho-physique qui sert de canal à cette communication. Ce sont les latitudes individuelles en matière prosodique, lexicale, syntaxique et stylistique qui introduisent dans l'usage nouvelles habitudes linguistiques qui, se cristallisant en acquérant la légitimité, recèlent tes germes de l'évolution et de l'altération qui menacent la pérennité du système de la langue. Ainsi, conçue comme un facteur d'hétérogénéité et de changement, la parole est dite du domaine de « l'accessoire » et de «l'accidentel », elle est exclue des priorités de la linguistique ; ce nouveau choix conduit Saussure à décréter le primat de la linguistique synchronique.

Etant un système complexe de valeurs, la langue doit être soit en fonction de l'axe des simultanéités (la synchronie), soit en fonction de celui des successivités (la diachronie), d'autant plus que « l'opposition entre les deux points de vue - synchronique et diachronique - est absolue et ne souffre pas de compromis» (ibid., p. 119).[5] La linguistique synchronique vise à dégager « les principes fondamentaux de tout système idiosynchronique » (ibid., p. 142)[6] *hic et nunc*. A l'objection de l'irrémédiable changement véhiculé par l'histoire et, partant, la vanité de la conception statique de la langue. Saussure répond que les transformations Intervenant dans une synchronie sont si peu importantes qu'il est permis de les négliger comme «les mathématiciens négligent les quantités infinitésimales dans certaines opérations telles que le calcul des logarithmes» (ibid.,p.33)[7].

[4] La nature concrète de la langue est représentée par les signes linguistiques logés dans le cerveau, ces signes peuvent être fixés par l'écriture.

[5] On verra plus loin que cette affirmation est jugée trop abrupte par Martinet qui envisage « une synchronie dynamique ».

[6] Autrement dit le point de vue synchronique tend à examiner les rapports entre les unités systématiques d'un état de langue indépendamment de leur évolution spatio-temporelle.

[7] Pour Saussure, l'évacuation des données historiques et géographiques est une condition de la scientificité de la linguistique.

En définitive, dans la perspective saussurienne, pour que la linguistique accède au rang de science, il faut et il suffit qu'elle procède de façon exclusive à l'étude du système de la langue considérée dans ses aspects internes d'un point de vue synchronique (ibid., p. 33) [8]. La coupure épistémologique réalisée contre la pratique linguistique précédente (les Néogrammairiens) et contemporaine (l'Ecole sociologique de Paris) est déterminée par la volonté d'autonomisation de la linguistique conçue comme une activité scientifique réévaluée et reformulée dans un cadre théorique nouveau. Les résolutions dichotomiques, présentées initialement comme hypothèses de travail puis transformées en dogmes, ont imprimé à la recherche linguistique une trajectoire décisive bien que nous sachions à présent que la pensée du linguiste genevois était extrêmement nuancée sur bien des questions et ne doit sa raideur manifeste qu'au zèle des épigones éditeurs du Cours (v ; Gödel; de Mauro; Engler)[9].

La tendance inaugurée par le *Cours de Linguistique générale*, faisant du système de la langue étudié en sol et pour soi l'objet spécifique et exclusif de la linguistique, se voit accentuée par les successeurs de Saussure. En effet, poursuivant la démarche du linguiste genevois, L. Hjelmslev pose les jalons d'une théorie du langage qui vise à renforcer le caractère autonome de la linguistique en refusant de la considérer et comme une science auxiliaire et comme une science dérivée. Son objet est la structure spécifique du langage que l'on doit saisir « à l'aide d'un système de prémisses exclusivement formelles» (p. 15)[10]; pour y parvenir de manière méthodique, il est nécessaire d'évacuer, provisoirement, les faits considérés comme non linguistiques, i.e. les aspects physiques, physiologiques, psychologiques, logiques et sociologiques du langage ; ainsi sera-t-il possible d'appréhender ce qui fait la constance de la langue autour de 'laquelle va alors s'ordonner la réalité ambiante « non plus comme un conglomérat mais comme un tout organisé dont la structure linguistique constitue le principe dominant» (ibid., p. 15)[11].

Si l'on admet avec T. de Mauro que la voie de la science des significations passe par « l'étude des relations entre formes linguistiques, fonctions syntactico-sémantiques, et l'organisation sociale et culturelle» (p. 82) [12], on peut légitimement penser que la « récupération» des faits

[8] Nonobstant la particularisation de l'objet et de la méthode de la linguistique, Saussure entrevoit l'intégration de cette dernière dans le cadre de la sémiologie considérée comme la science qui étudie « la vie des signes au sein de la vie sociale».

[9] V. notamment R. Gödel, *Les Sources manuscrites du C.L.G.de Saussure*, *L'édition critique du C.L.G*, par T. de Mauro, et *l'édition critique* établie par R. Engler, etc.

[10] Hjelmslev développe cette postulation dans *Prolégomènes à une théorie du langage*.

[11]. Nous retrouvons donc chez Hjelmslev les mêmes précautions méthodologiques que chez Saussure, (la science du langage doit avant tout étudier la structure immanente de la langue.

[12] V. plus particulièrement *Une Introduction à la Sémantique*.

extralinguistiques pourrait se faire par l'entremise de la composante sémantique, d'autant plus que le commun des mortels conviendra que les mots et les phrases ne signifient pas par eux-mêmes mais par l'action de l'homme dans la pratique sociale ; or la Grammaire générative et transformationnelle conçoit une sémantique formelle peu soucieuse de la signification sociale du langage.

Essayons de voir comment se pose la question sémantique en Grammaire générative. Depuis quelques années, une vive polémique oppose les tenants de la sémantique interprétative à ceux de la sémantique générative à propos de la place et de la fonction de la compo- sante sémantique dans une grammaire générative: les représentations sémantiques sont-elles engendrées directement (thèse de la sémantique générative) ou par le biais de la composante syntaxique (thèse de la sémantique interprétative) ? Rappelons que dans le cadre de la Grammaire générative et transformationnelle « théorie standard» la composante sémantique est essentiellement interprétative, c'est-à-dire que sa fonction se réduit à assigner une interprétation sémantique aux phrases engendrées par la composante syntaxique. La composante syntaxique se subdivise en deux sous-composantes: le dictionnaire et les règles de projection. Par l'application de l'analyse componentielle, le dictionnaire définit les items lexicaux par un ensemble de traits tirés des universaux sémantiques; les règles de projection spécifient, dans des structures syntaxiques déterminées, les combinaisons permises des items et explicitent l'interprétation à leur assigner.

Sur la base de quelques faits empiriques, les sémanticiens génératives considèrent que: (a) la structure profonde telle que la conçoit la théorie standard n'est pas satisfaisante dans la mesure où la théorie des traits de sélection fait double emploi. puisqu'elle intervient à la fois dans la composante de base pour engendrer les phrases et dans la composante sémantique pour les interpréter; (b) les structures sémantiques suffisent à rendre compte des phénomènes sélectionnés; (c) les items lexicaux ne peuvent pas toujours être insérés dans la base; (d) l'input des transformations doit quelquefois être constitué par une suite de représentations sémantiques et/ou d'items; (e) enfin, les règles d'insertion lexicale de la théorie standard ne peuvent pas rendre compte de certains aspects de la structure du lexique des langues. Estimant ces objections décisives, Mc Cawley propose de faire l'économie de la composante syntaxique dans l'organisation générale de la Grammaire générative et transformationnelle[13]. Chomsky répond que la Sémantique générative, en réduisant la structure profonde à une composante où s'effectuent les règles de formation des représentations sémantiques) n'indique pas comment elle résorbe certaines de ses fonctions telles le fait

[13] *cf.* « *The Role of Semantics in a Grammar*».

qu'elle sert d'input pour les transformations, rend compte de certains universaux formels, définit les fonctions syntaxiques, détermine l'ordre des constituants et représente un cadre formel pour l'insertion lexicale.[14] Mais il convient que, pour traiter correctement des phénomènes comme la focalisation et la présupposition, la structure de surface joue un rôle dans l'interprétation sémantique, néanmoins le fonctionnement de la composante sémantique reste fonda- mentalement le même, c'est dans la composante de base que se fait l'analyse componentielle du lexique et la formation des règles projectives. En définitive, la grammaire n'étant pas conçue comme une théorie de la performance, il importe peu que les représentations syntaxiques soient engendrées à partir des représentations sémantiques ou inversement; c'est ce qui conduit J.J. Katz à conclure que les deux positions - celle de la Sémantique interprétative et celle de la Sémantique générative - ne sont que des variantes notationnelles.[15]

D'aucuns considèrent que ce débat est largement artificiel sinon superfétatoire dans la mesure où, jusqu'à présent. La Grammaire générative et transformationnelle - Théorie standard .étendue et Sémantique générative - n'a encore fait l'objet d'une application systématique et exhaustive ne fût-ce qu'à une composante d'une langue naturelle; or, c'est l'adéquation observationnelle, descriptive et explicative qui doit être déterminante dans la validité d'un modèle. *In fine*, les recherches dans le domaine de la sémantique visent l'élaboration d'une théorie sémantique distincte d'une théorie de la référence, aussi occultent-elles le caractère social du langage en faisant abstraction des conditions psychosociologiques dans lesquelles s'effectue l'acte de communication.

C'est pour intégrer dans la théorie linguistique ces conditions que certains chercheurs ont proposé l'élargissement de la grammaire de façon à englober la pragmatique.[16] La pragmatique aurait à étudier les relations entre locuteurs- auditeurs et structures linguistiques pour définir les différents types d'actes de langage; elle prendrait en charge les facteurs relatifs à la situation de communication comme les motivations psychologiques et le statut social des interlocuteurs. La tâche de la pragmatique dans le cadre de la recherche linguistique serait de « rechercher quelles sont les conditions de production des actes de parole. A ces conditions appartient en tout premier lieu la satisfaction des critères de bonne formation syntaxique et sémantique; mais il faut y ajouter un large ensemble de facteurs et de conditions qui sont nécessaires à la formation d'actes de parole et qui, sous certaines conditions,

---

[14] *cf. « Some Empirical Issues in Linguistic Theory».*
[15] *cf. « Generative Semantics is Interpretive Semantics* ».
[16] cf. J.L. *Austin, Quand dire, c'est faire*; Paris, 1970 ; et J.R. Searle, *Les Actes de langage*, Paris, 1971.

sont des éléments déterminants d'un procès de communication.» (p. 78)[17]. Ainsi, dans la perspective d'une meilleure compréhension des conditions de l'énonciation, il est distingué trois types d'actes de langage: *l'acte locutionnaire, l'acte illocutionnaire* et *l'acte perlocutionnaire*. Dans le premier type d'acte, l'énonciation se fait indépendamment de la situation de discours dans laquelle se trouve le sujet de l'énonciation ; dans le second type, on considère l'énonciation placée à l'intérieur des relations de discours de telle sorte, par exemple, qu'un énoncé satisfaisant aux règles de l'interrogation oblige l'auditeur à répondre; dans le dernier type d'acte interviennent des mécanismes psychosociologiques transdiscursifs, par exemple pour faire éprouver à l'allocutaire un sentiment de mépris ou d'admiration. Le point de vue pragmatique est sans doute un pas Intéressant dans la voie de l'intégration de l'extralinguistique en rendant compte des conditions de l'énonciation, mais la recherche dans ce domaine est encore embryonnaire.

La théorie linguistique s'enrichit d'un autre modèle, la *Théorie de la compétence communicative*, qui synthétise les modèles précédents et élargit leur problématique. En effet, constatant le caractère partiel de la Grammaire générative par son organisation, par la fonction de ses composantes et par sa finalité, Brekle, avec d'autres linguistes allemands, élabore la Théorie de la compétence communicative englobant la théorie de la faculté de langage qui comprend l'inventaire des catégories syntaxiques, sémantiques et pragmatiques universelles, une théorie du système d'une langue particulière composée des éléments syntactiques, sémantiques et pragmatiques d'un système linguistique idiosyncratique ; enfin, une théorie de la compétence performantielle comportant l'inventaire des conditions syntactiques, sémantiques et pragmatiques idiosyncratiques.

En nous intéressant au fonctionnement du langage en tant que moyen de communication sociale, nous sommes particulièrement attentif à toute velléité «socialisante» du langage, or le regard polyvalent de la Théorie de la compétence communicative sur le langage autorise à penser, a priori, que dans le cadre de ce modèle, la composante pragmatique est susceptible de poser les bases d'une compréhension rigoureuse de la relation langage/ société. Notre propos est, par conséquent, moins de présenter de manière exhaustive la Théorie de la compétence communicative que de voir comment sa composante pragmatique traite les conditions sociales de production et de reproduction du langage.

[17] H.E. Brekle, *Sémantique*, Paris.

Examinons donc la fonction de la composante pragmatique au niveau des trois étages qui forment ce modèle. La composante pragmatique de la théorie de la faculté de langage vise à établir les conditions d'une pragmatique universelle rendant compte des possibilités générales des actes de parole y compris les rôles sociaux des interlocuteurs; sur la composante pragmatique du système idiosyncratique, Brekle reste allusif: « C'est, d'ailleurs, au niveau de la pragmatique que les interrelations entre la structure de la société et de la culture d'une part, et les formes linguistiques, de l'autre, jouent un rôle essentiel» (p. 102)[18]; enfin, la pragmatique de la théorie de la performance idiosyncratique est considérée comme la composante la plus consistante où interviennent des facteurs linguistiques intrinsèques et d'autres extrinsèques d'ordre psychologique et sociologique inhérents aux actes de communication. A défaut de résultats décisifs, cette conception de la pragmatique a, au moins, le mérite de proposer un modèle linguistique ouvert à la recherche interdisciplinaire en opérant l'unité des manifestations langagières maintenues jusqu'alors dans le cadre de cloisons étanches, la « philosophie du langage» étudiant la faculté de langage, la « grammaire» la compétence, la psycholinguistique et la sociolinguistique la performance.

Au terme de cette revue fort allusive des principaux courants de la théorie linguistique, il convient de faire une remarque d'ordre épistémologique sur ce qui constitue leur invariant méthodologique. Nous avons essayé d'examiner comment la méthode analytique a servi à délimiter l'objet de la linguistique, i.e. le système de la langue pour Saussure, la structure immanente de la langue pour Hjelmslev et la compétence pour Chomsky; ce choix est présenté comme une nécessité fondamentale pour élaborer la linguistique sur des bases scientifiques; or, avec la Théorie de la compétence communicative, c'est la synthèse qui reprend ses droits à côté de l'analyse par l'intervention des différentes composantes dans un modèle unitaire.

[18] Dans *Sémantique,* Brekle, les propositions de saturation de la composante sémantique, notamment par l'incorporation de la pragmatique restent timorées ; elles méritent de plus amples développements.

Sur la scientificité de la linguistique, une mise au point serait souhaitable; pour notre part, nous pouvons dire de façon cursive, en nous basant sur certaines esquisses d'une critique épistémologique de la linguistique [19] que les efforts fournis, les résultats obtenus comme les propositions programmatiques, n'ont pas suffi à placer la linguistique sur le piédestal des sciences naturelles. En effet, si l'on admet avec Ullmo qu'une théorie est une « représentation adéquate établissant une correspondance exacte entre l'ensemble des phénomènes étudiés et un système de lois mathématiques» [20] , le système hypothético-déductif des génératives représente une construction théorique en établissant l'équivalence entre les lois mathématiques et les règles syntactiques, sémantiques et phonologiques, et en estimant qu'il y a correspondance exacte entre ces règles et les data linguistiques étudiés. Or, cette construction restera purement spéculative tant que l'on conférera toute l'importance aux principes de simplicité et d'élégance -d'ailleurs insuffisamment explicités- au détriment du principe de l'adéquation observationnelle et descriptive, et au point de juger sans intérêt les faits empiriques « falsifiant» la théorie[21].

C'est pourquoi la linguistique est difficilement réductible à une théorie formalisée de la structure langagière; en effet, « un tel système est infiniment plus complexe qu'une théorie logique ou mathématique ordinaire, et pour des raisons tout aussi compréhensibles, aucune théorie grammaticale construite sur ce modèle, de quelque langue que ce soit, n'est aujourd'hui près d'aboutir à une description complète.» [22] Ces objections faites, il ne faudrait pas considérer que toute tentative d'application du modèle mathématique au champ de la linguistique n'est que cautère sur jambe de bois. Il s'agit d'apprécier la nature particulière de l'objet de la linguistique et d'affiner sa méthodologie en saisissant le langage dans la réalité complexe de son fonctionnement psychologique, sociologique et symbolique, en rejetant l'opération réductrice qui consiste à n'en considérer que la structure immanente.

---

[19] Seuls retiendront notre attention les éléments pertinents quant à notre démonstration, pour de plus amples informations V. P. Duhem, Remarques épistémologiques sur la linguistique chomskyenne, 1972; G. Mounin, La linguistique du XXe siècle, 1972; A. Schaff, « Grammaire générative et conception des idées innées», dans *L'Homme et la Société*, n. 28 1973; etc.

[20] Cité par G. Mounin, *La linguistique du XXe siècle*, p. 208.

[21] cf. N. Chomsky, « Une conception transformationnelle de la syntaxe », *Langages* n. 4, 1966, pp. 39-80.

22 E. Bach, « Linguistique structurelle et philosophie des sciences », dans *Problèmes du langage*, Diogène, 1966, p. 131. (34) cf. id., *Le langage*, Payot, 1970.

Langue et société

A présent, nous allons essayer d'examiner, de manière succincte, certaines tentatives d'ouverture de la recherche linguistique sur la réalité extralinguistique, car il s'est toujours trouvé des récalcitrants pour travailler à contre-courant de la pratique dominante, c'est le cas de Sapir et Whorf en plein descriptivisme bloomfieldien, de Marr et Volochinov en plein formalisme russe et de Labov en pleine période générativiste.

Aux USA, le rapport du langage à la réalité a été pensé dans le cadre de ce que l'on nomme *l'hypothèse Sapir-Whorf*. Pour Sapir[23], le langage joue un rôle important dans la constitution d'une communauté en assurant l'accumulation de ses biens symboliques et la transmission de son histoire; il est le reflet de la réalité extralinguistique d'un peuple, de sa psychologie et de sa vision du monde, mais il n'y a ni homologie ni isomorphie entre ces phénomènes et le langage. Son disciple, Whorf[24], radicalise ce point de vue quand il déclare que (a) les faits naturels et sociaux sont différents selon les locuteurs parce que leur outillage linguistique leur en fournit des formulations différentes; (b) la langue n'oriente pas seulement la vision du monde, elle l'organise, ce sont des lois inexorables qui gouvernent les formes de pensée; (c) enfin, la structuration différente des langues naturelles s'explique par des différences dans le fonctionnement de la pensée selon les peuples, cette différenciation explique à son tour la variation dans la vision du monde de ces peuples. Cette hypothèse, qui appartient plus à Whorf qu'à Sapir, pèche par son caractère étriqué, dans la mesure où la langue devient le principe organisateur non seulement de la vision du monde mais aussi de l'expérience extralinguistique; par ailleurs, on ne peut s'empêcher d'observer la circularité des thèses de Whorf : les différences enregistrées parmi les structures linguistiques servent à la fois de cause et d'effet à la différenciation dans la vision du monde dans la mesure où elles expliquent cette différenciation et s'expliquent par elle.[25]

En apparence séduisante, cette hypothèse a suscité un vif intérêt parmi nombre d'ethnolinguistes à tel point qu'une vaste enquête a été effectuée dans le Sud-ouest des USA dans le cadre du *South western Project* pour dégager une éventuelle corrélation entre les structures' linguistiques et les structures anthropologiques de certains peuples amérindiens, mais les résultats recueillis se sont révélés peu concluants. En Union Soviétique, vers

---

[23] cf. id., *Le langage*, Payot, 1970.

[24] cf. id., *Linguistique et Anthropologie*, Gonthier, 1971.

[25] Par ailleurs, Whorf lui-même rejette l'idée d'une corrélation entre les classements linguistiques et les catégories ethnologiques : «L'idée de corrélation entre langue et culture, dans le sens généralement accepté du mot corrélation, est certainement une idée erronée. », ibid., p. 139.

1920, N. Marr réagit contre les constructions abstraites des formalistes en proposant d'asseoir sa Nouvelle théorie du langage sur les bases du matérialisme historique. Résumons ses thèses : (a) il y a monogenèse de la langue; (b) la différenciation des langues naturelles ne s'est réalisée qu'avec la désintégration de la commune primitive; (c) toute formation socio-économique a un type de langue particulier, (d) le passage d'un mode de production à un autre entraîne un bond qualitatif au niveau du changement linguistique; (e) la langue constitue un phénomène superstructurel [26]. *L'hypothèse Whorf-Sapir* et le *Marrisme* représentent deux tentatives - aux perspectives différentes - d'élargissement de la perception des problèmes du langage à l'extralinguistique, elles ont avorté principalement en raison de leur caractère mécaniste; dans la première, la langue est la cause absolue dans la différenciation des visions du monde des peuples, alors que dans la dernière. C'est un objet soumis à la variation infrastructurelle. Dans l'une et l'autre conception, il y a une insuffisance théorique à évaluer la particularité de la structuration des phénomènes symboliques dans le cadre de l'interdépendance des niveaux matériel et idéologique d'une formation sociale.

Cet échec signifie moins qu'il faille se rétracter pour revenir aux subtilités souvent sophistiquées de la linguistique « pure» qu'il n'impose au chercheur de repenser la nature et les modalités de l'interaction du langage et de la réalité sociale dans un cadre théorique correct; or, la lecture extrêmement stimulante de Volochinov[27] permet de poser les jalons d'une conception matérialiste du langage sur la base de laquelle la linguistique sociale peut échafauder sa méthodologie particulière. Volochinov a formulé de manière pertinente la critique de l'objectivisme abstrait - structuralisme saussurien - auquel il reproche de concevoir la langue comme un système abstrait et figé en une synchronie idéelle ne correspondant à aucun moment réel du processus historique; la réalité effective de l'acte de langage ne peut se réduire ni au système abstrait des formes linguistiques, ni à l'énoncé « monologique» isolé, ni encore à l'acte psycho-physiologique par lequel elle se transmet; elle consiste essentiellement en la manifestation sociale de l'interaction verbale médiatisée par la parole. De Volochinov nous retiendrons les thèses suivantes : (a) la langue considérée strictement comme système stable de formes invariantes est une abstraction inadéquate si on veut l'étudier dans sa réalité concrète; (b) elle est un processus génératif continu lié à l'interaction sociolinguistique entre locuteurs; (c) les règles de

[26] C'est J. Staline en personne qui mit un terme à la Nouvelle théorie du langage dans une série d'interventions à la Pravda, V. *A propos du Marxisme en linguistique*, éd. de la Nouvelle Critique, 1950, 67 p.
[27] id., *Marxism and Philosophy of Language*, Studies in Language, Seminar Press, New York, 1973.

génération linguistique sont sociologiques, elle ne relèvent pas toutes de la psychologie individuelle, mais ne peuvent être distinctes de l'activité des locuteurs; (d) la créativité linguistique ne coïncide ni avec la créativité artistique, ni avec tout autre type de créativité idéologique, mais en même temps elle ne peut se comprendre indépendamment des significations et des valeurs dont elle est investie; (e) la structure de la parole est une structure purement sociologique puisque la parole intervient entre des locuteurs. Ces thèses auraient pu impulser la recherche linguistique sur des bases théoriques solides si elles n'avaient été anéanties avec leur auteur par les vicissitudes de l'Histoire. [28] La leçon fondamentale à tirer des thèses suggestives de Volochinov à l'égard de l'illustration du néo-positivisme en matière linguistique est la nécessité de déconstruire la théorie linguistique pour la reconstruire sur des bases nouvelles qui réincorporent explicitement le langage-fait-social dans sa problématique.

Nul doute que la linguistique « pure» a enregistré des succès décisifs grâce aux options méthodologiques qui sont les siennes, Le. l'étude exclusive de la structure immanente de la langue d'un point de vue synchronique; en effet, la recherche linguistique dans ses différentes approches - structuralistes et générativistes - est parvenue à élaborer des modèles suffisamment opératoires pour rendre compte de la structuration des composantes de certaines langues; il s'agit à cette étape de la recherche linguistique d'utiliser les acquis méthodologiques des différentes approches pour examiner le langage dans son contexte social en rendant compte aussi des faits psychologiques et sociologiques inhérents à la situation de communication, au statut du code et de ses usagers, à la variation stylistique et sociale des énoncés, etc.

Concevoir le langage comme une unité dont la théorisation nécessite la prise en charge des facteurs constitutifs de l'acte de communication dans leur diversité, c'est résoudre de manière dialectique la contradiction de l'intrinsèque et de l'extrinsèque en les envisageant dans leurs rapports mutuels au lieu de les considérer en termes exclusifs[29]. C'est dons cette perspective que s'inscrivent les travaux qui se réclament de la

[28] Volochinov a disparu lors des purges staliniennes.

[29] Le néo-positivisme linguistique s'intéresse uniquement à l'aspect interne de la structure linguistique et le sociologisme à ses aspects externes. A cet égard, A. Martinet observe une position mitigée, il estime qu'il est difficile d'établir une relation de cause à effet entre l'organisation sociale et les modifications de la structure linguistique, cf. *Eléments de linguistique générale*, tout en considérant qu'il y a « des cas où, quoi qu'on fasse, les lois internes sont impuissantes. Elles ne sont pas une collection de recettes permettant d'expliquer tout à partir de n'importe quoi.» *Economie des changements phonétiques*, p. 192.

sociolinguistique, en particulier ceux de Labov sur le vernaculaire Noir-américain.[30]

Mettant à profit le formalisme élaboré par la Grammaire générative pour dégager les règles sous-jacentes aux processus linguistiques et les techniques de l'enquête sociologique pour recueillir des énoncés in vivo. Labov propose une approche des faits linguistiques dans leur contexte social dont les incidences théoriques et pratiques risquent fort de renouveler la recherche linguistique actuellement fourvoyée dans la construction de modèles largement spéculatifs qui justifient cette appréciation:

> *La mise entre parenthèses des fonctions [sociales du langage], qui permet de traiter la langue, ou tout autre objet symbolique, comme une finalité sans fin, n'a pas peu contribué aux succès mondains de la linguistique structurale ou de la sémiologie qui lui donne sa forme la plus générale, en conférant le charme d'un jeu sans conséquence aux exercices «purs» d'une analyse purement Interne et formelle.* (p.14)[31]

Des travaux de Labov on peut extrapoler les conclusions suivantes sur les tâches de la sociolinguistique: (a) dégager les règles qui rendent compte des invariants linguistiques (en structure profonde) et expliquent l'intercompréhension entre les locuteurs d'une communauté linguistique; (b) dégager les règles qui président à la variation stylistique et sociale (en surface) et animent la diversité idiomatique; (c) opérer la relation entre (a) et (b) pour rendre compte des mécanismes d'imposition de l'usage dominant.

Ainsi, quiconque est tant soit peu soucieux de comprendre le fonctionnement réel du langage ne peut souscrire à l'idéalisation réductrice de la linguistique « pure» ; en effet, le locuteur-auditeur-idéal connaissant parfaitement sa langue, de même que la communauté totalement homogène ne sont que des abstractions qui ne résistent pas à l'observation; la réalité montre qu'il n'y a. point d'homogénéité, partout il n'y a que variation idiolectale, sociolectale et dialectale, et partout il n'y a que des locuteurs socialement définis, dont la performance reflète les conditions et les degrés d'appropriation de la norme légitime, i.e. celle du groupe dominant.

Nous voyons ainsi comment la sociolinguistique est appelée à remettre la linguistique sur ses pieds à condition qu'elle ne se contente pas de dresser une typologie des différentes variétés linguistiques en usage dans une communauté indépendamment du statut que leur confèrent les rapports

---

[30] V. *Sociolinguistic Patterns*, Univ. of Pennsylvania Press, 1972 et *Language in the Inner City*, Univ. of Pennsylvania Press, 1972b.

[31] P. Bourdieu et I. Boltanski, « Le fétichisme de la langue», dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 4. juillet 1975.

sociaux dans lesquels elles s'inscrivent [32] . Il appartient donc à la sociolinguistique de «construire le champ linguistique, comme système de rapports entre les groupes correspondants dans la hiérarchie sociale et d'être ainsi en mesure de rapporter les propriétés linguistiques de ces variétés à la position occupée par les agents ou les groupes qui les produisent dans le champ linguistique» (p. 3)[33].

Le pouvoir de la langue en question

Le détour par les considérations théoriques précédentes permet de cerner la notion de « pouvoir » appliquée à la langue. Il montre que la relation entre « pouvoir » et « langue » sont multivoques. Pour les théoriciens de la langue, cette dernière est une pure abstraction, un système de signes liés par des règles de génération des phonèmes et des morphèmes et de leur combinaison syntagmatique. En revanche, pour les théoriciens de la société, la langue est un produit social qui peut ou ne pas avoir de la valeur et du poids par la volonté des usagers et l'action des acteurs sociaux. L'idée que nous voulons expliciter ici est que la langue n'a pas de pouvoir en elle-même, c'est la communauté qui donne du pouvoir à la langue, un pouvoir qui peut être important, faible ou nul. Dans sa pratique sociale, l'homme adopte une position empathique ou de rejet par rapport aux langues en présence, exprime sa motivation grande ou faible, développe sa représentation positive ou négative, et c'est cela qui contribue à donner du poids, de la valeur et du pouvoir à langue d'élection. En d'autres termes, c'est parce que la langue « rend service » à l'homme que ce dernier fait en sorte qu'elle lui rende la pareille et non l'inverse [44.]

On voit ainsi comment le discours identitaire conduit à des positions irréalistes qui mythifient la langue ; il s'agit aussi bien du discours amazighiste que du discours arabiste. En effet, le discours qui prône l'arabisation des institutions publiques et privées, l'emploi exclusif de l'arabe en tant que langue d'enseignement, langue de la production scientifique et de la création littéraire et artistique est un discours idéologique qui ne prend

[32] En présentant la traduction de l'ouvrage (a) de Labov, P. écrit: « Pour Labov la sociolinguistique n'est pas une des branches de la linguistique, et pas davantage une discipline interdisciplinaire: c'est d'abord la linguistique, toute la linguistique, mais la linguistique sur ses pieds.», W. Labov, *Sociolinguistique*, Ed. de Minuit, 1976.

[33] P. Bourdieu et L. Boltanski envisagent notamment les propriétés suivantes : le degré de «normalisation» de la langue, c'est-à-dire le processus d'explicitation et d'imposition des normes du bon usage, son degré d' «autonomie», c'est-à-dire sa relation génétique et sociolinguistique avec les autres langues en présence et son degré de «vitalité», c'est-à-dire de richesse de son répertoire, son efficacité pour répondre aux besoins de communication des usagers et sa capacité en tant que médium de production culturelle.

[44] A sa manière L.-J. Calvet affirme que c'est la langue qui est au service de l'homme et non l'inverse.

pas en compte les données objectives du paysage des langues, le rapport de force entre elles, leur positionnement effectif dans l'environnement local et dans l'environnement global, leur poids politique, économique et culturel. Les militants qui adoptent cette position se déclarent « au service de l'arabe », certains vont jusqu'à proclamer « leur attachement inconditionnel », d'autres se déclarent prêts à « en découdre » avec les opposants, beaucoup affirment que dans la négociation politique l'arabe constitue « une ligne rouge » à ne pas dépasser…De leur côté, les tenants de l'amazighisme font parfois allégeance à l'amazighe en tant que langue de l'identité première, «infrangible et inaliénable», dans des termes passionnels qui ne laissent que peu de marge à l'échange, à l'écoute et à la négociation. Le discours revendicatif et protestataire place la langue à un niveau d'idéal difficilement atteignable, et du coup les chances d'inclusion dans un projet consensuel sont limitées, ce qui attise davantage les malentendus et rehausse le niveau des exigences.

Paradoxalement certains, aussi bien parmi les « arabistes » que parmi les « amazighistes » qui érigent la langue en mythe, ne parviennent pas à transmettre l'usage effectif de leur langue à leur progéniture ou font preuve de déloyauté à l'égard de cette langue en confiant l'éducation de leurs enfants à l'école francophone, anglophone, hispanophone ou italianophone, marginalisant l'arabe et excluant l'amazighe. La contradiction entre le dire et le faire crée un sentiment de malaise psychologique qui, plutôt que de conduire à une vision plus réaliste, plus ouverte, plus équilibrée ou plus pragmatique, pousse à des comportements irrationnels, contradictoires, incohérents, inconséquents et parfois à la limite de l'absurde.

L'évaluation diagnostique de la situation sociolinguistique de l'arabe et l'amazighe en termes de poids et de valeur sur le marché des langues montre que les deux langues ont le statut constitutionnel de langue officielle. Cependant, concernant l'amazighe, l'effectivité de ce statut est théorique tant que la loi relative à sa mise en œuvre n'est pas promulguée. Le retard accusé par cette mesure est préjudiciable à la promotion et à la valorisation de l'amazighe puisque c'est un prérequis pour la généralisation de son enseignement[44] et pour son inclusion dans les institutions nationales aux plan national et régional. L'arabe, lui-même, souffre de la compétition avec le français dans certains secteurs clés où ce dernier jouit encore de la fonction de langue de travail, notamment dans les services.

La qualité du corpus de la langue, précisément la disponibilité d'un lexique moderne, d'une terminologie technique, est une condition *sine qua non* pour qu'une langue puisse offrir à ses usagers les ressources nécessaires pour communiquer, travailler et créer dans un environnement en constante évolution. De ce point de vue, l'arabe souffre encore de lacunes importantes

dans les domaines de la technologie, de l'ingénierie et en général de la recherche scientifique de pointe. Quant à l'amazighe, le retard considérable subi fait que ses ressources sont limitées, voire inexistantes dans les domaines techniques. Le processus d'aménagement de son corpus est à ses débuts, quelques lexiques spécialisés sont réalisés par l'IRCAM mais les besoins sont énormes et les attentes sociales importantes. La standardisation de l'amazighe est en fait un travail de longue haleine qui exige de la clairvoyance et une vision stratégique pour répondre aux questions suivantes : Quelle est la pertinence de la standardisation de l'amazighe dans le contexte de la globalisation ? Quels sont les besoins sociaux en matière de demande de l'amazighe ? Quels sont les domaines prioritaires ? Quelle(s) approche(s) et quelle(s) démarche(s) adopter ? Qui est habilité à procéder aux mesures techniques d'aménagement ? Nous tenterons de répondre à ces questions dans les chapitres suivants sur la base de l'expérience de l'IRCAM.

Les fonctions de la langue représentent un paramètre significatif dans l'évaluation de son poids. L'arabe dialectal, *darija*, est une langue maternelle qui tend à être aussi le principal langage véhiculaire au Maroc, pour au moins 80% de la population. Quant à l'arabe standard, il a plusieurs fonctions dont les plus importantes sont la fonction mythique liée à son référentiel historique et religieux lié au fait que c'est la langue du Coran, de l'exercice du rituel religieux et de la littérature ; c'est la langue de l'éducation religieuse et de l'éducation moderne ; c'est également la langue de communication orale et écrite dans les situations formelles à l'échelle du «monde arabe». Pour ce qui est de l'amazighe, il a les fonctions de langue maternelle dans ses différentes variétés locales, de langue de communication intracommunautaire, de langue enseignée et de langue de la création littéraire orale et écrite (naissante) et de la production culturelle.

Le paysage linguistique marocain est marqué par une certaine diversité des langues. Ces langues ont chacune son histoire, son système, son statut et ses fonctions. Le contact entre les langues en présence au Maroc est séculaire mais, évidemment, l'échange est inégal en raison de l'inégalité de valeur, de poids et de force entre les langues. Pour des raisons intrinsèques liées aux lacunes de ses structures et des raisons extrinsèques en rapport avec sa situation sociolinguistique, c'est l'amazighe qui représente la langue la plus précarisée ; il s'ensuit que c'est la langue la plus dépendante des autres et de l'environnement. L'amazighe a cependant pour lui l'affirmation de la conscience identitaire communautaire, l'officialisation de la langue, l'existence d'une institution dédiée à sa promotion, la vitalité des créateurs des expressions culturelles. La variété *darija* est le langage des transactions informelles par excellence ; son positionnement est conforté par une mouvance naissante, par le poids de sa masse parlante, la vastitude de son répertoire et la vitalité de la culture qu'elle véhicule. Quant à l'arabe

standard, sa position a toujours été forte en tant que langue de la religion musulmane, langue de l'administration makhzénienne et des institutions étatiques postcoloniales. Avec la politique d'arabisation de l'enseignement, de la justice et de l'administration en général, et l'existence d'un mouvement idéologique et littéraire fortement implanté dans le milieu des élites urbaines, l'arabe standard renforce son statut de première langue officielle. Enfin, parmi les langues étrangères présentes, le français continue d'occuper la position de première langue étrangère du fait des acquis du passé colonial et du présent marqué par les relations privilégiées que le Maroc entretient avec la France sur les plans économique, financier, politique, militaire et culturel ; sur le plan éducatif, du fait d'une demande sociale forte, le français est solidement présent dans l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et supérieure. Quant à l'espagnol, il a perdu de son poids et de sa valeur après l'indépendance du Maroc ; il est quasiment supplanté par le français dans ses fonctions de langue étrangère dans les régions anciennement occupées dans le nord et le sud du pays ; il subsiste en tant que langue enseignée dans l'enseignement secondaire et en tant que langue de spécialité dans le supérieur. Cependant, la présence d'établissements privés de langue espagnole redonne de la vigueur à la langue. Enfin, bénéficiant de sa position dominante sur la scène internationale, l'anglais s'impose progressivement au Maroc en tant que langue de l'éducation, dans l'enseignement secondaire et supérieur. Certains secteurs orientés vers l'international comme la finance, l'import-export, le consulting et la haute technologie, font de l'anglais, en partie ou en totalité, leur langue de travail grâce à une nouvelle génération d'entrepreneurs, de managers et d'ingénieurs formés dans les écoles et les universités anglophones.

La gestion de la diversité des langues a été faite dans le cadre d'une politique étatique volontariste qui a privilégié la langue arabe standard depuis l'indépendance du Maroc. Néanmoins, avec la constitution (2011), une nouvelle vision se met en place, elle assigne à l'Etat le rôle de « veiller à la cohérence de la politique linguistique et culturelle nationale ». Elle se fonde sur la reconnaissance de la diversité linguistique et culturelle, une reconnaissance qui place en tête des priorités la langue arabe, dont l'Etat s'engage à « œuvrer à la protection et au développement ainsi qu'à la promotion de son utilisation ». Ensuite, la Constitution stipule : « De même, l'amazighe « constitue une langue de l'Etat en tant que patrimoine commun de tous les Marocains sans exception ». Il est prévu une loi organique qui « définit le processus de mise en œuvre du caractère officiel de cette langue ». En outre, la Constitution énonce : « L'Etat œuvre à la préservation du hassani (…) ainsi qu'à la protection des parlers et des expressions culturelles pratiquées au Maroc ». Et enfin : « (…) l'Etat veille à l'apprentissage et à la maîtrise des langues étrangères les plus utilisées dans le

monde, en tant qu'outils de communication, d'intégration et d'interaction avec la société du savoir et d'ouverture sur les différentes cultures et les civilisations contemporaines. » Pour couronner cette politique, la Constitution prévoit la création du Conseil national, des langues et de la culture marocaine « chargé de la protection et du développement des langues arabe et amazighe et des expressions culturelles marocaines. Il regroupe l'ensemble des institutions concernées par ces domaines ».

L'Etat marocain dispose ainsi d'une politique générale et intégrée visant à gérer le paysage linguistique et culturel. Il s'agit d'une politique étagée qui définit le rôle de l'Etat et détermine les moyens institutionnels à mettre en œuvre. Il est évident que la réussite de cette expérience dépendra de la volonté politique de l'Etat, du degré d'engagement des pouvoirs législatif et exécutif et de la capacité de veille et de résilience de la société. L'un des effets de la politique linguistique est de distribuer « le pouvoir » des langues. Certaines de ces langues sont alors investies d'un « pouvoir » effectif, ce sont les langues qui elles-mêmes dispensent des privilèges matériels et /ou symboliques à leurs détenteurs, en termes d'accès aux secteurs socio-économiques « productifs et rentables », et aussi d'appartenance aux sphères culturelles dispensatrices de « capital culturel » à la source de la « distinction sociale ». Les autres langues sont de fait reléguées au rang d'idiomes communs, sans prestige social et souvent poussées à la précarité. On voit donc que l'expression « pouvoir de la langue » est une notion abstraite et métaphorique dans le sens où « la langue » n'est après tout qu'un système de signes régulé par un ensemble de principes universels, à la base de la génération de toutes les langues. Mais, c'est également une notion concrète et socialement signifiante qui montre bien que, dans la réalité des échanges sociaux, les langues n'ont ni la même valeur ni le même poids et, du coup, ni le même statut ni les mêmes fonctions. Aussi peut-on dire que toute langue a un pouvoir immanent potentiel mais, concrètement, ce sont institutions étatiques, la société et les usagers qui donnent du « pouvoir » à la langue. En effet, l'Etat est un acteur décisif dans l'imposition de la langue dans le cadre de ses choix de politique linguistique, notamment dans l'éducation et le fonctionnement de ses institutions. La société constitue, quant à elle, la "fabrique de l'habitus » linguistique par le jeu de la dynamique des échanges langagiers ; *in fine,* les usagers ont un rôle décisif dans l'assignation du "pouvoir » à la langue par leur loyauté ou leur déloyauté à son égard, leur appropriation effective de la langue à travers les pratiques langagières, leur implication dans la création culturelle et le degré de leur engagement dans le processus de transmission de la langue aux jeunes générations (v. Boukous, 2012).

Politique linguistique et profil sociolinguistique*

Introduction

La pertinence et l'efficience de la politique linguistique dépendent largement de la connaissance des données de la situation sociolinguistique et notamment de son profil, c'est-à-dire de sa configuration générale et de sa dynamique. Les esquisses de la situation linguistique au Maroc ne manquent pas. Certaines s'attachent à rendre compte de la nature stratifiée de l'hétérogénéité linguistique, d'autres décrivent l'attitude de certains groupes restreints vis-à-vis des langues en présence, d'autres encore abordent les effets du multilinguisme au niveau de l'enseignement. Notre contribution est avant tout d'ordre méthodologique ; elle vise à présenter au plan macro-sociolinguistique une description systématisée des assises du comportement verbal des Marocains.

Les différents modèles théoriques et descriptifs de la linguistique structurelle -en dépit des tentatives de saturation par intégration des dimensions psychologique, sociologique et culturelle de l'acte de communication -ne fournissent pas d'appareil conceptuel adéquat pour répondre à ce type de préoccupation. En revanche, la Sociolinguistique , en tant que discipline qui étudie la structure et l'usage des langues dans leurs contextes sociaux et culturels, livre des modèles plus ou moins puissants pour décrire les situations multilingues ; ces modèles prennent en considération la classification des langues, l'appartenance sociale des locuteurs, les données, usages et fonctions des codes concurrents, la variation inter/intralinguistique, les supports sociaux et institutionnels de ces codes, l'attitude des usagers, leurs aspirations linguistiques, etc. C'est dans le cadre de cette problématique que nous envisageons de décrire la situation linguistique prévalant au Maroc et de discuter certaines particularités de son profil, entreprise qui nous conduira à examiner la typologie, les fonctions et le degré d'usage des langues en présence ; cet examen nous permettra d'entrevoir la nature et les modalités de la compétition qui s'instaure entre les codes concurrents pour servir de support à ta domination symbolique. Au demeurant, la saisie des mécanismes de la domination symbolique et la compréhension de son fonctionnement nécessitent un autre type d'approche, c'est dire que notre propos ici demeure fondamentalement méthodologique.

---

* Version revue de l'article « Le profil sociolinguistique du Maroc, contribution méthodologique » paru dans *Culture populaire marocaine,* Bulletin économique et social du Maroc, n° 140 , p. 5-3, Publications de l'Institut Universitaire de la Recherche Scientifique, Rabat, 1979.

Modèles alternatifs

Nous avons opté pour trois approches pour décrire le profil national : celles de Fishman (1965) et de Stewart (1968) fournissent deux modèles d'analyse de situations plurilingues, celle de Ferguson (1966) propose une méthode de présentation formalisée des data inhérents à chaque cas d'espèce. Au risque de verser dans le travers compilatoire, nous avons tenu à suivre de près ces différentes propositions dans un but didactique pour familiariser le chercheur marocain avec la sociolinguistique américaine et dans un but heuristique pour l'inciter à se servir de ses concepts en les mettant à l'épreuve de notre situation linguistique. Le caractère inaugural de ce numéro du BESM justifie, à nos yeux, cette procédure.

Modèle "componentiel"

Dans "Who speaks what Language to whom and when", Fishman (1965) échafaude le cadre théorique permettant de saisir le comportement linguistique des locuteurs appartenant à une communauté plurilingue. Ce modèle explicite les indices factoriels sous-jacents qui président au choix d'un code par un locuteur multilingue. En d'autres termes, face à l'hétérogénéité des systèmes en présence dans sa communauté, en fonction de quels paramètres ce locuteur choisît-il un code plutôt que d'autres ? Les variables premières qui définissent ce choix sont de trois ordres : le groupe, la situation et le topique. En outre, la description d'une situation linguistique complexe se fait par la prise en compte des sphères d'activité de la communauté, ces sphères constituent les domaines d'emploi des langues. Leur nombre varie selon le degré de complexité de cette communauté, les domaines les plus communs sont la famille, les relations amicales, le travail, la religion et la vie publique.

L'examen de la distribution des langues en présence selon leurs domaines et usages permet d'observer les tendances à l'évolution de chacune des langues concurrentes. Il est distingué quatre sources de variance affectant les média (écriture, lecture, expression), les rôles (code de compréhension/production), la situation (± formelle, ± intime) et les domaines. Ces différentes sources déterminent le degré de maintenance ou de changement dans le statut des codes. Enfin, la synthétisation des data fournis par les sources de variance en rapport avec les domaines et usages constitue la "configuration de dominance" d'une situation linguistique, cette configuration résume les données du comportement linguistique d'une population plurilingue.

Modèle "fonctionnel"

Dans "A Sociolinguistic Typology for Describing National Multilingualism", Stewart (1970) propose également un cadre théorique pour décrire le multilinguisme national en suggérant une typologie sociolinguistique qui prend en charge les relations de types linguistique, fonctionnel et distributionnel que peuvent entretenir différents systèmes en présence dans une même entité politique ; en outre, il élabore un appareil conceptuel et un système de notation pour identifier ces relations.

La typologie des codes concurrents se fait sur la base de leur spécification en types, fonctions et indices d'usage. La classification des systèmes en types de langage s'établit en fonction de la présence vs absence des quatre attributs suivants : la standardisation, l'autonomie, l'historicité et la vitalité[1]. L'application de ces attributs aux systèmes linguistiques permet de classer ces derniers en quatre types de langage : le Standard (S), le Classique (C), le Vernaculaire (V), le Dialecte (D), le Créole (K) et le Pidgin (P)[2]. La spécification des langages en fonctions a trait à leur statut selon les domaines d'emploi ; l'auteur en distingue onze : Officiel (o), Provincial (p), Communication large (w), International (i), Capitale (c), Groupe (g), Education (e), Matière scolaire (s), Littérature (l). Religion (r), et enfin Diglossie (d). Le pourcentage des locuteurs, natifs ou non, de chaque code sert d'indice d'usage pour classer les codes concurrents : Classe I : + 75 %, Classe II : + 50 %, Classe III : + 25 %, Classe IV : + 10 %, Classe V : + 5 %, Classe VI : — 5 %(+ : plus de ; - : moins de).

Avec les modèles de Fishman et de Stewart, nous disposons de deux outils d'analyse des situations plurilingues, le premier fournit les données relatives au niveau componentiel du comportement linguistique et le second celles relatives au niveau fonctionnel des codes en usage. Par-delà l'enchevêtrement des domaines et usages, des sources de variance, des attributs et des fonctions des différents codes, comment systématiser toutes ces données ? Par quel moyen formaliser ce foisonnement ?

[1] La standardisation est la codification de l'usage linguistique par l'imposition d'une nonne qui peut être endonormative, monocentrique ou polycentrique.

[2] Le standard est le langage officiel codifié, le Classique est le standard non natif, le Vernaculaire est le langage natif non standardisé, le Dialecte est la variété régionale ou sociale de S ou V, le Pidgin est le langage hybride sans locuteur natif, le Créole est le pidgin natif.

Formule algébrique

Dans "National Sociolinguistic Profile Formulas", Ferguson répond à la double interrogation précédente par l'élaboration d'une technique de présentation condensée et codée de tout profil sociolinguistique. La constitution du profil se fait sur la base de la spécification des systèmes présents en catégories, types et fonctions. L'auteur distingue trois catégories de langage.

(i) Le langage majeur (L. maj.) est celui qui possède l'une des trois propriétés suivantes : langage parlé par plus de 25 % de locuteurs natifs ou par plus d'un million d'habitants ;

(ii) Le langage mineur (L. min.) est celui qui possède l'une des caractéristiques suivantes : langage natif de 5 à 25 % de la population ou langage parlé par plus de 100 000 personnes, ou encore langage servant de langue d'enseignement à un niveau supérieur aux premières années de l'école primaire ; et

(iii) Le langage à statut spécial (L. spéc.) est celui qui ne relève pas des deux catégories précédentes et qui est employé dans l'un des contextes suivants : religion, littérature, enseignement (en tant que matière seulement), lingua franca d'un nombre important de locuteurs et langage spécifique à une classe d'âge de la population.

Pour détailler les caractéristiques propres à chacune de ces trois catégories, Ferguson emprunte à Stewart (1962) la classification en types de langage (V, S, C, P, K) et certaines fonctions (g, o, w, e, r, i, s).

La présentation de chaque profil est formalisée de façon algébrique. Pour le Maroc, la formule aurait l'allure suivante : 5 = 3 L. maj. *(Corw :* V, S ei, Vg) + 2 L. min. (Vg).

Nous discuterons en temps opportun la validité de cette formule.

La présentation des approches précédentes révèle sinon une identité de la problématique du moins un souci méthodologique commun ; c'est ce qui explique les reprises des propositions de certains sociologues de la langue comme Fishman (1965, 1968), Stewart (1962, 1968) et Ferguson (1966)[3]. Cédant à la manie des étiquettes, nous avons appelé "componentiel" le modèle de Fishman et "fonctionnel" celui de Stewart pour marquer le caractère à la fois original et partiel des deux modèles ; en effet, la saisie de la pluralité des aspects d'une situation linguistique, a fortiori lorsqu'elle est plurilingue, doit prendre en considération autant les facteurs inhérents à

[3] Les propositions ici adoptées sont celles développées dans Fishman (1965, 1968) et dans Stewart (1962, 1968) et la tentative de saturation de Ferguson (1966).

l'acte de communication que les fonctions, le statut et les attributs de chaque type de langage.

En définitive, les deux approches sont complémentaires, c'est pourquoi il faudrait les fondre en un modèle unitaire capable d'intégrer les dimensions componentielle et fonctionnelle des codes.

Nous nous proposons d'appliquer ce modèle unitaire à la situation linguistique prévalant au Maroc. Ce faisant, notre dessein est moins d'apporter des informations nouvelles concernant la structure, l'histoire ou ta distribution géographique et sociale de telle ou telle langue, ou d'examiner en profondeur les questions relatives à la diglossie et au multilinguisme, que de tenter d'appliquer un appareil conceptuel à une situation réputée complexe. Notre entreprise a pour objectif d'abstraire la configuration générale du profil sociolinguistique marocain en examinant la nature de l'hétérogénéité linguistique et en systématisant le fonctionnement de ce plurilinguisme.

Pour ce faire, nous tenterons de répondre aux questions suivantes :

(i) Quels sont les types de langage en présence ?
(ii) Leurs domaines d'emploi, selon les usages oral et graphique, sont-ils exclusifs et / ou concurrentiels ?
(iii) Ont-ils les mêmes fonctions et statut?
(iv) Comment se classent-ils selon leur degré d'usage ?

Précisons d'emblée que nous ne prendrons en considération ni les langages spéciaux (gnous) ni les pidgins (hybridation de l'amazighe, de l'arabe et du français) ni les argots ni les langues étrangères marginales ; ainsi, seuls l'amazighe avec ses dialectes, l'arabe avec ses subdivisions et le français nous intéresseront ici.

Types de langage et leurs attributs

La procédure suivie dans la classification des systèmes en présence comporte l'examen de leur historique et de leur distribution géographique, et leur spécification en attributs.

L'amazighe

Tous les historiens, anciens et modernes, considèrent que la zone s'étendant de Siwa, à la frontière égypto-libyenne, à l'Océan Atlantique et de la Méditerranée au Niger et au Mali était habitée par des populations se

disant "Amazighes"[4]. Ces populations de race blanche se seraient installées dans cette zone au Néolithique, elles seraient venues soit par le Nord, soit par l'Est en remplaçant des populations noires. Ces mêmes historiens en font des autochtones, des orientaux, ou encore des Egéens. Ce sont là autant de conjectures dont l'incertitude refoule dans les ténèbres de l'Histoire les origines de ce peuplement. Nous retiendrons, quant à nous, pour notre analyse de la langue amazighe au Maroc les trois groupements proposés par Ibn Khaldoun, i. e. Masmouda, Sanhaja et Zenata qui, d'ailleurs, ne recoupent qu'imparfaitement les groupes dialectaux actuels.

Depuis la naissance de la linguistique amazighe, elle remonte à la seconde moitié du XIX^{e} siècle, l'on a toujours signalé cette contradiction : en dépit d'une apparente floraison de parlers, la langue amazighe est une dans sa diversité.

Quels sont donc les traits généraux de ce pan-système ?

A. Basset (1952)[5] a dégagé ces traits par extrapolation sur la base de la comparaison des faits et données disponibles durant la première moitié de ce siècle, c'est dire que la recherche dans ce domaine est loin d'être saturée.

Au plan phonologique, le système sonantique de base comprend trois voyelles : i, a, u, et deux sonantes : y, w. Les voyelles se distinguent par le timbre et l'aperture et les sonantes par le lieu d'articulation et la labialisation.

Le système consonantique est plus fourni, il est constitué de trois labiales : b, m, f, de trois dentales : t, d, d, de trois alvéolaires : n, l, r, de trois sifflantes : s, z, z ; de deux chuintantes : s, z ; de deux palatales : k, g, et d'une vélaire : g.

Au plan morphologique, le mot comporte un thème et des désinences, le thème représente la combinaison de la racine et du schème, les désinences, préfixées ou suffixées fonctionnent comme indices grammaticaux du mot. Le verbe possède deux formes; la forme simple se construit avec ou sans régime, tandis que la forme dérivée s'obtient avec adjonction de préfixes ; il en existe trois types : forme factitive ou à sifflante, forme passive ou à dentale et forme réciproque ou à nasale.

Pour chaque forme simple ou dérivée existent trois thèmes : aoriste, aoriste intensif et prétérit. Les désinences préfixées et / ou suffixées marquent la personne et le nombre. Les pronoms personnels sont soit autonomes soit affixes.

---

[4] Par ethnocentrisme et par réaction contre la différence, l'Autre est dénigré jusque dans sa dénomination, ainsi les Imazighen sont des "Barbaroi", des "Barbari", des "Barbares", leur langue, l'amazighe est dénommée « berbère », etc.

[5] La première synthèse aboutie de la grammaire amazighe est due à André Basset (1952).

Aussi, en éliminant les sources de divergence et en ne considérant que la base commune des faits inhérents à chaque groupe linguistique, l'on arrive à construire ce que l'on peut appeler le proto-amazighe, lequel est donc le produit d'une opération d'abstraction.

Dans sa réalité actuelle, cette langue présente sous la forme de parlers un nombre appréciable de communautés distinctes. Ces parlers sont estimés à quatre ou cinq mille. En fait, il faut dire que les dialectologues ont été plus sensibles aux phénomènes de divergence qu'à ceux de la convergence ; aussi, la moindre variation phonétique, morphologique et / ou lexicale dans une même aire les conduit-elle à y distinguer une -infinité de parlers.

Cette réserve faite, on ne peut cependant nier l'existence au Maroc de trois groupements dialectaux suffisamment individualisés.

Le groupe tarifite

Le tarifite, qui appartient au groupe zénète, couvre une aire montagneuse qui s'étend au Nord et au Sud du couloir de Taza. Au Nord, se trouve le domaine des tribus rifaines proprement dites : Boqqoya, Aït Ouriaghel, Temsaman, Aït Touzin, Aït Oulichek, Aït Saïd, Guelaîya, Kebdana, Aït Iznassen, Aït Amret, Gzennaya, Metalsa, Aït Bouyahya et Aït Bouzeggou. Au Sud, c'est le domaine des tribus Aït Ouaraïn, enfin, à l'Ouest à côté des Jbala arabisés, se localise la confédération des Sanhaja de Sraïr. Les dialectologues considèrent que ce dialecte peut être subdivisé en un sous groupe occidental, en gros l'espace d'Alhouceima et en un autre oriental autour de Nador, ces deux sous-groupes se distinguent par une variation qui touche la phonologie, la morphologie et le lexique.

Les caractéristiques phonétiques majeures de ce groupe sont les suivantes : la spirantisation : t → t̲, d → d̲ ; la permutation régulière de /l/ en /r/ et celle de /ll/ en /dd/ ou /dž/, et l'effacement de r en position finale.

Le groupe tamazighte

Il occupe la zone qui s'étend entre une ligne méridionale représentée par le Jbel Saghro et une autre septentrionale représentée par le couloir de Taza ; ses limites occidentale et orientale sont respectivement l'Oued Grou et la Moulouya moyenne. Cette zone comprend tout le Moyen-Atlas, la partie orientale du Haut-Atlas, les vallées du Chéris et du Ziz, et, enfin, les terrains de transhumance compris entre les Jbel Ayyachi et Saghro.

Sur le plan linguistique, une certaine divergence anime ce groupe, on y distingue le sous-groupe du Nord de celui du Sud. Le sous-groupe du Nord comprend les tribus Zemmour, Iguerouan, Aït Ndhir, Aït Sadden, Aït Mguild,

Izayyan, Aït Sgougou et Ichqern, celui du Sud comprend les Aït Hadiddou, Aït Sokhman, Aït Izdeg, Aït Atta, Aït Merghad et Aït Kherbach.

Voici les principales divergences entre les parlers de ce groupe sur le plan consonantique :

a. Le parler du Nord se distingue de celui du Sud par l'existence de consonnes intermentales : / t, d, / les spirantes : /k, g, b/, les affriquées : /tš, dž/, la palatalisée : /l, [dž/ž] /, et par des phénomènes d'assimilation aux incidences morphologiques importantes, en voici les principaux, systématisés sous la forme de règles transformationnelles :

(i) $1 + \left\{ \begin{matrix} t \\ t \\ \\ d \\ d \end{matrix} \right\} \rightarrow ll$; (ii) $n + \left\{ \begin{matrix} t \\ t \\ \\ d \\ d \end{matrix} \right\} \rightarrow nn$; (iii) $r + n \rightarrow rr$

Ces phénomènes sont inexistants dans le parler du Sud, ce dernier est marqué par la transformation des palatales :

(iv) $g \rightarrow \left\{ \begin{matrix} y \\ \\ \end{matrix} \right\}$ y (v) $k \rightarrow š$

Le groupe tachelhite

Il couvre l'aire limitée à l'Ouest par l'Océan Atlantique, à l'Est et au Sud par le cours du Dra, au Nord par une "ligne idéale" allant d'Essaouira à la région de Demnat ; cette zone comprend la partie méridionale du Haut-Atlas, la totalité de l'Anti-Atlas, le Bani et la plaine du Souss ; elle est peuplée entre autres par les tritbus suivantes : Ihahan, Ida Outanane, Aït Ouaouzguit, Achtoukn, Ilalen, Ida Oultit, Imejjad, Aït Ali, Aït Baâmran, Aït Nous, Ida Ouzekri, Isaffen, Ida Oukensous, Indouzal, Ida Ouzaddagh, Ait Semmeg, etc.[6]

Evidemment ce groupe non plus n'est pas dénué d'hétérogénéité phonétique et lexicale.

En guise d'exemples, sur le plan consonantique, ce sont les occlusives qui dominent, néanmoins, dans l'Anti-Atlas (Tanalt, Irsmouken, Ida Ousemlal,

[6] Dans cette aire se trouvent enclavés des îlots arabophones : Oulad Berrehil, Houara, Boutayeb, Oulad Jerrar, Tekna, etc.

Ida Oubaâqil), les occlusives dentales simples s'assibilisent : /t/ → /s/, /d/ → /z/ ; les longues se transforment en affriquées : /tt/ → /ts/, /dd/ → /dz/. Par contre, dans le Haut-Atlas (Ida Outanan, Ihahan), les palatales se réalisent comme des fricatives : /k/ → /k/ ; /g/ → /g/ ; ajoutons à cela le phénomène déroutant de la labialisation des occlusives : / b^w /, /m^w/, etc.

Ce bref tableau de la distribution géographique des trois groupements de l'amazighe ne doit surtout pas donner l'illusion de trois blocs monolithiques aux frontières étanches ; en vérité, il n'existe pas de faisceaux d'isoglosses à proprement parler, nous passons sans transition abrupte d'un domaine à un autre du fait des zones de transition ; l'intercompréhension n'est délicate qu'entre les points extrêmes du domaine.

A l'issue de ce "périple", nous voici relativement bien armé pour répondre à la question initiale : à quel type de langage l'amazighe appartient-il ?

Pour être rigoureuse, la réponse à cette interrogation doit nous conduire à examiner la nature de ce système en fonction des quatre attributs forgés par Stewart.

Critère de la standardisation

L'amazighe est fondamentalement oral. Les inscriptions "libyco-berbères" découvertes ne sont toujours pas déchiffrées ; par leurs formes, elles se rapprochent de l'alphabet tifinaghe, alphabet touareg, toujours en usage dans la société féminine et dont les usages se sont considérablement étendus depuis la seconde moitié du XXe siècle. Cet alphabet comporte un certain nombre d'insuffisances : certains graphèmes manquent, les voyelles ne sont notées qu'en finale, le sens de l'écriture est indifférent ; bref, c'est un alphabet peu recommandé dans son état originel pour servir à la graphie dans les domaines littéraire et scientifique. La codification de l'alphabet tifinaghe est aujourd'hui acquise, elle est homologuée par ISO-UNICOD, et grâce au travail considérable effectuée par l'IRCAM, la graphie tifinaghe est aujourd'hui l'alphabet officiel de l'amazighe au Maroc. Rappelons qu'avant cela, les hommes de science amazighes et lettrés ont le plus souvent utilisé les langues dominantes de leur époque (le latin par Apulée et Saint Augustin, l'arabe par Ibn Khaldoun). D'autres se sont servi de l'alphabet arabe pour rédiger des ouvrages de littérature religieuse ou profane[7]. Enfin, l'alphabet latin est aussi mis à contribution, d'abord à l'instigation des chercheurs occidentaux, ensuite par des chercheurs nationaux. Mais qu'il s'agisse de l'alphabet arabe ou latin, certaines diacrités sont nécessaires pour rendre les particularités du phonétisme de l'amazighe.

[7] Cf. Les manuscrits de M.A. Awzal, *Arraten,* bulletin de l'AMREC ; *iskraf* de M. Moustaoui, etc.

Ainsi, en dehors d'usages tout à fait ponctuels, ce système n'est pas écrit. Est-il codifié? Il existe bien des dictionnaires, plus généralement des glossaires et des lexiques, et des manuels de grammaire, mais ce sont des ouvrages plus descriptifs que prescriptifs ; ils étaient conçus à l'intention des administrateurs civils et militaires ; les études actuelles relèvent de la recherche pure ou sont destinées aux chercheurs dans le domaine des sciences sociales. Ainsi, dans tous les cas, ces ouvrages ne s'adressent pas à la communauté des Amazighe. En conséquence, l'usage que ces derniers font de leur langue n'est que la reproduction du système de règles qu'ils ont intériorisé en tant que locuteurs natifs ; c'est dire que dans leur performance, la norme phonétique, syntaxique et sémantique est sous-jacente ; elle n'est que rarement explicitée sous la forme d'une codification. L'hétérogénéité de ce système en est la preuve la plus éloquente.

Cependant, depuis la création de l'IRCAM (2001), un important travail d'aménagement du lexique et de la grammaire est en cours. Il a donné des résultats tangibles que l'on peut résumer dans la confection de lexiques spécialisés couvrant notamment l'éducation, les médias, la grammaire, l'administration, la géologie, etc. En définitive, on peut dire que le processus de "standardisation" de la l'amazighe est en cours.

L'amazighe est-il un système autonome ?

Nous écartons d'emblée le français comme langue romane et indo-européenne du fait de la distance linguistique qui le sépare de l'amazighe; de même, nous ne prenons pas en considération la question des universaux linguistiques qui n'est pas pertinente pour notre propos.

Examinons donc les rapports génétiques éventuels entre l'amazighe et l'arabe.

Après avoir fait l'objet d'apparentements des plus fantaisistes (grec, basque, etc.), l'amazighe est finalement rattaché à la famille dite "chamito-sémitique", appellation biblique arbitraire à souhait (v. Cohen, D., 1968)[8]. Cette famille comprendrait les branches suivantes : le sémitique (avec entre autres langues l'arabe et l'hébreu), l'égypto-copte, le libyco-berbère, le couchitique et le haoussa. Son unité serait fondée sur des faits phonologiques et morphosyntaxiques communs.

Nonobstant ces faits, l'hypothèse de l'unité génétique de ces langues demeure fortement controversée. En effet, leur localisation géographique n'est pas unie, leur support ethnique est divers, les études concernant chaque

[8] La question de l'apparentement de l'amazighe est controversée, certains comme D. Cohen le classe dans la famille chamito-sémitique, d'autres comme Greenberg le classe dans la famille afro-asiatique.

langue et chaque groupe restent peu exhaustives et la période unitaire est indéterminée ; c'est pourquoi, vu leurs interférences millénaires, résultat du contact des peuples qui les utilisent, il serait plus correct de parler de "contagion de langues voisines" que de l'existence d'une famille à proprement parler[9]. Ainsi, à supposer que l'amazighe ait eu des rapports d'ordre génétique avec l'arabe, ces rapports ne peuvent être que très lointains, l'amazighe *est donc autonome*.

Comme l'amazighe ne possède pas de tradition écrite historique, nous n'avons que des informations très éparses sur les états de cette langue. Cependant, en faisant du comparatisme dialectologique, l'on est arrivé à présenter les contours d'une langue commune ; inversement, en examinant la distance entre ce modèle idéal et la réalité des parlers actuels, il est possible d'apprécier la nature et le volume des évolutions. Les parlers actuels étant le résultat de l'évolution diachronique du système originel commun et la tradition ethnique ayant toujours été forte, nous concluons que l'*amazighe est doué d'historicité*.

En considérant la distribution géographique de l'amazighe, nous avons observé que ce système est en usage dans de larges zones du territoire marocain et par un nombre important de locuteurs. Sans préjuger de la valeur des efforts entrepris, nous pouvons dire que la langue et la culture connaissent un regain de dynamisme qui s'exprime par l'impulsion donnée à la production académique sur la langue et la culture, et la création littéraire et artistique. Dans cette production, l'amazighe est utilisé à la fois comme sujet et comme objet d'étude. Nous sommes donc fondé à lui attribuer *la vitalité*.

Au terme de la spécification de l'amazighe en attributs, il s'avère qu'il est dénué de standardisation mais doué d'autonomie, d'historicité et de vitalité, c'est donc un *Vernaculaire*.

Levons une dernière ambiguïté. L'amazighe est un pan-système abstrait qui ne fonctionne plus que sous la forme de parlers se distinguant les uns des autres par les caractéristiques qui ont été entrevues. Ces parlers représentent le terme transitoire de l'évolution de l'amazighe en fonction des conditions géographiques, économiques et politiques particulières à chaque groupement, ils sont le fruit de la dialectalisation de l'amazighe, ce sont des *Dialectes*. Considérer le tarifite, l'amazighe et le tachelhite comme des Vernaculaires conduirait à leur attribuer l'autonomie et par voie de conséquence à ne leur reconnaître aucune parenté génétique, ce qui se conçoit malaisément. En définitive, l'amazighe - langue commune - est une

[9] M. Chafik émet l'hypothèse d'un lien plus direct entre l'arabe et l'amazighe, voir *Al Baht al 'ilmi*, Janvier-Juin 1976, p. 231-241.

langue véhiculaire en passe de remplir ses nouvelles fonction de langue officielle (Constitution de 2011) ; ses subdivisions régionales sont des dialectes.

L'arabe

Au Maroc, il existe deux variétés d'arabe ; l'une se présente sous la forme de parlers régionaux et ethniques, et l'autre sous la forme de langue liturgique, littéraire, administrative. Cette dernière a les fonctions d'une langue écrite.

L'arabe parlé

La langue arabe a été introduite au Maroc à partir de la fin du VII^{ème} siècle de l'ère chrétienne au nom de l'Islam ; d'abord épiphénomène linguistique, elle a pu par la suite acquérir le statut de langue dominante. Le processus d'arabisation s'est déroulé en trois phases. La phase de l'intromission est caractérisée par les raids intermittents des troupes musulmanes (640: Oqba ben Nafiâ; 711 : Moussa ben Nouçair, etc.), mais leurs avancées sont mitigées en raison de la résistance des autochtones (épisodes Kousayla, Al Kahina, Maysara, etc.). La phase du renforcement est représentée par la création de Fès en 808. Par son rayonnement, cette ville a arabisé les populations environnantes et celles qui se trouvent sur la route qui la relie aux ports. Enfin, l'action de Fès a été affermie par l'introduction des Béni Hilal et Maâqil respectivement aux XII^{e} et XIII^{e} siècles. Ainsi l'arabisation amorcée par le noyau "andalou" est-elle définitivement consolidée par les bédouins originaires de l'Arabie méridionale. Nous pouvons estimer que la carte linguistique du Maroc est fixée dans ses grandes lignes depuis le XVI^{e} siècle : les plaines atlantiques et intérieures sont essentiellement arabophones (exception faite du Souss) tandis que les montagnes sont exclusivement amazighophones.

Mais l'aire arabophone est-elle homogène ? Ne garde-t-elle pas les séquelles linguistiques de son hétérogénéité ethnique ?

II est généralement distingué trois types d'arabe parlé selon les origines ethniques de leurs locuteurs[10] :

(i) *Les parlers citadins* sont ceux utilisés par les premières colonies arabes installées au Maroc dans la région de Ceuta et de Tanger, puis à Fès par les exilés andalous du temps de l'occupation musulmane et enfin à

[10] Le parler juif a quasiment cessé de fonctionner depuis l'émigration de la grande majorité des Juifs marocains (estimés à 159.806 en 1960, à 20.000 en 1977 et seulement à 2014).

Rabat, Salé et Tétouan par les Musulmans et les Israélites refoulés d'Espagne entre le XV^{ème} et le XVIII^{ème} siècle lors de la *Reconquista*.

(ii) *Le parler montagnard* est utilisé par les populations jbala arabisées par l'action irradiante du noyau de Fès. On distingue dans ce parler trois groupes : les parlers septentrionaux utilisés par les Ghomara arabisés du Détroit de Gibraltar au Sud de Chaouen, les parlers méridionaux des Sanhaja arabisés de Ouezzane à Taza, enfin le parler de Sefrou.

(iii) *Les parlers bédouins* sont ceux véhiculés par les tribus hilaliennes et maâqiliennes, ils sont en usage principalement dans les plaines atlantiques d'Asilah à Essaouira avec des avancées intérieures vers la. Moulouya et méridionales vers le Sahara.

A ces trois grands parlers, il convient d'ajouter *l'arabe urbain* qui est une variété hybride qui émerge dans les agglomérations urbaines nourries par l'exode rural. Cette variété s'impose de plus en plus en tant que langage véhiculaire appelé *darija*. Nos connaissances sur les différents parlers ne nous permettent pas de les caractériser avec rigueur. Constituent-ils des parlers bien individualisés ? Quelle est la nature et le degré de leur convergence et leur divergence ? Nous ne pouvons répondre qu'intuitivement à ces questions, la recherche dans ce domaine étant peu avancée. Quiconque a intériorisé les structures de l'un de ces parlers parvient, semble-t-il, à neutraliser les phénomènes particuliers pour communiquer avec les locuteurs des autres parlers. L'intercompréhension est assurément facilitée par les contacts entre les différents parlers : parlers citadins et parlers jbala sont historiquement et linguistiquement reliés, parlers jbala et parlers bédouins sont souvent en rapport de contiguïté du fait des déplacements des tribus guich et des mouvements migratoires des nomades ; enfin, de nos jours, l'exode rural est tellement impérieux que le modèle linguistique et culturel citadin s'impose à tous. Nous admettrons, en conséquence, que ces parlers constituent un même idiome, l'arabe marocain.

L'arabe standard

Le passé de ce que l'on dénomme communément l'arabe littéral reste obscur en raison de l'ignorance de l'écriture et de la lecture par les arabes de la période antéislamique. Les textes les plus anciens dont on dispose sont des inscriptions remontant au V^{e} siècle avant l'ère chrétienne; la langue de ces inscriptions serait un mélange d'arabe et d'araméen (v. Anis, 1973)[11]. En fait,

[11] L'ouvrage d'Ibrahim Anis est une somme intéressante qui donne des informations importante sur les dialectes arabe de la péninsule, sur leurs caractéristiques linguistiques et leur contact. La dialectologie arabe au Maroc a aussi fait beaucoup de progrès depuis le XXe siècle (v. Al Youssi, 1987).

il y avait des parlers citadins, sédentaires et nomades. Quelle est l'origine de l'arabe littéral ? S'agit-il d'une koïnè ou d'un parler à statut privilégié ?

Nous savons que la société arabe antéislamique était divisée en kyrielles de tribus et de cités aussi jalouses les unes que les autres de leur autonomie ; mais les nécessités économiques (complémentarité de l'échange) leur imposaient des contacts réguliers et fréquents lors des *aswaq* ; ces foires étaient l'endroit idéal des transactions commerciales et le lieu d'approvisionnement en produits divers, et aussi l'occasion de tenir des meetings culturels, en organisant des joutes oratoires et poétiques. C'est de ces rencontres qu'est né le besoin d'intercompréhension entre les différentes tribus. Mais quel idiome a-t-on promu ? C'est fondamentalement le parler du groupe dominant (Qoraych), qui a servi de base à la koïnè, et subsidiairement ceux des autres tribus de l'Arabie centrale. Par la suite, cette koïnè a acquis un statut privilégié comme langue du Coran. Ainsi, l'arabe littéraire est-il le résultat d'un processus d'échange de biens matériels et symboliques.

A quel type de langage appartiennent les deux variétés de l'arabe ? Pour répondre à cette question, assignons-leur les attributs de standardisation, d'autonomie, d'historicité et de vitalité.

(i) *L'arabe standard* est un système codifié par des siècles de tradition écrite : poésie antéislamique, ouvrages de grammaire, traités de poétique, dictionnaires, lexiques, etc. Il suffit de rappeler à ce propos l'impressionnant développement des sciences philosophiques et rhétoriques du IV^{ème} siècle. Mais par-dessus tout, c'est le Coran qui sert de référence pour fixer la norme.

Quant à l'arabe parlé, il n'a fait l'objet d'aucune standardisation de la part des grammairiens et lexicographes musulmans ; bien au contraire, il a été refoulé dans le domaine de l'impensé. Ce sont les chercheurs occidentaux qui, les premiers, ont rédigé des manuels de grammaire et des lexiques à l'usage des cadres de l'armée coloniale. A présent, des chercheurs nationaux prennent la relève pour étudier les parlers arabes marocains sur des bases scientifiques.

Ainsi, du point de vue de la standardisation, *l'arabe littéral est codifié au contraire de l'arabe marocain*.

(ii) Nous avons vu que l'arabe littéraire et l'arabe marocain entretiennent des relations génétiques étroites sans pour autant admettre que l'arabe littéraire représente la langue-mère, puisqu'il s'agit d'une koïnè. Les deux systèmes qui sont en fait deux produits abstraits - l'arabe littéraire est le produit des parlers antéislamiques avec prééminence du parler de la Mecque, l'arabe marocain celui des parlers citadin, jbala et bédouin - sont apparentés au premier degré, ce sont des groupes de la langue

arabe-mère, le rameau le plus proche du protosémitique. Ainsi, ce sont des systèmes hétéronomes; la norme se trouvant du côté de l'arabe littéral, *l'arabe marocain ne peut bénéficier de l'autonomie*.

(iii) L'arabe littéral, comme 1'arabe marocain, est soumis à l'évolution historique. Les études diachroniques de l'arabe littéraire ne manquent pas, elles rendent compte des transformations que subit cette langue aux plans phonétique, morphologique et lexical malgré son caractère "figé" du fait du discours idéologique qui tend à sa « sacralisation ». Cependant, avec les travaux des linguistes et des « aménageurs » du lexique, cette langue perd son caractère classique pour devenir progressivement une langue standard. Entre autres transformations, signalons l'abandon progressif des désinences casuelles, la tendance à introduire à côté de la structure originelle VSO, la structure indo-européenne SVO, et la simplification des paradigmes de conjugaison. Quant à l'arabe marocain, son caractère fondamentalement oral, sa dispersion géographique, sociale et ethnique en font tout l'opposé d'un idiome figé ; en conséquence, les deux systèmes sont *historiques*.

(iv) *L'arabe standard* n'est la langue maternelle d'aucune communauté ni d'aucun groupe. C'est le code conjoncturel d'une élite et la koïnè de la communauté arabe, c'est pourquoi on ne peut lui attribuer la vitalité au sens où la définit Stewart ; par contre, l'arabe marocain, langue maternelle et affective de millions de locuteurs, est indéniablement doué de *vitalité*. Néanmoins, l'écart linguistique et fonctionnel entre ces deux variétés tend à s'amenuiser sous la forme d'un arabe intermédiaire qui serait plus un niveau de langue qu'un langage individualisé.

Le français

Les langues nationales que nous venons d'examiner en termes d'attributs sont concurrencées par une langue étrangère qui a un statut particulier, en l'occurrence le français. Cette langue a été introduite et imposée comme langue d'administration et d'enseignement à l'aube de la proclamation du Protectorat ; elle continue à jouer un rôle important dans la vie culturelle du pays. Appliquons à ce code successivement les attributs de standardisation, d'autonomie, d'historicité et de vitalité:

(i) C'est une langue *codifiée* par des générations d'écrivains et de grammairiens ; la norme phonétique et syntaxique est décrite dans ses moindres détails dans les traités de phonétique corrective et dans les manuels de grammaire prescriptive, le lexique en est systématisé dans les différents dictionnaires ; d'autre part, cette norme est impérieusement fixée

par les différents appareils idéologiques d'Etat (école, Académie, institutions diverses);

(ii) Cette langue est *autonome* bien qu'elle soit le résultat d'une évolution particulière du latin. Si, du point de vue diachronique, on la considère comme un dialecte du latin, néanmoins, sur le plan synchronique, elle fonctionne comme une langue à part entière ; le latin, en effet, a cessé d'imposer sa norme au français qui s'est développé de façon indépendante depuis des siècles;

(iii) Entre les textes de littérature du Haut Moyen-âge (Serments de Strasbourg, Chanson de Roland, etc.) et ceux de la littérature contemporaine, bien des évolutions se sont produites dans la langue française ; ces évolutions sont précieusement consignées dans les ouvrages de linguistique diachronique et de grammaire historique, elles témoignent de *l'historicité* de cette langue;

(iv) D'abord dialecte de l'Ile-de-France et parler de la Monarchie, cet idiome a pu, du XII^{e} au XVI^{e} siècle, supplanter ses concurrents comme langue administrative et littéraire, mais c'est surtout avec la Révolution de 1789 qu'il acquiert une dimension nationale refoulant ainsi dans leurs derniers retranchements les langues battues : la langue d'oc, le breton, le basque etc. Idiome de la Féodalité île-francienne, de la Révolution jacobine et du Régime présidentiel, le dialecte de Paris a manifesté sa vitalité au point de soumettre à la glottophagie tout concurrent potentiel. Mieux ou pire, cette langue est devenue le symbole de la présence française dans le monde, en particulier dans les anciennes colonies. De ce fait, on ne peut que lui reconnaître les vertus de la *vitalité*.

A l'issue de l'examen de l'amazighe (A), de l'arabe marocain (AM), de l'arabe littéral/standard (AL) et du français (F) en termes d'attributs, nous sommes en mesure de préciser le type de langage dont relève chacun de ces systèmes. Nous présentons leurs spécifications en attributs et en types de langage sous la forme de la table suivante :

Table 1. Attributs et types de langue

Codes / Attributs	A	AM	AL	F
Standardisation	-	-	+	+
Autonomie	+	-	+	+
Historicité	+	+	+	+
Vitalité	+	+	-	+
Types	Vernaculaire/standard	Dialecte	Classique/standard	Standard

Domaines et usages

Chacun des systèmes linguistiques que nous venons de classer s'emploie dans un nombre déterminé de domaines et est utilisé dans des usages particuliers. Nous distinguerons deux types d'emploi, les emplois concurrentiels et les emplois exclusifs (Reimen, 1965)[12].

Emplois concurrentiels

Ce sont les emplois dans lesquels le locuteur a la possibilité de choisir parmi les systèmes en présence. Pour éviter de trop longs développements, ces emplois sont systématisés dans la table 2 ci-dessous organisée de la manière suivante : la colonne de gauche comporte les domaines dans lesquels sont utilisés les codes, ces domaines sont classés de 1 à 14 ; la colonne de droite comprend les usages, nous faisons le départ entre l'usage oral et l'usage graphique. Au croisement de chaque domaine avec chaque usage, nous avons placé les systèmes concurrents selon l'ordre de leur fréquence ; ↑ suivant un système donné signifie que son utilisation préférentielle s'accroît, inversement ↓ signifie qu'elle diminue. Enfin -- et X indiquent respectivement l'inexistence de l'emploi et le manque de données :

Table 2. Emplois concurrentiels des langues

Domaines	Usages	
	Oral	**Graphique**
1. Enseignement	AL, F, AM, A	AL, ↑F, A
2. Discours, conférences	AL↑, F, AM, A	--
3. Radio	AL, F, AM, A	--
4. Télévision	AL, A, F, AM	--
5. Disque	AL, AM, A, F	--
6. Cinéma	AM, AL, A, F	F, AL
7. Théâtre	AM, AL, A	X,
8. Edition	--	AL, F, A, AM
9. Quotidiens nationaux	--	AL, F, AM , A
10. Quotidiens étrangers	--	F, AS, --
11. Banque, industrie,		

[12] Cette distinction est d'ordre empirique. Ce sont les locuteurs qui décident de l'emploi des langues selon les situations de communication.

commerce	AM, F, A, - -	F, AS
12. Revues	- -	AL, F, A
13. Publicité	AL, F, AM, - -	F, AL, - -
14. Inscriptions, Ecriteaux, etc.	- -	F↓, AL, --

Emplois exclusifs

Ce sont les emplois dans lesquels le locuteur utilise exclusivement un système. Ce choix se fait en fonction de la situation, du topique et du groupe. L'amazighe est utilisé par le locuteur-interlocuteur natif dans le cadre familial, dans les conversations à caractère informel et, enfin, il sert de langue-refuge pour la préservation de l'identité. L'arabe marocain est utilisé par le locuteur natif dans le cadre familial et dans les conversations amicales à caractère informel, il sert de lingua franca à l'échelle nationale. L'arabe littéraire est employé dans les situations formelles à topiques religieux ou politiques (religion, Chambre des députés, discours officiels, etc.). Le français s'emploie dans les situations formelles et informelles pour s'adresser à un étranger.

Statut et fonctions

Par "statut"[13] on entend la situation de chaque système telle qu'elle se définit dans les domaines et usages qui sont les siens ; par fonction, on veut signifier le rôle assumé par ce système. Statut et fonctions sont relatifs au pouvoir et à l'importance acquise dans le groupe social.

Parmi les onze fonctions proposées par Stewart, seules neuf sont ici pertinentes : Officiel (o). Communication large (w), International (i), Groupe (g), Education (e), Scolaire (s), Littérature (l), Religion (r) et Diglossie (d).

La spécification des codes en fonctions et statut peut être formalisée en une matrice dont l'entrée en abscisse représente les fonctions et celle en ordonnée les systèmes. Les signes positif et négatif expriment respectivement la présence et l'absence de ta fonction considérée pour chaque système :

[13] Certains sociolinguistes distinguent le *status* au sens fonctionnel du *statut* au sens juridique.

Table 3. Fonctions des langues

Fonctions / Systèmes	o	w	i	g	e	s	l	r	d
A	-	-	-	+	-	-	+	-	-
AM	-	+	-	-	-	-	-	-	+
AL	+	-	+	-	+	+	+	+	+
F	-	-	+	-	+	+	+	-	-

Cette matrice appelle quatre observations.

(i) Nous avons affecté la fonction (g) à l'amazighe parce qu'il fonctionne exclusivement dans le groupe amazigh, la fonction (w) à l'arabe marocain comme lingua franca, tant il sert d'idiome d'intercompréhension entre arabophones et amazighophones d'une part, et entre amazighophones des points extrêmes, d'autre part;

(ii) Il a été affecté la fonction (1) au tamazigh en raison de sa production littéraire religieuse et profane:

(iii) L'arabe littéraire est doté de la fonction (i) comme langue adoptée par les organisations internationales dépendant de l'ONU;

(iv) Enfin, l'arabe littéraire et l'arabe marocain sont dans un rapport de diglossie (d). En effet, si l'on applique la définition de la diglossie (Ferguson, 1971)[14] à ce cas, nous constatons que l'arabe moderne possède les propriétés de la variété H : standardisation, héritage littéraire, acquisition par l'école, phonologie, lexique et grammaire "complexes", et fonctions prestigieuses ; tandis que l'arabe marocain, variété L, n'est pas codifié, sa littérature est orale, il est acquis dans le cadre de la famille, ses structures sont moins "complexes" et ses fonctions relèvent de situations intimes et informelles.

Degrés d'usage

Un système linguistique se définit non seulement par le type auquel il appartient, par ses domaines et usages, et par les fonctions qu'il remplit, mais encore par le nombre de locuteurs qui l'utilisent.

[14] Selon Ferguson (1971) la diglossie caractérise les langues qui possèdent deux variétés de la même langue, l'une prestigieuse et l'autre commune ; pour Fishman (1972), les deux variétés peuvent appartenir à deux langues distinctes.

Affecter un indice d'usage à chacun des codes en présence au Maroc constitue une entreprise délicate, fondamentalement pour deux raisons. D'abord, parce que les statistiques officielles publiées ne comportent pas la variable linguistique. Seuls trois facteurs sont pris en considération : la résidence (population rurale / population urbaine), la confession (population musulmane/population israélite) et la nationalité (population marocaine/population étrangère). Ensuite, parce que le brassage des ethnies et le poids de l'exode rural et de l'émigration ont considérablement changé les données linguistiques du pays, de telle sorte qu'il est vain de vouloir faire le départ entre les Amazighes, les Arabisés et les Arabes.

L'on est ainsi réduit à opérer par approximation en attendant des études de géographie linguistique régionale. Cette réserve posée, il est cependant possible de faire des estimations qui, si elles ne sont pas tout à fait exactes - mais comment pouvoir l'être dans un domaine aussi fugace?- peuvent néanmoins servir à titre d'indications. Quant à nous, sur la base des données statistiques du recensement de 1960, nous avons procédé par recoupement des données administratives (2 préfectures, 16 provinces et 72 cercles) avec les données ethniques (Carte des Tribus) et linguistiques (Carte linguistique). Les estimations étaient les suivantes : la population totale était de 11 626 470 Marocains dont 8 215 433 ruraux et 3 411 037 citadins[15].

Indice d'usage de l'amazighe

S'il est relativement aisé d'estimer la proportion de la population rurale amazighophone, il est en revanche plus délicat d'en estimer la proportion urbaine. L'estimation de la population rurale est faite sur la base du total des populations communales des cercles et provinces "ethniquement" marquées, déduction faite des enclaves arabophones. Pour la population urbaine, nous avons été réduits à distinguer trois situations selon la proportion des locuteurs amazighophones[16]: (i) les centres autonomes dans lesquels l'amazighe est hégémonique (80 % et +); (ii) les municipalités dans lesquelles il est majoritaire (60 %-80%) et (iii) les municipalités et les préfectures dans lesquelles il est minoritaire (-30%).

---

[15] *Cf. Recensement démographique* (1960), population légale du Maroc, Service Central des Statistiques, Juin 1961. L'actualisation des estimations, sur la base du recensement de 1971, est certes nécessaire, mais les indices d'usage en pourcentages sont "plus" pertinents pour notre propos que le décompte précis des locuteurs. Les recensements ultérieurs (2004 et 2014) donnent approximativement 80% pour l'arabe marocain.

[16] Nous aurions approximativement les estimations suivantes pour chacune des trois situations : (a) 117.640, (b) 85.440, (c) 267.540 locuteurs. Ces évaluations peuvent paraître sous-estimés, mais en milieu urbain, le bilinguisme réceptif, phase transitoire vers l'assimilation, est dominant parmi les jeunes.

En faisant ici l'économie du détail des calculs, voici les estimations approximatives auxquelles nous avons abouti : (i) indice de la population rurale : 48%; (ii) indice de la population urbaine :16% et (iii) indice de la population totale: 39%. En conclusion, l'amazighe appartient à la classe III et à la catégorie "Langage majeur" selon la grille de Stewart.

Indice d'usage de l'arabe marocain

Puisque l'amazighe et l'arabe marocain fonctionnent seuls comme langues maternelles, nous pouvons dégager les indices d'usage de l'arabe par simple déduction : (i) indice de la population rurale : 52%; (ii) indice de la population urbaine : 84%; et (iii) indice de la population totale : 61 %. Ce dernier indice doit, sans doute, être majoré de façon à inclure les bilingues parmi les amazighophones ; alors, selon toute vraisemblance, il serait de l'ordre de 75%[17].

En vertu de ces données, l'arabe marocain relève de la classe I et constitue un "Langage majeur".

Indices d'usage de l'arabe standard et du français

Ces deux systèmes, comme nous l'avons vu, sont acquis exclusivement par le biais de l'école ; leur degré d'usage est donc fonction de la scolarisation et de l'alphabétisation. Or, la scolarisation ne toucherait que 50% de la population scolarisable et le taux d'alphabétisation serait de l'ordre de 11% du total de la population, ce qui conduit à penser que l'usage des deux systèmes est loin d'être généralisé. En outre, que dire de systèmes qui ne sont utilisés qu'occasionnellement et, par surcroît, dans des situations formelles ?

En l'absence de données quantitatives sûres concernant le degré de leur usage dans les différents domaines, le taux de scolarisation de la population mineure et le taux d'alphabétisation de la population adulte, il est malaisé de classer ces deux systèmes. Avec prudence et provisoirement, nous les classons dans la catégorie IV, avec un léger avantage à l'arabe standard (IV↑) ; par ailleurs, l'arabe littéraire et le français sont des "langages majeurs", le premier en tant que langue officielle et le second comme langue d'enseignement.

---

[17] Les estimations avancées par d'autres ne sont guère plus précises : R. Montagne estime 10 à 15% des Marocains sont des Arabes, 40 à 45% des Arabisés de 40 à 45% des Amazighes *(la vie sociale et politique des Berbères,* Paris, 1931), E. Laoust estime que la moitié de la population marocaine est amazighophone *(Initiation au Maroc, les parlers,* 1932), A. Basset est de cet avis *(La langue berbère,* 1952), J. Martin et autres croient savoir que sur 10 Marocains 8 parlent l'arabe, 1 l'amazighe et 1 est bilingue *(Géographie du Maroc,* Paris, 1964).

Formalisation du profil

Jusqu'à présent nous avons déconstruit l'édifice linguistique marocain en nous intéressant aux divers aspects de chaque langue. Cette opération analytique constitue un moment important dans l'étude de toute situation linguistique ; elle nous a permis en l'occurrence de dresser la typologie des systèmes en présence, de déterminer leurs domaines d'emploi, leurs fonctions et statut, et enfin de les classer selon leurs indices d'usage.

A présent, par un effort de synthèse, il faut reconstruire cet édifice en systématisant l'ensemble des données sociolinguistiques dont nous disposons. En dernière analyse, le profil sociolinguistique du Maroc peut être résumé de la manière suivante : au total cinq systèmes concurrents y sont employés (A, AM, AS, F) ; ils appartiennent à une catégorie identique "Langage majeur", mais à des classes différentes : AM à la classe I, A à la classe III, AL et F à la classe IV ; ils relèvent de types distincts : A est un Vernaculaire, AM un Dialecte, AL un Classique et F un Standard ; enfin ils ont des fonctions spécifiques : T marque un groupe, AM constitue la variété L de la diglossie AS/M et joue le rôle de lingua franca ; AS représente la langue officielle et le code littéraire, il fonctionne comme langue d'enseignement, sert de langue liturgique et d'outil de travail à l'échelon international, c'est enfin la variété diglossique H ; F, outil de communication à l'échelle internationale, est ici véhicule littéraire pour les écrivains d'expression française et langue d'enseignement.

En faisant l'économie du langage naturel, il est possible de formaliser ce profil à la manière d'une formule algébrique[18].

Ch. A. Ferguson propose la suivante :

5 = 3 L maj (*Corw* : V, S ei, Vg) + L min (Vg).

Cette formule appelle trois réserves :

(i) Elle présente des ambiguïtés au niveau de la diglossie arabe. En effet, si nous restons fidèles aux concepts de Stewart, AM n'est pas un Vernaculaire mais un Dialecte (-autonome) ; en outre, c'est ce dernier qui devrait être souligné en vertu de son appartenance à la classe I et être affecté de la fonction (w) en tant que lingua franca nationale ; AS doit recevoir la fonction (i) comme langue de travail à l'ONU;

(ii) F doit être affecté de la fonction (1) en raison de son utilisation dans la littérature marocaine d'expression française; et

[18] Pour illustrer le caractère opératoire de son approche, Ferguson donne le profil sociolinguistique de certains pays sans l'analyser, op. cit., p. 166.

(iii) Cette formule est discutable dans son traitement de l'amazighe. Ce dernier est dissocié en trois vernaculaires dont l'un est classé comme "Langage majeur" et les deux autres comme "Langages mineurs". Dans un but de précision de la divergence qui anime l'amazighe, on ne peut que souscrire à cette dissociation, mais quel est parmi ces dialectes le "Langage majeur" ? Sur le plan statistique, les trois dialectes dépassent le cap du million de locuteurs qui définit cette classe ; sur le plan fonctionnel, ils ne se distinguent que par la fonction (1) qui semble être l'apanage du tachelhit ; en conséquence, nous estimons plus pratique de les regrouper.

Sur la base de ces observations, nous inclinons à présenter autrement la Formule du profil marocain :

(i) 5 L maj. (Coriesl : Dw, Siesl Vg (1) + OL min. + OL spéc.

Ou, en éliminant les redondances :

(ii) #5 L maj. (C ori : DW, S iel Vg (1). #

Conclusion

Notre propos initial était de tester le caractère opératoire de modèles présumés concurrents (Fishman 1965, Stewart 1968, Ferguson 1966) sur la situation linguistique marocaine. En fin de compte, il s'est avéré que les trois approches sont plus complémentaires que compétitives, d'où leur fusion en un modèle unitaire, mais l'élaboration de celui-ci ne pouvait aller sans réajustements organisationnel et conceptuel pour satisfaire aux exigences de la cohérence et de l'exhaustivité.

Tel qu'il se dégage de notre analyse, le profil sociolinguistique marocain est marqué par un haut degré de compétition linguistique. Avec les quatre langues en présence, nous avons quatre situations possibles : monolinguisme (A, AM), bilinguisme (A + AM, A + AS, A + F, AM + AS, AM + F), trilinguisme (A + AM + AL, A + AM + F, AM + AL + F) et quadrilinguisme (A + AM + AS + F) ; ce qui donne pour ll occurrences théoriques les occurrences spécifiques suivantes :

AM = 8, A = 7, AS = 5, F = 5.

Ainsi, théoriquement, l'arabe marocain constitue l'idiome dominant par son indice d'usage (Classe I), sa fonction (w) sa "puissance concurrentielle" (8/11).

En fait, la compétition se déroule principalement entre l'arabe standard et le français, les deux langues ont effectivement quatre fonctions

identiques (e, s, 1, i) et s'emploient dans neuf domaines à usage oral (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 13) et dans sept domaines à usage écrit (1, 8, 9, 10, 12, 13, 14) ; enfin, elles ont sensiblement le même indice d'usage (Classe IV).

Dans cette compétition, le code le plus défavorisé est l'amazighe; les amazighophones sont objectivement réduits au plurilinguisme ; certes, l'accumulation du capital symbolique (culturel et linguistique) est une source de richesse intellectuelle, mais, non maîtrisée, elle constitue le facteur décisif de la *schizoglossie* génératrice de profonds troubles psychosociologiques[19]. Dans la lutte pour le pouvoir symbolique, c'est encore la langue du Capital central qui s'impose, les langues nationales ne trouvent la justification de leur existence que dans des emplois exclusifs limités : l'amazighe comme langue - refuge, l'arabe marocain en tant que lingua franca nationale et l'arabe littéraire comme code liturgique.

D'aucuns estiment que la contradiction linguistique principale est représentée par le conflit arabe littéraire / français ; il a été évalué les coûts financier, pédagogique, social, politique, culturel et "rural" de ce *bilinguisme sauvage* au niveau de l'enseignement ; le passif est lourd (Moâtassime, A., (1974)[20]. Pour beaucoup l'arabisation constitue la solution adéquate, elle est présentée comme la "face culturelle de l'indépendance", en même temps qu'elle véhicule l'idéologie de l'unité nationale, arabe et musulmane ; mais les blocages, les conflits et les résistances sous-jacents sont' nombreux et viennent d'horizons multiples[21]". En dernière analyse, la complexité de la situation linguistique marocaine offre un champ de recherche à la fois riche et motivant pour les linguistes, les psycholinguistes. Sur le plan de la micro et de la macro-sociolinguistiques en termes d'interférence, de code-mixing et de code-switching, du comportement verbal, notamment l'es attitudes et les représentations et de la variation intra et interdialectale avec les variations de nature géographique, sociale et stylistique.

---

[19] La schizoglossie affecte les locuteurs et les écrivains exposés à différentes variétés linguistiques, ses symptômes sont : un malaise aigu au niveau du diaphragme, la contraction des cordes vocales et, au niveau de l'écriture, un intérêt disproportionné pour la forme au détriment de la substance, cf. E. Haugen, (1972).

[20] V. Moâtassime qui définit ce type de bilinguisme comme étant « sauvage », c'est-dire non maîtrisé, non pensé, non régulé.

[21] Voici le point de vue de G. Grandguillaume (1977): "En elle-même, l'arabisation peut être un élément de libération ou d'oppression, ses chances d'aboutissement demeurent faibles tant qu'elle ne représentera qu'un pion, avancé ou reculé selon les cas, dans la stratégie des pouvoirs nationaux".

Politique linguistique et arabisation*

Problématique

La politique linguistique (désormais PL) est généralement définie comme l'ensemble des choix conscients qui régissent les rapports langue (s) structure sociale ; menée surtout par l'Etat, elle a pour effet de créer les conditions de la promotion et de l'expansion de certaines langues et corrélativement les conditions d'exécution et de régression d'autres langues (v. Calvet, 1993). L'objet de ce papier est la discussion de cette définition générale sur la base de l'examen de la politique linguistique prévalent au Maroc.

La proposition soutenue ici est que dans les formations sociales où n'existe pas une culture du consensus, les choix de la politique linguistique sur la base d'une conscience de classe ou ethnique et visent à structurer la vie sociale en agissant sur les langues en présence selon les intérêts des groupes dominants. En somme, dans les deux définitions les deux termes problématiques sont, respectivement, conscients et conscience.

L'étaiement de cette proposition se déroulera en quatre sections dévolues successivement à : (i) l'exposition des données du marché linguistique, (ii) la mise en lumière des fondements et des orientations de la PL, (iii) la description des modalités pratiques d'exécution de la PL, et (iv) l'explication des enjeux sous-jacents à cette politique. La conclusion sera employée à dégager deux implications de la présente étude, l'une empirique et l'autre théorique. Sur le plan méthodologique, l'examen mené en (i)-(iii) se fonde sur une approche documentaire, l'analyse suggérée en (iv) est basée sur des études empiriques dans l'évaluation qualitative de la politique linguistique menée au Maroc.

* Version révisée de l'article « La politique linguistique au Maroc, enjeux et ambivalences », paru dans *Les politiques linguistiques : mythes et réalités*, premières journées scientifiques du Réseau thématique de recherche sociolinguistique et dynamique des langues, AUPELF – UREF, Montréal, Canada, 1996, p. 73 – 82.

Le marché linguistique

Avant d'examiner à proprement parler de la politique linguistique marocaine, il est nécessaire de décrire l'état du marché linguistique (v. Bourdieu, 1982) afin de voir quelles sont les langues en présence, quel est leur statut et quelles sont leurs fonctions sociolinguistiques (pour une analyse plus approfondie, v. Boukous, 1995.

Les langues en présence

Il existe au Maroc deux langues nationales, l'arabe et l'amazighe. L'arabe est subdivise en deux variétés, l'arabe standard (AS) et l'arabe dialectal (AD), lequel comprend à son tour au moins quatre parlers, l'arabe citadin, l'arabe bédouin des plaines, l'arabe bédouin des régions sahariennes (hassaniya) et l'arabe montagnard. Quant à l'amazighe (A), il se compose *grosso modo* de trois géolectes : le tarifite parlé dans le nord-est, le tamazight employé dans le Maroc central et dans le sud-est, et le tachelhite utilisé dans le sud-ouest et dans la partie méridionale du grand-atlas. A l'arabe et à l'amazighe s'ajoutent deux langues étrangères, le français (F) et l'espagnol (E).

Propriétés sociolinguistiques des langues

Les langues en présence se distinguent des points de vue de l'histoire, de leurs structures, de leur degré d'usage et de leurs fonctions sociolinguistiques :

(i) L'amazighe constitue la langue autochtone, l'arabe est introduit progressivement entre le VIIIe siècle, le français et l'espagnol sont implantés en terre marocaine depuis la période du protectorat (1912-1956);

(ii) Ces langues appartiennent à des familles linguistiques distinctes : l'arabe est une langue sémitique, l'amazighe est une langue hamitique, le français et l'espagnol des langues romanes;

(iii) Le degré d'usage des langues n'est pas le même : l'arabe dialectal est parlé par 70 à 80 % de la population, l'amazighe par 45 à 55 %, l'arabe standard par 10 % à 20 %, l e français par 13 à 15 % et l'espagnol par moins de 5 % de la population. Précisons que ces chiffres sont indicatifs (cf. Laghouat, 1995);

(iv) Ces langues son également des fonctions distinctes, l'arabe dialectal et l'amazighe sont des langues maternelles vernaculaires, l'arabe standard constitue la langue officielle ; le français et l'espagnol sont des langues étrangères, le français représente la langue de travail dans l'enseignement technique et scientifique, l'espagnol n'est plus qu'une matière scolaire dans l'enseignement public. En outre, dans les pratiques

langagières des locuteurs, ces langues sont rapport de *diglossies emboîtées* (Chaudenson, 1984) ou *enchâssées* (Calvet, 1987), i.e. A-AD, A-AS, A-F, A-E ; AD-AS, AD-F, AD-E ; AS-F, AS-E, ou de polyglossie A-AD-AS/E ; AD-AS-F/E. La diglossie la plus évidente est la diglossie arabe dans laquelle l'arabe standard constitue la variété haute, elle bénéficie du prestige que lui confère son statut de code liturgique et de langue officielle des institutions étatiques. L'arabe dialectal est une langue vernaculaire car non standardisé ; mais il assure de facto une fonction véhiculaire dans la mesure ou il représente l'idiome le plus largement employée par les marocains dans les situations de communication orale marquées par l'informalité ou la semi-formalité. L'amazighe est un vernaculaire régional, employé surtout dans les régions rurales et accessoirement dans les villes, il représente la variété surdominée sur le marché linguistique. Le français constitue la première langue étrangère ; il occupe toujours des positions importantes, notamment dans l'enseignement supérieur technique et scientifique ; il fonctionne comme langue de travail exclusive. Quant à l'espagnol, il a considérablement perdu de son importance depuis l'indépendance, suite à l'unification des structures éducatives du pays, c'est-à-dire son remplacement par le français en tant que première langue étrangère y compris dans les régions anciennement sous domination espagnole; et

(v) Le statut conféré à ces différentes langues, les usages sociaux qui en sont faits ainsi que leurs fonctions sociolinguistiques concourent à leurs assigner des valeurs sociales symboliques inégales. Si telle est la réalité sociolinguistique, dans quelle mesure est-elle conçue et gérée par le politique linguistique marocaine ?

Fondements de la politique linguistique

La politique linguistique marocaine est le résultat du compromis entre les séquelles de l'ère coloniale et les poncifs de l'idéologie nationaliste ; elle ainsi marquée par les ambivalences et les incohérences d'une période historique dominée par le conflit entre le discours idéologique des élites arabistes en faveur de l'arabe standard, les résistances locales en faveur de l'amazighe et la dépendance économique, culturelle et stratégique à l'égard de la France qui conforte le français.

Orientations de la politique linguistique

Depuis la première constitution (1962), l'Etat marocain a opté pour l'arabe en tant que langue officielle du pays ; conformément à cette promulgation l'arabe standard acquiert un statut de jure ayant la vertu de l'imposer d'emblée dans les institutions comme l'unique langue légitime par le moyen des appareils idéologiques d'Etat. Aussi l'arabisation des institutions

constitue-t-elle l'axe majeur sur lequel s'articule la politique linguistique officielle, elle a pour objectif déclaré de faire de l'arabe standard l'unique langue de travail des les différents institutions, notamment dans le système éducatif, l'administration et les médias. L'une des ambivalences de cette politique linguistique réside dans la notion même d'arabisation : s'agit-il d'arabiser les Amazighes en éliminant leur langue ou de procéder à la subvention de l'arabe standard au français dans l'enseignement, l'administration et les medias, l'observateur vigilant constatera que les deux objectifs sont menés concomitamment sans aboutir à éradiquer ni l'amazighe ni le français. En effet trois constats peuvent être faits :

(i) l'arabisation n'est appliquée que partiellement dans l'administration, l'enseignement et les medias;
(ii) le français s'emploie de facto comme langue de travail aussi bien dans l'enseignement supérieur que dans les secteurs de l'administration publique ainsi que dans les différents rouages du secteur privé notamment dans les services; et
(iii) la politique linguistique officielle a jusqu'ici occulté langue nationale, l'amazighe. Il revient au mouvement culturel amazighe de mener une action linguistique in vivo en faveur de l'amazighe, notamment dans le cadre de la recherche linguistique, de la production littéraire et artistique et dans les activités des associations culturelles ; l'objectif visé est de standardiser l'amazighe pour la normalisation phonétique, la création terminologique et le passage de l'oralité à la scripturalité. Cependant, les moyens humains et matériels, et l'appui institutionnel faisant défaut, les résultats sont en deçà des besoins et des attentes. L'allocution du Souverain en faveur de l'enseignement de l'amazighe (20.08.1994), la création d'un journal télévisé qui a suivi et le projet de création d'un institut de d'études amazighes constituent une amorce d'intégration de cette langue dans la politique linguistique officielle.

A défaut d'une conscience qui sature les niveaux constitutionnel, institutionnel et opérationnel (cf. Roduit, 1991), l'analyse se trouve ainsi en présence de choix ponctuels dictés par les considérations idéologiques et des conflits conjoncturels entre les partisans de l'arabisation représentés par la tendance arabiste, les revendications amazighes qui aspirent à l'institutionnalisation de leur langue (v. charte d'Agadir, 1991) et les promoteurs de la francophonie se reconnaissant dans la doctrine Benhima (du nom du ministre de l'Education nationale des années 1965-67). L'arabisation constitue cependant une constante de cette politique, avec des temps forts marqués par le flux de la tendance arabiste représentée principalement par la présence du Pari de l'Istiqlal au gouvernement. Une

observation importante : ce flux est régulièrement pondéré par l'intervention directe du Souverain dans les moments de crise aiguë de l'enseignement en préconisant le bilinguisme arabo-français équilibré et le rejet d'une arabisation systématique et aveugle (v.les discours royaux, notamment ceux du 16. 3.1970, du 27.2.1978 et du 20.8.1995 et récemment la conférence de presse accordée à T.V.5 Europe, diffusée le 17.9.1995).

La politique linguistique officielle se résume ainsi dans la politique d'arabisation ; ce choix repose sur une idéologie linguistique dont nous allons examiner succinctement le dispositif argumentatif en vue de mettre en lumière les enjeux qu'elle implique.

Idéologie linguistique

L'idéologie linguistique est essentiellement une idéologie de la légitimation, du style défense et illustration ; la finalité du discours de l'arabisation est en effet de légitimer la langue arabe en tant que langue non seulement du patrimoine arabo-musulman mais aussi, au moins potentiellement, celle de la modernité. On le voit, la fonction de ce discours est militante dans le sens où l'on pare cette langue de les attributs mélioratifs dans le but de la soutenir dans sa lutte contre le français considéré comme responsable de l'aliénation et de l'acculturation des bilingues (cf. Souali et Merrouni, 1981 ; Moâtassime, 1992). Cet effort de légitimation repose sur des arguments divers dont les principaux sont :

(i) Un argument d'ordre religieux : l'arabe est la langue du Coran, il est de ce fait sacré : c'est aussi la langue qui unit la communauté islamique;

(ii) Un argument d'ordre historique : l'arabe est la langue de l'Etat marocain depuis la pénétration de l'Islam au Maroc sans discontinuer : rappelons qu'au Moyen-Orient sous les Ottomans, l'arabe a cédé la place au turc en tant que langue institutionnelle, le Maroc étant le seul pays d'Afrique du Nord à avoir échappé à la mainmise turque;

(iii) Un argument d'ordre culturel : l'arabe a une fonction de creuset linguistique et culturel. Il est le véhicule du patrimoine arabo-musulman, ce patrimoine représente le produit de l'accumulation du savoir à travers l'histoire des Arabo-musulmans ; y ont participé des élites islamiques différentes par leurs origines, leurs langues et leurs cultures (Persans, Turcs, Afghans, Amazighes, etc.) mais unies par l'usage de la langue arabe;

(iv) Enfin, un argument d'ordre idéologique : l'arabe est le ciment qui solidifie les liens entre les différentes régions de la Nation arabe, qui peuvent différer par la religion, les coutumes, etc. Mais qui sont unifiées par la langue arabe. Cette thèse est avancée surtout par les nationalistes arabes (baâthistes), dont le credo est : la nation arabe est une du Golfe à l'Océan, avec une langue unique et un destin éternel.

Il appert ainsi que l'idéologie linguistique nationaliste fait de l'arabisation la face culturelle de l'indépendance (cf. Grandguillaume, 1983), i.e. la langue de l'état marocain souverain ne peut être la langue de l'ancien colonisateur, elle ne peut être que l'arabe, langue du patrimoine arabo-musulman. Face à ce discours, les promoteurs de la Francophonie préconisent un bilinguisme arabo-français. Dans les faits, ce bilinguisme prend la forme d'une diglossie dans laquelle l'arabe standard est le code de transmission de la tradition linguistique et culturelle arabe et islamique, et le français celui de l'accès à la modernité par l'enseignement des sciences et des techniques. Cette diglossie est cependant instable et conflictuelle car le processus d'arabisation vise justement à assigner à l'arabe standard les fonctions qui sont les siennes de jure mais que le français assure de facto. En définitive, elle est plus idéologique et symbolique que pratique et efficiente (cf. Calvet, 1993).

Arabisation et aménagement linguistique

Une politique linguistique rationnelle et efficiente doit se doter de moyens d'action sur les langues en présence en vue de réaliser ses objectifs, notamment par l'imposition de la langue légitime dans les structure éducatives et administratives et par la création d'un cadre institutionnel prenant en charge les taches de normalisation de la langue et de réforme de la graphie. Quel sont alors les moyens logistiques mis en œuvre pour concrétiser les options de la politique linguistique marocaine ?

Langue légitime et pratique institutionnelle

Pour résumer une situation quelque peu incohérente, disons que la politique linguistique laquelle l'Etat a opté dès l'accession à l'indépendance a conduit progressivement à l'arabisation de l'enseignement fondamental et supérieur, le français n'y étant enseigné qu'à titre de matière de spécialité. En revanche, dans l'enseignement supérieur, les sciences et les techniques sont encore enseignées en français. Dans l'administration, les départements techniques (finances, équipement, industrie et mines, travaux publics, etc.). Fonctionnent en langue française alors que les départements juridiques, sociaux, culturels et éducatifs emploient l'arabe standard comme langue de travail. Toutefois, l'imposition de la langue arabe ne peur être efficiente que si elle est accompagnée d'un train de mesures pratiques visant à en faire une langue moderne. C'est précisément à cette tâche qu'est dévolue la politique d'arabisation.

La création en 1960 de l'Institut d'Etudes et de Recherche pour l'Arabisation (IERA) répond à la nécessité de se doter d'une institution d'aménagement linguistique. Cet institut a pour fonctions de concevoir et de gérer la promotion et la réalisation de la politique d'arabisation dans

l'enseignement et dans l'administration. Dans la conception des promoteurs de l'I.E.R.A., le processus d'arabisation vise un double objectif en faveur de l'arabe standard : (i) lui faire retrouver le statut et les fonctions qui étaient les siens avant l'ordre colonial et (ii) en faire le véhicule du savoir technique et scientifique moderne. Cela présuppose le dépassement des handicaps actuels qui empêchent l'arabe d'être une langue compétitive sur le marché linguistique mondial, à savoir le caractère non fonctionnel de sa graphie, l'insuffisance des terminologies scientifiques et techniques, l'inadéquation de l'enseignement de la langue arabe et le manque de coordination entre chercheurs et décideurs en matière d'aménagement linguistique.

L'effort de conception de l'arabisation le plus cohérent réside dans ce que Lakhdar-Ghazal (1976) appelle l'arabisation de niveau, i.e. une doctrine dans la stratégie est de faire de la langue arabe une langue de la science et de la technologie. Pour réaliser cet objectif, il a été élaboré une méthodologie à trois dimensions : (i) une méthodologie scientifique ayant pour objet le développement de l'arabe standard, notamment sur le plan de la terminologie scientifique et technique, et de la réforme de la graphie, (ii) une méthodologie technologique appliquant la technologie informatique à la langue arabe et (iii) une méthodologie organisationnelle permettant de planifier et de coordonner l'arabisation de niveau à l'échelon local et arabe.

Pendant longtemps, les résultats de l'aménagement linguistique sont restés dérisoires pour des raisons d'incompétence du personnel et de limitation des moyens financiers et techniques, mais depuis les années quatre-vingt, les efforts déployés ont connu certains succès (v. Richert, 1978). La contribution de l'I.E.R.A. à l'aménagement linguistique est bidirectionnelle, i.e. une contribution concernant la création d'une base de données du lexique arabe (LEXAR) et une autre se rapportant à la réforme de la graphie. Concernant la terminologie scientifique et technique, les principaux domaines du savoir dans lesquels un effort de création terminologique a été fait sont les sciences techniques appliquées, les sciences exactes et naturelles et les sciences sociales et humaines ; le lexique crée a pour sources principales le français, l'anglais et le latin scientifique. Quant à la procédure générale suivie dans le traitement lexicographique et terminologique, elle comprend les étapes suivantes :

(i) Mise au point d'un projet de lexique : au cours de cette étape, les utilisateurs définissent leurs besoins, choisissent les notions à traiter sur la base d'une liste de termes français.
(ii) Collecte des équivalents arabes : constitution d'un fichier français-arabe à partir des traductions arabes existantes avec leurs références.
(iii) Traitement terminologique : création d'un fichier inversé arabo-français à partir de la nomenclature français-arabe ; les entrées arabes, classées

alphabétiquement, sont traités par des équipes comprenant des terminologues, des spécialistes des utilisateurs.

(iv) « Pilotage » du lexique : le lexique traité et retenu fait l'objet d'une première présentation normalisée et d'une diffusion pilote auprès des spécialistes.

(v) Mise au point définitive : après le «pilotage» du lexique élaboré, les terminologues collationnent les observations recueillies, revoient leur produit en lui apportant leurs ultimes retouches avant sa diffusion définitive.

La normalisation de la graphie constitue le second volet où s'est illustré l'I.E.R.A. Le problème que pose la graphie arabe traditionnelle réside dans sa complexité puisque, d'une part, elle n'est pas voyellée et que, d'autre part, plusieurs graphèmes reçoivent des configurations différentes selon leur position dans le mot ; il devient alors urgent pour le développement de la langue arabe de disposer d'un système graphique fonctionnel. Dans cette perspective, le système Arabe Standard Voyellé-Code Arabe (ASV-CODAR), élaboré à l'I.E.R.A., représente un essai de reforme de la graphie arabe dont le résultat escompté est l'élaboration d'une graphie appropriée à l'imprimerie, à la dactylographie, à l'informatique et aux télécommunications.

Il apparait que la politique linguistique de l'Etat, qui vise a priori à réguler les rapports mutuels des variétés linguistiques, intervient directement sur le marché des langues par le moyen d'institutions de l'aménagement linguistique confortant ainsi le processus d'arabisation. Cependant, une politique linguistique élaborée in vitro rencontre souvent des difficultés à passer la rampe, car elle implique des enjeux socioculturels d'importance. C'est pourquoi dans le cas qui nous occupe il est nécessaire de confronter l'idéologie linguistique dominante avec la réalité en examinant dans la pratique sociale le comportement langagier des locuteurs, leurs attitudes à l'égard de la politique linguistique menée et les représentations qu'ils en ont.

Enjeux de la politique linguistique

L'approche sociolinguistique de la réception de la politique d'arabisation par les usagers est particulièrement pertinente pour saisir les enjeux d'une opération qui a une fonction sociale structurante. Examinons rapidement l'attitude des sujets à l'égard de l'arabisation à partir des enquêtes notamment par Elbiad (1985) et par El Gerbi (1993).

L'objectif du premier travail est d'examiner dans quelle mesure les sujets acceptent le processus d'arabisation ou au contraire préfèrent maintenir le bilinguisme arabo-français. Les résultats de cette enquête

révèlent que la catégorie des cadres pratique préférentiellement le bilinguisme arabe standard-français, les deux langues sont utilisées dans un grand nombre de domaines de la pratique sociale aussi bien sur le plan de l'écrit que sur celui de l'oral, ce qui semble indiquer que l'arabisation ne s'accompagne pas nécessairement de la régression de l'usage du français, on assiste plutôt à l'affirmation d'une tendance au maintien du bilinguisme. Les sujets adhèrent en effet au projet de l'arabisation tout en considérant le bilinguisme arabo-français comme un bon choix en matière de politique linguistique; plus clairement encore, il apparait que près des deux tiers des sujets sont contre l'abolition du français. On peut donc dire qu'une conception exclusive qui viserait l'éradication du français est rejetée par la majorité des sujets.

La même tendance se retrouve dans les résultats de l'enquête réalisée par Elgherbi (idem) sur la représentation que les locuteurs ont de la langue française, son statut, ses emplois, ses fonctions, sa place dans le système éducatif, son impact sur la réussite ou l'échec scolaire et l'avenir du bilinguisme arabo-français. A des questions directes sur l'attitude des sujets scolaires à l'égard du processus d'arabisation, ces derniers ont fournis des réponses tranchées : 72% sont contre l'arabisation de l'enseignement scientifique.

Ces deux enquêtes démontrent ainsi l'existence d'un mouvement tendanciel qui intériorise les incohérences de l'arabisation comme un préjudice linguistique en raison de la dévalorisation de l'enseignement public arabisé. Cet état de fait a conduit les classes supérieures et les classes moyennes à contourner la politique d'arabisation en confiant l'éducation de leurs enfants aux institutions étrangères, notamment francophones, anglophones et hispanophones. La désaffectation pour l'enseignement arabisé se mesure à quelques indicateurs dont :

(i) le nombre sans cesse croissant des établissements marocains d'enseignement privé fonctionnant en langues étrangères; et
(ii) Le nombre des institutions étrangères : en 1994n il existait au Maroc 29 établissements d'enseignement français avec 60% d'élèves marocains, 3 écoles américaines avec 30% d'élèves marocains et plusieurs établissements espagnols avec 80% d'élèves marocains dans le primaire et 60% dans le secondaire.

L'engouement pour ces instituions est grand en dépit du montant élevé des droits d'inscription (1DH= 09 Euros) : 2500DH/an et 4000DH/trimestre dans l'enseignement français ; entre 25 000 DH et 63 000 DH/an dans l'enseignement américain ; et 4000DH/an dans les institutions hispaniques. Les frais annuels à l'Université Al Akhawayn (la première université anglophone au Maroc) sont de 70 000 DH/an. Sachant que le

SMIC est de l'ordre de 1 800 DH par mois, on peut raisonnablement déduire de ce qui précède que seules les classes aisées sont en mesure d'inscrire leurs enfants dans les institutions étrangères ; corrélativement, l'enseignement public jusqu'ici gratuit constitue l'unique voie possible pour la scolarisation des enfants issus des classes populaires et de la petite bourgeoisie.

Quelle est la pertinence des données précédentes en matière d'évaluation de la politique linguistique? Elle est évidente : la politique d'arabisation est conçue et aménagée par les élites pour les masses, ce qui n'est pas la moindre des ambivalences d'une politique linguistique dont les enjeux sont à la fois matériels et symboliques. En effet, les sondages effectués auprès des entreprises (v. *La Vie Economique* du 12.12.1989 :12-13) révèlent que les sujets dotés d'une formation en langues étrangères, notamment en français, ont plus de chances que les lauréats de l'enseignement arabisé de s'approprier le capital matériel donnant droit à des profits financiers. Les enjeux concernent aussi l'ordre du symbolique dans la mesure où la formation en langues étrangères octroie des privilèges symboliques afférents à la position sociale du sujet, les représentations que l'on a des langues étant les indicateurs d'investissements profonds en rapport avec les stratégies de distinction sociale. C'est pourquoi d'aucuns considèrent que l'arabisation est avant tout une stratégie idéologique conçue par certains élites pour verrouiller l'accès à la formation qui produit les décideurs de demain. Ceci explique sans doute l'émergence de deux mouvements tendanciels contradictoires. L'un adoptant une attitude mitigée sinon hostile à l'égard de l'arabisation de l'enseignement supérieur technique et scientifique. Ch.-A. Julien, l'historien bien connu et premier doyen de la Faculté des Lettres de Rabat, a émis dans une lettre adressée à au roi Mohammed V le 1er novembre 1960, un avis prémonitoire sur l'échec de la politique d'arabisation au Maroc, dès les prémices de sa mise en œuvre :

> *J'ai toujours été partisan de l'arabisation, mais de l'arabisation par le haut. Je crains que celle que l'on pratique dans la conjoncture présente ne fasse du Maroc en peu d'années un pays intellectuellement sous développé. Si les responsables ne s'en rendaient pas compte, on n'assisterait pas à ce fait paradoxal que pas un fonctionnaire, sans parler des hauts dignitaires et même des Oulémas, n'envoie ses enfants dans des écoles marocaines. On prône la culture arabe, mais on se bat aux portes de la Mission pour obtenir des places dans des établissements français. Le résultat apparaîtra d'ici peu d'années, il y aura au Maroc deux classes sociales : celle des privilégiés qui auront bénéficié d'une culture occidentale donnée avec éclat et grâce ä laquelle ils occuperont les postes de commande et celle de la masse cantonnée dans les études d'arabe médiocrement organisées dans les conditions actuelles et*

qui les cantonneront dans les cadres subalternes. Avec de la patience et de la méthode on eut pu aboutir à un tout autre résultat, qui permettrait de donner à tous les enfants des chances égales d'avenir.

Conclusion

A la lumière de la situation concrète étudiée dans ce chapitre, nous voudrions faire deux propositions en guise de conclusion, la première concerne la nature de la politique linguistique marocaine, et la seconde se rapporte à la définition de la notion de politique linguistique:

(i) la politique linguistique marocaine, marquée par des incohérences et des ambivalences notamment dans l'enseignement, est le lieu d'enjeux matériels et symboliques cruciaux. En effet, en contribuant à créer deux structures éducatives parallèles et conflictuelles, la langue de travail étant l'arabe dans l'une et les langues étrangères dans l'autre, cette politique crée les conditions de l'inégalité des chances entre les usagers, i.e. l'enseignement arabisé produit les élites plébéiennes et dans le meilleur des cadres subalternes, alors que l'enseignement assuré an langues étrangères forme les élites modernes et les cadres supérieurs, logiquement les décideurs de demain. Aussi l'inégalité entre les langues en présence sur le marché linguistique est-elle la conséquence directe de la politique linguistique menée par l'Etat. Sur la base de ce qui précède, il conviendrait d'affiner la notion de politique linguistique comme suit : idéalement, la politique linguistique est une doctrine globale (engageant les niveaux constitutionnel, institutionnel et opérationnel), fondée sur des options cohérentes et rationnelles relatives à la gestion des langues en présence, jouissant d'un large consensus des groupes qui animent la société civile et fondée sur des études scientifiques de la situation sociolinguistique prévalant dans la communauté linguistique.

Politique linguistique et poids de la langue*

Problématique

La notion de « poids » appliquée à la langue est assurément une métaphore dans la mesure où elle est transférée d'un champ disciplinaire circonscrit à un autre également circonscrit. En effet, cet emprunt fait par la sociolinguistique à la physique, précisément au champ des « poids et mesures », s'accompagne sur le plan sémantique d'une ambivalence qui va de pair avec l'approximation d'usage lorsque l'on passe du registre du concret à celui de l'abstrait. Dans la perspective de participer au débat sur « le poids des langues », sur une base théorique et empirique, nous proposons cette contribution à l'analyse de l'adéquation descriptive et explicative de la notion de « poids » appliquée aux langues.

Le cas d'espèce examiné ici est celui de l'amazighe, langue autochtone de l'Afrique du nord et, par ailleurs, langue de France. Sur le plan sociolinguistique, c'est la langue maternelle d'une masse évaluée à plus de dix millions d'habitants au Maroc ; c'est une langue portée par un mouvement social qui s'affirme et qui vit une certaine renaissance dans un contexte où les conditions de sa sauvegarde et de sa promotion connaissent une amélioration notable. Mais c'est également une langue ayant le statut *de facto* de langue minoritaire, éclatée en dialectes, fortement concurrencée par l'arabe marocain (dialectal) et exclue des champs dispensateurs de pouvoir et de prestige social. Du coup la détermination de son « poids » s'avère problématique dans la mesure où ce poids, important sur les plans symbolique et subjectif, demeure faible sur les plans concret et objectif.

L'analyse qualitative proposée dans cette contribution nous conduira, d'une part, à interroger la validité conceptuelle de la notion de « poids » d'une langue et, d'autre part, à examiner le cas de l'amazighe en évaluant son poids en fonction des forces et des faiblesses qu'il présente, des opportunités qui s'offrent à lui et des menaces qui le guettent dans son environnement. Une grille d'analyse est suggérée, elle prend en compte des paramètres intrinsèques et d'autres extrinsèques pour évaluer le poids « qualitatif » d'une langue.

---

* Version revue du texte «Poids des langues. De la métaphore au paramétrage. Le cas de l'amazighe», paru dans *Le poids des langues. Dynamiques, représentations, contacts, conflits*, p. 123-139, sous la direction de M. Gasquet-Cyrus et C. Petitjean, Paris, L'Harmattan, 2009.

Les questions auxquelles nous essaierons de répondre sont les suivantes :

(i) Comment entendre la métaphore « poids d'une langue » ?

(ii) Quels sont les paramètres pertinents pour évaluer le « poids d'une langue » ?

(iii) Quel est le « poids » de l'amazighe sur le marché des langues ?

(iv) A quelles conditions épistémiques le « poids de la langue » peut-il passer du statut de notion de sens commun à celui de concept ?

Une métaphore ambivalente

Parler du « poids » d'une langue c'est transférer la notion de « poids » au sens physique du domaine de la matière à celui du symbolique, et dans une certaine mesure du quantitatif au qualitatif et du mesurable au subjectif. En effet, si le poids d'un objet peut se quantifier à l'aide d'unités de mesure précises et standards, le poids d'une langue s'avère difficile à mesurer, du moins sans l'aide d'unités objectives et fiables. Il nous arrive à tous, cependant, de dire ou d'entendre une phrase comme « cette personne a du poids » ou « cette personne ne fait pas le poids » ou encore « cette personne plie sous le poids des ans »… et personne n'y trouvera à redire. S'il en est ainsi, c'est qu'il existe dans notre compétence langagière commune une grammaire rhétorique permettant le transfert des sèmes d'un champ à un autre et d'un registre à un autre. Il est inutile d'ajouter que les figures rhétoriques ont l'avantage d'offrir un pouvoir infini à la créativité linguistique pour le plus grand bonheur des écrivains ou simplement des amoureux de la langue. Or le domaine de la créativité linguistique et esthétique, c'est précisément celui de l'appréciation subjective, du « flou artistique ».

Nous dirons donc que parler du « poids » d'une langue, c'est employer le lexème « poids » dans un sens dérivé, différent du sens premier qui est un sens concret. Selon le Robert, le poids d'un objet se définit comme étant « *la force exercée sur un corps matériel, proportionnelle à sa masse et à l'intensité de la pesanteur au point où se trouve ce corps* ». Tout le monde en conviendra, s'agissant d'une langue il n'est pas aisé d'en mesurer la force à partir de la résultante de la masse et de l'intensité de la pesanteur parce que, tout simplement, la langue n'est pas un corps. Aussi, lorsque l'on parle du « poids » d'une langue, il faut se rendre à l'évidence que nous employons ce terme dans un sens métaphorique. Soit. Mais l'emploi métaphorique du mot « poids » suppose au moins un sème commun entre le sens premier, à savoir le sens concret qu'il a par exemple dans le syntagme « le poids du camion » et le sens dérivé qu'il a dans le

syntagme « le poids du français au Maroc ». Or, une analyse sémique serrée montrerait, nous semble-t-il, que le dénominateur commun entre les sèmes qui composent le sens premier et le sens dérivé n'est pas *a priori* évident.

La métaphore du « poids » appliquée à la langue est ambivalente dans la mesure où elle induit deux valeurs sémantiques opposées. En effet, dire d'une langue *qu'elle* « a du poids » sur le marché des langues ou qu'elle « donne du poids » à ses usagers signifie qu'elle représente une force sur le plan économique, qu'elle dispense des profits et des privilèges, qu'elle a une valeur positive dans le système de représentation sociale et qu'elle prodigue du prestige social. En revanche, dire d'une langue qu'elle « est un poids » ou qu'elle « constitue un poids » pour ses usagers, c'est dire qu'elle est un handicap pour eux, qu'elle leur cause un préjudice, qu'elle leur crée un dommage. Ainsi, dire d'une langue qu'elle « a du poids » signifie qu'elle occupe une position qui lui permet d'être compétitive sur le marché linguistique, alors que l'expression « cette langue ne fait pas le poids » signifie qu'elle ne soutient pas la comparaison avec les autres langues, plus fortes. Pour filer la métaphore, ajoutons qu'une langue peut être aussi un « poids mort » pour ses usagers tant elle est inutile ou gênante ; c'est le cas lorsque les usagers vivent leur langue maternelle comme un stigmate qui entrave leur mobilité sociale, tel un indice de distinction ségrégative que la conscience vit comme un malheur, une fatalité. La langue peut également avoir un statut de « contrepoids » si elle établit un équilibre entre deux langues fortes en conflit. Le poids de la langue peut ainsi soit induire un avantage soit être source de préjudice ; il peut donc être soit une force soit une faiblesse selon que les usagers en tirent profit ou la subissent comme un handicap. Il est ainsi clair que le sens du terme « poids » ne peut être décodé que sur la base de ses cooccurrences sur le plan syntagmatique.

Si la métaphore du « poids » de la langue induit le transfert du sens du mot « poids » du domaine de la dénotation à celui de la connotation, cela n'implique pas forcément que le « poids » de la langue relève de l'appréciation subjective et qu'il ne puisse pas être mesuré, pesé et soupesé, dans une certaine mesure. J'incline à penser que la notion de « poids » appliquée aux langues est une notion de sens commun qui reflète une réalité, à savoir que les langues du monde n'ont pas la même importance, la même « valeur », le même « poids ». Il est évident, en effet, qu'à l'échelle internationale l'anglais a plus de « poids » que les autres langues par l'effet de facteurs multiples, notamment des facteurs économiques, technologiques, médiatiques, etc. Le poids d'une langue donnée n'est cependant ni absolu ni immuable. C'est ainsi que si, à l'échelle internationale, le « poids » de l'anglais est supérieur à celui du français, en

revanche en France même, il lui est sans doute inférieur. C'est dire que les facteurs endogènes déterminent également le poids de la langue.

Paramètres du poids des langues

En retenant la notion de « poids » d'une langue dans un sens métaphorique, nous dirons que ce poids se définit comme étant la valeur d'une langue, valeur déterminée à partir du croisement d'un faisceau de paramètres, en l'occurrence les « paramètres intrinsèques » à la langue et les « paramètres écologiques », sachant que le degré de valorisation assigné aux langues, à partir de l'application de ces paramètres, varie selon leur nature et leur qualité. Au terme de la présentation des paramètres pertinents quant à l'évaluation du « poids » d'une langue, nous proposons que cette évaluation se fasse sur la base de l'analyse qualitative des langues, d'une part en termes de paramètres intrinsèques déterminant les forces et les faiblesses des langues, et d'autre part en termes de paramètres écologiques offrant des opportunités ou, au contraire, constituant des menaces dans l'environnement des langues en compétition sur le marché linguistique. Les paramètres intrinsèques retenus dans cette analyse sont : le statut, le corpus, les fonctions, les usages, la production culturelle et la traduction. Quant aux paramètres écologiques, ce sont : la politique, l'économie, la démographie, l'histoire, l'espace, la religion, l'éducation, les médias et la technologie. On peut discuter pour savoir si certains paramètres considérés ici comme intrinsèques ne relèvent pas de l'écologie des langues, sachant que l'environnement impacte, d'une manière ou d'une autre, les spécifications internes à toute langue. Comme on peut ajouter ou retrancher des paramètres selon les spécificités de la langue concernée.

L'analyse adoptée dans cette étude s'inspire de la matrice SWOT, généralement employée dans le domaine du marketing stratégique (v. Porter, 1982). Cette matrice est ici appliquée au domaine de la sociolinguistique pour procéder au diagnostic des situations linguistiques, notamment pour évaluer le « poids » des langues impliquées dans la dynamique, la compétition et le conflit qui marquent le marché des produits symboliques (Bourdieu, 1982). La matrice SWOT proposée est configurée comme suit :

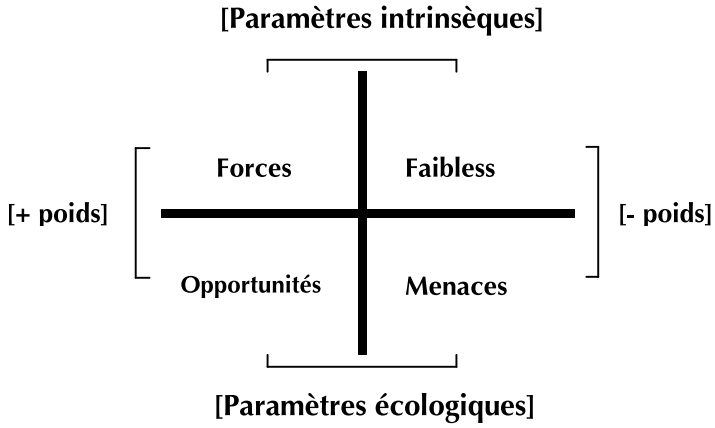

Cette matrice se lit sur les plans horizontal et vertical. La lecture verticale permet, d'une part, de soupeser les forces et les faiblesses de la langue selon les paramètres intrinsèques, et, d'autre part, d'évaluer les opportunités et les menaces de l'environnement à partir de l'application des paramètres écologiques. Quant à la lecture horizontale, elle permet de déterminer le « poids positif » ou le « poids négatif » de la langue selon que la mise en réseau des paramètres intrinsèques et des paramètres écologiques favorise les forces endogènes et les opportunités qui s'offrent à la langue dans l'environnement ou, à l'inverse, génère des faiblesses et des menaces qui handicapent la langue.

L'amazighe à la pesée

Procédons au diagnostic de la situation de l'amazighe au Maroc, en examinant l'impact des paramètres intrinsèques et des paramètres écolinguistiques délimités ci-dessus.

Paramètres intrinsèques

Pour évaluer le poids de l'amazighe sur la base des paramètres intrinsèques, considérons ses spécifications internes, à savoir son statut, ses fonctions, son corpus, ses usages, la culture qu'elle véhicule et la traduction de l'amazighe en tant que langue source ou langue cible.

Le statut

Au Maroc, l'amazighe a le statut de langue officielle reconnu dans la Constitution de 2011. De ce fait, il passe progressivement et depuis peu au statut *de jure* de langue censée être douée de prestige politique et social, dans le cadre de la nouvelle politique culturelle et linguistique, qui

reconnaît la langue et la culture amazighes en tant que patrimoine national et que leur promotion relève de « la responsabilité nationale ». Cependant, nous pouvons dire qu'il a toujours bénéficié du statut *de facto* de langue nationale. De ce point de vue, le poids de l'amazighe demeure inférieur à celui de l'arabe standard, langue officielle traditionnelle, mais théoriquement supérieur à celui de l'arabe marocain cantonné dans le rôle de « dialecte ».

Fonctions

Les fonctions de l'amazighe relèvent de l'ordre du commun en ce sens que cette langue sert de moyen de communication au sein de la famille, entre locuteurs natifs du même dialecte. La fonction qui pourrait donner du poids à l'amazighe, sur le plan symbolique, c'est sa fonction de langue maternelle. En effet, l'amazighe constitue à côté de l'arabe marocain l'une des deux langues maternelles majeures des Marocains. La fonction « langue maternelle » confère *a priori* une force appréciable à l'amazighe sur le plan de l'affect et lui donne donc du poids face aux langues non maternelles, du fait de sa représentation méliorative dans l'habitus des locuteurs natifs (v. Boukous, 2004). La fonction référentiaire (Gobard, 1976) peut également être attribuée à l'amazighe dans la mesure où il a une valeur identitaire et culturelle centrale dans les représentations des locuteurs.

Corpus

Le paramètre « corpus » concerne la standardisation *vs* non standardisation des structures de la langue. Il est évident que les langues dont les structures ont bénéficié de procédures de codification/normalisation ont un poids supérieur aux autres. Or l'amazighe est une langue dialectalisée au point que certains chercheurs mettent en doute l'existence même d'une langue amazighe et parlent d'une pluralité de langues amazighes (Galand, 2002, 2010). La dialectisation de l'amazighe est en effet un handicap pour l'intercompréhension entre les Amazighes des régions éloignées. Cependant, il acquiert progressivement le statut de langue standard normalisée, intégrée dans l'éducation, les médias et la création littéraire, depuis la création de l'Institut royal de la culture amazighe (IRCAM), une institution dédiée à la promotion de la culture amazighe et à l'aménagement du corpus de la langue.

Usages

Les usages faits des langues peuvent être oraux et/ou graphique. Politiquement et socialement, une langue qui bénéficie d'une tradition scripturale a généralement un poids supérieur à celui d'une autre qui ne sert

que de médium oral pour assurer la communication entre ses usagers et pour permettre la transmission du patrimoine culturel de la communauté et la transmission de son expérience historique (*cf.* Stewart, 1970).

L'amazighe est fondamentalement une langue orale. On notera cependant une tendance récente à l'écriture de l'amazighe, bien que nous soient parvenus des documents surtout religieux, en langue amazighe et en caractères arabes remontant à la période médiévale. Cette tendance, qui a été le fait de lettrés religieux est relayée de nos jours par les écrivains et les chercheurs ; elle s'implante progressivement au niveau de l'enseignement. Aujourd'hui, l'amazighe dispose d'une graphie spécifique : l'alphabet tifinaghe. La remise au goût du jour de cet alphabet donne à l'amazighe le statut prestigieux de langue écrite, quoique l'expérience demeure modeste. L'émergence de l'alphabet dans l'enseignement, dans l'édition et dans les enseignes augmente sensiblement le poids de l'amazighe, sans pour autant en faire encore une langue de tradition écrite à l'instar de l'arabe.

Culture

La culture immatérielle véhiculée par l'amazighe est constituée des genres connus dans la tradition orale, comme la poésie et le conte avec leurs différents genres, comme le conte merveilleux et le conte animalier, le proverbe et la devinette. A cette littérature traditionnelle, il faut ajouter d'autres genres qui émergent depuis quelques décennies et qui appartiennent à la production littéraire écrite, notamment le roman, la nouvelle et le théâtre. Cette jeune littérature, qui s'affirme progressivement, a une audience limitée, confinée dans les cercles réduits des chercheurs et des créateurs.

Traduction

Dans le domaine de la traduction, l'amazighe commence à peine à servir de langue cible à la traduction, essentiellement à partir de l'arabe et du français ; la traduction concerne essentiellement les œuvres littéraires, généralement celles de la littérature universelle, susceptibles de servir de textes dans le cursus de langue amazighe. Dans l'autre sens, l'amazighe en tant que langue source, il existe des traductions de morceaux de littérature orale vers le français, l'espagnol, l'anglais et l'allemand dans le cadre de la tradition ethnologique. Récemment, des morceaux choisis de littérature amazighe ont été traduits vers l'arabe. Cette activité de traduction reste cependant marginale. En somme, l'amazighe ne représente pas une grande langue de traduction.

L'examen des paramètres intrinsèques appliqués à l'amazighe montre que le poids spécifique de cette langue demeure somme toute faible, en dépit d'une évolution positive en termes d'élargissement du répertoire, des fonctions et d'accès aux usages graphiques.

Paramètres écologiques

Les paramètres écologiques sont ceux qui dépendent de l'environnement ; ce dernier peut soit offrir des opportunités à cette langue soit être source de menaces. Les opportunités sont potentiellement porteuses de « poids » positif alors que les menaces sont au contraire source d'affaiblissement de la langue et donc de diminution de son poids.

Considérons quelques paramètres liés à l'environnement et s'appliquant à l'amazighe, notamment l'environnement politique, socio-économique, démographique, législatif, culturel, idéologique, éducatif, médiatique, et technologique.

Environnement politique

L'environnement politique de la question amazighe a évolué positivement depuis le discours du Trône du 30 juillet 2001 dans lequel la culture amazighe est reconnue comme partie intégrante du patrimoine national commun à tous les Marocains et dont la promotion est de la responsabilité collective. Dans le discours d'Ajdir du 17 octobre de la même année, le Souverain annonce la création, sous sa tutelle, de l'Institut royal de la culture amazighe en tant qu'institution nationale ayant une mission de consultation auprès du Souverain et dévolue à la promotion de la culture amazighe. C'est le premier signe de reconnaissance officielle de l'amazighe par l'Etat marocain. C'est le premier signal donné aux élites politiques, économiques et culturelles du pays pour signifier la légitimation de l'amazighité, des élites dont la marge de liberté de manœuvre est sous contrôle (v. Benhaddou, 2009). Cette tendance à la reconnaissance de la langue et de la culture amazighes va connaître son couronnement avec la Constitution de 2011 qui accorde dans son article cinq le caractère officiel à l'amazighe aux côtés de l'arabe, qui stipule que l'Etat a pour responsabilité des protéger, de développer et de promouvoir les langues officielles. En vertu du même article sera promulguée une loi organique fixant les étapes de la mise en œuvre de l'officialité de la langue dans les domaines prioritaires et une autre créant le Conseil national des langues et de la culture marocaine, dont la mission principale est d'implémenter les dispositions constitutionnelles en matière de politique linguistique et culturelle.

Les organisations politiques en tant que composante de l'environnement ont d'abord eu des positions qui sont allées de l'opposition farouche à l'amazighe à un soutien de principe. L'attitude de la société civile est restée mitigée pendant longtemps, les organisations affiliées aux partis ont adopté une position suspicieuse assimilant la revendication amazighe à un appel à la sécession. Elles ce sont ainsi abstenues de soutenir le mouvement revendicatif amazighe animé par la jeunesse éduquée militant dans des associations localisées en milieu urbain. D'une manière générale, l'on peut dire que les organisations d'obédience arabo-islamistes ont une attitude réservée quant à la reconnaissance de l'amazighe et sa promotion ; elles l'ont prouvé lors des travaux préparatoires de la commission chargée par le Souverain d'élaborer le projet de constitution. Les organisations progressistes sont favorables à l'amazighe sans toujours faire montre d'entrain ; la coalition de la gauche radicale a une position plus engagée, à l'exception de la composante arabo-socialiste. Quant aux partis libéraux liés au Makhzen, leur position est corrélée à la volonté de ce dernier.

La politique linguistique, qui est un volet de la politique générale de l'Etat, se traduit par un soutien financier et logistique conséquent dans les politiques publiques en matière d'appui aux langues légitimes. La place de l'amazighe dans cette politique est aujourd'hui plus favorable mais, sans la mise en œuvre effective de son statut de langue officielle, son poids politique n'augmentera pas qualitativement.

Environnement économique

Le facteur économique est un indicateur qui permet de mettre en évidence la fonction transactionnelle de la langue, c'est-à-dire sa capacité de servir de langue de travail et d'échange dans les rapports sociaux de production. Une langue portée par une communauté ou un groupe économiquement forts acquiert du poids. C'est ainsi qu'une langue qui est employée dans le secteur de l'économie formelle a un poids plus consistant que celle qui est employée dans l'économie informelle. De même, une langue qui sert dans les transactions écrites a un poids supérieur à celui d'une autre langue confinée dans les transactions orales. En définitive, le poids économique d'une langue est lié à celui de son groupe de locuteurs, à condition que ce dernier ait pleine conscience de la valeur de sa langue et de sa culture.

L'amazighe est employé exclusivement dans l'économie informelle. En outre, l'élite économique, les entrepreneurs et les promoteurs de langue première amazighe ne semblent pas, à quelques exceptions près, vouloir mettre en avant leur identité première au point de constituer un lobby qui

revendique un statut meilleur pour l'amazighe. Dans certains cas même, il semble que l'amazighe soit vécu comme un stigmate qui entrave la mobilité sociale et l'intégration dans les groupes dominants. De ce fait, le poids économique de l'amazighe demeure inconsistant.

Environnement démographique

La communauté amazighophone constitue environ 30% de la population globale selon les données démolinguistiques du dernier recensement (2014), ce qui représente un plus de dix millions de locuteurs. Ce nombre est supérieur à celui des locuteurs de l'arabe standard (environ 17%) mais il est inférieur à celui de l'arabe marocain (environ 80%). Le poids démographique de l'amazighe n'est donc pas négligeable, d'autant plus qu'il est conforté par le taux de natalité en milieu rural supérieur à celui enregistré en milieu urbain.

Environnement géolinguistique

L'espace dans lequel une langue est utilisée constitue un paramètre important dans l'assignation d'un poids. La carte linguistique du Maroc montre que l'amazighe est employé dans au moins la moitié du territoire, notamment en milieu rural. Cependant avec la migration interne, il y a de plus en plus d'amazighophones dans les agglomérations urbaines. Sur le plan des domaines d'emploi, l'amazighe est utilisé surtout en famille. En outre, avec l'émergence du sentiment identitaire en milieu juvénile, l'amazighe est parlé dans les cercles de la militance amazighe, dans les rencontres et forums culturels en ville et à la campagne. Cependant, les domaines dispensateurs de prestige et de poids, comme le parlement, la judicature, l'administration, etc., sont des domaines réservés à l'arabe standard, seule langue légitime. De ce point de vue, si le poids de l'amazighe est important en termes d'espace géographique, il reste accessoire si l'on considère la qualité des espaces sociaux dans lesquels il est en usage. Il faut néanmoins souligner que l'officialisation de l'amazighe lui ouvre de nouveaux horizons, notamment dans l'éducation, la culture et les médias.

Background historique

L'héritage historique agit incontestablement comme un paramètre fort qui donne du poids aux langues. Ainsi une langue qui a du poids est celle qui a servi de langue du pouvoir politique, de langue des institutions dans le passé, une langue qui a bénéficié de l'apport d'institutions politiques et culturelles par un passé qui légitime le présent. S'agissant du passé historique de l'amazighe, c'est plutôt une langue faible du fait que l'histoire n'a pas gardé de souvenance de son adoption comme langue

d'une dynastie quelconque, y compris les dynasties réputées amazighes, comme les Almoravides, les Almohades, les Mérinides et les Béni Ouattas (v. Terrasse, 1949-1950). A l'exception de la mythique dynastie des Barghouatas qui a érigé l'amazighe en langue institutionnelle et… en langue liturgique (v. Talbi, 1973). Cependant, le fait que l'amazighe constitue la seule langue autochtone du Maroc lui donne une profondeur historique et du coup un certain poids symbolique au moins dans l'imaginaire linguistique des locuteurs natifs.

Environnement religieux

Dans les Etats où il existe une religion d'Etat, c'est le cas du Maroc avec l'Islam, le paramètre de la religion est important dans l'assignation de la valeur et du poids à la langue. Dans les Etats musulmans le poids de l'Islam est considérable et du coup le poids de l'arabe classique en tant que langue du Coran est très important, sachant que la culture ambiante est de nature théocentrique. A l'inverse, dans les Etats laïcs, l'impact de la religion sur le poids d'une langue est théoriquement nul.

L'amazighe est utilisé en tant que langue liturgique en milieu amazighophone ignorant l'arabe classique, notamment dans l'accomplissement des rituels à caractère religieux. Mais il n'en demeure pas moins que dans le système de représentations des locuteurs, cette langue est jugée inférieure à l'arabe classique, du fait que ce dernier est perçu comme une langue « sacrée » alors que l'amazighe est fondamentalement le code du monde profane. Pire, une certaine fraction du mouvement salafiste considère le mouvement qui revendique la reconnaissance de l'amazighe comme un mouvement par essence laïc, et du coup, il suscite l'animosité des zélotes. Dans le contexte de la traditionalisation des sociétés musulmanes, cette dernière position impacte les consciences, y compris en milieu amazighophone imprégné de religiosité. Ce qui diminue d'autant le poids de l'amazighe.

Environnement éducationnel

L'histoire de l'enseignement de l'amazighe est récente puisqu'elle remonte seulement à 2003-2004 dans le cycle du primaire. L'enseignement de cette langue est obligatoire, il est introduit progressivement dans les écoles. Plus récemment encore, à partir de 2007, les études amazighes ont fait leur entrée à l'université au niveau de la licence et du master dans quelques Facultés des lettres et des sciences humaines. De ce fait, nous pouvons dire que le poids de l'amazighe, qui était naguère nul, acquiert de la consistance avec l'intégration de cette langue dans l'éducation sans toutefois concurrencer l'arabe standard ou le français mais en devançant tout de même son concurrent immédiat sur le marché des langues, à savoir

l'arabe marocain. Il est probable que la généralisation de l'enseignement de l'amazighe et son emploi en tant que langue d'enseignement spécialisé peuvent constituer un atout conséquent pour consolider le poids de l'amazighe dans les secteurs de l'éducation et de la formation.

Environnement technologique

En général, l'application des nouvelles technologies aux langues constitue un paramètre qui assigne un poids considérable dans le contexte de la révolution numérique. Dans ce domaine, l'amazighe a une expérience toute récente en matière d'incorporation des novelles technologies grâce au travail accompli par les ingénieurs informaticiens et les chercheurs linguistes de l'IRCAM. Le secteur dans lequel un progrès sensible a été fait est celui de la codification de la graphie tifinaghe. En 2004, de manière concomitante, a été réalisé le codage numérique du système graphique tifinaghe standard, à savoir l'alphabet tifinaghe-unicode validé par l'organisation ISO-Unicode, et il a été confectionné le clavier numérique permettant de saisir du texte amazighe en mode kilométrique. Il existe actuellement quelques dizaines de polices de caractères les unes plus sophistiquées que d'autres. Des études sont en cours pour assurer les opérations de tri et l'intégration de la graphie tifinaghe et de la langue amazighe dans le *software* et dans le net. C'est dire que le poids de l'amazighe dans le domaine de la technologie numérique demeure modeste bien qu'il évolue positivement.

Environnement médiatique

La présence de la langue dans les médias, presse écrite et productions audiovisuelles, donne du poids aux langues en permettant leur diffusion et donc en augmentant la marge d'exposition des locuteurs à cette langue. Bien sûr, l'importance des médias varie selon qu'il s'agit d'une chaîne radiophonique ou d'une chaîne de TV, d'une TV régionale, nationale ou internationale, etc. L'amazighe a une présence modeste dans les médias. Il existe une presse écrite limitée qui consacre une ou plusieurs pages à l'amazighe mais point de presse intégralement en amazighe, de même qu'une chaîne radiophonique d'expression amazighe et quelques programmes en langue amazighe dans certaines chaînes radiophoniques privées. Dans le secteur des médias audiovisuels du pôle public, il a été lancé une chaîne de télévision d'expression amazighe en 2010, la *chaîne tamazighte*. Cette dernière, quoique disposant de ressources humaines et d'une logistique modeste, occupe dores et déjà une place décente dans le paysage audiovisuel du pays grâce à sa ligne éditoriale de chaîne de proximité. Mais dans l'état actuel des choses, comme une seule hirondelle ne fait pas le printemps, il convient de souligner que l'apport des autres

chaînes ne peut être que souhaité conformément aux dispositions du cahier de prescriptions auquel sont assujetties toutes les chaînes de TV, en vertu de l'accord signé avec la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle. En résumé, la position de l'amazighe reste précaire dans l'environnement médiatique et, corrélativement, le poids de la langue demeure modeste en attendant la mise en œuvre du chantier de promotion de l'amazighe conformément aux dispositions constitutionnelles.

Environnement publicitaire

L'usage des langues dans le secteur publicitaire, écrit, radiophonique ou audio-visuel, confère à ces dernières une importance non négligeable dans la mesure où cet usage assure aux langues une meilleure diffusion et permet aux lecteurs et aux auditeurs de bénéficier d'une plus grande exposition à la langue. Le recours des annonceurs à certaines langues et pas à d'autres contribue naturellement à consolider leur pouvoir socio-économique ou à le réduire, et *ipso facto* leur poids. Or, la présence de l'amazighe dans la publicité est très faible. Nous remarquons, de temps à autre, des spots en amazighe, notamment lorsqu'il s'agit de promoteurs « régionaux » producteurs de produits de consommation de masse. Il est donc clair que la publicité ne contribue pas encore à augmenter le poids de l'amazighe.

Environnement cinématographique

L'amazighe est fortement présent dans la production du film vidéo mais très faiblement représenté au niveau de la production cinématographique. Le nombre de films vidéo est effectivement important quoique la qualité esthétique laisse à désirer. Le film long métrage et le film court métrage demeurent rares, en raison de la faiblesse de la production cinématographique, consécutivement à l'insuffisance des investissements et de la demande sociale. De ce fait, nous pouvons affirmer que le « poids cinématographique » de l'amazighe est encore faible.

Environnement éditorial

Encore aujourd'hui, l'édition constitue un facteur important dans la promotion des langues, aussi bien l'édition papier que l'édition numérique. On juge ainsi du poids d'une langue selon le nombre de publications en cette langue, de la qualité des publications, du nombre de lecteurs, etc. Il est entendu que les langues orales sont pénalisées comme le sont aussi les langues dont la masse parlante est en majorité analphabète. L'édition en/sur l'amazighe est un phénomène récent. Les publications réalisées sont peu nombreuses et couvrent essentiellement la production littéraire, environ 350 à 400 publications par an. Elles sont dues en grande partie à l'IRCAM,

et dans une moindre mesure au ministère de la culture et à quelques associations. De ce fait, l'édition en amazighe, en dépit d'une légère tendance à la hausse, reste un domaine faiblement investi par l'amazighe, d'où son poids modeste.

Environnement épilinguistique

Il n'existe pas d'étude épilinguistique spécifiquement dédiée à l'amazighe, cependant nous disposons de quelques indications tirées de recherches macro-sociolinguistiques portant sur les attitudes des locuteurs des langues parlées au Maroc (Gravel, 1976 ; Boukous, 1995). Ces recherches rendent compte d'une perception et d'une attitude plutôt négatives des Marocains à l'égard de l'amazighe ; d'une manière générale, elles donnent l'image d'une langue « rurale », « populaire », qui véhicule du « folklore ». Vraisemblablement, cette image change progressivement depuis l'adoption récente d'une politique qui favorise la promotion de l'amazighe. Afin de cerner cette nouvelle image, il conviendrait de mener des enquêtes auprès d'un échantillon représentatif de la population marocaine. Ce qui semble observable, à première vue, c'est l'impact positif du changement de statut socioculturel de l'amazighe depuis un lustre.

A l'issue de cette opération de « pesée » de l'amazighe, il s'avère en définitive que le poids de l'amazighe est faible sur le marché des langues au Maroc, eu égard à l'éclairage tant des paramètres intrinsèques que des paramètres écologiques. Il se dessine cependant une tendance favorable à cette langue dans le cadre de la nouvelle politique linguistique et culturelle impulsée par l'Etat, politique qui s'inscrit dans le sillage des efforts de démocratisation de la vie politique, des institutions et de la société dans le contexte de la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle constitution. Les réalisations effectuées jusqu'ici, quoique encore à leurs débuts, semblent augurer un avenir meilleur pour l'amazighe. En tout cas, elles ont contribué à donner un certain poids à l'amazighe en le soustrayant (définitivement ?) à la zone rouge, qui est celle des langues menacées par la précarité et l'obsolescence.

Conclusion

L'examen de la notion de « poids » de la langue, à partir de l'analyse du cas de l'amazighe, apporte cinq arguments pour fonder sa pertinence théorique et méthodologique :

(i) sur le plan épistémique, le dépassement de la notion de « poids » de la langue du statut de notion de sens commun, c'est-à-dire le « poids » comme masse et quantité, vers celui de concept ayant à la fois une adéquation théorique explicative et une adéquation opérationnelle descriptive, nécessite son articulation sur une théorie de la valeur, non seulement la valeur au sens du structuralisme mais la valeur immatérielle au sens de l'économie politique (v. Rossi-Landi, 2003) ;

(ii) le « poids » d'une langue n'est pas absolu mais relatif. En effet, le « poids » de la langue n'est pas évalué dans l'absolu, en soi et pour soi, mais en rapport avec d'autres langues en situation de compétition sur le marché des langues, en constante entropie;

(iii) le corollaire de ce qui précède est que le « poids » d'une langue peut évoluer dans le temps en fonction de l'évolution de l'écologie des langues et de l'impact de cette évolution sur les facteurs internes à la langue ;

(iv) sur le plan méthodologique, dans l'établissement de l'évaluation du « poids » de la langue, le sociolinguiste a tout intérêt à utiliser un modèle d'analyse « compactifié » qui allie une approche qualitative, du genre de celle menée dans cette même contribution, à une approche quantitative, du type de celle réalisée par Calvet et Calvet (2008); enfin,

(v) l'analyse SWOT, en forces et faiblesses et en opportunités et menaces, appliquée à la langue, met à contribution une matrice opératoire, bien que la typologie des paramètres puisse varier d'une langue à une autre. Pour ce qui est de l'amazighe, cette application montre que le poids de cette langue demeure modeste mais, conformément à l'évolution de la tendance lourde qui structure l'environnement global, l'importance de ce poids est appelée à augmenter, notamment dans le contexte de la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle constitution du Maroc.

Politique linguistique Maintien et changement*

Problématique

La situation des langues à statut minoritaire à travers le monde est quasiment la même, i.e. celle des langages vernaculaires soumises à un implacable processus de déperdition puis de disparition à court ou à moyen terme (cf. Fishman 1972; Haugen 1969; Lambert and Freed 1982; Weltens et al. 1986; Calvet 1987; Dorian 1989; Clairis 1991; etc.). Evidemment, cette loi générale comporte des exceptions dont la chance de survie des langues minorées peut être prolongée au moyen ou long terme, en bénéficiant de décisions d'aménagement de leur corpus et de leur structure dans l'objectif de promouvoir ces langues dans le cadre d'une politique volontariste, telle celle menée au Vietnam (Chung, 1967), dans quelques expériences africaines (Sow, 1977) et celles des langues amérindiennes, notamment guarani (Garvin and Mathiot, 1970 ; Villagra-Batoux, 2013) et le quechua (Calvet, 1996).

Si telle est la situation globale des langues précarisées dans le monde, qu'en est-il de l'amazighe au Maroc aujourd'hui, en termes de conditions de maintien et de changement, sachant qu'il s'agit d'une langue en danger selon la nomenclature de l'UNESCO ? C'est à cette question générale que se rapporte l'objet premier de l'analyse développée dans ce chapitre. Les problèmes spécifiques qui retiendront notre attention se rapportent à la loyauté de la communauté amazighophone à l'égard de sa langue, la politique de l'Etat pour assurer son maintien, et les modalités et les moyens mis en œuvre pour réaliser cet objectif. L'hypothèse postulée pour répondre à ces questions est que la situation de l'amazighe est déterminée par la contradiction entre les stratégies de maintien développées à différentes échelles, individuelle, collective et institutionnelle, en termes de conscientisation, de reconnaissance, de revitalisation et de promotion de l'amazighe et les forces du maintien et celles du changement, c'est-à-dire par l'issue du conflit entre les facteurs du déterminisme social conduisant à la déperdition de l'amazighe dans un environnement sociolinguistique marqué par le contact avec des langues fortes sur le marché linguistique et la compétition qui s'y instaure.

Sur le plan sociolinguistique, en dépit de son « caractère officiel », l'amazighe est employé *de facto* comme un langage vernaculaire occupant une position précaire sur le marché linguistique où il se trouve en compétition avec des langues plus fortes, viz. l'arabe standard, en tant que

* Version mise à jour de l'article "Le berbère. Maintien et changement", paru dans *Sociolinguistics in Morocco*, International Journal of the Sociology of Language, vol. 112, p. 9–2, Mouton de Gruyter, Berlin–New York, 1995.

langue officielle ; le français, en tant que première langue étrangère ; et l'arabe dialectal, en tant que langue véhiculaire effective. L'examen de la situation de l'amazighe nous conduira ainsi à analyser succinctement les facteurs internes et les facteurs externes qui agissent en faveur du maintien de cette langue dans les communautés amazighophones, et ensuite les facteurs qui impulsent le processus de changement de la structure et de la fonction de l'amazighe en situation de contact sociolinguistique.

Processus de maintien de l'amazighe

Parmi les facteurs qui ont contribué au maintien de l'amazighe pendant des siècles, il y a indéniablement la localisation des populations amazighophones souvent enclavées dans les aires montagneuses et désertiques. Ces aires, notamment celles situées dans les régions montagneuses, sont difficiles d'accès et donc peu fréquentées par des populations allogènes. La langue amazighe est une langue qui vit, dirions-nous, par la vertu de sa marginalité, c'est-à-dire qu'elle se maintient grâce à son isolement dans les régions rurales, montagneuses et prédésertiques dans lesquelles le contact avec d'autres langues et d'autres cultures est réduite jusqu'ici, mais progressivement inscrit dans une tendance haussière du fait de l'incursion d'autres idiomes et d'autres modes culturels. L'intervention humaine, consciente et réfléchie, est tardive. Pour pallier l'absence d'une reconnaissance officielle et d'une standardisation institutionnelle de la langue qui ont prévalu jusqu'au XXIe siècle, les élites amazighophones conscientes de l'enjeu identitaire du processus de perte de leur langue et de leur culture mettent en œuvre des stratégies de développement endogène visant la normalisation de la langue et la promotion de la production littéraire et artistique par le moyen de la recherche et de l'action culturelle.

Facteurs externes du maintien

L'amazighe se maintient essentiellement grâce à des facteurs objectifs, en particulier les facteurs relatifs à l'espace et aux structures sociales, à savoir :

(i) la concentration dans les régions rurales marginales où l'amazighe est utilisé de façon quasi-exclusive, i.e., les montagnes du Rif, les chaînes de l'Atlas et les régions prédésertiques du Tafilalet et du Bani;
(ii) la concentration communautaire dans certaines agglomérations urbaines au Maroc (Agadir, Nador, Casablanca, Rabat, Meknès, Fès, Tanger, etc.) et à l'étranger (région parisienne, Amsterdam, Utrecht, région bruxelloise, etc.);
(iii) le regroupement familial ou *clanique* en situation de migration tant pour la résidence et que pour le travail (cf. De Mas, 1990), ce qui permet de reconstituer les structures du pays natal ;

(iv) une certaine tendance à l'endogamie et à l'échange matrimonial au sein de la communauté linguistique amazighophone ;
(v) le maintien du lien affectif et culturel avec le lieu d'origine, *tamazirt, tammurt* ;
(v) à ces facteurs, on peut ajouter un autre qui est de l'ordre de la psychologie sociale, à savoir le sentiment d'ethnicité qui tisse, dans une certaine mesure, des rapports de solidarité entre les sujets ayant la même langue maternelle et se trouvant en situation migratoire (cf. Penninx, 1990).

Stratégies de maintien

Les amazighophones urbanisés réagissent *grosso modo* de deux manières face au processus d'assimilation linguistique auquel ils sont assujettis. A côté de ceux qui s'intègrent aux modèles linguistiques et culturels qui dominent dans la structure urbaine en perdant progressivement l'usage de leur langue maternelle, d'autres, spécifiquement le groupe des élites qui manifestent le désir et la volonté de maintenir leur langue et leur culture afin de préserver leur identité, tout en étant conscientes de l'irréversibilité de l'urbanisation et du contact linguistique et culturel qui en est le corollaire. Dans ce contexte, les mesures prises pour le maintien de l'amazighe prennent diverses formes, notamment l'aménagement linguistique, la recherche fondamentale, la production culturelle, l'action associative et la reconnaissance constitutionnelle.

Aménagement du corpus linguistique

L'objectif des expériences d'aménagement linguistique est la normalisation du corpus de la langue dans les domaines de la graphie, du lexique et de la grammaire. Le passage de l'amazighe du stade de l'oralité à celui de l'écriture constitue un facteur déterminant dans l'optique de l'aménagement de la langue. A ce niveau, trois options sont envisagées: la graphie *tifinaghe,* i.e., écriture amazighe originelle (v. Marcy, 1937), la graphie à base arabe et la graphie à base latine. Dans l'imaginaire des Amazighes conscients de l'enjeu culturel du choix de la graphie, l'appréciation des options possibles est différenciée. Les caractères *tifinaghes,* en tant que graphie spécifique aux Amazighes, sont investis d'une valeur mythique et symbolique; les caractères arabes sont considérés comme le lien avec la culture arabo-islamique et les caractères latins comme la graphie adéquate à l'ouverture sur la culture universelle. Il y a lieu de noter ici que la question de la graphie est diversement vécue dans les communautés amazighophones; au Maroc et en Algérie, les caractères *tifinaghes* sont ignorés des masses, on peut dire que leur usage est très marginal, il semble se limiter à la communication entre les individus entretenant des relations de rôles personnelles et s'inscrivant dans la militance amazighiste, alors qu'en

pays touareg leur usage déborde leur emploi traditionnel pour s'étendre à l'alphabétisation. Au Maroc, la graphie arabe prédomine dans la production littéraire et les caractères latins dans la transcription académique, alors qu'en Algérie, la graphie latine est largement utilisée aussi bien dans la production littéraire que dans les écrits à caractère scientifique.

Suite à quelques tentatives d'aménagement de l'amazighe dans le cadre extra-institutionnel (expériences de l'AMREC durant les années 1990), la résolution du problème de la normalisation a été considérée comme une urgence dans le processus d'aménagement de l'amazighe dès les prémices de son intégration dans le système éducatif en 2003. Les avantages et les inconvénients de l'usage de chacun des systèmes graphiques sur les plans technique et symbolique ont été examinés par une équipe d'experts de l'IRCAM qui a conclu à la prééminence de l'alphabet tifinaghe. Cet avis a été entériné par le Conseil d'administration de l'IRCAM et enfin approuvé par le Souverain et homologué par ISO-Unicode en 2004.

Le problème de l'aménagement du lexique se pose en terme de confection de dictionnaires et de lexiques spécialisés visant, d'une part, la recension du fonds lexical de la langue amazighe dans sa diversité et, d'autre part, la création de néologismes pouvant servir à dénommer les objets concrets nouveaux ou les notions et les concepts inédits en amazighe. Dans le domaine des lexiques non spécialisés, il existe un certain nombre de dictionnaires bilingues dont certains remontent à la période coloniale et d'autres réalisés dans le cadre académique: français-tachelhite, français-tamazighte, espagnol-tarifite, touareg-français, kabyle-français, mozabite-français, ouargli-français, etc. Le *Dictionnaire général de la langue amazighe* (2017) réalisé par l'IRCAM dans une optique pandialectale et ouverte sur les néologismes, est appelé à servir de modèle aux lexicographes dans le domaine amazighe. Quant aux lexiques spécialisés, ils répondent fondamentalement au besoin de créer des mots nouveaux pour exprimer les réalités nouvelles; il existe d'ores et déjà un certain nombre de lexiques parus d'abord en Algérie, notamment les lexiques de mathématiques, d'architecture, d'informatique, etc. Il faut ici noter que le lexique *Amawal,* réalisé sous la direction de Mammeri a joué le rôle de catalyseur dans l'activité de création lexicale visant à faire de l'amazighe une langue *moderne*. Au Maroc, l'IRCAM joue un rôle essentiel dans la confection et l'édition lexicale ; les principaux lexiques publiés sont : le lexique scolaire, le Lexique grammatical, le Lexique des médias, le Lexique administratif, le Lexique de la géologie…

La codification de la grammaire est aussi considérée comme un préalable à l'enseignement de l'amazighe. Il existe un assez grand nombre de manuels de grammaire spécifiques à certains parlers et réalisés avant

l'intégration effective de l'amazighe dans le système éducatif marocain et algérien ; c'est notamment le cas de la *Tajeṛṛumt* de Mammeri (1976), le manuel d'apprentissage *Tizi-wwuccen* avec la collaboration de Chaker (1987) et les *Cours* de Chafik *(1990)*. Mais les principales contributions visant à fournir des outils pédagogiques au Maroc sont réalisées à partir de l'entame de l'intégration de l'amazighe dans l'enseignement primaire en 2003. Aujourd'hui, il existe des manuels de l'élève, des guides pédagogiques, des livrets de comptines en versions papier et numérique, et des didacticiels couvrant le cycle du primaire.

La composante morphosyntaxique de la grammaire de l'amazighe fait également l'objet de mesures d'aménagement dans le but d'en normaliser les structures. Les procédés de normalisation ici visent à réduire les écarts entre les variantes géolectales de la langue, notamment les formes nominales et verbales. Le principal essai de confection d'une grammaire de référence est *La nouvelle grammaire de l'amazighe* réalisé et publié par l'IRCAM (Boukhris et al., 2009). Quant à la composante phonologique, sa normalisation est plus complexe dans la mesure où « la sortie phonétique », reflète le niveau le plus sujet à la variation et le plus sensible à l'expression de « l'identité linguistique » du locuteur, et du coup sa « standardisation » suscite la vigilance du locuteur et son refus de la norme standard. Les essais les plus systématiques dans ce domaine sont les deux publications de l'IRCAM, *Phonologie de l'amazighe* (Boukous, 2009) et *Graphie et orthographe de l'amazighe* (Iazzi, 2004).

D'une manière générale, les différentes réalisations dans le domaine de l'aménagement de l'amazighe, notamment celles effectuées dans le cadre institutionnel, constituent un progrès considérable dans le processus de standardisation de l'amazighe, mais il reste à préparer les supports pédagogiques du secondaire, collégial et qualifiant, ainsi que les lexiques spécialisés répondant aux besoins des secteurs institutionnels identifiés par la loi organique afférente dans la perspective de mise en œuvre du caractère officiel de l'amazighe tel que stipulé dans l'article cinq de la constitution marocaine.

Recherche scientifique

La recherche scientifique en général comprend deux tendances, « la recherche fondamentale » et « la recherche action » ; les deux volets existent dans le champ de la recherche sur l'amazighe. Dans le domaine de la linguistique et de la littérature amazighes, le volet « recherche fondamentale » est relativement bien avancé ; il est pris en charge principalement dans les universités marocaines et algériennes, et à l'étranger, en particulier en France, dans le cadre de la préparation de thèses et aussi

dans la recherche scientifique postdoctorale. Les travaux portent surtout sur la langue à ses différents niveaux, syntaxe, phonologie, morphologie, lexique et sociolinguistique ; les autres travaux concernent surtout la littérature et l'anthropologie. L'apport de la linguistique amazighe à la théorie linguistique est important, notamment dans les domaines de la phonologie, de la morphologie et de la syntaxe; en effet, pour la communauté scientifique nationale et internationale, l'amazighe présente un certain nombre de phénomènes dont l'investigation fait avancer la théorie linguistique. La « recherche action » a pour objectif de produire de la connaissance en vue de changer ou d'améliorer une situation donnée concernant un aspect ou un phénomène politique, social, économique, culturel ou linguistique dont pâtit l'individu, la société ou la collectivité. Il s'agit ainsi d'une recherche dans laquelle le résultat est d'ordre pragmatique. Evidemment, on aurait tort de considérer qu'il y a contradiction entre la recherche fondamental et la recherche action dans la mesure où ces deux volets sont complémentaires. L'intérêt pour la recherche action est relativement récent, il émane essentiellement des institutions qui ont en charge la promotion de la langue, de la littérature et de la culture en général par leur aménagement et leur mise à niveau en vue de répondre à une demande sociale ou étatique. Dans le domaine amazighe, la recherche action a été initiée par les soins de l'IRCAM ; comme nous l'avons exposé précédemment, elle concerne principalement les supports pédagogiques et l'aménagement du corpus de la langue.

Production culturelle

La production culturelle est l'un des supports de la normalisation de la langue dans la mesure où les linguistes « aménageurs » forgent des termes nouveaux pour les mettre à la disposition de la société via les écrivains, les artistes et les créateurs en général qui en sont « les passeurs » en en assurant la diffusion dans l'environnement. La production culturelle comprend deux volets, l'un immatériel et l'autre matériel. La production immatérielle englobe la littérature orale (poésie, contes, proverbes et devinettes). Dans le domaine de la littérature écrite, il existe un certain nombre d'expériences où la production poétique prédomine ; les écrits en prose s'affirment progressivement, notamment le roman et la nouvelle. Cette littérature vit le dilemme de la confrontation entre *tradition* et de *modernité*, en particulier dans le choix de la graphie (*tifinaghe*, arabe ou latine), la création d'une esthétique littéraire nouvelle, la néologie lexicale et les contenus thématiques. Etant une littérature où les préoccupations identitaires sont manifestes, elle connaît ainsi la contradiction entre *l'authenticité* et la *contemporanéité* au niveau de son contenu, i.e. l'identité amazighe dans une société qui vit la transition de la culture rurale *traditionnelle* vers la culture

moderne. Pour résumer, disons que les créateurs d'expression amazighe sont confrontés aux problèmes inhérents au passage du stade de l'oralité à celui de l'écriture et à l'ouverture sur des modèles culturels plus vastes et plus puissants (v. Boukous, 1989; El Moujahid, 1991; Abrous, 1991). La chanson représente également un domaine dans lequel se manifeste la vitalité de la culture amazighe, c'est l'un de ses véhicules les plus efficaces; l'importante production de CDs pour et vidéos témoigne du dynamisme de ce secteur de la culture de masse. Là aussi se manifeste la dichotomie « tradition » et « modernité », la chanson traditionnelle étant celle des rways, hommes et femmes, avec une instrumentation ancestrale (*ribab, lutar, naqus, tallunt*, etc.), pouvant comporter aussi des instruments modernes tels que ceux employés par les groupes modernes, comme le banjo, la guitare, l'orgue, le synthétiseur, la batterie, etc. Il existe bien des dizaines de groupes de musique et de chanteurs, hommes et femmes, qui drainent les foules à l'occasion des festivals, des représentations et des fêtes publiques et privées. L'engouement que suscite la production musicale auprès des communautés amazighophones installées en ville est un indice qui met en évidence la quête identitaire qui émerge au sein de ces communautés. La culture amazighe s'enrichit depuis les années 1970 d'expressions artistiques nouvelles telles le théâtre moderne, la vidéo, le cinéma et les arts plastiques. A la production culturelle immatérielle s'ajoutent les expressions de la culture matérielle qui sont d'une grande richesse. Elles se composent de productions aussi variées et diverses selon les régions et les communautés que l'architecture d'adobe (les *casbahs*), de pierre (*igoudar* ou greniers), de pierre mélangée à la terre (*tazouda,* tumuli) ; de bijoux en argent, de tapis en laine, de poterie (surtout féminine), de plafonds, de portes et de caissons en bois peint, etc.

Le patrimoine culturel d'expression amazighe a une profondeur historique dont les fondements esthétiques remontent au Néolithique avec les gravures rupestres ; aujourd'hui ce patrimoine est confronté à la loi de l'évolution du goût, de la technique, aux aléas de la transmission des savoirs et des savoir-faire traditionnels, et *in fine* à la valorisation des produits sur le marché.

Action associative

L'action culturelle dans le domaine de la langue et de la culture amazighes est le fait d'initiatives d'associations culturelles localisées à Rabat, Casablanca, Nador, Agadir, etc. De même en Algérie, un grand nombre d'associations implantées à Alger, Tizi Ouzzou, Béjaïa, Ghardaïa, etc. engagent des actions culturelles en direction des masses de jeunes en quête d'identité. Les communautés amazighophones installées en émigration, principalement en France, en Belgique et en Hollande, connaissent la même

activité fébrile. Les rencontres des associations donnent périodiquement lieu à la publication d'actes dont la lecture nourrit la réflexion sur la langue, la culture amazighe et les enjeux sociopolitiques de l'amazighité. De même, des périodiques offrent aux créateurs la possibilité de publier leurs œuvres assurant ainsi une large diffusion à la littérature écrite. Le soutien apporté par l'IRCAM et le Ministère de la culture aux associations culturelles contribue de façon décisive à la dynamisation du champ culturel.

Aménagement du statut

Les associations culturelles constituent un cadre permettant l'organisation de manifestations culturelles de masse, des festivals de théâtre, de cinéma, de poésie, des ateliers d'apprentissage de la langue et de la graphie tifinaghe. Ce sont là autant d'activités ponctuelles qui œuvrent au maintien et à la promotion de l'amazighe. Ces associations représentent un cadre qui contribue à théoriser la pratique culturelle amazighe. Ainsi au Maroc, le point de départ de l'action militante à caractère politique a été donné par des associations qui ont établi la *Charte d'Agadir* à l'occasion de la IV^{ème} Rencontre de *l'Association de l'Université d'Eté d'Agadir* (juillet 1991), laquelle charte comprend des revendications visant la reconnaissance juridique de l'amazighe, sa promotion au niveau des politiques publiques et particulièrement dans l'enseignement et les médias, le soutien aux populations amazighophones vivant dans la précarité et la création d'une institution chargée de l'aménagement de la langue et de la revitalisation de la culture. Depuis les années 2000, d'autres associations se sont illustrées dans la revendication politique comme *l'Association pour l'amazighité du Maroc*, *Azetta*, *Ilmas*, les différentes confédération régionales, etc. Les activités de ce large mouvement revendicatif a canalisé la demande sociale et a contribué à la reconnaissance de l'amazighe par l'Etat marocain et à la création de l'IRCAM en 2001, et à son officialisation en 2011.

Amazighe et changement linguistique

La langue amazighe comme toute langue est certes d'abord un moyen de communication mais c'est aussi un corps symbolique vivant servant de moyen d'expression de l'identité individuelle et collective. C'est un véhicule de la culture et un moyen d'intégration matérielle et symbolique des locuteurs dans le tissu social. Ce qui caractérise cette langue, c'est qu'elle est en contact avec d'autres langues, et qu'elle a un statut *de facto* de langue vernaculaire minorée par le jeu des lois du changement social et des règles sociolinguistiques. Cette situation la rend particulièrement vulnérable sur *le marché des biens symboliques* (cf. Bourdieu 1982) en l'assujettissant à l'emprise d'un certain nombre de facteurs externes et internes qui lui imposent de changer.

Facteurs externes du changement

L'amazighe est soumis à l'action de facteurs extralinguistiques imbriqués qui relèvent de la politique, de la géographie, de l'économie, de l'émigration et du changement social. La dissémination des communautés amazighophones dans un espace immense, où elles sont enclavées dans des états-nations fortement centralisés n'accordant pas de reconnaissance *de jure* à l'amazighe, renforce la dialectalisation de la langue et entrave la mutuelle intelligibilité entre les communautés éloignées. Au Maroc, le contact entre ces communautés est malaisé en raison de leur dispersion dans des espaces discontinus et d'un relief montagneux d'accès difficile. Les régions amazighophones du Rif et de l'Atlas sont des régions économiquement pauvres. Terres montagneuses dont les ressources sont liées aux aléas climatiques, elles ne parviennent à nourrir leurs hommes que très insuffisamment. C'est pourquoi, à l'ère de la consolidation de l'Etat nation, de l'ouverture de l'espace national à la libre circulation des hommes et des marchandises, l'on assiste à la migration de la force de travail en direction des villes et des centres industriels d'Europe occidentale pour la survie même du groupe et de la collectivité. La périphérie amazighophone se trouve ainsi très fortement dépendante du point de vue économique des lieux de concentration de l'activité économique, notamment l'axe Casablanca-Kénitra (v. Adam, 1968 ; Allaoui, 1979). L'émigration et l'exode rural sont ainsi la conséquence directe de la déstructuration des bases de l'économie traditionnelle. Dans ce contexte, les données statistiques concernant la migration et la répartition de la population indiquent que les régions rurales pauvres se dépeuplent, principalement les régions amazighophones, au profit des agglomérations urbaines qui accusent un accroissement relatif supérieur à 4,4% par an alors que la population rurale connaît un accroissement annuel inférieur à 1,8%. En outre, les prévisions démographiques indiquent que si en l'an 2000, la population urbaine et la population rurale étaient à peu près équilibrées, le premier quart du XXIe siècle enregistre la prédominance de la population urbaine. Or, en s'intégrant dans la société urbaine, les amazighophones se trouvent confrontés à des modèles linguistiques et culturels puissants qui exercent sur eux un attrait impérieux par le biais des relations sociales, de l'école, des médias et des diverses institutions administratives, culturelles et économiques (v. Adam, 1968; Boukous, 1977; Sayad, 1977; Otten, 1990; de Ruiter, 1989). Le changement social induit par le phénomène de la migration et de l'urbanisation des contribue également à affaiblir la langue et la culture amazighes, notamment les transformations que subit la structure familiale en passant progressivement de la famille étendue à la famille nucléaire, du mariage endogame au mariage exogame et des valeurs centrées sur la solidarité au sein de la collectivité aux valeurs centrées sur l'individualité. Ces changements

induisent une distension des relations entre les membres du groupe et de la collectivité et, du coup l'ouverture sur des réseaux relationnels plus larges et au sein desquels c'est l'arabe dialectal qui constitue la langue de communication. Enfin, la marginalisation institutionnelle de l'amazighe aggrave sa position puisque durant des siècles, l'amazighe n'a bénéficié d'aucune mesure visant sa reconnaissance et sa promotion; ce n'est que récemment, comme il a été souligné précédemment, que l'Etat a commencé récemment à mettre en œuvre une politique de soutien et de valorisation de l'amazighe.

Enjeux du changement

Le problème du maintien et du changement des langues est un phénomène complexe qui engage la structure linguistique et les données multiformes de la structure sociale; il revêt aussi une dimension psychologique qui est en rapport avec la personnalité des locuteurs et leurs représentations mentales qui déterminent le degré de loyauté à l'égard de la langue première. Néanmoins, on peut raisonnablement affirmer que l'image préliminaire qui a été dressée de la situation des *langues en danger* est *grosso modo* en conformité avec les données de la situation sociolinguistique de l'amazighe. Les facteurs qui ont jusqu'ici contribué à maintenir l'amazighe sont les structures rurales traditionnelles, i.e., l'organisation familiale, le mode de faire-valoir de la terre, la le caractère autocentré de la culture, la marginalité des aires amazighophones par rapport au centre où se prennent les décisions matérielles et symboliques, et enfin l'ethnicité qui constitue le fondement de l'amazighité au niveau de l'imaginaire des sujets. Quant aux récentes tentatives de maintien de la langue amazighe par les élites, ce sont des initiatives volontaristes qui pourraient avoir un effet catalyseur sur les groupes conscients de leur identité et de leur différence et soucieux de préserver leur langue maternelle. Cependant, on ne peut en surestimer l'impact sur le comportement réel de la majorité des locuteurs car le grégarisme et le pragmatisme sont un fait universellement attesté. Dorian, qui a observé le même phénomène ailleurs, écrit ironiquement au sujet du manque de loyauté des locuteurs vis-à-vis de leur langue première: "People know very well on which side their linguistic bread is buttered" (1982, p.47). L'amazighe est ainsi soumis à la pression de facteurs extralinguistiques dont certains sont irréversibles comme la tendance au dépeuplement des régions rurales, à la compétition des langues et au changement socioculturel, qui sont autant de phénomènes inhérents à la vie urbaine. Ces facteurs conduisent à une situation où l'amazighe se trouve dans un environnement qui réduit ses usages et ses fonctions et agit sur ses structures.

Quant aux facteurs objectifs du maintien de l'amazighe, ils ont agi de telle sorte que cette langue et la culture qu'elle véhicule ont résisté au processus de changement tant que les régions amazighophones ont vécu dans la marginalité. L'aggravation de la dépendance économique de ces régions à l'égard de la ville et de l'émigration affaiblit indéniablement la capacité de résilience de la langue et de la culture amazighes. Quant aux facteurs subjectifs de leur maintien, il semble que leur portée reste tributaire de la décision étatique en termes de mesures d'aménagement et de planification linguistiques visant en particulier l'enseignement de la langue et son usage dans les médias. Une vue réaliste des choses impose cependant de dire que l'enseignement de l'amazighe présuppose la résolution d'un certain nombre de problèmes communs aux situations similaires et dont les principaux sont:

(i) la standardisation de la langue à enseigner sur les plans de la prononciation, de la forme des mots et de leur sens. Faudrait-il enseigner l'amazighe commun, les dialectes régionaux ou les parlers locaux? Opter pour l'enseignement de l'amazighe commun répond à l'objectif de l'unification de la langue amazighe mais pose le problème des modalités de la codification d'une *koinè* dont l'existence est plus idéelle que réelle. Enseigner les dialectes ou les parlers, c'est faire acquérir un objet familier au locuteur mais cette décision a l'inconvénient d'entériner le fait dialectal et partant risque d'aggraver la non-intercompréhension entre les locuteurs natifs de dialectes distincts;
(ii) la formation du personnel enseignant selon les méthodes modernes de la pédagogie et de la didactique des langues;
(iii) la préparation du matériel pédagogique approprié à l'enseignement de l'amazighe en tant que L1 et L2, i.e., manuels d'apprentissage, manuels de grammaire, textes de lecture, dictionnaires et moyens techniques audio-visuels;
(iv) enfin, l'adoption d'une graphie adéquate à l'écriture et à la lecture.

On le voit aisément la résolution de ces problèmes dépasse largement aussi bien les recherches académiques que les actions ponctuelles que peuvent mener les associations culturelles. La réalisation de ces projets nécessite leur prise en charge par des institutions dotées de moyens humains, matériels et financiers appropriés, c'est précisément l'une des missions de l'IRCAM qui tente de s'en acquitter en collaboration avec le ministère de l'éducation nationale. L'expérience menée depuis 2003 a permis d'enregistrer des avancées considérables en termes de confection des supports pédagogiques, de formation régulière des cohortes de cadres pédagogiques jusque vers 2012. Mais, paradoxalement, le processus d'intégration de l'amazighe dans le système éducatif marque le pas avec la

constitutionnalisation de la langue, en raison du retard intervenu dans la promulgation des lois organiques et des textes d'application afférents.

Conclusion

Les facteurs qui concourent au changement de l'amazighe sont assurément plus puissants que ceux qui œuvrent à son maintien; ils conduisent à la déperdition lente mais progressive de l'amazighe en situation de contact, c'est-à-dire en milieu urbain. En effet, de par sa position faible sur le *marché des biens symboliques,* l'amazighe se réduit à l'état de langage vernaculaire caractérisé par un lexique fortement entamé par l'emprunt aux langues dominantes, par le recours de ses usagers au mélange et au changement de code, par le rétrécissement de son espace vital et par la réduction relative de sa masse parlante en raison de degré de loyauté somme toute faible. L'éveil de la conscience identitaire qui émerge au sein des élites amazighophones au crépuscule du XXe siècle et qui est à la source des initiatives de normalisation et de promotion de la langue et de la culture amazighes est-il à la mesure de l'enjeu crucial que représente la vie d'une langue et d'une culture en péril? C'est là un sujet d'investigation passionnant qui mérite que lui soient consacrées des études dont les données sont à recueillir sur le terrain auprès d'un échantillon représentatif des diverses communautés amazighophones et abordées selon les techniques de l'analyse quantitative et qualitative. En tout cas, il ne fait pas de doute que la loyauté des locuteurs et des communautés à l'égard de leur langue et de leur culture premières constitue une condition *sine qua non* de leur maintien. Ceci souligné, il faut ajouter que l'entame du processus de reconnaissance constitutionnelle de l'amazighe depuis 2011 devait conduire sinon assurer les conditions de sa résistance du moins conforter les atouts de sa résilience séculaire. Avec cela, il faut bien admettre que l'avenir de l'amazighe est avant tout entre les mains des siens.

Politique linguistique et promotion de l'amazighe*

Problématique

L'activité se rapportant à l'aménagement du corpus de la langue relève fondamentalement d'une mission de service public consistant en l'assistance linguistique et terminologique aux usages qui peuvent être des institutionnels, des professionnels, des traducteurs, des écrivains, etc. Cette activité fait partie intégrante de la politique linguistique, laquelle comprend trois volets: le volet constitutionnel, le volet institutionnel et le volet opérationnel. Le volet constitutionnel est en rapport avec la légitimation juridique de la langue à travers les dispositions de la constitution déterminant le statut des langues, leurs usages et leurs domaines dans un environnement multilingue, ledit statut pouvant être celui de langue officielle, de langue régionale, de langue de l'éducation, de la religion, etc. Le volet institutionnel se rapporte aux institutions publiques ou privées, étatiques ou civiles servant de cadre formel pour l'élaboration des politiques engageant les langues dans l'administration, l'éducation, les médias, la culture, etc. Enfin, le volet opérationnel concerne les structures de mise en œuvre de la politique publique comme les instituts et les centres de planification et d'aménagement linguistique, en termes d'élaboration de la terminologie, de néologie, de lexiques spécialisés, etc. (v. Maurais, 1987; Achab, 1996; Depecker, 2005).

Dans le contexte marocain, l'Etat s'est doté d'institutions dédiées à l'aménagement de la langue arabe, notamment l'Institut d'études et de recherches sur l'arabisation (IERA), et à l'aménagement de l'amazighe, spécifiquement l'Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM). Nous allons focaliser notre attention sur la dernière institution en examinant le contexte de sa création, sa stratégie, ses missions, ses réalisations en matière d'aménagement de la langue et les problèmes rencontrés.

Contexte

Les Amazighes ont contribué avec d'autres peuples, pendant des siècles, à façonner l'histoire du pourtour de la Méditerranée. De nos jours encore, ils participent par leur ardeur au travail et par leur génie propre au développement des pays des deux rives de la *Mare Nostrum*. Leur langue, leur culture et leur identité connaissent un regain de valorisation et de reconnaissance grâce à la conscientisation communautaire et cahier des revendications de la société civile formulées depuis la fin des années 1960, et

*Texte remanié d'une conférence donnée en avril 2000 à l'Institut Maghreb-Europe, Université Paris VIII

exprimées notamment dans la *Charte d'Agadir* (1991) et *Le manifeste pour l'amazighité du Maroc* (2000).

La création de l'IRCAM s'inscrit dans cet effort de promotion de l'amazighité avec le concours des institutions gouvernementales, de la communauté scientifique et de la société civile, dans une approche de partenariat participatif. A l'aube du troisième millénaire, la promotion de l'amazighité est sans conteste liée à l'approfondissement du processus de démocratisation du Maroc et au respect de la diversité culturelle et linguistiques et des droits humains. Conformément aux disposition du dahir qui fonde et organise l'IRCAM, la mission principale de cette institution est de contribuer à la mise en œuvre de la politique étatique en matière de a protection et le développement de l'amazighe, dans ses différents aspects et dimensions, dans le cadre des dispositions constitutionnelles, sont une exigence dans le contexte interne et dans l'environnement international caractérisé par les enjeux et les défis de la globalisation de l'échange inégal et inéquitable des produits matériels et non matériels. La question de fond est liée aux conditions de possibilité de la durabilité de l'amazighe dans un contexte national et international marqué par de profondes mutations.

Cadre référentiel

En réponse à la demande sociale, le Roi Mohammed VI initie une politique de reconnaissance étatique de la langue et de la culture amazighes dès 2001. Cette politique est annoncée dans le Discours du Trône du 30 juillet 2001 et dans le Discours d'Ajdir du 17 octobre de la même année. Lors de la cérémonie d'Ajdir, le Souverain a scellé le Dahir chérifien créant et organisant l'Institut royal de la culture amazighe (Dahir n° 1-01-299). Le *Discours d'Ajdir* affirme cette reconnaissance dans les termes suivants :

> *...Nous voulons, tout d'abord, exprimer ensemble, notre reconnaissance de l'intégralité de notre histoire commune et de notre identité culturelle nationale bâtie autour d'apports multiples et variés...Nous voulons aussi affirmer que l'Amazighité qui plonge ses racines au plus profond de l'histoire du peuple marocain appartient à tous les Marocains, sans exclusive...*

Après avoir été, pendant longtemps, ignorée et exclue des politiques publiques, l'Amazighité est désormais reconnue comme étant au cœur de l'identité nationale en tant que patrimoine culturel présent dans "toutes les expressions de l'histoire et de la civilisation marocaine". Plus tard, en 2011, intervient l'officialisation de l'amazighe énoncée dans l'article cinq de la Constitution, lequel prévoit deux lois organiques, l'une dédiée à la mise en œuvre du caractère officiel de l'amazighe, et l'autre à la création du Conseil national des langues et de la culture marocaine. Ces deux lois ne sont

toujours pas promulguées, ce qui porte préjudice à l'effectivité de la l'exécution des dispositions constitutionnelles :

> *L'arabe demeure la langue officielle de l'Etat. L'Etat œuvre à la protection et au développement de la langue arabe, ainsi qu'à la protection de son utilisation.*
>
> *De même, l'amazighe constitue une langue officielle de l'Etat, en tant que patrimoine commun à tous les Marocains sans exception. Une loi organique définit le processus de mise en œuvre du caractère officiel de cette langue, ainsi que les modalités de son intégration dans l'enseignement et aux domaines prioritaires de la vie publique, et ce afin de lui permettre de remplir à terme sa fonction de langue officielle.*

Le statut de l'amazighe connaît ainsi un changement qualitatif à partir de 2011 avec son officialisation, les opportunités qui lui sont désormais offertes et les perspectives positives qui lui sont ouvertes.

Présentation de l'IRCAM

L'Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM) est créé le 17 octobre 2001 suite au Discours du roi Mohammed VI à Ajdir-Khénifra et placé sous sa tutelle. C'est une institution dotée de l'autonomie administrative et financière ; elle est composée du Conseil d'administration et du Recteur qui gère les départements administratifs et financiers ainsi que les centres de recherche. Sa mission est de contribuer à la préservation et à la promotion de la culture amazighe dans le cadre des droits culturels et linguistiques à l'échelon national, régional et local. En vertu du dahir de création, l'Institut royal de la culture amazighe est une institution créée auprès de Sa Majesté le Roi et sous sa protection tutélaire. L'Institut est doté de la pleine capacité juridique et de l'autonomie financière. L'objectif majeur de l'IRCAM est de contribuer à :

> *la sauvegarde, la promotion et le renforcement de la culture amazighe dans l'espace éducatif socioculturel et médiatique national afin de lui donner une nouvelle impulsion en tant que richesse nationale et source de fierté pour tous les Marocains* »
>
> (*Discours royal d'Ajdir*, 2001).

L'IRCAM est une institution créée auprès du souverain, et sous sa protection tutélaire, dotée de la pleine capacité juridique et de l'autonomie financière. Les missions de l'IRCAM sont de deux ordres, une mission consultative auprès du souverain et une mission de service public auprès des

départements concernés par l'amazighe. Ces missions sont déclinées dans l'article 2 du Dahir précité:

> Alinéa 1*: L'Institut, saisi par Notre Majesté à cette fin, Nous donne avis nous donne avis sur les mesures de nature à sauvegarder et à promouvoir la culture amazighe dans toutes ses expressions. , une mission de service public et des missions opérationnelle.*
>
> Alinéa 2*: En collaboration avec les autorités gouvernementales et les institutions concernées, l'Institut concourt à la mise en œuvre des politiques retenues par Notre Majesté et devant permettre l'introduction de l'amazighe dans le système éducatif et assurer à l'amazighe son rayonnement dans l'espace social, culturel, et médiatique, national, régional et local.*

A côté des missions précitées, l'IRCAM est chargé de l'accomplissement de huit actions et activités déclinées dans l'article 3 du Dahir:

(i) Réunir et transcrire l'ensemble des expressions de la culture amazighe, les sauvegarder, les protéger et en assurer la diffusion ;

(ii) Réaliser des recherches et des études sur la culture amazighe et en faciliter l'accès au plus grand nombre, diffuser les résultats et encourager les chercheurs et experts dans les domaines y afférents ;

(iii) Promouvoir la création artistique dans la culture amazighe afin de contribuer au renouveau et au rayonnement du patrimoine marocain et de ses spécificités civilisationnelles ; e

(iv) Etudier la graphie de nature à faciliter l'enseignement de l'amazighe par :

- La production des outils didactiques nécessaires à cette fin, et l'élaboration de lexiques généraux et de dictionnaires spécialisés,
- L'élaboration des plans d'actions pédagogiques dans l'enseignement général et dans la partie des programmes relative aux affaires locales et à la vie régionale,

Le tout en cohérence avec la politique générale de l'Etat en matière d'éducation nationale;

(v) Contribuer à l'élaboration de programmes de formation initiale et continue au profit des cadres pédagogiques chargés de l'enseignement de l'amazighe et des fonctionnaires et agents qui, professionnellement, sont amenés à l'utiliser, et d'une manière générale, pour toute personne désireuse de l'apprendre ;

(vi) Aider les Universités, le cas échéant, à organiser les Centres de recherche et de développement linguistique et culturel amazighe et à former les formateurs ;

(vii) Rechercher les méthodes de nature à encourager et renforcer la place de l'amazighe dans les espaces de communication et d'information ;

(viii) Etablir des relations de coopération avec les institutions et les établissements à vocation culturelle et scientifique nationaux et étrangers poursuivant des buts similaires.

Dans le but de réaliser les missions et les actions qui lui sont dévolues, le Conseil d'administration de l'IRCAM a élaborer un cadre logique comprenant six domaines d'activités stratégiques servant d'ossature aux plans d'action de l'IRCAM :

(i) La recherche fondamentale dans le domaine de la culture amazighe dans ses différentes expressions (littérature, arts);

(ii) La recherche action dans les domaines de la standardisation de la langue ; de la codification de la graphie tifinaghe; et de la pédagogie et la didactique de l'amazighe;

(iii) L'élaboration des programmes et des supports pédagogiques relatifs à l'enseignement de l'amazighe et la formations des enseignants.
(iv) Le renforcement de la place de la langue et de la culture amazighes dans l'espace médiatique;
(v) La coopération et le partenariat, notamment avec la société civile; et
(vi) Et la communication et le rayonnement.

La vision qui sous-tend le plan stratégique de l'IRCAM (2012) est articulée autour des objectifs généraux suivants :

(i) Contribuer à créer les conditions scientifiques et techniques de la mise en œuvre du statut officiel de l'amazighe ;

(ii) Contribuer à l'institutionnalisation de la langue et de la culture amazighes par leur intégration dans les politiques publiques pour leur garantir l'égalité des chances;

(iii) Contribuer à la préservation et à la promotion de la culture amazighe dans ses aspects tangibles et intangibles ;

(iv) Contribuer à créer les conditions favorables à la durabilité de la culture amazighe en l'articulant sur le développement humain, notamment au profit des créateurs, des artistes, des chercheurs;

(v) Assurer les conditions favorables de vie et de travail au sein de l'IRCAM en garantissant les droits légaux du personnel, et en faisant valoir ses obligations professionnelles dans un cadre contractuel négocié ;

(vi) Faire de l'IRCAM une institution de référence dans le champ de la recherche et de l'action en faveur de la promotion de l'amazighe en assurant le contrôle de la qualité des réalisations et des produits, et leur diffusion dans le cadre de la collaboration avec les partenaires ;

(vii) Et aménager un positionnement favorable de l'IRCAM dans son environnement.

Les objectifs spécifiques concernent les principaux domaines d'activités sont les suivants :

(i) L'approfondissement de la recherche-action dans le cadre des sciences humaines et sociales et sa diffusion par l'édition. Elle contribue à mettre à niveau la langue et la culture amazighes en vue de leur promotion ;

(ii) La généralisation de l'enseignement de l'amazighe dans le système éducatif par le renforcement de l'éducation-formation, en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de l'enseignement supérieur et les institutions idoines ;

(iii) La diffusion des résultats des activités de l'IRCAM par l'amélioration de la communication, de l'information et du rayonnement en collaboration avec les partenaires institutionnels. Ces canaux permettent la diffusion de la culture amazighe et la mobilisation autour de la politique de promotion de l'amazighe ;

(iv) Et l'ouverture sur l'environnement institutionnel, associatif et social par l'établissement de relations de coopération durables avec les partenaires de l'IRCAM.

L'IRCAM est ainsi une institution publique relevant du domaine de souveraineté du chef de l'Etat. A ce titre, on comprend que l'Amazighité devient un enjeu politique que l'Etat entend gérer et contrôler; c'est ce que l'on comprend à la lecture du paragraphe 3 du Discours d'Ajdir: " Nous voulons aussi affirmer que l'amazighité (...) appartient à tous les Marocains, sans exclusive, et qu'elle ne peut être mise au service de desseins politiques de quelque nature que ce soit." Il est indéniable que ce nouveau statut confère des moyens inédits en termes de soutien politique et financier; en contrepartie, les acteurs traditionnels militant dans le cadre de la société civile voient leur périmètre d'action se réduire et leur marge de liberté d'action s'amoindrir. C'est ce sentiment qui pousse une frange de ce mouvement à vouloir atténuer le monopole de l'Etat sur "le domaine

amazighe" et à s'affranchir de sa tutelle. Pour les chercheurs, les moyens mis à disposition sont une aubaine permettant d'effectuer des actions scientifiques sur la langue et la culture dont la réalisation est de l'ordre de l'impossible dans le cadre universitaire, au mieux réticent sinon hostile à la recherche sur l'amazighe. Pour l'inévitable cohorte de prédateurs, c'est "un butin de guerre" conquis au titre de "réparation du préjudice historique subi par le peuple amazighe", dont ils prétendent être, évidemment, les représentants patentés.

Evaluation des réalisations

Sur le plan institutionnel, dans l'objectif de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de promotion de la langue et de la culture amazighes, l'Institut royal de la culture amazighe a réalisé des actions qui ont visé l'adaptation de l'Institut aux impératifs du nouveau contexte constitutionnel marqué par l'officialisation de l'amazighe. dans le cadre de l'interaction avec son environnement. L'IRCAM a eu pour but d'assurer la visibilité de son action en tant que pôle de référence en matière de promotion de l'amazighe, notamment dans le champ de l'aménagement du corpus de la langue, de la recherche socioculturelle, de l'éducation et de la formation, en collaboration avec les institutions et les organismes partenaires. Le projet d'étude d'impact de l'IRCAM sur son environnement devant être réalisé par un prestataire externe en 2017 permettra sans doute d'identifier de manière objective les forces et les faiblesses de l'IRCAM ainsi que les pistes d'amélioration des performances et, peut-être, de changement de stratégie.

Parmi les facteurs de blocage externes pouvant compromettre l'exécution des missions de l'IRCAM, il y a lieu de noter, en premier lieu, l'impact de la suspension du Conseil d'administration, eu égard aux pouvoirs et attributions en matière d'administration de l'institution qui lui sont conférés par le dahir la créant et l'organisant. En second lieu, il y a lieu de mentionner la lenteur de la mise en œuvre des conventions cadres liant l'IRCAM au Ministère de l'éducation nationale et de la formation des cadres, au Ministère de la communication et au Ministère de la culture. Cela a pour conséquence directe une présence modeste de l'amazighe dans les politiques publiques, une présence qui ne correspond pas à son statut constitutionnel, notamment dans les secteurs de l'éducation, des médias et de la création culturelle. La non-promulgation des lois organiques afférentes est généralement invoquée par les décideurs pour surseoir à l'exécution aux engagements formulés dans le programme de gouvernement; il s'agit, en l'occurrence, de la loi organique relative à la mise en œuvre du statut officiel de l'amazighe et de la loi devant porter création du Conseil national des langues et de la culture marocaine. En outre, la caducité de l'organigramme de l'IRCAM ne répond plus aux

principes de la bonne gouvernance et de l'efficience dans la réalisation des plans d'action des entités académiques et administratives. Enfin, l'inadéquation de certaines dispositions du statut du personnel et du règlement intérieur grève le fonctionnement de l'institution; elles gagneraient à être en congruence avec les textes de référence prévalant à l'université. Par ailleurs, l'inadéquation de certaines dispositions du statut du personnel et du règlement intérieur grève le fonctionnement de l'institution; elles gagneraient à être en congruence avec les textes de référence prévalant à l'université. Enfin, la stipulation le règlement intérieur de l'IRCAM de la création de centres régionaux serait à même de dynamiser sa présence territoriale en impliquant davantage les acteurs associatifs dans les activités de rayonnement.

Certains facteurs internes de blocage sont également à relever. Il s'agit de projets jugés structurants non encore aboutis. Ainsi le projet de réalisation du système d'information, confié à un prestataire externe, est-il encore à l'ordre du jour; sa concrétisation facilitera indéniablement le workflow, notamment le circuit de validation, la répartition des tâches entre les différents intervenants dans le processus, les délais, les modes de validation et la mise à disposition des informations nécessaires à l'exécution des tâches par les entités concernées. C'est un instrument qui augmentera sûrement la qualité de la gouvernance. Quant à la gestion des ressources humaines, elle peut, à terme, confrontée au risque d'engraissement du personnel et de surdimensionnement consécutif de la masse salariale suite à l'approximation dans la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. De même, il faudra assimiler la culture de l'équilibre vertueux entre les droits et les obligations, d'une part, et les principes de l'obligation de résultats et de la reddition des comptes.

L'objectif premier des plans d'action est de renforcer le rôle de l'IRCAM dans le processus de promotion de l'amazighe, et sa contribution au chantier national de l'intégration de l'amazighe dans les institutions et dans la vie publique, et ce par la mobilisation et l'engagement du personnel et, également, par l'implication des collaborateurs contractuels assurant la réalisation des actions externalisées. Par ailleurs, l'institution de la bonne gouvernance est tributaire de la réactivation du Conseil d'administration de l'Institut et par la révision du statut du personnel et du règlement intérieur dans le sens de leur conformité aux textes de référence en usage à l'université. Sur un plus général, il ne fait pas de doute que la satisfaction des prérequis de la mise en œuvre des dispositions de la Constitution en matière de promotion de l'amazighe nécessite la promulgation des lois organiques annoncées dans l'article cinquième de la Constitution, en l'occurrence la loi portant mise en œuvre du statut officiel de l'amazighe et la loi portant

création du Conseil national des langues et des de la culture marocaine, d'une part, et les textes d'application ainsi que les ressources afférentes.

Sur le plan technique, l'IRCAM a à son actif près de 400 publications rédigées en amazighe, en arabe, en français, en anglais et en espagnol. Ces publications couvrent les différents champs de la connaissance, notamment l'aménagement de la langue, l'éducation, l'histoire, la littérature et les arts, la culture et la traduction. Les domaines considérés comme prioritaires sont la langue, la culture, l'éducation et les médias. Dans le domaine de l'éducation, l'IRCAM, en collaboration avec le Ministère de l'éducation nationale élabore les curricula, confectionne les supports pédagogiques (sur papier et sur produits multimédia) et contribue à la formation des enseignants. Grâce à ce travail, l'enseignement de l'amazighe couvre le primaire et aborde le supérieur. Dans le domaine des médias, l'IRCAM, en collaboration avec le Ministère de la Communication, prépare les conditions de l'insertion de l'amazighe dans le paysage médiatique public, notamment l'audio-visuel, en donnant avis sur les contenus des programmes et en contribuant à la formation des journalistes d'expression amazighe.

Sur le plan de l'aménagement de langue, il est certain que les efforts entrepris ont permis d'aboutir à des résultats conséquents, notamment dans le domaine de la confection de lexiques spécialisés. Il y a lieu de noter, en effet, des lexiques qui se rapportent à la terminologie linguistique et grammaticale, aux médias, au domaine de l'audiovisuel, à l'administration, à la géologie, à l'histoire, à l'éducation, le code de la famille, le vocabulaire constitutionnel, etc. Des dictionnaires de langue ont également été réalisés; ils portent sur des dialectes comme ceux du Moyen Atlas, de Figuig, du Rif et un dictionnaire général de l'amazighe. La méthodologie adoptée par l'équipe de linguistes en charge du travail d'aménagement est essentiellement celle de la recherche *in vitro*.

La théorie et la pratique de l'aménagement linguistique posent un certain nombre de problèmes. Considérons les problèmes les plus saillants, à savoir le périmètre du champ de l'aménagement linguistique, l'adoption d'une stratégie, la formation de l'aménageur et l'adéquation méthodologique. Le champ de l'aménagement de la langue recouvre des disciplines et des notions distinctes si bien que les frontières ne sont nettes entre l'aménagement, la planification, la normalisation, la codification, l'ingénierie linguistique, la terminologie, la "technolectologie", etc. Il est probable qu'il y a des recoupements entre les sous-champs disciplinaires mais il semble nécessaire d'identifier l'objet et sans doute aussi la méthodologie de chacun d'eux pour une bonne visibilité aussi bien pour les chercheurs et les praticiens que pour les usagers. En outre, si l'objectif "service public" est présent alors il convient d'apporter le plus grand soin aux questions relatives

à la finalité de l'aménagement d'une langue, aux besoins et aux demandes de la société et des institutions, la formation des aménageurs, la détermination des procédures d'aménagement du statut et du corpus, la gestion de la diversité dans une situation plurilingue ou fortement dialectalisée, l'approche à adopter, une approche *in vivo* ou *in vitro* ou encore une combinaison des deux, la mise en œuvre d'une procédure globale d'évaluation des acquis, d'implantation et de monitoring, etc. Des réponses pensées, claires et pertinentes à ces questions constituent des prérequis incontournables pour que l'output soit en concordance avec l'acceptabilité linguistique et sociale.

La formation de l'aménageur est un paramètre tout aussi important que la stratégie en amont du processus d'aménagement. Idéalement, l'équipe des aménageurs devrait être pluridisciplinaire, avec des experts des domaines afférents: la sociolinguistique, la linguistique théorique et descriptive, la dialectologie comparée et historique, la terminologie, la lexicographie, la néologie, la traduction spécialisée, le traitement automatique, etc. En effet, c'est le travail en synergie entre les experts de ces disciplines qui peut permettre d'identifier les besoins sur le terrain, procéder à la collectes des données *in vivo*, analyser les structures phoniques, morphologiques, lexicales, syntaxiques, sémantiques et pragmatiques des unités terminologiques textuelles et contextuelles, procéder à la création terminologique, piloter les produits terminologiques créés, les valider en contexte et en assurer le suivi dans le processus d'implantation sectorielle, de monitoring et de révision, le cas échéant. La pluridisciplinarité et la complémentarité entre les expertises, de savoirs et de savoir-faire en matière de stratégie, d'analyse structurelle, d'analyse extralinguistique, et d'évaluation constituent une condition *sine qua non* de la réussite de l'aménagement linguistique.

Conclusion

L'aménagement linguistique intervient dans les situations de déficit langagier dont souffrent les langues peu dotées, c'est notamment le cas de l'arabe (v. Hamzaoui, 1975; Lakhdar-Ghazal, 1976), des langues amérindiennes en Amérique latine (v. Lavorel, 2015), des langues africaines (Sow, 1977), de l'amazighe au Maghreb (v. Achab, 1996; Boukous, 2012) et le cas de bien d'autres langues à travers le monde. Les langues précarisées ont besoin d'être reconnues, protégées, développées par l'écriture, la normalisation, la création terminologique et l'institutionnalisation. Les procédures d'aménagement sont complexes; elles nécessitent par surcroît une expertise confirmée aux niveaux de la stratégie, de l'analyse linguistique et de l'implantation sociologique. Mais, au-delà de ces mesures volontaristes, la première condition de revitalisation de ces langues, c'est la loyauté de leurs

locuteurs, de leur propre communauté. C'est pourquoi nous insistons sur la mission de service public de l'activité liée à l'aménagement de la langue. En d'autres termes, l'aménagement du statut et celui du corpus de la langue font partie intégrante de la politique linguistique.

Politique linguistique et prémisses de l'aménagement*

Problématique

La plupart des langues du monde, notamment celles qui sont précarisées, ne bénéficient pas de mesures d'intervention sur leur statut et leur corpus afin de les rénover et de les habiliter à servir de langues de communication capables de répondre aux besoins des locuteurs impliqués dans la vie moderne. On dira qu'elles ne sont pas aménagées et du coup elles ne sont pas standardisées. Certaines sont à terme condamnées à l'extinction, d'autres résistent tant bien que mal face à l'emprise des langues dominantes. Parmi tous les facteurs qui peuvent jouer un rôle dans la revitalisation des langues en danger, la volonté politique de l'Etat représente la condition *sine qua non* de la résistance linguistique, une volonté politique effective qui s'accompagne de mesures qui confortent la position de la langue sur le marché linguistique. Dans les pays en développement, l'objectif premier de ces mesures est la standardisation des langues nationales pour en faire des outils d'enseignement scolaire et d'éducation des adultes, et des médias écrits, audio et audiovisuels (cf. Gleich et Wolff, 1991).

Le présent texte propose une réflexion préliminaire concernant l'élaboration de la stratégie et de la politique d'aménagement linguistique, à la fois du statut et du corpus de la langue en vue de la standardisation langagière en focalisant l'intérêt sur les aspects tenant aux concepts, à la méthode et à la pratique.

Cadre conceptuel

Sur le plan conceptuel, nous commencerons par définir les notions employées dans ce chapitre et dans les autres chapitres, notamment «la politique linguistique », « l'aménagement linguistique », «l'aménagement de statut », « l'aménagement de corpus », « la standardisation linguistique» et « la normalisation linguistique ». Je m'inspirerai en cela des définitions en usage en sociolinguistique (v. Maurais, 1987 ; Roduit, 1991 ; Calvet, 1996, Moreau, 1997; etc.).

* Ce chapitre est rédigé à partir du texte de la conférence « Questions autour de l'aménagement linguistique » que l'auteur a présentée à l'IRCAM le 16 novembre 2017 dans le cadre des activités du Séminaire d'études et de recherches en linguistique amazighe.

La politique linguistique

La politique linguistique est l'ensemble des choix faits, généralement par l'Etat, en termes de vision concernant l'aménagement des langues, les objectifs et les besoins d'intervention relatifs à leur statut et à leur corpus. Une politique linguistique bien conçue comprend trois niveaux : le niveau constitutionnel où se décide le statut des langues et leurs fonctions ; le niveau institutionnel qui prend les décisions relatives aux lois et textes à caractère juridique, ainsi que l'intégration des langues dans les institutions ; et le niveau opérationnel concernant les mesures concrètes susceptibles de mettre en œuvre les choix faits et les décisions prises sur les plans des ressources humaines, budgétaires, logistiques, techniques, etc.

L'aménagement linguistique

La notion d'aménagement a d'abord été adoptée par les géographes et les urbanistes à partir des années 1930 dans le cadre de la politique de "l'aménagement du territoire", voies de communication, développement urbain, du tissu économique, du bien-être social, etc. Le but visé est de modifier des composantes de l'espace pour une meilleure disposition des "éléments de fonctionnement d'une société". Il s'agit d'une action volontariste pour transformer une situation spatiale donnée dans le cadre global de la politique étatique.

Sur le plan linguistique, l'intérêt pour "l'aménagement" des langues ("Language planning") émerge au début des années 1960, en donnant naissance à deux courants, l'un tourné vers une approche "techniciste" et "instrumentaliste" qui procède à des analyses intrinsèques au corpus de la langue à "aménager" (v. Ray, 1963), et l'autre courant plus soucieux d'intégrer dans sa démarche les conditions sociolinguistiques, les paramètres sociopolitiques inhérents au statut de langue aussi bien que les ressources proprement linguistiques à "aménager" (v. Haugen, 1972). Cette dualité dans l'approche et la démarche existe toujours dans la pratique de l'aménagement linguistique. A notre sens, une vision globale de l'aménagement de la langue devrait intégrer aussi bien le statut que le corpus de la langue dans une compréhension résolument sociolinguistique.

Sur le plan méthodologique, l'aménagement se rapporte aux décisions et aux opérations volontaires visant à changer les données d'une situation linguistique à travers l'intervention sur le statut et/ou le corpus d'une langue. Cette intervention s'inscrit dans un processus qui comprend en amont essentiellement le diagnostic de la situation linguistique et l'évaluation de l'existant ; puis la stratégie et l'approche à adopter afin de définir les objectifs à atteindre ; ensuite la planification des opérations à mener en termes de

programmation chronologique, de gestion de ressources ; et enfin, les opérations sur la langue à aménager.

L'aménagement du statut

L'aménagement du statut d'une langue a trait à l'intervention sur son statut politique, institutionnel, social, culturel, etc. Le processus d'aménagement de statut permet de cerner les contours du cadre référentiel dans lequel sont définies les finalités, les fonctionnalités et les objectifs stratégiques de l'aménagement. Les questions qui doivent recevoir une réponse claire sont relatives au statut de la langue (officielle, nationale, langue d'enseignement, langue véhiculaire, vernaculaire, etc.). Toute langue qui voit son statut passer de celui d'un idiome vernaculaire à celui d'une langue véhiculaire voit forcément le capital symbolique qu'elle représente augmenter de valeur. Elle peut devenir langue d'enseignement, d'administration, des médias, etc. Ce nouveau statut est souvent celui de langue officielle consacrée par la constitution. Ce n'est pas toujours le cas. par exemple, la constitution des Etats Unis ne déclare pas l'anglais langue officielle; cela n'empêche cette langue d'être dans les faits la langue des institutions, de l'éducation et des médias. *A contrario*, certaines langues qui jouissent pourtant du statut de langue officielle ne jouent que des rôles subalternes, c'est le cas du tswana, du nxhosa, du zoulou, du venda, du tsonga, du swati, du sotho et du ndébélé en Afrique du Sud où seul l'anglais a les fonctions effectives de langue officielle.

L'aménagement du corpus

L'aménagement du corpus de la langue répond aux besoins du processus de standardisation de la langue officielle afin d'en faire un moyen de communication dont l'assiette des locuteurs, le répertoire des fonctions, des usages et des domaines sont étendus. Or la mise à niveau de cette langue est une condition *sine qua non* pour qu'elle puisse jouir effectivement et pleinement de son statut de langue officielle. Idéalement, la langue officielle bénéficie des mesures d'aménagement de son corpus qui interviennent sur ses structures phoniques, morphologiques et syntaxiques, ainsi que ses ressources lexicales et rhétoriques pour être en mesure de répondre aux besoins des usagers impliqués dans un environnement complexe et où la communication devient de plus en plus sophistiquée. D'où la nécessité de doter la langue d'une graphie codifiée, d'un lexique général et technique riche et varié, de structures phoniques et morphosyntaxiques normalisées.

La standardisation linguistique

La notion de « standardisation » est largement employée dans l'aménagement linguistique. Elle est empruntée au domaine industriel qui adopte des procédés de création homogénéisant les produits de même nature et pour le même usage et fabriqués en série et offerts sur le marché pour la consommation de masse. Dans le domaine linguistique, la standardisation couvre l'ensemble des opérations qui visent à atteindre l'adéquation optimale entre les structures et les ressources d'une langue, d'une part, et les besoins des usagers dans une société moderne, d'autre part (v. de Robillard, 1997). C'est, en d'autres termes, l'explicitation et la formalisation des normes standards. Le but recherché est de faire en sorte que la communication entre les locuteurs se déroule sans ambiguïté par l'usage d'items présentant la même forme, le même sémème, en tendant à éliminer la redondance, les doublons que présentent les variantes phoniques, morphologiques et lexicales concurrentes et fonctionnellement équivalentes. La démarche employée par les aménageurs consiste d'abord à identifier les besoins en langue pour répondre aux nécessité de la communication, ensuite à évaluer le caractère fonctionnel, opératoire des formes de langue standardisées dans le contexte social, et enfin à implanter dans les pratiques des locuteurs les items confectionnés par les aménageurs. En aval du processus de standardisation, les aménageurs doivent procéder à l'évaluation *in vivo* de la réception des items normés pour en mesure l'utilité, la fonctionnalité et l'acceptabilité sur les plans linguistique et social.

La normalisation linguistique

La normalisation linguistique vise à intervenir sur le corpus d'une langue afin d'en dégager des normes implicites aux plans phonique, morphosyntaxique et lexical sur la base des régularités décrites par les linguistes, tout en éliminant les formes concurrentes et fonctionnellement équivalentes. Ces normes codifiées par une action volontariste et "dirigiste" deviennent des normes explicites fonctionnant socialement comme un modèle étendu à l'ensemble de la communauté linguistique (v. Bédard et Maurais, 1983). Il existe plusieurs types de normes, les "normes de fonctionnement", qui sont constitutives de la grammaire de la langue; des "normes descriptives", décrites de manière explicite par les grammairiens et les linguistes; des "normes prescriptives", normatives et sélectives véhiculées par des instances comme l'académie, l'école, la littérature, les médias, etc.; les "normes évaluatives" ou subjectives qui se rapportent aux attitudes et aux représentations sociales qui érigent en code prestigieux certaines formes.

La procédure de normalisation tend à assurer l'intercompréhension langagière entre les groupes socialement hétérogènes et conduit à l'homogénéisation linguistique de la communauté par la réduction de la

dialectalisation. Cette homogénéisation n'exclut pas, évidemment, une certaine variation qui peut être de l'ordre de l'idiolecte propre à l'individu, du sociolecte ou dialecte social, du géolecte ou dialecte régional et du chronolecte spécifique à chaque génération et qui manifeste la tendance à la création langagière, notamment lexicale, et au changement linguistique.

Méthodologie, principes et implémentation

Dans la perspective de l'aménagement linguistique, il convient d'adopter une méthode raisonnée qui pourrait comprendre un certain nombre moments et quelques principes directoires. Le processus d'aménagement du corpus de la langue comprend idéalement cinq moments, à savoir l'identification des besoins et leur hiérarchisation ; la constitution de bases de données ; le traitement linguistique des bases de données ; le pilotage des produits réalisés et l'implantation de ces produits.

(i) Identification des besoins et leur hiérarchisation

Le cadre référentiel étant défini, il s'agit après cela d'identifier aussi bien les formes natives à standardiser que les lacunes lexicales à partir des besoins de communication et d'expression des locuteurs. Les besoins sont alors hiérarchisés selon l'importance du champ notionnel en termes de besoins socio-éducatifs, la fréquence d'usage de l'item lexical dans la communication et son poids dans la sémantique socioculturelle de la communauté ;

(ii) Constitution de bases de données

Après l'identification des besoins, trois types de bases de données peuvent être envisagés : (i) une base de données comprenant les formes natives ayant fait l'objet de mesures de standardisation, (ii) une base de données lexicales relatives aux technolectes existant dans les grandes langues de communication et (iii) une base de données techniques concernant les expériences de néologie lexicale et de terminologie à l'échelon international;

(iii) *Traitement linguistique des bases de données*

Le traitement des bases de données constituées se fera idéalement selon une approche fondée sur les principes suivants : l'endogénéité, la monosémie, la simplicité, la naturalité, l'exhaustivité et la cohérence interne et externe ;

(iv) *Pilotage des produits*

L'objectif du pilotage des produits confectionnés est d'évaluer la qualité de la réception de ces produits. Les néologismes et les technolectes traités font ainsi l'objet d'une diffusion restreinte, à titre expérimental, auprès d'un échantillon de locuteurs représentatifs de la communauté

amazighophone afin de recueillir l'avis des usagers et d'enregistrer leurs attitudes;

(v) et *implantation des produits*

L'évaluation de la phase de pilotage des produits et leur régulation sont suivies de la diffusion des formes standardisées et des néologismes par les moyens de communication de masse, le livre scolaire, la création littéraire, les publications scientifiques, etc.

Outre les étapes qui viennent d'être circonscrites, l'observance par les aménageurs de quelques principes généraux permettrait de mener à bien la tâche de standardisation :

(i) Respecter le principe de réalité pour faire en sorte que le matériau standardisé soit en adéquation avec la réalité linguistique de la langue et le contexte sociolinguistique de l'usager. Ce qui revient à prohiber "les monstres linguistiques";

(ii) Privilégier les faits de convergence par rapport aux divergences pour renforcer la fonction homogénéisante de la langue en adoptant une approche flexible accordant une place à la variation en tant que source de richesse de la langue ;

(iii) Traiter les formes concurrentes fonctionnelles comme des variantes lectales, à valeur stylistique, rhétorique ou pragmatique, en donnant l'avantage aux formes les plus fréquentes, à celles qui ont le rendement fonctionnel le plus élevé dans la communication et à celles qui disposent de la valeur symbolique la plus grande dans le système sémioculturel de la communauté. Quant aux formes concurrentes non fonctionnelles, elles sont à traiter comme des variantes libres laissées au libre choix des usagers de la langue; enfin,

(iv) Adopter une méthodologie fonctionnelle dans le domaine de la création lexicale, basée sur l'exploitation des ressources disponibles (racines, schèmes, patterns) auxquelles sont appliquées les règles de génération propres à la grammaire de la langue.

Quant à la méthode employée dans la création terminologique proprement dite, elle devrait raisonnablement être fondée sur les principes suivants :

(i) le principe d'univocité : le néologisme ou le technolecte proposé ne doit pas avoir des contenus sémantiques opposés ou différents; en d'autres termes : un lexème pour un concept;
(ii) le principe de cohérence interne : adopter, autant que faire se peut, la même approche dans la néologie lexicale pour le même champ

notionnel. Par exemple, employer le même procédé de préfixation, de suffixation, de dérivation ou de composition, etc. pour le même champ;

(iii) le principe de cohérence externe : les néologismes et les technolectes créés ne doivent pas entrer en conflit (sur le plan formel et/ou sémantique) avec les items lexicaux existant dans le fonds lexical de la langue;

(iv) le principe d'économie : les néologismes et les technolectes créés ne doivent pas faire double emploi avec des items lexicaux existant déjà dans le stock lexical de la langue, d'une part, ou conduire à la pléthore terminologique, d'autre part;

(v) le principe de naturalité : les néologismes et les technolectes créés doivent être en conformité avec les structures métriques et les procédés de formation lexicale de la langue. ce qui revient à dire qu'il convient d'éviter les "monstres lexicaux".

(vi) le principe d'exhaustivité : dans la création des néologismes. procéder de manière systématique de façon à saturer autant que possible les lacunes que présente chaque champ notionnel.

Cette approche et les principes qui l'accompagnent ne doivent surtout pas donner l'illusion de la facilité et de l'automaticité des opérations de création lexicale et terminologique. Il faut être conscient qu'il s'agit d'un travail de recherche et d'implémentation long et ardu. En témoigne le peu d'expériences d'aménagement et de revitalisation linguistiques réussies à travers le monde.

Quelques expériences

Considérons succinctement deux expériences d'aménagement linguistique, celle de l'hébreu moderne en Israël et celle de l'arabe au Maroc.

Expérience de l'aménagement de l'hébreu moderne

L'aménagement de l'hébreu moderne représente l'expérience la plus aboutie, la plus réussie dans l'histoire des langues, dans la mesure où l'hébreu est passé du statut de langue quasi morte, à celui de langue vivante, moderne et dynamique. Avant d'arriver à cette nouvelle situation, l'aménagement de l'hébreu est passé par certaines étapes dans lesquelles le Comité de la langue hébraïque puis l'Académie de la langue hébraïque ont joué un rôle fondamental.

L'hébreu moderne est la variété de l'hébreu parlée depuis la fin du XIXe siècle. Sa particularité est d'être devenue une langue vivante, parlée d'abord dans les cercles mus par l'idéologie du mouvement sioniste puis par la plupart des Israéliens, après de nombreux siècles où l'hébreu était une langue exclusivement liturgique. Les idiomes parlés par les juifs à travers le

monde étaient des pidgins prenant la coloration des langues locale, on connaît surtout le yiddish des communautés ashkénazes d'Europe centrale et le judéo-arabe parlé au sein des communautés sépharades du Moyen Orient et du Maghreb.

L'hébreu moderne, selon les spécialistes, est né au siècle des Lumières, de la Haskalah qui fait sortir la culture juive de ses ghettos traditionnels pour s'ouvrir au monde de son temps. Eliézer Ben- Yehudah (1858-1922), crée le *Comité pour la langue hébraïque* en 1889 à Jérusalem. Son *Dictionary and Thesaurus of the Hebrew Language* a inspiré la renaissance d'un hébreu vernaculaire utilisé aujourd'hui par les citoyens de l'État d'Israël, dont il est la langue officielle avec l'arabe. La première phase du renouveau de l'hébreu hors du cadre religieux est surtout littéraire, sous l'impulsion, entre autres, de Moses Mendelssohn. L'hébreu moderne acquiert ses lettres de noblesse avec la littérature moderne dont le principal représentant est Shmuel Yosef Agnon (1888-1970, qui a obtenu le Prix Nobel de littérature en 1966. L'usage séculier de la langue sacrée a cependant toujours indigné les traditionnalistes.

L'Académie de la langue hébraïque a été fondée en 1953 par Eliézer Ben-Yehudah. C'est une institution publique dédiée à la promotion de la langue hébraïque, Moshé Bar-Asher, né à Errachidia, au Maroc en assure la présidence de nos jours. Les objectifs de cette académie sont formulés dans le premier chapitre de ses statuts :

(i) Œuvrer pour recueillir le patrimoine de la langue hébraïque de toutes les époques et de tous les niveaux de langue ;
(ii) Effectuer des recherches sur la structure de l'hébreu, son histoire et ses transformations sur la base de la tradition grammaticale hébraïque; et
(iii) Orienter les modes de développement de la langue hébraïque, conformément à sa nature, à ses besoins, à ses possibilités, dans toutes les disciplines théoriques et pratiques, en ce qui concerne le vocabulaire, la grammaire, l'écriture, l'orthographe et les règles de transcription.

Après sa création, l'Académie de la langue hébraïque a mis en place des commissions chargées de réaliser les objectifs. Déclinés. Ces commissions sont formées de membres de l'Académie, de professionnels, d'écrivains, de journalistes, etc. Pour ce qui est de la création terminologique, la démarche adoptée par l'Académie est flexible; elle examine en assemblée plénière les propositions qu'elle reçoit. Les formes retenus et validées sont soumises à l'approbation de la Knesset et du coup elles sont entérinées et deviennent les formes officielles et légitimes.

L'Académie de la langue hébraïque est l'instance législative qui fixe l'usage normatif. Mais comme tout pouvoir législatif, elle dépend

d'institutions exécutives pour la mise en œuvre et l'implantation de ses décisions. Il s'agit essentiellement du ministère de l'Éducation et de la Culture ainsi que des médias notamment la presse électronique et écrite. Son président affirme dans un texte synthétique (Bar-Asher, 1998) que l'Académie est consciente de l'importance de l'influence qu'elle doit continuer d'exercer sur les médias. Il conclut ainsi :

> Pour réussir, il faut du temps et de la patience. La renaissance de l'hébreu a constitué un véritable miracle sans précédent dans l'histoire du monde et de la linguistique. Elle est la preuve de ce que l'on peut réaliser avec de la détermination. De fait, comme dans toute entreprise d'envergure qui a réussi, on a tendance à considérer le résultat comme allant de soi et à faire preuve d'une certaine nonchalance, à croire qu'il n'est plus besoin de se battre et de lutter pour conserver les acquis. Il en va ainsi pour la langue hébraïque. À force d'efforts, l'hébreu est devenu une langue bien vivante et dynamique. Certains ont tendance à oublier qu'il doit être préservé, défendu contre un développement anarchique. Les responsables culturels et leurs porte-parole (l'Académie en tête) se doivent de fournir les réponses appropriées pour endiguer de telles attitudes.

Expérience de l'aménagement de la langue française

De nombreux pays ont créé des instruments juridiques et des institutions de gestion de l'activité terminologique dans le cadre de la revitalisation de la structure du français. Cette décision répond au besoin de moderniser le français à travers la normalisation de la terminologie technique afin de soutenir cette langue dans sa résistance à l'emprise de l'anglais. Les pays francophones ont créé en 1970 l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), forte aujourd'hui d'une population de près de 200 millions de locuteurs du français, elle joue un rôle important dans le soutien à la langue et à la culture françaises dans le monde. Elle a pour mission de souder les liens entre les 70 États et gouvernements qui la composent, soit plus du tiers des États membres des Nations unies. Elle soutient Le magazine télévisé Espace francophone diffusé sur France 3, France Ô, CFI, RFO Tempo, TV5 Québec-Canada et plus de quarante télévisions francophones dans le monde, le magazine Espace francophone, quant à lui, a pour objectif de favoriser la connaissance mutuelle entre la cinquantaine de peuples ayant en commun la langue française et de développer dans les opinions publiques "une prise de conscience communautaire francophone". Des associations, comme l'Avenir de la Langue Française, sont fondées pour assurer la défense de la langue française jugée "gravement menacée aux plans national et international". À ce titre, elles veillent notamment à l'application de la loi du

4 août 1994 sur l'emploi du français (dite « Loi Toubon ») à travers des actions auprès des pouvoirs publics. D'autre part, les associations entendent défendre l'usage du français "partout où il est mis en cause", notamment dans les organisations internationales (ONU, Union Européenne, Organismes internationaux). Par ailleurs, les organismes de gestion linguistique des pays et régions francophones du nord, représentant la Communauté française de Belgique, la France, la Suisse romande, le Québec, ont créé le réseau des Organismes de Politique et d'Aménagement Linguistique (OPALE) dont la mission est de souligner la nécessité d'une politique linguistique qui interpelle tant les institutionnels que les politiques et les citoyens.

Considérons sommairement deux exemples connus dans l'espace francophone : la France et le Canada. En France, tous les domaines font l'objet d'arrêtés de terminologie publiés au *Journal officiel de la République française* ; ces arrêtés précisent la définition, le sens, et l'équivalent étranger des termes spécialisés employés dans les textes réglementaires dans les administrations françaises ainsi que dans les services publics. Ces arrêtés sont mis au point par des commissions de terminologie au sein de chaque ministère, coordonnées par la Commission générale de terminologie et de néologie. Une fois publiés au Journal officiel, les termes sont mis à la disposition du grand public dans le site internet France Terme mis en place par le Ministère de la culture. Parmi les dispositifs mis en place, citons *l'Académie française,* la *Délégation générale à la langue française et aux langues de France,* ainsi qu'une *Commission générale de terminologie et de néologie*. Il y a lieu de signaler que le dispositif français coordonne avec les organisations terminologiques des pays francophones. Au Canada, la terminologie fait l'objet d'un contrôle public depuis une trentaine d'années. Le dispositif officiel est représenté par *l'Office québécois de la langue française* qui publie le site internet du *Grand dictionnaire terminologique,* établi en deux langues, français et anglais, et donnant, pour chaque terme et dans tous les domaines où il est employé, la définition en français, l'équivalent en anglais, les synonymes, et des commentaires. *Le Bureau de la Traduction* dont le site met une série d'outils d'aide à la rédaction à disposition du grand public, tels que *Termium Plus,* la banque de données terminologiques et linguistiques du gouvernement du Canada, *le Juridictionnaire* et *ConjugArt,* un *Bescherelle* en ligne.

Expérience de l'aménagement de l'arabe standard

La prise de conscience de la nécessité de moderniser la langue et la culture arabes a été ressentie comme une nécessité par les élites intellectuelles arabes du Moyen Orient dès le XIXe siècle. Elle s'est consolidée dans le contexte de la renaissance arabe (al-nahda) et s'est

épanouie après l'effritement de l'empire ottoman et la domination européenne subséquente. La modernisation de l'arabe a été prise en charge essentiellement par des intellectuels syriens, libanais, palestiniens et égyptiens, dont de nombreux chrétiens Elle a pris la modalité de l'isti'rab (arabisation) par la simplification de la syntaxe et l'introduction de nouveaux mots pour décrire des objets ou des concepts modernes et par le procédé de l'analogie (al-qiyas). L'un des résultats tangibles de cette activité réside dans la création d'un vocabulaire moderne qui a également affranchi la langue arabe du domaine religieux. C'est cette variété d'arabe sécularisée qui est employée dans la plupart des écrits et, à l'oral dans les situations officielles ou formelles (discours religieux, politiques, journaux télévisés), dans tous les pays dont l'arabe est langue officielle ; cette variété représente la langue commune entre pays arabes, la koinè qui transcende les dialectes nationaux.

Dans la perspective de l'aménagement de l'arabe, il a été créé dans la plupart des pays arabes une académie. La première est celle de Damas lancée en 1918 ; celle du Caire (1932) est l'une des plus productives (v. R. Hamzaoui, 1975) ; au Maroc *l'Institut d'études et de recherche pour l'arabisation* a été créé en 1960 et l'Académie Mohammed VI de la langue arabe en 2003. A l'échelle du « monde arabe », il a été créé le *Bureau de coordination de l'arabisation* à Rabat en 1962 et rattaché au *Secrétariat général de la Ligue arabe* en 1969. Il est affilié à l'Organisation *arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO)* en 1972. Les objectifs de ce *Bureau* se rapportent :

(i) à la coordination des efforts des académies nationales en matière d'enrichissement terminologique moderne de la langue arabe et d'unification de la terminologie scientifique et culturelle au niveau de la nation arabe;

(ii) au suivi des résultats des recherches menées dans les académies nationales de la langue arabe, des activités des savants, des écrivains et des traducteurs afférents aux questions d'arabisation, la collecte les travaux réalisés, leur classement en vue de les soumettre au congrès d'arabisation;

(iii) à l'établissement des relations de coopération avec les académies nationales de la langue arabe et les institutions similaires à l'échelle arabe et internationale ;

(iii) à la coordination des efforts déployés pour élargir les domaines d'usage de la langue arabe dans tous les cycles de l'enseignement, ses types et ses matières, dans les instances culturelles et les différents moyens de communication ;

(iv) au suivi de l'activité d'arabisation et de l'évolution de la langue arabe dans le monde arabe et dans le monde en général par la collecte des recherches afférentes, leur publication et leur diffusion ;

(v) à la préparation des projets de lexiques spécialisés approuvés par les congrès d'arabisation leur publication ;

(vi) à la confection de bases de données terminologiques et leur archivage en vue de les partager avec les banques spécialisées; à la participation à la création de terminologies unifiées, et à la réalisation ; d'encyclopédies arabes à plusieurs entrées en langues étrangères; enfin,

(vii) à l'organisation de congrès internationaux consacrés à l'arabisation.

La méthode de travail adoptée par le *Bureau de coordination* de l'arabisation consiste à élaborer des projets de recherche terminologique à soumettre aux instances spécialisées sur une base contractuelle ; à soumettre les résultats des recherches aux instances nationales pour évaluation et soumettre les travaux évalués à l'approbation du congrès.

Conclusion

L'approche raisonnée et diligente gagnerait à accorder une large place au réalisme et à la flexibilité. Etre réaliste, signifie être au plus près des données linguistiques et à l'écoute attentive des contraintes sociolinguistiques du terrain et de la réalité socioculturelle des communautés. Faire preuve de flexibilité, c'est éviter de prendre des décisions immotivées dictées par une politique linguistique conçue virtuellement et in vitro au nom du dogmatisme d'un parti pris théorique et méthodologique, et/ou idéologique. Les opérations de standardisation de l'amazighe, telles qu'elles ont été menées dans les secteurs jugés importants, notamment dans l'enseignement, les médias et les départements administratifs, doivent être soumises à une procédure d'évaluation pour en apprécier la pertinence, le caractère fonctionnel et en jauger le degré d'acceptabilité sociale.

Nous allons ci-après examiner le cas due Maroc qui présente le cas d'un pays qui a longtemps pratiqué une politique linguistique par défaut, puis une politique pro-arabisation et enfin une politique plus soucieuse de la protection et de la promotion de la diversité langagière, à la faveur de l'adoption de la nouvelle constitution en 2011. la constitutionnalisation de l'amazighe en 2011 qui en fait une langue officielle et qui, du coup, a changé le statut de cette langue qui a eu jusque-là le statut de facto de langue maternelle, d'idiome vernaculaire fortement dialectalisé, d'un usage essentiellement oral dans l'espace local ou régional, d'outil de production culturelle populaire, d'éducation informelle, etc. Ce nouveau statut impose

théoriquement à l'Etat de mettre à niveau l'amazighe afin qu'il puisse jouer effectivement ses rôles et assumer ses fonctions de langue officielle au sein des institutions, idéalement toutes, à commencer par dans le système éducatif, les médias, la culture, la justice, l'administration de proximité, et les autres secteurs vitaux.

Politique linguistique et aménagement de l'amazighe*

Problématique

Longtemps ignoré dans la politique linguistique et culturelle officielle, l'amazighe bénéficie depuis 2001 d'une reconnaissance institutionnelle avec la création de l'Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM). L'implémentation de l'option stratégique de la standardisation de l'amazighe impose néanmoins des choix méthodologiques qui ne sont pas sans contraintes, notamment dans les domaines de la normalisation de la phonie et du lexique, et de la codification de la graphie.

L'amazighe a jusqu'ici souffert d'une situation sociolinguistique marquée par les effets de sa minoration sur le marché linguistique alors qu'il est doué d'attributs aussi importants que la vitalité, l'autonomie et l'historicité (v. Boukous 1997). Notre hypothèse de travail est que la standardisation de cette langue peut avoir des conséquences bénéfiques sur sa situation aussi bien en termes de changement relatif à son statut qu'en termes de normalisation de ses structures et d'extension de ses fonctions. La standardisation est assurément une condition *sine qua non* du développement de l'amazighe. Or, il s'agit d'une opération dont le déploiement dépend de la volonté politique étatique, une volonté positive et effective. Cette volonté, qui a fait défaut jusqu'en 2001, existe désormais ; elle a été affirmée au plus haut niveau de l'Etat et se concrétise dans un cadre de référence institutionnel (discours du Trône du 30 juillet et discours royal d'Ajdir du 17 octobre) et confirmée par la Constitution de 2011 qui assigne à l'amazighe le statut de langue officielle aux côtés de l'arabe.

La standardisation de l'amazighe s'inscrit dans le cadre du processus de l'aménagement linguistique. Ce processus vise à changer la situation de l'amazighe et ses rapports aux autres langues en présence sur le marché des langues. Il couvre ainsi deux domaines d'intervention, celui du statut de la langue et celui de son corpus. Si l'intervention sur le statut présuppose l'existence de la volonté politique, l'action sur le corpus exige une méthode

* Ce chapitre est rédigé à partir de l'article "De l'aménagement dans le domaine amazighe" paru dans *Prologues*, Revue maghrébine du livre, n°27/28 – été/automne 2003, p. 13-20 et de l'article " La standardisation de l'amazighe. Quelques prémisses", paru dans l'ouvrage collectif *Standardisation de l'amazighe*, p. 11-22, M. Ameur et A. Boumalk (dir.), Publications de l'IRCAM, Rabat, 2004. Il est enrichi par des éléments de la conférence présentée lors du colloque international « Mouloud Mammeri ou la traversée du siècle », organisé à la Sorbonne par l'EHSS le 30 octobre 2017.

raisonnée dans laquelle interagissent la recherche fondamentale, la recherche action, la connaissance du terrain et l'évaluation.

Le présent texte voudrait contribuer à la réflexion initiée dans d'autres études portant sur l'aménagement de l'amazighe (v. EDB, 1994 ; CRB-INALCO, 2001; IRCAM, 2004 ; Achab, 2013 ; Nachef, XX) en proposant un cadre théorique et méthodologique susceptible de gérer la pratique de la standardisation de l'amazighe.

Standardisation de l'amazighe

L'amazighe se trouve dans un contexte qui représente un tournant décisif de son histoire par les nouveaux défis et les enjeux multiformes qui émergent aux plans local et régional. Naguère idiome vernaculaire, à usage oral, sans place dans les instituions de l'Etat, aujourd'hui, il est langue officielle aux côtés de l'arabe. Pour assurer ses nouvelles fonctions, il a besoin d'être mis à niveau, d'être aménagé et standardisé. Or l'aménagement nécessite la mise en œuvre de procédures complexes.

Contexte

Parmi les langues nationales qui tentent d'échapper à l'obsolescence l'amazighe occupe une position particulière en Afrique du Nord et au Sahel. Langue parlée par des communautés importantes mais éparpillées dans un vaste espace, l'amazighe se présente sous la forme de parlers et de dialectes unis par une charpente grammaticale et un lexique fondamental communs, mais différents aussi par des formes phoniques, morphosyntaxiques et lexicales qui peuvent entraver l'intercompréhension entre les locuteurs appartenant à des communautés éloignées. Un paradoxe et non des moindres de l'amazighe est que cette langue a subi la rude concurrence de langues prestigieuses à travers l'histoire, notamment la langue des Pharaons, la langue de Rome, la langue du Coran et les langues coloniales, sans pour autant avoir disparu comme c'est le cas de certaines de ces mêmes langues. Mais la résilience traditionnelle, fondée sur des facteurs naturels comme l'enclavement et/ou socioculturels comme le mode de production communautaire et la fonction "préservatrice" de la structure familiale, semble inadéquate et désuète face à l'emprise du changement qui altère l'homme amazighe, sa culture et son environnement depuis au moins la fin du XIX^{e} siècle. Les effets induits de ce changement sont considérables et mettent en péril, de façon radicale, la survie de la culture et de la langue amazighes qui ne parviennent à se transmettre que difficilement aux jeunes générations parce qu'elles ne répondent à leurs besoins et à leurs aspirations que de manière imparfaite. En somme, l'amazighité se trouve dans une situation marquée du sceau de la précarité.

Mais l'amazighe inaugure depuis peu une nouvelle étape de son histoire, étape caractérisée notamment par le changement de statut de cette langue dans la politique de l'Etat, la création de l'IRCAM en tant qu'institution publique dévolue à la tâche de promotion de l'amazighe, la décision relative à l'insertion de l'amazighe dans l'enseignement et le projet de son implantation dans le paysage médiatique audio-visuel. C'est pourquoi il s'avère aussi pertinent que nécessaire d'exercer un effort de réflexion théorique et méthodologique sur la stratégie et les modalités de la standardisation de l'amazighe, d'autant que les expériences en matière de création terminologique menées ici et là, parfois sans discernement méthodologique et souvent dans l'improvisation, ainsi que l'évaluation des premiers manuels d'enseignement-apprentissage de l'amazighe imposent de procéder à une évaluation rigoureuse de l'acquis.

L'amazighe se trouve ainsi dans un contexte qui représente un tournant décisif de son histoire par les nouveaux défis et les enjeux multiformes qui émergent aux plans local et régional. Naguère idiome vernaculaire, à usage oral, sans place dans les instituions de l'Etat, aujourd'hui, il est langue officielle aux côtés de l'arabe. Pour assurer ses nouvelles fonctions, il a besoin d'être mis à niveau, d'être aménagé et standardisé. Or l'aménagement nécessite la mise en œuvre de procédures complexes.

Cadre institutionnel et changement de statut

Occulté dans les options institutionnelles depuis l'indépendance du Maroc jusqu'en l'an 2001, l'amazighe acquiert désormais ses lettres de noblesse. Sur le plan institutionnel, le cadre de référence de la nouvelle politique linguistique et culturelle en matière de langue et de culture amazighes est représenté indiscutablement par les discours du Roi, notamment le discours du Trône du 20 juillet 2001 où le Souverain a scellé la reconnaissance de l'amazighité comme l'un des fondements de l'identité marocaine et le discours royal md'Ajdir du 17 octobre de la même année où il a affirme avec force sa volonté de valoriser l'amazighe :

> *Dans la mesure où l'amazighe constitue un élément principal de la culture nationale, et un patrimoine culturel dont la présence est manifeste dans toutes les expressions de l'histoire et de la civilisation marocaines. Nous accordons une sollicitude toute particulière à sa promotion dans le cadre de la mise en œuvre de Notre projet de société démocratique et moderniste, fondée sur la consolidation de la valorisation de la personnalité marocaine et ses symboles linguistiques, culturels et civilisationnels.*
>
> *Discours royal d'Ajdir*

Sur le plan législatif, le dahir portant création et organisation de l'Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM) constitue le texte juridique qui légitime le volet amazighe de la nouvelle politique linguistique et culturelle de l'Etat en mettant en place l'institution dédiée à la sauvegarde, à la promotion et au renforcement de la place de la culture amazighe dans l'espace éducatif, socioculturel, et médiatique national ainsi que dans la gestion des affaires locales et régionales. En outre, la *Charte nationale de l'éducation et de la formation* ainsi que la *Loi 01 00* ouvrent, quoique de manière timorée, le champ de l'enseignement à la langue et à la culture amazighes. Cette amorce de reconnaissance a été couronnée par l'officialisation de l'amazigh en 2011; la promulgation des lois organiques afférentes devront assurer la base juridique de l'institutionnalisation de l'amazighe. Sur le plan opérationnel, enfin, les missions assignées à l'IRCAM couvrent un large éventail de tâches dont, notamment, l'aménagement de la langue, la codification de la graphie, la réalisation des outils nécessaires à l'enseignement/apprentissage de l'amazighe et à la formation initiale et continue, la collecte, la transcription et l'étude des diverses manifestations de la culture amazighe, le renforcement de l'amazighe dans l'espace médiatique national et la recherche dans les domaines de l'histoire et de l'anthropologie. La réalisation de ces tâches est dévolue aux différents centres de recherche de cette institution.

L'intervention sur le statut concerne les aspects politiques et juridiques de la langue, elle relève du domaine de l'Etat et résulte logiquement de la gestion de la demande sociale en matière de reconnaissance et de promotion de la langue et de la culture. Ainsi, la volonté politique aidant l'amazighe peut-il voir l'éventail de ses usages et de ses fonctions s'élargir pour devenir, par exemple, langue de l'éducation, de la formation, des médias, de la culture écrite, de la justice, de l'administration, etc. Cette intervention joue un rôle décisif dans l'implantation officielle de l'amazighe et sa diffusion à travers de puissants canaux comme la télévision, la radio et l'école. Sans cette volonté, toutes les actions portant sur la standardisation de la phonie, de la grammaire, du lexique, de la graphie, etc. resteront cautère sur jambe de bois, indépendamment de leur justesse, de leur pertinence et de leur raffinement, parce qu'elles demeureront confinées aux cercles des spécialistes et des militants, et sans retombées effectives dans le champ social (v. Boukous, 1999). L'on comprendra ainsi aisément que le changement de statut, qui ferait passer l'amazighe du statut d'idiome vernaculaire à celui de langue nationale officielle, est du ressort de la gouvernance et relève de l'issue du rapport des forces dans le champ politique. Gageons que cette issue sera conforme à l'esprit de la démocratie et à la philosophie du contrat social.

L'aménagement portant sur le statut de la langue concerne les aspects extralinguistiques, notamment la traduction de la volonté politique sur les

plans institutionnel et opérationnel. Il concerne ainsi fondamentalement le domaine réservé de l'Etat et résulte de la gestion étatique de la demande sociale en matière de reconnaissance et de promotion des biens symboliques ; cette demande implique *ipso facto* société civile et revendications des droits linguistiques et culturels. La nouvelle donne dans ce domaine est que l'Etat marocain a adopté depuis ces dernières années une nouvelle politique linguistique et culturelle. Ainsi, conformément à la volonté politique énoncée dans les discours du Souverain (le discours du Trône du 30 juillet 2001 et le discours d'Ajdir du 17 octobre 2001) et aux dispositions du Dahir portant création et organisation de l'IRCAM, l'amazighe devrait-il voir l'éventail de ses usages et de ses fonctions s'élargir pour devenir par exemple langue de l'éducation, de la formation, des médias, de la culture écrite, de l'administration, etc. L'intervention sur le statut de l'amazighe joue un rôle décisif dans l'imposition officielle de l'amazighe et sa généralisation à travers les puissants canaux que sont la télévision, la radio et l'école. Sans la volonté politique étatique, toutes les actions portant sur la normalisation de la phonie, la codification de la grammaire, la régulation du lexique, la réforme de la graphie, etc. resteront cautère sur jambe de bois, indépendamment de leur justesse, de leur adéquation et de leur raffinement, parce qu'elles demeureront confinées aux cercles des spécialistes et/ou des militants.

L'amazighe a joui jusqu'ici au Maroc d'un prestige sociolinguistique plutôt médiocre, ce qui apparaît à travers les attitudes généralement négatives à son encontre et explique sa régression notamment en milieu urbain (Boukous, 1995). En faisant l'objet d'une intervention méliorative dans la politique de l'Etat, la langue et la culture amazighes verront d'ores et déjà leur statut changer dans un sens favorable. On le comprend aisément, l'intervention sur le statut de la langue relève de l'instance politique et découle de la politique linguistique de l'Etat, ce qui lui confère une grande importance dans le processus de revalorisation et de réhabilitation de la langue (Grandguillaume, 1983 ; Boukous, 2003).

Aménagement du corpus

L'intervention relative au statut de la langue s'accompagne généralement de l'aménagement du corpus, lequel vise à agir sur les structures de la langue dans le but de réaliser l'adéquation entre les besoins de la communication et les ressources linguistiques appropriées à ces besoins. Standardiser une langue revient *in fine* à uniformiser les structures de cette langue, à gérer les différences et les divergences de structures en son sein, en éliminant les occurrences non fonctionnelles qui sont souvent source d'ambiguïté et de difficultés d'intercompréhension.

L'aménagement de l'amazighe vise idéalement l'explicitation des normes de prononciation, de syntaxe et de lexique en conduisant objectivement à la réduction du volume de la dialectalisation en faisant le départ parmi les formes linguistiques disponibles entre celles qui sont fonctionnellement concurrentes et équivalentes et celles qui sont communes et pertinentes dans le pan-système de la langue. Deux objectifs sont ainsi visés, un objectif opérationnel qui est d'assurer la régularité des structures linguistiques par la réduction de l'hétérogénéité des formes phonétiques et lexicales, et un objectif stratégique qui tend à l'homogénéisation de la communauté amazighophone par le partage de normes sociolinguistiques communes et concordantes à travers leur diffusion et leur implantation par le moyen des appareils institutionnels, notamment les médias et l'école. Le dilemme auquel sont confrontés les théoriciens de l'aménagement linguistique réside ainsi dans la nécessité de standardiser les structures de la langue sans pour autant l'appauvrir par l'élimination systématique des différences.

En posant, par hypothèse, que la standardisation de l'amazighe vise à décrire et à fixer les normes d'une langue qui soit stable et adaptable, le problème à résoudre consiste alors à aboutir à un produit linguistique dont les structures ont fait l'objet de procédures d'identification et de taxonomie, et qui répond aux besoins de communication de la communauté amazighophone, des besoins qui varient dans le temps et dans l'espace selon les situations de communication. En d'autres termes, le produit de la standardisation serait une langue dont la stabilité idéelle garantissant la communication n'exclut ni la variation ni la flexibilité ni l'évolutivité qui constituent les marques de la vitalité linguistique.

La concrétisation de cet idéal risque assurément de rencontrer de nombreux écueils, dont les principaux sont d'abord liés à la réalité sociolinguistique de l'amazighe. En effet, l'amazighe est représenté dans la conscience des locuteurs comme un idéal de langue plus qu'une langue idéale. Langue sans réalité sociolinguistique et sans lettres de références historiques, l'amazighe fonctionne comme un langage vernaculaire handicapé par la marginalisation aussi bien dans l'espace rural, où il est théoriquement en situation d'usage exclusif, que dans l'espace urbain, où il est en situation de compétition inégale face à l'arabe, même s'il parvient à communiquer à la forme dialectale un substrat important au niveau du lexique et des calques syntaxiques et sémantiques (Chafik, 1999). C'est dire que l'amazighe est en péril du fait de la précarité des conditions objectives de sa préservation au sein d'une communauté amazighophone en phase de déstructuration économique, sociale et culturelle avancée. Sur le plan macro-sociolinguistique, l'amazighe se présente partout sous la forme de dialectes et de parlers en usage parmi des communautés enclavées spatialement et

économiquement. La conséquence de cet enclavement est qu'entre les communautés distantes, le degré d'intercompréhension entre les locuteurs est si faible que certains « berbérisants » se sont autorisés à parler d'une pluralité de *langues berbères* (Galand, 1985). Au niveau sociolinguistique, l'amazighe a des fonctions généralement dépourvues d'utilité socio-économique et de prestige social, ce qui le positionne de manière défavorable sur le marché linguistique et conduit souvent ses propres locuteurs à ne pas lui accorder une valeur centrale dans leur comportement langagier, dans leurs représentations et dans leur discours épilinguistique. Enfin, au niveau linguistique, l'amazighe est fortement soumis à la compétition avec des langues plus puissantes que lui et avec lesquelles il entretient des rapports d'échange inégal sur le marché linguistique. Cette situation contribue à l'invasion massive des emprunts lexicaux et phraséologiques, notamment à l'arabe et au français ; ce qui affaiblit davantage l'amazighe et en fait un idiome à la limite de l'obsolescence.

Cependant, l'amazighe bénéficie d'un atout considérable qui contrebalance les effets négatifs de sa situation objective, à savoir qu'il est le véhicule d'un sentiment identitaire fort qui le conforte et l'impose en tant qu' « élément principal de la culture nationale » et en tant que vecteur « d'un patrimoine culturel dont la présence est manifeste dans toutes les expressions de l'histoire et de la civilisation marocaine » (Discours de Sa Majesté Mohammed VI à Ajdir, 17 octobre 2001). L'on mesure ainsi l'enjeu essentiel de la standardisation de l'amazighe : assurer les conditions de la revalorisation d'une langue dont le processus de dialectalisation largement avancé a entamé les fondements même de l'identité structurale. Aussi la réalité sociolinguistique de l'amazighe impose-t-elle de faire face à des options de nature stratégique, à des choix de méthode et à la résolution de problèmes empiriques.

L'amazighe a joui jusqu'ici au Maroc d'un prestige sociolinguistique plutôt médiocre, ce qui apparaît à travers les attitudes généralement négatives à son encontre et explique sa régression notamment en milieu urbain (Boukous, 1995). En faisant l'objet d'une intervention méliorative dans la politique de l'Etat, la langue et la culture amazighes verront d'ores et déjà leur statut changer dans un sens favorable. On le comprend aisément, l'intervention sur le statut de la langue relève de l'instance politique et découle de la politique linguistique de l'Etat, ce qui lui confère une grande importance dans le processus de revalorisation et de réhabilitation de la langue (Grandguillaume, 1983 ; Boukous, 2003).

Dans le domaine amazighe, la standardisation permet d'expliciter les normes de prononciation, de formation des mots, de leur interprétation sémantique en sélectionnant parmi les formes linguistiques disponibles celles

qui sont fonctionnellement concurrentes et/ou équivalentes afin de réduire les faits dialectaux à un seuil de tolérance réaliste. L'objectif est d'assurer à la fois la régularité des structures linguistiques par la réduction du foisonnement des formes phonétiques et lexicales, et partant l'homogénéité de la communauté amazighophone. Ceci se fera par le partage de normes sociolinguistiques et épilinguistiques communes et homogénéisantes à travers leur diffusion dans le cadre d'une stratégie d'implantation raisonnée par le moyen des appareils institutionnels, notamment les médias et l'école, et par le truchement de la production littéraire et de la production technolectale.

La codification de la graphie représente une tâche préalable à toute autre opération de standardisation de la langue dans la mesure où les choix de méthode conditionnent l'orthographe et ont indéniablement des répercussions sur la structure de la langue elle-même (v. Berry, 1968). A titre d'exemple, l'histoire des langues standards d'Europe démontre largement que le passage de l'oralité à la scripturalité s'est accompagné partout du processus d'homogénéisation de ces langues ; plus récemment, les expériences d'aménagement des langues nationales menées à travers l'Europe méridionale révèlent le même pouvoir homogénéisant de l'écrit (Lamuela, 1991). Le passage à l'écrit est incontestablement une condition de la standardisation de l'amazighe lui-même (v. Iazzi, 1998). Le choix de l'alphabet *tifinaghe* fait par l'IRCAM est fondé sur une approche à tendance phonologique, ce qui présente l'avantage d'unifier l'amazighe au niveau de l'écrit tout en permettant des réalisations phonétiques particulières au niveau de l'écrit et en permettant des réalisations phonétiques particulières au niveau de la prononciation des unités phoniques, de l'accent, de l'intonation, du rythme, etc. L'expérience naissante de l'écriture de l'amazighe ne manquera pas à terme de conduire à l'homogénéisation de la langue, à condition d'accepter les contraintes que cela impose. Sur le plan pratique, l'objectif visé est que le même texte écrit en amazighe soit lu par les locuteurs, éventuellement selon leurs données phoniques et prosodiques natives, exactement de la même façon que le texte écrit en alphabet arabe est lu différemment dans les pays du Maghreb, en Egypte et dans les pays du Golfe ; l'essentiel est que *le* texte qui – peut être lu différemment – soit idéalement compris de façon identique. Ainsi le mot écrit *akal* "terre" sera prononcé *akal a̲kal* , *ašal* ou *šar,* selon les particularités phoniques des parlers, mais il sera partout interprété comme signifiant « sol, terre ».

Face à la réalité sociolinguistique de l'amazighe, les mesures de standardisation se heurtent aussi à des problèmes de méthode. Le premier problème auquel on fait face lorsqu'on se lance dans une entreprise de standardisation de l'amazighe est d'identifier l'objet à normaliser. Deux options se présentent à l'esprit :

(i) La première option consisterait à standardiser le *pan-amazighe* afin d'en faire *l'amazighe commun,* ce que l'on peut appeler, sans doute de manière impropre, la *koinè amazighe*. Ce qui légitime cette option, c'est l'existence de structures communes dans l'ensemble du domaine amazighe . L'unité profonde de l'amazighe est un fait que les études linguistiques ont démontré avec suffisamment d'arguments pour admettre qu'il ne s'agit point d'une fiction (v. Boukous, 1991 pour le niveau phonologique). En retenant cette option, il convient de faire ressortir un certain nombre de faits, dont le plus important relève de l'identité même de l'amazighe commun : son identité sociolinguistique (statut, fonctions, usages) et sont identité spatiale (espace local, espace national, espace transnational). Une fois cette identité cernée, il faut arriver à en faire un produit socialement acceptable. Il semble, à cet égard, que la standardisation qui aurait pour objectif à terme de créer les bases linguistiques de la *koinè amazighe* risquerait d'aboutir à générer un « monstre linguistique apatride », une variété sans ancrage dans la réalité sociolinguistique et culturelle, à supposer que l'on puisse aplanir les difficultés inhérentes à la construction de son identité linguistique aux niveaux phonologique, morphologique, lexical et syntaxique). Le produit ainsi créé aura sans soute une valeur symbolique en termes d'idéologie de la *tamazgha* mais il court le risque d'avoir une consistance sociolinguistique douteuse. Ce risque est bien perçu par Chaker (2000) qui préconise d'éviter de créer une situation diglossique dans le domaine amazighe à l'instar de celle que connaît l'arabe.

(ii) La seconde option viserait à *normaliser* les dialectes régionaux, en réduisant les faits de divergence entre les structures des parlers locaux, dans le but de les rapprocher progressivement afin d'aboutir à une forme commune standardisée, l'amazighe «classique » (v. Chafik 1980). Cette option, plus réaliste que la précédente, consiste à envisager les faits dialectaux dans une aire donnée qui soit à la fois un espace d'intercompréhension langagière et un cadre culturel communautaire offrant les meilleures conditions pour la réussite de l'implantation de l'amazighe commun.

La démarche qui envisage la standardisation à partir de la base considère l'aménagement de l'amazighe comme un processus comprenant des étapes qui comportent chacune des objectifs et les moyens opérationnels appropriés à leur réalisation. Elle offre l'avantage de s'ouvrir sur le pan-amazighe de manière évolutive en permettant notamment de réguler la standardisation par le dosage de la production des néologismes et de leur injection dans le corps de la langue, notamment la terminologie nouvelle et les technolectes modernes. La nécessité de « coller à la réalité » ne devrait cependant pas conduire à cristalliser les divergences au sein de

l'amazighe par la description dans le menu détail des structures des parlers locaux, l'explicitation de leurs règles, la fixation de leurs normes spécifiques et leur diffusion par le moyen des manuels d'enseignement-apprentissage, des grammaires, des dictionnaires et des textes de lecture. Procéder ainsi aurait l'inconvénient majeur de renforcer l'état de dialectalisation de l'amazighe et partant contribuerait à conforter le processus d'hétérogénéisation à l'œuvre dans le domaine amazighe depuis des siècles.

En définitive, quelle que soit l'option retenue, il ne fait pas de doute que dans toute entreprise de mise à niveau de l'amazighe, notamment au niveau lexical, on devrait privilégier les ressources qu'offrent les dialectes régionaux, le recours à la néologie ne se ferait qu'en cas de besoin avéré.

Expériences d'aménagement linguistique

L'aménagement de toute langue obéit à une fonctionnalité qui répond à des besoins et à des attentes qui se manifestent dans le champ social ; de ce fait, il a nécessairement des retombées collatérales. Concernant l'amazighe, les retombées seront manifestes à différents niveaux, notamment sur l'identité amazighe, sur le statut de la langue, sur sa standardisation, sur l'éducation et sur la production littéraire. C'est ainsi que si l'objectif de l'aménagement de l'amazighe est de permettre aux usagers de la langue et de la culture amazighes de communiquer et d'interagir de façon efficiente dans le champ socioculturel, sa finalité est de contribuer au raffermissement et à la valorisation de l'amazighité dans l'identité individuelle et collective.

Pour parvenir à la réalisation tant de l'objectif que de la finalité, des mesures d'implémentation sont nécessaires afin de répondre aux besoins identifiés dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation et des médias. Parmi les mesures urgentes, il y a la codification de l'écriture et de l'orthographe, la standardisation des structures de la langue sur les plans phonique, morphologique et lexical sans sacrifier la réalité dialectale, et la mise à niveau de la langue sur le plan de la terminologie. L'intervention sur le statut de la langue entraînera sans doute aussi un changement dans les fonctions de l'amazighe, qui passera ainsi du statut de langue orale employée pour les besoins de la vie quotidienne, surtout d'ailleurs en milieu rural, au statut de langue enseignée (de langue d'enseignement?) reconnue et promue, une langue qui doit faire la part des convergences et celle des divergences entre les dialectes et qui s'élabore progressivement par un effort concomitant de standardisation et d'apprentissage des

divergences, dans le cadre d'une stratégie de communication sociale éprouvée.

Les mesures d'aménagement de l'amazighe sont d'autant plus urgentes que des pratiques pour le moins approximatives investissent le domaine amazighe. Les initiatives relatives à la confection des lexiques, des glossaires et des terminologies que l'on trouve sur le marché aboutissent le plus souvent à introduire la confusion dans un champ singulièrement marqué par l'amateurisme (v. Achab, 1996 ; Taifi, 1997). Il ne saurait en être autrement si les résultats de ces initiatives ne sont pas pris en charge par les relais institutionnels qui en valident la qualité et en assurent la diffusion. Par exemple, les néologismes proposés par les uns et les autres en matière de terminologie des médias n'ont pas résisté face à la terminologie adoptée par les professionnels de la radio et de la télévision (v. les bulletins d'information). La concurrence est évidemment déloyale entre les termes produits par les amateurs et les technolectes improvisés par les professionnels, ces derniers étant assurés d'une large diffusion grâce aux médias audio et audiovisuels dans lesquels ils officient. L'idéal serait qu'il y ait une collaboration étroite entre l'IRCAM, qui est l'institution officielle habilitée à réaliser la standardisation de l'amazighe, et les professionnels de l'enseignement, de la culture et des médias afin que la terminologie élaborée puisse être implantée avec succès dans les secteurs appropries.

Expérience Amawal

La confection du lexique Amawal constitue la première expérience avérée dans le domaine de l'aménagement du lexique amazighe. L'Amawal, publié en 1974, est un lexique bilingue (berbère-français et français-berbère), réalisé à Alger sous la direction de Mouloud Mammeri entre 1972 et 1973. Il a eu un impact important sur les travaux postérieurs aussi bien en Algérie qu'au Maroc et au sein de la diaspora. Il a été conçu à partir des cours assurés par Mouloud Mammeri entre 1965 et 1974 et qui donneront lieu à l'ébauche de Tajerrumt n tmazight (la grammaire berbère), de Amawal (lexique berbère moderne) ainsi que celles des Poèmes kabyles anciens. Nous avons là les ingrédients d'une vision relative à la revitalisation du berbère dans sa globalité avec les trois piliers que sont la grammaire, le lexique et la littérature. Ce sont là les prémices de la stratégie d'aménagement de l'amazighe en vue de sa modernisation.

En guise de parallèle, au Maroc, Mohamed Chafik a établi sa vision sur la base de l'histoire (Trente trois siècles d'histoire amazighe, 1989), la grammaire (Quarante quatre leçons de grammaire de l'amazighe, 1991) et le lexique (Dictionnaire arabe-amazighe en 3 volumes, 1990-2000). Le référentiel des deux pionniers n'est pas la même, la langue de travail de M.

Mammeri est le français alors que Chafik a publié ses ouvrages en langue arabe (c'est du reste un excellent francophone) mais l'objectif est *grosso modo* le même: valoriser l'amazighe avec ses dimensions que sont la langue, la culture, l'histoire et l'identité. Le contexte est également similaire, celui de la prédominance de l'idéologie arabo-musulmane/islamique qui pratique l'occultation de l'amazighe sinon son exclusion. Signalons deux divergences cependant. La première concerne le domaine d'investigation: M. Mammeri travaille sur l'espace kabyle tout en s'ouvrant sur les autres aires amazighophones et M. Chafik sur l'amazighe marocain tout en situant la question amazighe dans la perspective de tamazgha. La deuxième divergence est relative à l'approche: le travail de M. Mammeri est orienté vers l'anthropologie sociale et culturelle, et celui de M. Chafik vers l'histoire.

L'objectif est d'élaborer un lexique de termes modernes. La méthode adoptée dans la création de l'Amawal consiste dans le choix des termes selon les besoins courants en termes modernes; la démarche est résolument pan-amazighe, les termes sont puisés d'abord dans les matériaux disponibles dans les différents dialectes (kabyle (10%), touareg (65%); tachelhite (10%). Les procédures de création lexicales font appel à :

(i) l'emprunt interne; exemples: aghanib (touareg) "roseau pour écrire, stylo"; imalass (chleuh) "semaine"; adlis (Gourara) "livre"; tanfust (mozabite) "conte"; agellid "roi" (pan-amazighe)

(ii) la néologie sémantique, exemples: amghar (pan-amazighe) avec le sens de "vieux", "doyen"; atrar pour signifier "nouveau", "moderne";

(iii) la dérivation : de forme : C1C2C3 (dws); C1C2u (dru); en s- sdrfi, "émanciper"; en t-: ttumazgh, "être amazighisé"; complexe: mṣifḍ "faire ses adieux"; nominale: tutlayt; dérivation adjectivale en -an: agdudan (populaire); nom d'agent: amyaru "écrivain"; nom d'instrument: askkil "caractère d'écriture"; et à

(iv) l'emprunt externe qui n'est pas exclu: ajenyur "ingénieur" (français); infomatik "informatique", français; oksijin "oxygène".

L'expérience de l'Amawal et de la grammaire Tajerrumt en matière d'aménagement de l'amazighe est indéniablement positive, en dépit de quelques insuffisances de vision globale faute d'un cadre institutionnel, de lacunes dans la méthode et la formation en terminologie de l'équipe de réalisation. (cf. Achab, 2013). Cette expérience a, en tout cas, durablement marqué les successeurs aussi bien en Algérie avec les aménageurs du Haut Commissariat à l'amazighité et les chercheurs universitaires, qu'au Maroc avec les chercheurs lexicographes et lexicologues, et les aménageurs de l'Institut royal de la culture amazighe.

Expérience de l'IRCAM

Dans le domaine de la terminologie, l'objectif de l'activité de l'IRCAM est de recenser la terminologie existante dans les divers domaines de la culture immatérielle (littérature, arts de la parole, arts visuels, arts de la scène, v. IRCAM, 2017) et de la culture matérielle (architecture, tapis, bijoux, poterie, bois, costume, v. IRCAM, 2011). D'autre part, l'IRCAM contribue à doter l'amazighe de lexiques spécialisés comme *Le lexique de géologie* (2006), *Le vocabulaire des médias* (2009), *Le vocabulaire grammatical (2009), La terminologie de l'audio-visuel* (2012), *La terminologie administrative* (2015). Le *Dictionnaire général de la langue amazighe* (IRCAM, 2017) comprend à la fois le vocabulaire général et le lexique terminologique. D'autres lexiques sont en préparation. A l'exception du premier lexique, les lexiques spécialisés sont réalisés par une équipe de linguistes affiliés au Centre de l'aménagement linguistique. La grammaire a aussi fait l'objet d'un travail terminologique important et un effort substantiel de standardisations des structures morphologiques et syntactiques (2004; 2008; 2012) La production terminologique est appelée à se développer pour répondre aux besoins des institutions nationales dans le cadre de la diffusion-implantation de l'amazighe langue officielle en application de la loi organique relative à la mise en œuvre de son caractère officiel.

Dans le domaine de l'éducation, un grand effort a été fait par les chercheurs de l'IRCAM pour réaliser les supports didactiques depuis le lancement de l'enseignement de l'amazighe à la rentrée 2003-204, notamment le manuel de l'élève (2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, le guide pédagogique (2005, 2006, 200è, 2008, 2017); le didacticiel de l'écriture, de la communication, l'imagier interactif, et le *Lexique scolaire* (2008) en amazighe, arabe et français qui présente le vocabulaire lié à l'environnement scolaire, spécifiquement le vocabulaire des textes du manuel. Ce Lexique joue un rôle important dans la diffusion de la terminologie scolaire réalisée par l'équipe formée par les pédagogues, les didacticiens et les informaticiens. Il a été confectionné également des supports pédagogiques destinés à l'enseignement-apprentissage de l'amazighe aux adultes (2005).

L'usage de la terminologie à forte dose dans le manuel scolaire comporte le risque de voir les apprenants se détourner d'une langue non familière présentant, peu ou prou, les mêmes caractéristiques "d'étrangeté" que les langues non maternelles enseignées jusqu'ici à l'école. Or l'argument majeur en faveur de l'insertion de l'amazighe dans l'enseignement consiste à soutenir que la langue maternelle constitue le médium linguistique naturel qui

permet l'intégration de l'apprenant dans l'univers scolaire et lui assure aisément l'acquisition des divers types de compétences, notamment les compétences stratégiques, la compétence culturelle et la compétence communicative. L'expérience a montré, *a contrario,* que l'enseignement de/par une langue non maternelle a considérablement entravé le processus d'apprentissage scolaire par les élèves amazighophones (v. Saïb, 1995).

L'expérience de l'aménagement de l'amazighe est, somme toute, une expérience récente. C'est ce qui explique que nous ne disposons pas encore d'une évaluation diagnostique conséquente, hormis les observations que l'on peut glaner dans El Barkani (2010) au sujet de l'usage de la graphie tifinaghe dans l'enseignement, Abouzaid sur les choix didactiques (2011); Farhad (2012) sur la pratique de la standardisation; Nachef, 2016) sur l'amazighe standard dans l'enseignement. Cependant, l'expérience mérite d'être connue et promue car elle est dans la région MENA un exemple quasiment unique, à l'exception de la modeste expérience algérienne. Elle mérite également que l'on s'y intéresse pour en évaluer les forces et les faiblesses.

Evaluation de l'expérience d'aménagement

L'évaluation de l'expérience d'aménagement de l'amazighe peut être faite à plusieurs niveaux, nous privilégier ci-dessous le niveau stratégique et le niveau méthodologique.

Stratégie de l'aménagement

L'accomplissement des tâches d'insertion de l'amazighe dans son environnement présuppose l'existence d'une stratégie d'aménagement linguistique. Entendons par stratégie d'aménagement linguistique l'intervention sur le statut de la langue et sur son corpus.

Le problème majeur en matière de stratégie est de définir les finalités et les objectifs de l'aménagement de l'amazighe. Deux options au moins peuvent être postulées à ce propos, à savoir que la finalité de l'aménagement peut consister soit à faire de l'amazighe une langue officielle institutionnalisée soit à en faire un ensemble de géolectes standards. La première option qui postule l'institutionnalisation de l'amazighe en tant que langue officielle implique que la standardisation doive conduire à une langue présentant toutes les propriétés d'une langue ayant un statut officiel, notamment une langue habilitée à être employée dans l'enseignement, les médias et l'administration. Dans le domaine de l'éducation, l'amazighe serait langue d'enseignement ; ce qui présuppose nécessairement une langue standard commune transcendant les particularismes régionaux. Sur le plan de la politique linguistique, cet objectif s'inscrirait dans la perspective d'un

régime de bilingualité et de biculturalité nationales arabo-amazighes. Sur le plan du droit, cela impliquerait l'application du principe de personnalité, c'est-à-dire que tout Marocain, quelle que soit sa langue première, aurait le droit (et le devoir) d'apprendre la langue amazighe officielle. Quant à la deuxième option qui envisage l'aménagement de variantes géolectales, elle conduit à considérer que la promotion de l'amazighe aurait pour horizon spatial la région. L'issue est ainsi claire : l'aménagement aurait pour finalité la codification des parlers en vue d'en faire des géolectes constitués en entités linguistiques autonomes et fonctionnant comme des moyens de communication et de valorisation culturelle dans le cadre territorial. Cette issue signifierait que la gestion de l'amazighe se ferait dans le cadre de la régionalisation. Sur le plan du droit, cela impliquerait que le principe de territorialité est retenu comme référent normatif de l'application des droits linguistiques et culturels, c'est-à-dire que l'exercice du droit d'apprentissage et d'usage de l'amazighe serait circonscrit à la région.

Nous estimons que la finalité qui semble devoir retenir l'attention pour des raisons politiques, parce que répondant à une attente sociale forte, est la standardisation d'une langue amazighe commune à l'ensemble de la communauté nationale. Sur le plan empirique, le problème majeur à résoudre est relatif à l'identification de l'objet à codifier et à normaliser. Aussi l'approche la plus adéquate consiste-t-elle à standardiser l'amazighe en deux étapes. La première étape correspond à la normalisation de la situation linguistique intragéolectale au niveau des grandes aires dialectales. Cela permet, d'une part, de rester "collé" à la réalité sociolinguistique géolectale pour assurer les conditions de la sécurité linguistique et culturelle des communautés régionales et, d'autre part, d'obtenir un consensus nécessaire au succès de l'entreprise d'unification linguistique au niveau des différentes sensibilités régionales. La seconde étape est celle de la mise en place de l'opération de standardisation intergéolectale. Ce travail, qui doit servir de base à la standardisation pan-amazighe, permet d'évaluer la nature et le volume des différences phoniques, morphologiques et lexicales entre les parlers dans le but d'apprécier à leur juste valeur les divergences significatives entre les dialectes. Cette tâche devrait aboutir à la gestion des divergences, gestion qui permettra de leur faire un sort soit en les intégrant dans le corps de la langue standard en tant que structures concurrentes dont la survie dépendra de la compétition au sein du sous-marché linguistique de l'amazighe, soit en décidant de manière drastique de retenir certaines formes et d'en rejeter d'autres, sachant que l'option libérale, qui s'en remet aux lois du marché linguistique, à la richesse et à la vitalité linguistique, est préférable à l'option fondée sur l'arbitraire du réductionnisme. Idéalement, la gestion des formes divergentes et concurrentes devrait se faire par autorégulation du processus de normalisation.

L'issue du problème réside sans doute dans l'adoption d'une stratégie de standardisation progressive, graduelle et évolutive ; cette stratégie présente au moins deux avantages, d'une part, elle garantit la proximité sociolinguistique qu'offre le géolecte aux locuteurs des parlers appartenant à la même aire dialectale et culturelle; et, d'autre part, elle transcende les différences dialectales superficielles pour mettre un médium d'intercommunication à l'échelle de la communauté nationale à la disposition non seulement des locuteurs natifs mais aussi des arabophones. L'accomplissement des tâches d'insertion de l'amazighe dans son environnement présuppose l'existence d'une stratégie d'aménagement linguistique. Entendons par *stratégie d'aménagement linguistique* la vision et la mise en œuvre dans le cadre de l'intervention sur le statut de la langue et sur son corpus.

Questions de méthode

L'aménagement du corpus de l'amazighe nécessite l'adoption d'une méthodologie générale aussi rigoureuse que possible. La démarche globale pourrait comprendre plusieurs étapes, dont notamment :

(i) la constitution de bases de données linguistiques;
(ii) l'inventaire systématique des faits de convergence;
(iii) l'inventaire systématique des faits de divergence;
(iv) l'identification des faits de variation libre et des faits de variation inhérente;
(v) la construction d'une base grammaticale comprenant les faits de convergence sur les plans phonologique, morphologique, lexical et syntaxique;
(vi) l'implantation et validation empirique des produits réalisés à travers l'enseignement, les médias, la création littéraire, les usages sociaux et enfin
(vii) la régulation sur la base de la réception épilinguistique des produits à partir des attitudes, des motivations et des représentations des usagers.

Les moyens les plus sûrs de la standardisation de l'amazighe sont sans doute la mise à profit des convergences pan-amazighes et l'implantation la plus large possible des néologismes lexicaux. L'exploitation des convergences lexicales peut se faire dans le sens de leur normalisation sur les plans formel et sémantique, la normalisation ne signifie pas l'exclusion des items jugés périphériques, elle implique le traitement systématique des items appartenant aux mêmes champs sémantiques. Le traitement systématique des items périphériques se fera en fonction de leurs relations sémantiques : métonymie, synecdoque, hypéronymie, hyponymie, etc. Par exemple, on retiendra la lexie *ixf* « tête » comme étant l'item central car commun aux aires dialectales et l'on considérera les termes *azellif, azedjif, aqeṛṛu, agayyu, aqellal, ax^{w}sas,* etc.

comme étant périphériques car chargés de connotations sémantiques qui les éloignent du sémantisme de base; l'usage de ces derniers termes relèvera de l'ordre de la rhétorique et de la stylistique. La création lexicale, quant à elle, permet de produire des mots inédits en amazighe pour dénommer des concepts ou des objets nouveaux. N'appartenant à aucun dialecte particulier, ils peuvent être considérés comme un bien commun si l'on parvient à leur assurer une large diffusion à travers le relais de l'école, des médias, de la chanson et de la création littéraire. L'on contribuera par cette voie à créer un stock lexical commun aux locuteurs amazighophones susceptible d'élargir l'éventail des usages sociolinguistiques de l'amazighe. Il appert ainsi que la néologie a au moins deux vertus complémentaires : combler les lacunes de la langue en l'unifiant. La création terminologique ne devrait cependant intervenir qu'en cas de besoin certain. En effet, l'identification des besoins et leur hiérarchisation doit constituer une étape préalable à toute opération de création linguistique. Ainsi, une fois les besoins identifiés et hiérarchisés, les lacunes lexicales sont-elles répertoriées à partir des nécessités de communication et d'expression des locuteurs selon l'importance du champ notionnel considéré. Cette procédure intègre de manière fonctionnelle les besoins sociaux, la fréquence d'usage de l'item lexical proposé dans la communication et son poids dans la sémantique socioculturelle de la communauté. En d'autres termes, l'injection de termes nouveaux dans la langue devrait se faire de façon dosée et progressive afin de ne pas susciter des réactions de rejet à l'endroit d'un idiome «fabriqué» qui serait jugé socialement inacceptable.

La démarche efficiente en matière de création lexicale pourrait adopter un programme comportant quatre moments essentiels :

(i) la constitution d'une base de données lexicales relatives aux technolectes existant dans les grandes langues de communication;
(ii) la constitution d'une base de données techniques relatives aux expériences et aux approches de néologie lexicale et de terminologie à travers le domaine global de l'amazighe et à travers le monde;
(iii) la recherche fondamentale en matière règles de formation des mots en amazighe et en matière de néologie lexicale après identification et hiérarchisation des besoins; et
(iv) le pilotage des listes terminologiques auprès d'un échantillon de locuteurs représentatifs de la communauté amazighophone.

L'observance de ces règles prudentielles est une condition *sine qua non* du succès de l'opération d'aménagement du corpus. Elle n'est pas toujours effective si l'on en juge d'après la facture de certains lexiques, notamment ceux réalisés par des individus (v. Boudris, 1993; Oulhaj et Oudadess, 2013). Les

principaux griefs adressés à ces travaux sont la fréquence du calque à partir du français, la jonction des formants dans la composition, les artifices de la suffixation, la dysphonie de certaines occurrences sonores, la reproduction acritique de matériaux néologiques des prédécesseurs et la non pertinence de certains néologismes qui ne répondent pas à des besoins attestés (v. R. Achab (1996, p. 213 [2013]). Ces insuffisances démontrent si besoin est les limites de l'aménagement linguistique extra-institutionnel.

Conclusion

L'aménagement de l'amazighe s'inscrit dans un contexte particulier. Par le fait d'une demande sociale grandissante et d'une volonté politique résolue, l'amazighe connaît une situation inédite dans son histoire. Les défis à relever par la communauté amazighe au sujet de sa langue et de sa culture sont importants et les enjeux qu'implique leur nouveau statut constitutionnel sont considérables.

Certes l'aménagement est une tâche urgente mais l'urgence ne devrait pas conduire à l'improvisation et à la précipitation. Il s'agit en effet d'un processus qui doit s'étaler dans la durée, sans pour autant souffrir d'aucun blocage ; son enclenchement devrait encore moins être remis aux calendes grecques. La réalisation de cette tâche devrait en tout cas adopter une approche méthodique, rationnelle, progressive et flexible intégrant une démarche alliant la recherche, le pilotage, l'implémentation et la régulation. La standardisation de l'amazighe, à l'instar des langues émergentes, représente indéniablement une tâche dont il faut mesurer la gravité pour l'histoire future de la langue. C'est pourquoi une stratégie définissant les finalités, les objectifs à long, moyen et court termes ainsi que les moyens appropriés à sa réalisation devrait être conçue et implémentée dans un cadre institutionnel à caractère académique en mettant à contribution des équipes pluridisciplinaires comprenant des linguistes, des écrivains, des informaticiens et des professionnels, selon les besoins.

Sur le plan de l'environnement politique, l'opportunité majeure pour l'amazighe réside dans la constitutionnalisation de la langue et l'entame de son intégration dans le système éducatif et dans le paysage médiatique; l'environnement social est généralement réceptif, grâce aux activités de rayonnement culturel de l'IRCAM dans les différentes régions du pays, et les actions de revendication et de plaidoyer menées par la société civile sont des atouts appréciables. La principale menace réside dans le retard apporté à la promulgation des lois organiques afférentes annoncées dans l'article cinq de la Constitution. Sur le plan des forces de l'expérience accumulée, il y a la création même de l'IRCAM et l'ensemble des acquis importants qu'il a capitalisés dans les domaines de l'aménagement de la langue, de l'éducation,

de la culture, de la recherche sur les expressions littéraires et artistiques, etc. Parmi les faiblesses du bilan, signalons les lacunes en matière de travaux de terminologie et de confection des technolectes, les insuffisances de l'implantation des lexiques spécialisés dans les secteurs ciblés, à l'exception de l'éducation. La création du *Conseil national des langues et de la culture marocaine* et son bon fonctionnement, avec l'étendue des missions qui sont les siennes, permettront probablement de consolider les acquis de l'expérience, d'ouvrir d'autres chantiers et, consécutivement, de réduire les faiblesses de l'expérience antérieure.

Politique linguistique et revitalisation langagière*

Problématique

La globalisation des échanges linguistiques entre les communautés à langues hypercentrale, supercentrale, centrale et locale au niveau mondial (v. de Swann, 2001) induit des relations de contact, d'interaction, d'enrichissement entre ces langues mais aussi des rapports de compétition et de conflit au détriment des langues en danger (v. Tsunoda, 2005), Pour faire face à cette situation, les communautés dont les langues sont précarisées tentent de développer un certain nombre de stratégies de résistance et de revitalisation (v. Landry et al, 2006). Dans ce contexte, la question qui me semble pertinente pour débattre de cette problématique est la suivante: en quoi et comment la création terminologique contribue-t-elle à revitaliser les langues, à assurer leur capacité à être des langues vivantes répondant aux besoins de communication des individus et des communautés. Afin de contribuer à répondre à cette question, je suggère de focaliser l'analyse sur le cas de l'amazighe au Maroc, lequel constitue un cas d'école à travers le monde (v. Boukous, 2012).

Quelques considérations conceptuelles

Le champ de la terminologie

Un détour sommaire pour fixer les notions et les concepts. Entendons par « terminologie» l'ensemble des termes, rigoureusement définis, spécifiques à une science, une technique, un domaine particulier de l'activité humaine. La norme ISO 1087 définit la terminologie comme «l'étude scientifique des notions et des termes en usage dans les langues de spécialité ». En tant que discipline, la terminologie a pour objet l'étude théorique des dénominations des objets ou des concepts utilisés dans les différents domaines du savoir et de la connaissance; elle étudie le fonctionnement des unités terminologiques dans la langue, ainsi que les problèmes liés à la traduction, au classement et à la documentation (Pour le cas du Maghreb v. Messaoudi et Benramdane, 2013).

---

* Version revue de l'article « Terminologie et revitalisation de l'amazighe », paru dans *Les technolectes / Langues spécialisées en contexte plurilingue*, L. Messaoudi et P. Lerat (Coord.), p. 87-95, 2014, Publications du Laboratoire Langage et Société CNRST – URAC 56.

La langue, un système vivant

L'utilité de la terminologie dans le processus d'aménagement du corpus de la langue est évidente car la néologie et notamment la terminologie sont une nécessité pour qu'une langue demeure vivante et soit en mesure d'exprimer la diversité et la complexité du monde moderne. Les théoriciens du langage ont insisté sur la nature sociale de la langue et son caractère institutionnel (v. de Saussure, 1916; Martinet, 1960; Labov, 1972, etc.). Dans ce sillage, la sociolinguistique a développé une approche de la langue qui a justement le mérite de mettre en lumière l'interaction des facteurs structurels et des facteurs extralinguistiques, notamment l'impact des facteurs sociaux sur la variation langagière, l'évolution de la structure de la langue, son fonctionnement dans le contexte social, la distribution sociale de la langue en idiolecte, sociolecte, chronolecte, technolecte, etc.

La langue, d'abord un moyen de communication

La dimension sociale de la langue est intimement liée à sa fonction de communication, ce qui fait qu'elle se modifie, et évolue à travers le temps afin de s'adapter aux besoins de communication des communautés linguistiques. Pour schématiser, disons que si la communauté fait en sorte que sa langue réponde à ses besoins de communication alors elle est vivante; à l'inverse, si la langue ne répond pas aux besoins des locuteurs, c'est que ces derniers s'en détournent et du coup elle tombe dans l'obsolescence. Cette façon d'envisager la relation entre les locuteurs et leurs langues premières place la responsabilité des usagers de la langue au centre de la problématique de la revitalisation langagière ; elle signifie essentiellement que la langue n'est pas une abstraction décrochée de la réalité sociale mais bien un produit socioculturel. De cette prémisse il découle que la revitalisation langagière par la création néologique et terminologique est une activité volontariste d'intervention sur le corpus de la langue.

Stratégies de revitalisation langagière

Le bilan des initiatives en matière de création terminologique révèle cinq grands axes d'intervention :

L'inventaire des besoins et des ressources propres à la communauté;

(i) l'encouragement de la recherche terminologique ;

(ii) la mobilisation des acteurs, professionnels et traducteurs ;

(iii) l'inscription dans une concertation nationale et internationale pour créer les conditions de la participation des secteurs concernés et habilités en vue

d'assurer l'acceptabilité sociale en phase d'implantation de la terminologie ; enfin,

(iv) la concertation avec les organismes de normalisation au niveau international, notamment l'ISO.

Ces différentes axes prennent tout leur sens dans le processus de revitalisation langagière puisqu'il concerne à la fois les facteurs propres à l'écologie langagière, spécifiquement l'environnement macro et l'environnement micro, et les facteurs inhérents à la structure immanente de la langue, notamment l'aménagement lexical.

Revitalisation écologique

La revitalisation écologique est relative au processus d'intervention sur l'environnement langagier. L'environnement macroscopique concerne, notamment, les facteurs juridique, politique, économique au niveau de l'Etat, de la société et de la collectivité ; quant aux facteurs de l'environnement microscopique, ils ont trait aux représentations, aux attitudes, à la motivation, au comportement et au vécu des locuteurs et des langues au niveau de la famille et de l'individu. Le sort de la langue est ainsi tributaire de l'interaction entre les facteurs des deux ordres ; il dépend, en définitive, de l'issue des contradictions entre les forces du déterminisme social et celles de l'autodétermination communautaire, les premières vont dans le sens du renforcement de la langue dominante et, subséquemment, l'étiolement de la langue précarisée, et, à l'opposé, les autres forces sont des adjuvants qui impulsent la résilience et la résistance de cette langue.

Le processus de revitalisation écologique se fonde sur un ensemble d'actions volontaires menées par l'individu sur lui-même et dans sa famille, par la loyauté et rengagement de la communauté en faveur de sa langue, l'intégration de la langue dans les institutions (éducation, médias, services publics, etc.), la légitimation idéologique de la langue, la collaboration synergique entre les niveaux intracommunautaire et intercommunautaire, les rapports interactifs de subsidiarité entre la communauté et les institutions étatiques et, enfin, la mise en cohérence des projets d'action et leur mise en œuvre aux niveaux global et local, sachant que l'option idéale est celle de *la glocalisation*.

Revitalisation langagière par aménagement du corpus

L'intervention sur les facteurs écologiques favorise indéniablement le processus de revitalisation langagière, il n'en demeure pas moins que c'est une condition nécessaire mais non suffisante pour assurer les conditions d'une revitalisation effective de la langue, à travers l'aménagement de son

corpus, l'élargissement de ses fonctions et l'extension du répertoire des locuteurs. La revitalisation du corpus constitue une condition essentielle au renforcement du statut de la langue. Elle prend diverses modalités visant à gérer la variation au sein des structures phoniques, morphosyntaxiques, lexicales et rhétoriques dans le sens de la normalisation/standardisation de la langue. La finalité de cette intervention est de conduire, d'une part, à la réduction, à l'élimination ou encore à la spécialisation sémantique des formes natives dont les fonctions sont concurrentes et, d'autre part, à l'enrichissement du stock lexical de la langue. Sur ce dernier plan, les procédés généralement mis en œuvre par les aménageurs sont l'emprunt à d'autres langues pour combler les lacunes existantes et qui entravent la communication entre les locuteurs. Ces emprunts peuvent être intégrés à la langue d'accueil sans changement de forme et de sens, ce sont les xénismes, ou acclimatés aux structures phono-morphosyntaxiques et sémantiques de ce même langue. Les aménageurs peuvent, enfin, recourir à la création terminologique par les moyens qu'offrent les ressources grammaticales de la langue, notamment la dérivation, la Composition et la sémantisation (synonymie, hypéronymie, hyponymie, antonymie, etc.).

Dans le domaine de la néologie lexicale, la création terminologique occupe une place importante parmi les mesures qui renforcent la revitalisation langagière. L'aménagement linguistique consiste en l'application d'une politique terminologique qui prévoit des mesures prudentielles d'ordre méthodologique devant présider à l'adoption des nouveaux termes afin d'éviter de créer des «monstres linguistiques», ou des termes ne répondant pas aux besoins de la communauté linguistique, etc. Des critères pertinents doivent ainsi être pris en compte, notamment la nécessité, la transparence et la bonne formation grammaticale. C'est pourquoi l'aménageur devrait répondre aux questions suivantes avant de créer le nouveau terme et de lancer une procédure de son implantation:

(i) La création d'un nouveau terme est-elle indispensable pour désigner la notion à dénommer ?
(ii) Le terme suggéré est-il immédiatement associé à la réalité ou à la notion qu'il désigne?
(iii) Enfin, le terme proposé respecte-t-il le système morphonologique et syntaxique de la langue réceptrice ?

Expériences de revitalisation de l'amazighe

L'amazighe constitue la langue autochtone du Maroc, une langue parlée sous la forme de trois grands dialectes, le tarifite dans le nord, le tamazighte dans le centre et le sud-est, et le tachelhite dans le Haut-Atlas central et méridional et dans l'Anti-Atlas et le Souss. Jusqu'à une date récente,

l'amazighe a été une langue essentiellement orale mais avec et son intégration dans l'enseignement (2003) et dans l'audio-visuel (2010) et son officialisation (2011), il fait l'objet de mesures de normalisation et de standardisation de son corpus, notamment par la création terminologique.

Le contexte

La création terminologique est peu développée avant la fondation de l'Institut royal de la culture amazighe (IRCAM) en 2001. Depuis, la création terminologique devient un axe stratégique dans les activités de l'IRCAM ; l'objectif assigné à la création terminologique est de mettre à niveau la langue amazighe de façon à lui permettre de remplir ses fonctions de langue officielle dans les institutions publiques et son implantation dans le champ socio-économique.

Les réalisations

Les travaux réalisés dans le cadre associatif ont cependant aidé à créer des néologismes lexicaux à travers la réalisation de la terminologie de l'éducation et la traduction de certains documents comme la Déclaration universelle des droits de l'homme. A partir de 2004, la pratique terminologique de l'IRCAM a concerné notamment les domaines de l'éducation, des médias, de la politique, de la société, de la littérature, de la langue, etc., ce qui a donné lieu aux publications suivantes :

- *Amawal n tutlayt tamazight 1,* 2006, Vocabulaire de la langue amazighe, français -amazighe ;
- *Amawal amazigh n tjyulujit,* 2006, Lexique amazighe de géologie ;
- *Tamawalt inu lamzwarut,* 2008, Mon premier dictionnaire imagier amazighe;
- *Amawal n tutlayt tamazigh* 2, 2009, Vocabulaire de la langue arabe-amazighe; *CD*
- *tamawalt inu tawlafant,* 2009, Lexique imagier amazighe;
- *Amawal n tjṛṛumt,* 2009, Vocabulaire grammatical 1, amazighe, arabe, français, anglais;
- *Amawal n usmghns,* 2009, Vocabulaire des médias, amazighe-arabe-français-anglais;
- *Amawal anjṛṛum n tmazight asrus g twinas,* 2011, Vocabulaire grammatical. Application phraséologique, amazighe-arabe-français;
- *Amawal anmlan*, 2011, Lexique scolaire, amazighe-arabe-français ;

- *Tasnirmt tamazight n wnyawaḍ, 2012,* Terminologie amazighe de l'audiovisuel, amazighe-arabe-français-anglais.

On aura remarqué que les réalisations terminologiques de l'IRCAM ont surtout concerné l'éducation et les médias qui sont considérés prioritaires dans le plan stratégique de l'IRCAM. A côté de la création terminologique, il convient de noter également un effort fait dans le domaine de la traduction en amazighe, notamment celle de certains documents officiels comme la Constitution de 2011, la *Moudawwana* ou Code de la famille, la signalétique et l'organigramme de certaines institutions. Bien entendu, les documents traduits recèlent une terminologie inédite en amazighe et qui nécessite d'être organisée, classée et éditée en tant que telle.

La création terminologique, quelques problèmes techniques

La néologie, notamment dans le domaine de la terminologie amazighe, constitue une pratique dont le champ est longtemps resté ouvert à l'expérimentation, à l'initiative individuelle ou associative dont le ressort est de l'ordre de l'idéologie et du volontarisme visant à « enrichir, promouvoir et moderniser» l'amazighe. Cette tendance a eu le mérite d'impulser la création terminologique, de susciter l'intérêt de la militance ; elle a parfois conduit à des errements du fait de l'incompétence technique des apprentis terminologues (v. Achab, 2013).

La terminologie extra-institutionnelle se trouve ainsi parfois en contradiction avec le produit réalisé par l'institution réglementaire. Considérons quelques exemples tirés des travaux de l'IRCAM, des lexiques *Asawaliw amazigh atrar* (2013). Le traitement de ces exemples est fait ici selon trois catégories d'items: (i) ceux qui ont la même base et le même pattern; (ii) ceux qui présentent le même pattern et une base différente; et (iii) ceux dont la base et le pattern sont différents.

Exemples d'items à base et pattern communs

Item	*glose*	*base*	*glose*	*pattern*
asinag	institut	ng	chercher	a+s+i+ C_1+a-t- C_2
tamsmunt	association	mun	se réunir	t+a+m+s+C_1VC_2+t
akccum	entrée	kcm	entrer	a+ C_1C_2 C_2+u+ C_3
taskiwt/tusfciwt	structure	sku	bâtir	t+u+ C_1C_2V+G+t

Ces exemples montrent comment les produits de la pratique terminologique des uns et des autres peuvent converger à la fois par la base commune existante dans la langue et par l'adoption du même procédé de génération lexicale.

Exemples d'items à base différente et pattern commun

Item	glose	base	glose	pattern
amsasa	accord	sasa	accorder	a+m+$C_1V_1C_1V_1$
amtawa	accord	tawa	accorder	a+m+ $C_1V_1C_1V_2$
agraghlan	international	aghlan	nation	agr+aghlan
agranamur	international	anamur	national	agr+anamur

Les exemples précédents montrent des items qui diffèrent par la base verbale ou nominale mais générés selon le même procédé qui peut être dans le cas des deux premiers exemples celui de la formation du nom masculin singulier par préfixation du déterminant (a-) + le formant réciproque (-m) + base) ou dans les deux derniers exemples le procédé de la composition de *agr* + le substantif (nation, pays) ou le qualificatif (national).

Exemples d'items à base différente et à pattern différent

Item	*glose*	*base*	*glose*	*pattern*
Anmullu	syndicat	mullu	se solidariser	a+n+mullu
Tastanit	syndicat	?		t+astani+t
Afra	solution	fru	s'acquitter de	a+fr+a
Asry	solution	sry	solutionner	a+sry
Tasdasilt	basique	adasil	base	t+a+s+dasil+t
Asaskutan	basique	askutan	base	a+s+askutan
Tifrki	embargo	frk	?	t+ i+frk+i
Askrud	embargo	krd	?	a+s+krud
tamnḍawt	constitution	nḍaw	?	t+a+m+nḍaw+t
Amagawr	constitution	gawr	s'asseoir	a+m+agawr

Le dernier cas est celui des items lexicaux qui se distinguent aussi bien par la base que par le procédé de formation. La base, tout en étant différente peut, de surcroît, appartenir à des catégories morphosyntaxiques distinctes (nom *vs* verbe) ; le pattern est tantôt celui du substantif masculin (a+), tantôt celui du substantif féminin (t+). Parfois la base n'est pas attestée, ce qui rend obscure l'origine native du terme.

Exemples d'items empruntés

Dans certains cas, les sources donnent pour un objet, une notion ou un phénomène soit une dénomination native résultant d'un processus de formation appliqué à une base existante ou hypothétique soit une dénomination empruntée à d'autres langues. Voici quelques exemples :

Item	*emprunt*	*néologisme*
« téléphone »	ttilifun (emprunt au fr.)	agugsl < ?
«didactique »	tadidaktikiyt (emprunt intégré *via* l'arabe)	ashnadan <s+lmd
«démocratie»	tadimuqratiyt (emprunt intégré *via* l'arabe)	tagdudut < agdud
«démographie »	tadimugrafiyt (emprunt intégré *via* l'arabe)	agdudru < ?
« constitution »	adustur (emprunt intégré *via* l'arabe)	tamndawt < ?

Les exemples considérés révèlent des cas où les termes nouveaux proposés dans les lexiques et les dictionnaires sont identiques ; mais il arrive souvent que les termes en question soient différents, procèdent de base identiques mais de patterns différents ou l'inverse. Devant cette situation, l'aménageur du corpus de la langue se trouve devant un dilemme : faut-il éliminer certains néologismes pour éviter une concurrence inutile ou accepter les formes concurrentes pourvu qu'elles soient bien formées sur le plan grammatical et acceptables sur le plan sémantique et pragmatique ? il semble bien que la dernière option est la plus appropriée du point de vue sociolinguistique en considérant que l'approche polynormée, qui admet la pluralité des normes linguistiques, prône la libre concurrence des nonnes selon le principe « laisser-faire » les locuteurs pour choisir la forme qui leur convient le mieux dans la communication entre eux. Cette approche contribue aussi à l'enrichissement du lexique et au renforcement de l'expressivité.

Conclusion

Notre analyse de l'apport de la terminologie dans le processus de revitalisation des langues nous permet de faire deux constats majeurs et une proposition programmatique. Les facteurs extralinguistiques relevant des niveaux macro et micro interagissent avec les facteurs intralinguistiques relatifs au corpus de la langue pour assurer les conditions de la revitalisation langagière. Par implication, l'approche sociolinguistique et l'approche linguistique gagneraient à être "compactées" dans le domaine de l'aménagement linguistique. La terminologie enrichit indéniablement les langues, aussi bien les langues dominantes que les langues peu dotées ou précarisées, en leur permettant de mieux répondre aux besoins des locuteurs. La bonne pratique en matière de création terminologique est sans doute celle qui fait la part des convergences et des divergences. La phobie des divergences ne peut conduire les aménageurs à pratiquer la sélection des formes concurrentes pour imposer une norme unique. Bien au contraire, c'est la démarche inspirée de la polynomie et de la polydialectalité qui permet à la langue de rester au plus près des usagers et de leurs besoins, d'être douée de vitalité. Enfin, sur le plan programmatique, dans le cas du Maghreb, la revitalisation de l'arabe et de l'amazighe nécessite la conception et la mise en œuvre d'un plan stratégique qui clarifie la vision globale de la politique linguistique, ses finalités et ses objectifs, qui décline en plans d'action les tâches et les opérations à accomplir, et enfin mobilise les ressources humaines, financières et logistiques à même de rendre effectives la stratégie et la politique adoptées.

Politique linguistique et sous-marché des langues*

Problématique

Ayant contribué ailleurs à l'analyse du marché linguistique marocain (Boukous, 1995), nous nous sommes rendus compte de la complexité de la situation symbolique en raison du conflit de légitimités différentes et de la nature multiforme des enjeux en présence. Je voudrais ici poursuivre l'analyse de cette question en focalisant l'attention sur ce que l'on nomme non sans ambiguïté « la langue maternelle ». Nous partirons de la contradiction entre un postulat général et un constat à valeur empirique.

(i) Le postulat: La langue maternelle a une valeur symbolique centrale en ce qu'elle joue un rôle important dans le développement cognitif de l'individu, médiatise sa relation affective à son environnement familial, permet sa socialisation et constitue le code par lequel il donne un sens inaugural à son rapport au monde; et

(ii) Le constat: Il arrive, notamment dans les communautés soumises au processus d'extraversion, que la langue maternelle soit supplantée par une langue transactionnelle hégémonique qui répond mieux aux besoins sociaux; cette dernière monopolise alors un certain nombre de fonctions de formation, de communication et de production, réduisant ainsi la langue maternelle à sa plus simple expression, i.e. la langue de la mère biologique, cantonnée dans le champ familial, à moins qu'elle ne s'exile dans son dernier retranchement, le subconscient.

Dès lors, interroger la question de la langue maternelle constitue une entreprise dont la pertinence se mesure à l'acuité du changement socioculturel à l'œuvre dans les sociétés où le problème de la langue et de la culture implique des enjeux symboliques protéiformes. Dans le présent texte, cette interrogation passera par l'examen successif des questions suivantes: (i) le champ polysémique couvert par les différentes dimensions de la notion de *langue maternelle,* (ii) le processus d'acquisition de cette dernière, (iii) enfin, le problème de son insertion dans le système scolaire et dans l'éducation des adultes. L'analyse suggérée ici s'inscrit dans le cadre d'une démarche sociolinguistique fondée sur une approche théorique privilégiant la méthode documentaire critique. La

---

* Version revue de l'article paru dans *Voisinage, Mélanges en hommage à la mémoire de Kaddour Cadi*, Publications de l'Université Sidi Mohamed Ben Abdallah, Dhar El Mahraz, Fès, 1997, p. 35-66.

réflexion menée couvre différentes expériences à travers le monde, avec néanmoins une focalisation sur la question de la langue maternelle en Afrique subsaharienne et au Maroc.

Polysémie et multidimensionalité

Une question inaugurale s'impose: qu'est-ce que « la langue maternelle » ? La réponse à cette question n'est pas évidente tant elle suscite de débats académiques, idéologiques et politiques. C'est que la notion de *langue maternelle* est multidimensionnelle et partant polysémique (v. Skutnabb-Kangas, 1981).

La langue de la mère

La langue maternelle réfère étymologiquement à la mère biologique, i.e. la personne qui entretient des liens affectifs privilégiés avec l'enfant, qui communique le plus souvent avec lui et qui l'expose par conséquent à sa langue de façon durable. En d'autres termes, la langue de la mère est le code de l'intimité de l'être; c'est l'idiome par lequel l'individu inaugure son rapport à son environnement et construit sa relation à autrui. La relation à la mère est précoce ; certaines expériences ont montré que le fœtus réagit à la voix de la mère et *reconnaît* sa langue en réagissant de façon discriminante par rapport à des voix et à langues autres. C'est, chronologiquement parlant, la languie première de l'individu. Ces fonctions peuvent en fait être celles d'une langue autre que la langue maternelle pour peu que le locuteur y soit suffisamment exposé et qu'il en ait une maîtrise suffisante. Cette situation se rencontre communément dans les cas où la langue maternelle jouit d'un statut mineur et où le sujet se trouve en contact avec une autre langue plus puissante ou d'autres langues socialement plus fortes que la langue de la mère, ce qui conduit le locuteur à ne plus utiliser cette dernière qu'au sein de la famille ou même à ne plus en avoir qu'une connaissance passive.

La langue du développement cognitif

Pour bien saisir l'importance de la langue maternelle dans la configuration cognitive de l'enfant, rappelons deux théories qui expliquent bien la fonction structurante de la langue maternelle. La première théorie est relative à l'acquisition de la langue; elle postule que la bonne maîtrise de la langue première permet à l'enfant de mettre en place des capacités adéquates à l'apprentissage, i.e. des facultés cognitives générales comme l'intelligence et la mémoire, et des facultés plus directement liées au langage comme l'expression orale, l'expression écrite et la lecture. Ainsi, si l'enfant parvient à développer dans sa langue

première les prérequis conceptuels et linguistiques de l'acquisition de ces habiletés, l'apprentissage d'une langue seconde s'en trouve facilité (v. Cummings 1979). La seconde théorie est relative à la perte de la langue; elle postule que dans les cas d'aphasie, l'individu perd sa langue maternelle en dernier lieu, après la langue seconde et les langues étrangères; corrélativement, lorsqu'il recouvre la faculté de parole, il retrouve en premier lieu l'usage de sa langue maternelle (v. Jakobson 1969). Ces deux théories montrent l'importance de la langue maternelle dans la structuration et la maturation des facultés cognitives de l'enfant.

La langue maternelle n'est cependant pas directement liée à la mère biologique. En l'absence de cette dernière, toute autre personne qui intervient régulièrement dans l'éducation de l'enfant et communique intensivement avec lui, le soumet à sa langue et de ce fait le conditionne à parler cette même langue, laquelle devient sa *langue première*. Citons en guise d'exemple le cas des enfants orphelins éduqués dans les institutions caritatives chrétiennes de l'ère coloniale et parlant le français ou l'anglais avant d'apprendre leur langue maternelle, s'il leur arrive de l'apprendre.

La langue de la maîtrise

La langue première peut aussi être définie d'un point de vue linguistique, i.e. c'est la langue que l'individu connaît le mieux, celle dont il maîtrise à la fois la compétence linguistique et la compétence communicative. Postulons avec la théorie générative que le locuteur-auditeur natif intériorise la compétence de sa langue maternelle ou encore la grammaire de cette langue, c'est-à-dire un ensemble fini de règles qui le rend apte à produire et à comprendre parfaitement les énoncés de sa langue maternelle; ces règles comprennent des règles de génération de phrases, des règles de prononciation de ces phrases et des règles d'interprétation sémantique de ces mêmes phrases (v. Chomsky, 1986). En outre, le locuteur maîtrise une compétence qui l'habilite à communiquer de façon adéquate à l'aide de cette langue, c'est-à-dire à l'employer de manière appropriée aux conditions sociales, aux référents culturels et aux nécessités psychologiques de la communication et aux objectifs visés.

Cette définition pose un certain nombre de problèmes. En effet, dans les communautés où coexistent deux ou plusieurs variétés linguistiques, les locuteurs maîtrisent à des degrés divers ces langues et les emploient selon des paramètres extralinguistiques tels la situation de communication, l'interlocuteur, le message à transmettre, l'effet à produire sur l'auditeur, les référents culturels des codes employés, etc. De ce fait, la langue maternelle en contact avec d'autres langues occupe une position déterminée et remplit des fonctions précises dans le répertoire langagier des locuteurs. Ceci signifie

qu'elle n'est sans doute pas la seule langue à être maîtrisée et que le degré de sa maîtrise peut même être inférieur à celui d'une langue seconde ou d'une langue étrangère pour des besoins de communication spécifiques. Considérons l'exemple des Marocains dont l'arabe dialectal est la langue maternelle. Ces derniers communiquent par le moyen de cet idiome au sein de la famille et dans quasiment toutes les situations caractérisées par des relations à caractère personnel, i.e. celles marquées par la non-formalité ou l'informalité de l'interaction sociale. En revanche, dans les situations de communication caractérisées par la formalité des rapports sociaux, celles où les relations de rôles sont affirmées, ces locuteurs désertent leur idiome maternel pour employer d'autres langues considérées comme plus appropriées, en l'occurrence l'arabe standard, le français ou encore l'anglais. Laquelle de ces variétés linguistiques considérer comme étant leur langue première ? Il est difficile de répondre à cette question si l'on ne prend en considération que la maîtrise de la langue comme critère de définition. En effet, la complexité des rapports de communication dans lesquels sont impliqués les individus leur impose de maîtriser différentes variétés linguistiques, c'est-à-dire qu'ils pratiquent *a priori* une certaine forme de bilinguisme ou même de plurilinguisme. On sait en outre que ces locuteurs, à défaut de maîtriser l'ensemble des langues en présence dans leur communauté, ne maîtrisent que certains registres de ces langues, ceci pour dire que les variétés employées sont généralement en rapport de diglossie dans la pratique langagière des locuteurs.

La langue des usages sociaux

Selon une approche sociolinguistique, la langue maternelle se définit minimalement par son premier lieu d'acquisition, i.e. la famille, sa fonction de code de communion entre les interlocuteurs entretenant des relations personnelles et maximalement par l'intensité de ses usages, l'extension de ses domaines d'emploi et la variété de ses fonctions. Le locuteur natif est ainsi censé utiliser fréquemment sa langue maternelle dans les diverses situations de communication où il est en interaction avec d'autres locuteurs. La fonction première de la langue maternelle est donc la communication entre les locuteurs dans les contextes familial et social. Cependant, d'autres fonctions y sont à l'œuvre. En effet, les locuteurs emploient plus fréquemment leur langue maternelle pour exprimer leur affect (l'amour, la haine, la joie, la colère, etc.) qu'une langue seconde ou une langue étrangère. Le recours à la langue maternelle peut aussi se produire lorsque l'intention du locuteur est d'agir sur l'auditeur en le faisant plier à sa volonté, en lui intimant par exemple un ordre, la fonction privilégiée devient alors à valeur *conative*. Généralement, la raison n'intervient pas pour réguler l'expression de l'affect de l'individu, de ses émotions et de ses désirs; cette fonction est essentielle dans la langue maternelle car c'est le code

de l'intimité de l'être, de la communion entre allocutaires mais aussi de l'expression des pulsions comme l'agressivité et la phobie. Cela signifie-t-il pour autant que la langue maternelle soit fondamentalement la langue qui véhicule les manifestations de l'ordre du primaire ? Assurément non, car que ferait-on alors de la fonction poétique hautement élaborée dans le discours littéraire 'populaire' ou dans le *langage ordinaire* ?

L'acception qui fait de la langue maternelle l'outil de communication par excellence n'est pas toujours adéquate à la réalité. En effet, certaines langues maternelles se trouvent en position de langues minorées sur le marché linguistique et sont de ce fait marginalisées dans le répertoire langagier des locuteurs natifs. L'exemple de l'occitanophone en témoigne. En effet, ce dernier n'a que peu d'occasions de parler sa langue maternelle à l'école, dans la rue, au travail, au marché, dans l'administration, au tribunal, etc.; il peut tout au plus employer l'occitan dans le cercle familial et au sein du réseau occitaniste. Il est en quelque sorte contraint de parler plus le français que l'occitan en raison du statut respectif de ces langues et de leur valeur sur le marché linguistique; il ne s'agit pas d'un choix laissé à la libre décision du locuteur mais d'une conséquence de la structuration du marché linguistique français, i.e. hégémonie du français et minoration de l'occitan (v. Marcellesi, 1981).

La langue de la psyché

Sur le plan psychosociologique, la langue maternelle jouit d'un ensemble de propriétés mélioratives traduisant des dispositions favorables de la part des locuteurs natifs. Elle se définit notamment par une attitude langagière positive, une motivation de type intégratif, c'est-à-dire que pour ces locuteurs l'usage de la langue maternelle implique une adhésion affective à la communauté dont c'est la langue première, adhésion totale englobant la pluralité des dimensions de son identité, notamment les dimensions historique et culturelle. En outre, ces locuteurs intériorisent des représentations mentales positives de leur langue maternelle, elle est ainsi parée d'une aura dont les fonctions mythique et symbolique ne sont pas des moindres. Par exemple, pour les Arabes en général, l'arabe classique, bien qu'il ne soit pas langue maternelle, est perçu comme *la meilleure des langues, la plus belle, la plus logique,* etc. (cf. Ferguson, 1970).

Le statut de la langue maternelle est cependant différent dans les situations où elle est en contact avec d'autres langues. Lorsqu'elle est socialement minorée, *l'habitus* des locuteurs est généralement structuré de telle sorte qu'ils développent des attitudes, des motivations et des représentations favorables à la langue seconde; la langue maternelle peut même recevoir des attributs défavorables. C'est le cas des groupes

minoritaires ou minorés qui développent un sentiment d'infériorité en raison de la tension existant entre le *moi* stigmatisé et le *surmoi* stigmatiseur. Le dépassement de l'intériorisation linguistique et culturelle prend la forme de la recherche de l'assimilation au groupe dominant, ou perçu comme tel, et l'acquisition perfectionniste de la langue et de la culture de ce groupe à travers le processus de *sublimation*. Le rejet de la langue première et de sa culture et l'acculturation au modèle linguistique et culturel hégémonique provoquent chez les sujets un sentiment de haine de soi-même *(auto-odi)* et un phénomène *d'aliénation* (v. Ninyoles, 1969; Lafont, 1967). Prenons deux exemples pour illustrer notre propos. Le premier nous est fourni par les enfants amazighes qui, en butte aux vannes et aux railleries de leurs camarades arabophones, refoulent leur langue maternelle et interdisent à leurs mères de venir les chercher à la sortie de l'école ou évitent les membres de leur famille dans la rue de peur que ces derniers ne s'adressent à eux en amazighe. Le second exemple se rapporte aux Gallois d'Australie qui préfèrent substituer la langue et la culture anglaises à la langue et la culture galloises, ces dernières ne constituant pas à leurs yeux une valeur centrale à préserver et à promouvoir (v. Smolicz, 1992).

La langue de l'identité et de l'identification

La langue maternelle d'un groupe déterminé est celle à laquelle il s'identifie et par le moyen de laquelle il est lui-même identifié. Pour l'enfant, c'est un *médium* qui lui permet d'acquérir un ensemble de valeurs et de normes qui le rattachent à son groupe à travers le processus de socialisation. La langue sert ainsi de canal à l'ancrage social de l'individu, elle est conçue comme un symbole d'identification au groupe, aussi la loyauté à l'égard de la langue maternelle devient-elle un acte à valeur d'allégeance symbolique au groupe d'appartenance. Par exemple, les amazighophones qui affichent une attitude résolument positive à l'égard de leur langue maternelle, en la reconnaissant comme une valeur centrale dans leur système de références, considèrent cette langue comme un symbole d'expression identitaire. De même, dans l'idéologie arabiste, la langue arabe reçoit la fonction de langue référentiaire, de support de l'unité arabe; l'arabisation représente ainsi la *face culturelle* de l'indépendance (v. Ghallab, 1993).

Le sentiment identitaire attaché à la langue maternelle constitue un indice puissant de la relation affective à cette langue et partant à la place considérable qu'elle occupe dans la formation de l'être et dans la configuration de l'identité collective. Ce sentiment est d'autant plus remarquable qu'il se manifeste en dépit des sanctions économiques, politiques et sociales auxquelles sont en butte les locuteurs des langues minorées. L'individu peut cependant être défini aussi de l'extérieur

comme appartenant à tel ou tel groupe, son appartenance linguistique ne résulte plus de son propre choix, de son attitude, de son attachement à une langue donnée. Il est cette fois-ci identifié par les autres comme membre d'une communauté linguistique ou d'un groupe ethnolinguistique, c'est une identification non plus interne mais externe. Par exemple, les amazighophones sont identifiés par les arabophones comme *Chleuhs* ou comme *Rifis* par l'usage que font ces derniers de leur langue maternelle; de même et de manière indifférenciée, les Maghrébins sont *étiquetés* comme Arabes en Europe occidentale, etc.

L'identification par la langue maternelle constitue sans doute avec les marques culturelles, comme l'habillement et la pratique religieuse, le trait distinctif primitif par lequel s'opère le classement des individus. Il est cependant des cas où l'identification linguistique n'est pas aisée parce que biaisée par le comportement langagier paradoxal des sujets qui préfèrent s'identifier au groupe hégémonique par l'usage de sa langue, par le fait de substitution langagière. Il est d'autres cas où les sujets sont *pris en sandwich* entre deux identités, c'est le cas des Chinois d'Amérique qui sont identifiés comme des Chinois par les Américains et comme des Américains par les Chinois de Chine. Le rejet de l'identité première exclusive et le régime de la double identité constituent généralement le lot des communautés symboliquement minorées et peuvent ainsi induire des effets de dysfonctionnement identitaire. L'alternative devant laquelle se trouvent alors placés les sujets est d'opter soit pour une *identité cumulative* soit pour une *identité dissociative,* la première option conduit à réaliser un compromis entre les différentes facettes de l'identité en privilégiant leurs convergences, la seconde option consiste à mettre en exergue l'identisation, i.e. l'affirmation d'une identité exclusive et absolue (v. Boukous, 1995).

Au terme de cette revue de la littérature sur la polysémie de la notion de langue maternelle et de ces multiples dimensions, risquons une définition *compactifiée:* la langue maternelle est idéalement la langue première du locuteur, celle dont il maîtrise la compétence linguistique et communicative, qu'il emploie pour l'essentiel de ses besoins de communication, par le truchement de laquelle s'effectue sa socialisation, et celle par laquelle il s'identifie et au moyen de laquelle il est lui-même identifié.

Acquisition ou apprentissage ?

L'une des questions les plus controversées en matière de développement du langage est celle de savoir si le langage est inné ou s'il est appris par l'enfant. Il existe sur cette question deux théories, l'une est dite *behavioriste* (v. Skinner, 1957) et l'autre *innéiste* (v. Chomsky, 1986). La théorie behavioriste affirme que l'enfant apprend à parler par imitation des données linguistiques captées dans son environnement linguistique, en procédant à des associations entre *stimuli* et réponses sonores sur la base de la similarité et de la contiguïté des structures au moyen du renforcement de l'inculcation de la grammaire par l'environnement et de l'imitation de son comportement verbal par l'enfant. Quant à la théorie innéiste, elle postule que l'enfant parvient à comprendre et à parler parce que son cerveau comporte une faculté de langage faisant partie du patrimoine génétique de l'espèce humaine; elle est conçue comme un *schéma fixe inné* comprenant des *universaux* linguistiques (ou une grammaire universelle) dont la grammaire des langues particulières ne sont que des dérivations par transformation.

La supériorité de la seconde théorie sur la précédente est évidente. Donnons un seul argument: on observe aisément que l'enfant est en mesure de produire des énoncés auxquels il n'a pas été exposé auparavant; s'il lui fallait avoir entendu tous ces énoncés, les imiter et subir la procédure de renforcement avant de les réaliser dans des situations concrètes, il lui faudrait plusieurs siècles d'apprentissage, or il est capable de comprendre et de parler sa langue première avec une facilité et une rapidité déconcertantes. Comment expliquer ce fait sinon en postulant que l'enfant est capable d'induire les principes régissant la langue, i.e. de construire mentalement la grammaire de cette langue à partir des données linguistiques de son milieu. Cette théorie est largement basée sur des hypothèses mais elle a l'avantage d'expliquer des phénomènes qu'autrement il est malaisé de comprendre. Quant aux rapports entre la structuration de la fonction symbolique générale chez l'homme et la formation du schéma langagier fixe universel, ils constituent une matière de recherche en cours. Grand spécialiste en la matière, Piaget (1968) soutient que le développement cognitif précède le langage et que le développement de l'intellect chez l'enfant s'effectue à travers son interaction avec l'environnement; le rôle du langage dépend du degré de son intervention dans cette interaction, i.e. il peut accroître ou faciliter le développement cognitif mais il ne le structure pas en lui-même.

Processus d'acquisition de la langue maternelle

A ma connaissance, il n'existe pas d'étude consacrée à l'acquisition de la langue maternelle par l'enfant marocain, c'est pourquoi on ne peut avancer des généralisations empiriques permettant de suggérer un modèle d'acquisition qui lui soit particulier et qui serait susceptible de contribuer à confirmer ou à infirmer la théorie générale. Dans ce qui va suivre, le recours à la littérature psycholinguistique se justifie par cette lacune même mais aussi par le fait qu'il est établi que le langage se développe *grosso modo* selon les mêmes modalités dans toutes les cultures. Les différences constatées dans le développement langagier entre les enfants dépendent, semble-t-il, plus des opportunités accordées à l'enfant pour s'exprimer et communiquer que de facteurs génétiques ou culturels (v. Hollos and Cowan, 1973).

Des études ont montré que la communication s'établit entre la mère et son enfant déjà au stade fœtal, l'enfant réagit à la voix de sa mère avec encore plus d'évidence dès sa naissance, le *dialogue* entre eux prend la forme d'une interaction vocale, l'enfant répond aux paroles de sa mère par des vocalisations dont le rythme est construit sur le *pattern* du langage de sa mère; la réaction de l'enfant est liée à la présence de la mère, en effet, les vocalisations diminuent d'intensité ou cessent en l'absence de cette dernière (v. Dworetzky, 1984). On peut donc affirmer que la langue maternelle structure la compétence langagière de l'enfant dès sa prime enfance, lors de la phase pré-sémiotique. Dire que l'enfant communique avec sa mère à cet âge est à la limite de la métaphore, ceci ne signifie évidemment pas qu'il maîtrise la langue au point de s'exprimer au moyen de phrases. La maîtrise de la langue maternelle est un processus lent et complexe qui va de pair avec la maturation des facultés cognitives de l'enfant. La phase initiale est celle dite du *gazouillis* où l'enfant apprend à se servir de ses organes de la phonation en produisant des émissions d'allure vocalique; le plaisir apparent qu'il prend à découvrir ses capacités phonatoires en jouant avec ses organes articulatoires a conduit à dire que le langage à ce stade a une fonction *ludique;* cependant, *ludique* faisant penser à un jeu gratuit, il serait peut être plus juste de considérer que par le *gazouillis* l'enfant cherche à établir la communication avec son environnement, notamment sa mère, avec laquelle il a une relation privilégiée.

L'emploi du langage articulé ne se réalise qu'avec le développement du système nerveux de l'enfant et de l'ajustement de son appareil vocal, ce sont les conditions de passage à la phase sémiotique. C'est à partir de 6-7 mois que l'enfant commence à articuler des phonèmes isolés suffisamment identifiables; selon les études réalisées auprès d'enfants dont la langue est une langue indo-européenne, les premiers sons acquis sont les voyelles /*i, a,*

u/ et les consonnes */p, t, k/* (v. Jakobson, 1969). On peut discuter de l'universalité de ce système primitif en disant par exemple que dans des langues comme l'arabe et l'amazighe, il n'existe pas de consonne /p/. A cette objection on peut répondre que c'est plus l'ordre labial qui est concerné qu'un phonème spécifique, néanmoins /p/ étant phonologiquement moins marqué que */b/* marqué par le voisement, ou */m/* par la nasalité, il est raisonnable de postuler que c'est ce phonème qui représente le candidat à apparaître en premier lieu.

Suivant cette dernière hypothèse, on postulera que l'enfant acquiert un système phonologique initial structuré par des oppositions maxima, i.e. antériorité *vs* postériorité et fermeture *vs* ouverture, ce qui lui permet de produire par exemple des suites comme */pi, pa, pu, ti, ta, tu, ki, ka, ku/* qui permettent par réduplication de produire des séquences comme */pipi, papa, tata, kaka/,* etc. L'enfant apprend ensuite à combiner ces sons pour produire des séquences phonématiques mettant en jeu des contrastes plus complexes, il réalise par exemple des suites comme */mama, pâti, kaku/,* etc. Il a été remarqué que lors de la *lallation,* l'enfant émet des sons et des suites de sons qui ne sont pas nécessairement attestés dans sa langue maternelle, d'ailleurs même l'enfant dont les parents sont muets les émet. Ceci semble conforter l'hypothèse selon laquelle la *lallation* est un phénomène universel correspondant à une phase de maturation du cerveau de l'enfant et se produisant à la même période, indépendamment des conditions particulières où il vit. Ajoutons en outre qu'à ce stade l'enfant ne produit pas encore des morphèmes; les manifestations phonatoires globales qu'il réalise sont inanalysables en segments distincts; d'ailleurs, lui-même n'est pas en mesure de segmenter en unités discrètes les émissions qu'il perçoit; il n'est pas étonnant alors qu'en réponse à ces émissions, il réalise des signes dont le signifié reste imprécis et le signifiant approximatif.

L'étape suivante intervient entre 9 et 14 mois, étape durant laquelle l'enfant procède à un réajustement de ses latitudes phonatoires en éliminant progressivement les sons et les séquences de sons étrangers au système phonologique de sa langue maternelle, c'est la phase dite de « contraction phonétique » ou « d'ajustement » des principes de la phonologie universelle aux données spécifiques de la phonologie de sa langue première. Lors de cette phase, l'enfant acquiert aussi la prosodie de sa langue maternelle en imitant le rythme de sa phrase, sa courbe intonative et son schème accentuel; l'imitation est tellement réussie parfois que les parents ont le sentiment que leur enfant parle, en fait il n'en est rien, preuve en qu'il est incapable de reproduire ce qu'il aurait articulé.

La phase proprement linguistique commence en général, à partir de 9 mois lorsque l'enfant prononce son premier mot. Les observations faites en matière d'apprentissage de la langue maternelle par l'enfant révèlent que ce dernier commence par les mots concrets les plus usuels, ceux qui sont le plus souvent employés dans son milieu familial, l'acquisition des mots abstraits, ceux qui n'ont pas de référents immédiats et perceptibles, se fait plus tard. Ce stade est donc caractérisé par l'emploi d'un 'énoncé' composé d'un mot unique, c'est le stade de « l'holophrase ». II faut préciser ici que l'enfant comprend le sens de certains mots sans les employer; en effet, on sait empiriquement que l'intellection précède la production langagière.

Entre 18 et 20 mois, l'enfant accède au stade universel des *duos,* des énoncés à deux mots; ces mots ne sont pas n'importe lesquels, ce sont les plus importants sur le plan communicationnel dans un énoncé émis par l'adulte. Ainsi, à ce stade, dit stade de la « parole télégraphique », l'enfant réduit à deux mots-clés des énoncés complexes, cette parole se caractérise par l'absence de morphèmes fonctionnels, des marques temporelles, casuelles, de genre, de nombre, de conjonctions, de prépositions, etc. Ces énoncés simplifiés ont une structure où l'ordre des mots est rigide, les types les plus fréquemment attestés sont les suivants: sujet + prédicat; sujet + objet; sujet + attribut; en l'absence de mots fonctionnels, l'ordre des mots indique leur fonction et de ce fait détermine le sens de l'énoncé.

Au cours de la troisième année, l'enfant acquiert les signes morphologiques et avec eux il parvient à distinguer au fur et à mesure les classes fonctionnelles des signes, le 'verbe' s'oppose au 'nom', à 'l'adjectif' à 'l'adverbe', etc. La distinction des éléments en classes fonctionnelles s'accompagne de la formation des signes grammaticaux permettant la classification de ces éléments en 'article', 'désinence', 'préposition', etc. Quant au verbe, il est identifié dans un énoncé du fait qu'il s'accompagne de désinences personnelles alors que dans les éléments à fonction nominale, la différenciation se fait avec l'acquisition des signes morphologiques, comme les désinences, les prépositions et l'ordre. L'acquisition du système verbal se fait d'abord par l'emploi des formes régulières et leur généralisation par application de l'analogie par la 4è proportionnelle aux formes irrégulières, et ensuite par l'utilisation des formes irrégulières; comme on le voit, l'acquisition du langage présuppose la maturation des facultés cognitives de l'enfant.

Le processus d'acquisition de la langue maternelle implique à tous les stades l'immersion de l'enfant dans son environnement familial, notamment l'intervention permanente de sa mère et/ou de son père; ces derniers bien souvent produisent des énoncés simples, bien articulés, avec des constituants immédiatement perceptibles par l'enfant; ce type de

langage est appelé « caretaker speech » ou encore « motherease ». La facilitation du langage par les parents aide indiscutablement l'enfant à progresser dans l'acquisition de sa langue première.

Conclusion

L'exposition de la polysémie inhérente à la notion de langue maternelle fait ressortir que les ambiguïtés de cette notion sont dues au réductionnisme des approches adoptées dans sa définition. Ainsi, lorsqu'on ne perçoit qu'une seule dimension de la langue, on tombe nécessairement dans des confusions théoriques et partant on risque de retenir des options erronées quant à la conception de la politique linguistique et on peut être conduit à faire des choix inadéquats quant à la langue d'enseignement tant au niveau scolaire qu'à celui de la formation des adultes. Mais par-delà la formation du citoyen, la question de la langue demeure un problème qui participe du *retournement du monde* actuel (Badie & Smouts, 1992), en prenant tantôt une modalité de type identitaire nationalitaire, nationiste ou spiritualiste et tantôt celle de la sécularisation à base contractuelle visant avant tout l'efficacité économique. Grave question esquissée dans l'entrée en matière de ce texte et à peine effleurée dans son corps et que nous explorerons en profondeur dans les chapitres suivants. en relation avec la problématique de la politique linguistique.

Politique linguistique et compétition langagière*

Problématique

Si les langues maternelles, en l'occurrence l'amazighe et l'arabe *darija*, ne disposent pas de tous les atouts nécessaires pour bien se défendre sur le marché linguistique, on ne peut cependant assimiler la situation de l'arabe *darija* à celle de l'amazighe. En effet, indiscutablement, le premier idiome est doté de fonctions sociolinguistiques et jouit d'usages sociaux qui le positionnent bien mieux que l'amazighe sur l'échelle des valeurs linguistiques. Ceci est d'autant plus vrai que les rapports qu'entretiennent l'arabe *darija* et l'amazighe sont des rapports de compétition qui agissent en faveur de l'arabisation au détriment de l'amazighe depuis des siècles et qui ont conduit à la situation présente où la langue historique du pays est devenue un idiome subalterne, au bénéfice de l'arabe *darija*, principalement (W. Marçais, 1938, 1956; Grandguillaume, 1983; Kably, 1993).

La situation de l'amazighe est encore largement défavorable en dépit des récents développements qui pourraient changer les termes de la compétition entre l'arabe *darija* et l'amazighe. En effet, ce dernier bénéficie désormais de la légitimation officielle après sont officialisation à la faveur de l'adoption de la constitution de 2011 et de la mise en œuvre attendue des lois organiques qui devraient implémenter son nouveau statut en lui ouvrant des horizons inédits dans les domaines de l'éducation, de la communication, de la culture et de la recherche. Sans se lancer dans des conjectures de prospective linguistique, on peut affirmer que la politique linguistique de l'Etat marocain, qui a marginalisé l'amazighe jusqu'en 2001, semble vouloir intégrer ce dernier en le dotant d'une légitimité certaine. Ceci ne manquera sans doute pas de modifier certains aspects de la situation sociolinguistique du Maroc dans les années à venir.

Fonction véhiculaire *vs* fonction vernaculaire

La réduction lente mais progressive de l'espace et des sous-champs dans lesquels l'amazighe est traditionnellement en usage est un fait historique attesté depuis la constitution de l'Etat centralisé qui impose ses décisions à l'ensemble de l'espace national par le moyen de ses institutions, décisions qui relèvent à la fois de l'ordre matériel et de l'ordre symbolique. En outre, sur le plan démographique, on enregistre une régression relative de la proportion des locuteurs amazighophones, même si dans l'absolu la population amazighophone n'a sans doute

* Texte révisé de la conférence "Diversité et compétition linguistique" donnée à l'Université Ibn Zohr, Agadir en mai 1999.

jamais été aussi importante qu'aujourd'hui en raison de l'accroissement démographique dans les régions rurales (v. Boukous, 2012). De nombreux facteurs sont à l'origine d'une telle régression, les uns sont objectifs et les autres subjectifs; les premiers tiennent à la marginalisation des langues vernaculaires par les mécanismes qui régissent les formations sociales et économiques centralisées et les seconds relèvent des facteurs inhérents à la langue amazighe elle-même comme l'oralité, la non-standardisation et la dialectalisation, et évidemment la volonté conscient ou non de la communauté amazighe elle-même. La situation de l'arabe *darija*, en revanche, se trouve affermie par sa fonction véhiculaire. En effet, cet idiome représente la variété la plus largement utilisée par le nombre de ses locuteurs (80% de la population globale, y compris les amazighophones bilingues) et par l'espace qu'il couvre (60% du territoire national depuis l'intégration des régions sahariennes). De fait, il constitue la *lingua franca* nationale dans la mesure où il sert d'outil de communication pour les besoins de la vie quotidienne, d'une part dans la communication entre arabophones, quel que soit leur parler, entre arabophones et amazighophones, et, d'autre part, entre les amazighophones appartenant à des aires dialectales éloignées, par exemple entre un locuteur du tarifite et un locuteur du tachelhite.

Par l'effet de la déstructuration des bases de l'économie rurale, de l'émigration qui lui est subséquente et par l'action des forces centrifuges, les locuteurs amazighophones ont tendance à marginaliser, sinon à abandonner, leur idiome maternel en s'intégrant dans les structures de la ville. Le processus de perte de la langue maternelle s'illustre dans les différentes étapes du bilinguisme amazighe-arabe dialectal, qui est en fait un bilinguisme de substitution. Cette situation relève d'ailleurs moins du bilinguisme que de la diglossie, une diglossie qui est elle-même instable, transitionnelle. Dans la première étape de ce processus, l'essentiel du répertoire communicatif des locuteurs se déroule en amazighe. Ensuite, vient une étape marquée par la diglossie amazighe-arabe dialectal, où le degré d'usage de l'amazighe est aussi important que celui de l'arabe dialectal, le choix de l'une ou l'autre langue se fait en fonction des situations de communication dans lesquelles sont impliqués les locuteurs. Puis suit une étape où les usages de l'amazighe deviennent marginaux par rapport à ceux de l'arabe dialectal, l'amazighe se retranchant quasiment dans le réduit familial. Il arrive, enfin, que chez les sujets de la troisième génération la maîtrise de la langue maternelle soit purement passive. Ce schéma général trouve sa parfaite illustration dans les situations où l'amazighe est en position de dépendance suite au contact avec des langues plus fortes, essentiellement en contexte urbain.

Le processus suivant lequel s'effectue la perte de l'amazighe est similaire à celui que connaissent les langues immigrées et qui est souvent décrit dans la littérature sociolinguistique (cf. Haugen, 1972; Fishman, 1972; Dorian, 1982; Boukous, 1993). Les différents cas étudiés montrent en effet que la dominance des langues fortes sur le marché des biens symboliques rend progressivement obsolètes les habitudes linguistiques et culturelles des groupes dominés, qui se plient ainsi, sous l'effet d'une violence insidieuse, invisible et silencieuse, aux normes nouvelles imposées par le marché linguistique (Bourdieu 1982).

Effets de la dominance symbolique

II ne faudrait cependant pas conclure de cette situation que la langue amazighe soit en voie d'extinction, parce que, d'une part, elle continue d'être l'idiome le plus important dans les régions rurales amazighophones et que, d'autre part, quelques uns des indices de sa résilience au niveau de certains champs apparaissent dans les études menées sur le terrain (v. Gravel 1979; Boukous 1981). Par exemple, les étudiants amazighophones inclus dans l'échantillon qui a fait l'objet de l'enquête de Gravel (1979, p. 307-312) préfèrent employer leur langue maternelle plutôt que l'arabe dialectal dans la plupart des domaines d'usage, notamment dans les conversations familiales, l'expression des sentiments et la chanson; cependant, en majorité, ils déclarent être plus à l'aise pour converser en arabe dialectal en dehors de la famille. On peut, néanmoins, difficilement contester que l'amazighe constitue la variété surdominée sur le marché linguistique marocain dans la mesure où il est dominé à la fois par les langues puissantes (l'arabe standard et le français), qui l'excluent des champs dispensateurs de profits matériels et symboliques substantiels, à savoir l'économie moderne, la culture savante, les institutions publiques et privées, etc. . L'amazigh est également en compétition avec l'arabe dialectal, qui s'étend à ses dépens sur son propre terrain, c'est-à-dire dans les domaines, les usages et les fonctions sociolinguistiques propres aux langues maternelles.

Les locuteurs amazighophones installés en ville pratiquent généralement la diglossie amazighe-arabe dialectal; le cadre familial, le monde de l'intériorité et de l'intra-muros affectif deviennent alors le domaine privilégié de l'amazighe, tandis que l'extériorité, le dehors où prédomine la transaction sociale est réservé à l'arabe dialectal, du moins dans les champs que n'occupent pas les langues fortes, l'arabe standard et le français. Ce qui semble caractériser cette situation diglossique, c'est le jeu des stratégies d'assimilation et de dissimilation développées par les locuteurs, i.e., assimilation aux détenteurs du pouvoir symbolique par la tentative d'appropriation des langues fortes et dissimilation d'avec les locuteurs à faible capital linguistique. Les locuteurs des langues premières, plus généralement les amazighophones, participent ainsi de fait (sciemment ou non) à l'obsolescence de leur idiome maternel.

On croit souvent que l'arabisation des Amazighes est le fait de l'arabe standard, cette vue est contestable car les locuteurs amazighophones conçoivent l'arabe standard fondamentalement comme la langue de la religion islamique, ils l'apprennent à travers l'apprentissage du Coran et des sciences religieuses à la mosquée, dans les médersas traditionnelles ou à l'école publique; c'est pour eux la langue du sacré, elle n'est pas employée comme langue de communication dans la vie quotidienne, qui est le domaine de l'amazighe, l'idiome exclusif utilisé pour tous les besoins communicationnels non-liturgiques jusqu'à une date récente. C'est pourquoi l'amazighe peut parfaitement subsister dans le cadre d'une situation de diglossie avec l'arabe standard car il continuerait, dans l'hypothèse la plus défavorable, à avoir les mêmes fonctions, à être employé dans les mêmes domaines et à garder le même statut que ceux qui sont les siens depuis des siècles. L'arabe dialectal, en revanche, investit les champs mêmes qui sont supposés être le domaine exclusif de l'amazighe, à savoir la famille, la rue, la culture locale, etc. Il semble donc, contrairement à ce que d'aucuns pensent, que la reconnaissance de la légitimité de la dominance de l'arabe standard par les locuteurs natifs de l'amazighe ne met pas en péril ce dernier, à l'opposé de l'action corrosive qu'exercé sur lui l'arabe dialectal.

Au terme de la description des facteurs externes et internes qui conduisent au changement dans les structures et les usages de l'amazighe en situation de contact avec d'autres langues, on peut représenter le processus de *diglossie conflictuelle* que vivent les amazighophones dans un continuum où le locuteur passe d'une situation idéale où il ne parle que L1 à une phase finale où il est totalement assimilé à L2, en passant par les différentes étapes de la diglossie instable. Les contradictions entre les langues premières peuvent donc être mortelles parce qu'elles sont animées d'une logique de l'anéantissement. Le discours utopiste sur la coexistence pacifique des langues maternelles relève ainsi d'une conception naïve de l'identité première et d'une appréciation idéaliste de l'interaction des produits symboliques.

Usages sociaux de l'amazighe et changement linguistique

Les facteurs externes qui régissent le changement linguistique en amazighe ont des effets notables au niveau des usages et des fonctions que les amazighophones assignent à leur langue première, d'autant que la réalité sociolinguistique de cette dernière agit sans conteste sur la motivation, l'attitude et la représentation linguistiques des amazighophones en les poussant à marginaliser leur idiome maternel dans leur pratique langagière. Les travaux dont nous avons pris connaissance (Gravel, 1979; Bouhjar, 2002; Slimani-Dirèche, 1990; Bentahila et Davies, 1992) révèlent, en effet, que les amazighophones impliqués dans une situation de contact avec d'autres langues vivent dans un régime linguistique de *diglossie conflictuelle,* i.e., ils

tendent, d'une part, à réduire l'emploi de L1 au domaine familial et à étendre celui de L2 aux autres domaines de communication, et d'autre part, à perdre progressivement l'usage de la première langue.

Les étudiants amazighophones de l'échantillon de l'étude de Gravel (1979: 307-312), sont un exemple intéressant de locuteurs amazighophones qui ont des usages limités de Ll. Certes, ils font montre d'un certain attachement à leur langue maternelle, la majorité d'entre eux considèrent l'amazighe comme la langue qu'ils préfèrent utiliser dans la communication orale avec leurs parents et avec d'autres amazighophones; c'est aussi leur code préféré dans l'expression de l'affectivité et de la culture locale, en particulier la chanson. Mais, interrogés sur la langue qu'ils utilisent le plus généralement dans la communication, ils optent à une large majorité pour l'arabe dialectal. dans le même sens, l'enquête de Bentahila et Davies (1992), portant sur le changement linguistique au Maroc, confirme le précédent constat.

En effet, l'observation du comportement langagier des amazighophones appartenant à trois générations indique que l'usage de l'amazighe se réduit progressivement. Les grands parents utilisent essentiellement l'amazighe, les parents l'emploient majoritairement avec une tendance marquée à l'usage de l'arabe en passant de la première génération à la troisième; quant aux enfants, la moitié environ emploie uniquement l'amazighe, environ le quart communique en amazighe et en arabe et le quart restant emploie l'arabe seulement. Selon les auteurs de cette étude, la perte progressive de l'amazighe s'accompagne d'attitudes mitigées des Amazighes à l'égard de leur langue maternelle: près de la moitié des sujets considère l'amazighe comme sa langue favorite mais la majorité d'entre eux pense que l'arabe est plus *pratique* dans la vie quotidienne; en outre, une très forte proportion affirme qu'il n'est pas nécessaire de parler l'amazighe pour avoir une identité amazighe. Ce fait qui est intéressant en soi, conduit Bentahila et Davies à conclure: "In short, the impression we have gained from this limited investigation is that Berber is rapidly being lost, but that this is not felt to imply a loss or change of identity" (1992, p.203). Le même type de situation se trouve confirmé à travers les enquêtes réalisées en émigration (v. Slimani-Dirèche, idem; Bouhjar, idem). De fait, la première génération des migrants, celle des parents, utilise l'amazighe à la maison et avec les compatriotes amazighophones; de même, ces derniers communiquent avec leurs enfants essentiellement en cette langue. Quant à la deuxième génération, elle n'a généralement qu'une connaissance approximative de L1, qu'elle n'utilise qu'avec les parents; elle emploie surtout L2 avec ses pairs, y compris avec les frères et sœurs.

L'amazighe subit également la pression de facteurs intralinguistiques générés par la situation de contact avec les langues présentes sur *le marché linguistique,* l'arabe standard et l'arabe dialectal au Maroc et en Algérie, le français en France et en Belgique, le flamand en Belgique et en Hollande et l'allemand en Allemagne. Nous allons examiner sommairement la nature des changements que connaît l'amazighe en situation de contact à travers les structures de L1 dans la compétence linguistique et communicative des jeunes amazighophones vivant ce genre de situation.

Compétence linguistique et contact des langues

Le problème que l'on va tenter d'élucider ici est de savoir si les amazighophones vivant en situation de contact linguistique maîtrisent correctement ou non la grammaire de leur langue maternelle. Les études empiriques effectuées sur ce problème montrent que la *compétence linguistique* présente dans son actualisation par les enfants amazighophones de la seconde génération de nombreuses déficiences touchant tous les niveaux de la grammaire de leur langue maternelle, en particulier la morphologie, le lexique et la syntaxe (cf. Boukous, 1981; de Ruiter, 1989; Bouhjar, idem). Boukous (1981) a étudié la compétence en L1 (amazighe, dialecte tachelhite) auprès d'un groupe d'enfants citadins d'Agadir et de sa région (sud-ouest du Maroc) en comparaison avec celle des enfants ruraux de la même région. Pour ce faire, il a été utilisé un test dont l'objectif permet de mesurer le degré de maîtrise de la langue amazighe sur les plans quantitatif et qualitatif. Le test administré comporte un volet permettant d'évaluer la compétence linguistique des sujets par le moyen de questions sur le lexique et la morphologie et aussi un volet visant à tester la compétence discursive des sujets par le moyen de *l'élicitation* de discours. Les résultats des tests indiquent indiscutablement la supériorité des scores des enfants ruraux (environ 100% de réponses correctes) sur ceux de leurs homologues citadins (environ 60% de réponses correctes) dans chacun des paradigmes qui ont fait l'objet des tests.

L'analyse qualitative des performances linguistiques des sujets citadins révèle des déficiences importantes au niveau du lexique et de la morphosyntaxe. Les tests administrés montrent que le lexique des enfants citadins comporte des lacunes. Pour pallier ces lacunes, les enfants adoptent des stratégies de substitution lexicale qui consistent à recourir à des procédés dont les plus importants sont: la périphrase, la métonymie et l'emprunt à l'arabe et au français: (i) la pépriphrase: e.g., *aɣyul mẓẓin* 'petit âne' au lieu de *asnus* 'ânon'; (ii) la généralisation métonymique: e.g., *izimr* 'mouton' au lieu de *ulli* pour 'le petit bétail'; (iii) et l'emprunt massif à l'arabe: plus de la moitié

des termes relatifs aux champs notionnels proposés i.e., les termes de couleur, de la parenté et des animaux domestiques.

Quant à l'examen des performances des enfants citadins en matière de maîtrise de la morphosyntaxe de l'amazighe, il conduit à constater que :

(i) dans le paradigme des pronoms personnels, les sujets ont tendance à neutraliser l'opposition de genre aux formes du pluriel au profit du masculin, e.g. *nkni* à la fois pour *nkni* et *nknti* 'nous (masc. et fém., respectivement)'. En outre, dans certains cas ces enfants substituent les pronoms démonstratifs aux pronoms personnels, e.g. ɣwann 'celui-là' au lieu de *ntta* 'lui';

(ii) au niveau de la conjugaison des verbes, on note la confusion des thèmes verbaux de l'aoriste intensif et du perfectif, e.g., *isawl (sawl* 'parler', accompli, 3ème pers. ms. sg.) au lieu de *isawal* (imperfectif, forme intensive). On note également la neutralisation de l'opposition de genre dans les formes du pluriel, e.g. *kšm at (kšm* 'entrer', impératif, 2ème pers. m. pi.) au lieu de *kšm amt* (2ème pers. fém. pi.);

(iii) dans le cadre de la phrase, on constate que la règle de l'état d'annexion n'est pas maîtrisée, e.g. *a nttlɛab s amlal* au lieu de *ar nttlɛab s umlal* 'nous jouons avec du sable'; on note aussi la prédominance de la parataxe par l'usage de la juxtaposition des phrases et la réduplication du prédicat, e.g., *ɣ Ibẖr a nttlɛab Iẖbl # a nttlɛab s amlal # a nttlɛab takurt* 'à la plage, nous jouons à la corde, nous jouons avec du sable, nous jouons au ballon'.

Cette étude révèle ainsi que le paramètre *résidence rurale vs résidence urbaine* est significatif quant au maintien vs changement de L1. En effet, les enfants issus d'un milieu berbérophone installé en ville maîtrisent imparfaitement les structures de leur langue maternelle comparativement à leurs homologues ruraux. Cette maîtrise imparfaite s'explique en partie par le fait que les enfants citadins emploient, en concurrence avec L1, des langues à fort capital symbolique, l'arabe dialectal et dans une moindre mesure l'arabe standard et le français, ce qui les conduit à pratiquer une diglossie dans laquelle la langue maternelle est progressivement réduite à la portion congrue.

La tendance à la déperdition de L1 chez les amazighophones est un fait constaté aussi en situation migratoire. De Ruiter (1989) a consacré une étude quantitative à la maîtrise de l'amazighe par les enfants amazighophones (dialecte tarifite, nord-est du Maroc) de la seconde génération installés en Hollande. L'échantillon sur lequel a porté l'enquête est composé d'un groupe-cible formé de sujets ayant un séjour moyen de 8 années en Hollande et un groupe-témoin composé de sujets résidant à Nador (nord-est, Maroc), ce dernier groupe sert de référence à l'évaluation du degré de maîtrise de L1

par les jeunes amazighophones immigrés. Le test administré aux sujets est du type *description d'images* consistant à présenter des séries d'images aux enquêtes et à enregistrer leurs performances. Les résultats de l'analyse quantitative révèlent les faits suivants:

(i) sur le plan syntaxique, les émigrés produisent des performances dans lesquelles la syntaxe des énoncés est pauvre et peu élaborée à l'inverse de celle des jeunes de Nador, laquelle est plus riche et plus complexe. L'évaluation du degré de grammaticalité des structures syntaxiques montre également une meilleure maîtrise de la syntaxe de l'amazighe par le groupe-témoin;
(ii) sur le plan morphologique, les scores des jeunes immigrés indiquent que ces derniers commettent plus de fautes relatives au genre, au nombre, à l'état d'annexion et à l'emploi des affixes que leurs homologues résidant au Maroc;
(iii) enfin, sur le plan lexical, le groupe-cible utilise moins de mots pour décrire les séquences d'images que le groupe-témoin, ce qui indique la pauvreté de son vocabulaire.

La conclusion évidente que l'on tire de l'examen de la compétence linguistique en L1 est que les amazighophones installés en ville, au Maroc ou à l'étranger, ont une maîtrise précaire de la grammaire de leur langue maternelle comparativement aux jeunes ruraux ou à ceux ayant de fortes attaches avec la société rurale.

Compétence discursive et contact linguistique

Considérons à présent la compétence discursive, c'est-à-dire l'aptitude effective à communiquer dans des situations marquées par l'interaction verbale des interlocuteurs dans le champ socioculturel par le moyen de stratégies déployées dans le discours. Une telle investigation est pertinente car il ne suffit pas qu'un locuteur maîtrise les règles phonologiques, morphologiques et syntaxiques de L1 pour être en mesure de communiquer avec d'autres locuteurs natifs, il lui est également nécessaire de maîtriser les règles de génération du discours et l'usage pragmatique de L1 dans le but de performer des énoncés pertinents quant aux informations à communiquer et appropriés aux contraintes de la situation de communication telles le contexte, le message, l'allocutaire et le référent culturel.

De Ruiter (1989) a évalué sur le plan quantitatif la compétence discursive des sujets sur la base du critère du nombre d'informations pertinentes que donne le sujet en procédant à la description des séquences d'images, l'intérêt des informations est jugé en rapport avec le contenu des images. Il apparaît alors que le groupe-cible produit tout juste un peu plus de

la moitié du nombre d'informations que livre le groupe-témoin. Dans le même sens, les premiers résultats de l'enquête réalisée par Bouhjar (1994) auprès d'une population déjeunes filles marocaines résidant dans la région de Bruxelles indiquent que les performances des sujets amazighophones comprennent beaucoup de déficiences. De plus, en mettant en parallèle les performances en L1 (dialecte tarifite) et en L2 (français), l'on observe que la maîtrise de la compétence communicative des sujets en L2 est meilleure que celle qu'ils présentent en L1 tant les lacunes sont nombreuses et variées en L1. Ces déficiences peuvent être résumées dans les lacunes lexicales, les erreurs de nature morphologique, les hésitations et l'abandon de message. Un fragment du corpus enregistré montre comment les locutrices adoptent des stratégies de communication fondées sur l'insécurité linguistique, i.e., elles tentent de communiquer en L1, mais se rendant compte des insuffisances de leur compétence, elles évitent les risques d'erreur en empruntant à L2, en changeant de code, en utilisant exclusivement L2 ou en abandonnent la communication.

Il s'avère ainsi que les amazighophones qui sont en contact avec d'autres langues en situation migratoire ont tendance à avoir des difficultés à employer de façon naturelle et efficiente la compétence discursive de leur langue première en vue de répondre aux besoins de la communication. Cette conclusion doit certainement être nuancée en prenant le soin de faire le départ entre les sujets qui ont été suffisamment exposés à L1 dans les conditions naturelles de son emploi et ceux qui ont été soumis à un âge précoce au contact d'autres langues dans un environnement peu favorable à L1.

Conclusion

La marginalisation de l'amazighe dans le répertoire communicatif des locuteurs ainsi que la détérioration de la compétence linguistique et communicative des amazighophones n'est pas un fait structurel inhérent à cette langue. Elle est la résultante d'un ensemble de facteurs qui caractérisent la situation sociolinguistique dans laquelle s'inscrit l'amazighe. L'amazighe constitue indiscutablement la variété surdominée sur le *marché linguistique,* il est dominé à la fois par les langues puissantes, i.e., l'arabe standard, le français et le flamand, qui l'excluent des champs dispensateurs de profits matériels et symboliques substantiels, i.e., l'économie moderne, la *culture savante,* les institutions publiques et privées, etc.; il se trouve concurrencé aussi par l'arabe dialectal qui s'étend à ses dépens sur son propre terrain, c'est-à-dire dans les domaines, les usages et les fonctions sociolinguistiques propres aux langues premières (ou maternelles). Dans cette situation, l'amazighe est utilisé dans les domaines de la communication informelle et

employé pour les besoins de la vie quotidienne. Bref, l'amazighe vit dans une situation de *diglossie conflictuelle* avec les autres langues en présence avec lui sur le *marché linguistique;* il y fonctionne comme *la* variété basse, non prestigieuse et mal positionnée dans l'*habitus linguistique* de la communauté (v. Bourdieu 1982).

On pourrait croire que l'arabisation des Amazighes au Maghreb est le fait de l'arabe standard, cette vue est contestable. En effet les locuteurs amazighophones perçoivent l'arabe fondamentalement comme la langue de la religion islamique, l'islamisation n'est pas allée de pair avec l'arabisation car en règle générale ce sont les clercs amazighophones qui, en langue amazighe, ont islamisé leurs compatriotes. C'est pourquoi l'amazighe pourrait subsister dans le cadre d'une situation de diglossie avec l'arabe standard car il continuerait, dans la pire des hypothèses, à avoir les mêmes fonctions, à être employé dans les mômes domaines et à garder le même statut que ceux qui sont les siens depuis des siècles. En revanche, l'arabe dialectal investit les champs mêmes qui sont supposés être le domaine exclusif de l'amazighe, à savoir la famille, la rue, la culture locale. C'est ce qui constitue sa force et consolide le point de vue du courant qui défend la *darija* en préconisant son intégration dans le système éducatif, tout au moins au niveau du préscolaire et du primaire, en tant que médium familier de l'élève permettant l'acquisition des stratégies d'apprentissage et leur transfert sur d'autres matières. Cette option, à vrai dire, n'est pas envisagée dans le cadre de la politique linguistique en matière d'éducation (v. Vison stratégique (2015-2030) du Conseil supérieur de l'éducation, de la Formation et de la recherche scientifique.

Politique linguistique et représentations *

Problématique

La situation des langues maternelles au Maroc relève du paradoxe. En effet, en dépit de l'importance majeure de la langue maternelle dans la structuration de l'identité de base de l'individu, elle n'en est pas moins socialement marginalisée. Une brève comparaison entre la situation de l'anglais et celle de l'amazighe éclaire ce paradoxe. Le locuteur anglophone de souche, par exemple, apprend sa langue maternelle dans la cellule familiale, puis la société et l'école se chargent de renforcer la connaissance implicite de cette langue par l'imposition de la norme sociolinguistique en vue de son emploi dans la pratique sociale et professionnelle. *Grosso modo*, l'on peut affirmer que ledit locuteur baigne de sa naissance à son décès dans le même environnement linguistique, il vit pour ainsi dire dans un régime de sécurité linguistique.

Tel n'est pas le cas du locuteur amazighophone. Se trouvant en situation de contact linguistique, il incorpore un habitus linguistique dont l'une des dispositions énonce clairement que l'amazighe a la valeur la plus faible sur le marché linguistique (v. Bourdieu, 1982). Pour être en adéquation avec son environnement, il s'applique à avoir une compétence multilingue qui l'habilite à employer l'amazighe au sein de la famille, l'arabe dialectal dans la rue et, s'il en a acquis la maîtrise, l'arabe standard et/ou le français dans sa vie professionnelle. Une vie de schizoglosse en somme. Le locuteur arabophone n'est pas non plus épargné puisque dès l'école primaire, il est sommé de neutraliser les particularités de son idiome maternel que le maître lui dit être vulgaire, on lui inculque alors la norme de l'arabe standard, ce dernier étant paré de tous les attributs mélioratifs. Ce paradoxe est d'autant plus manifeste que l'on n'ignore pas que la langue maternelle a une fonction symbolique structurante (v. Milner, 1978), i.e., elle représente l'un des facteurs constitutifs de l'identité première, définit l'individu et le groupe dans leur essence et leur singularité, inaugure leur vision du monde, façonne leur personnalité de base et construit l'ego dans ce qu'il a de spécifique.

Le présent chapitre est dédié à l'étude des attitudes et des représentations linguistiques dans le champ du marché des langues au Maroc. L'objectif poursuivi est de dégager des généralisations empiriques

---

* Version revue de l'article "Sociolinguistique de l'amazighe" paru dans *Berber Sociolinguistics*, p. 41-60, in International Journal of the Sociology of Language, 123, Mouton de Gruyter, Berlin–New York, 1997.

relatives au processus de changement épilinguistique dans lequel les langues sont engagées. L'hypothèse postulée pour décrire ce processus est que la compétition sur le marché linguistique est structurée par les termes de l'assignation de la valeur aux langues en présence. Les généralisations empiriques dégagées dans ce travail sont fondées sur des enquêtes de terrain effectuées par l'auteur lui-même et sur des travaux empiriques réalisés par d'autres chercheurs; la méthode employée par l'auteur est l'observation participante, l'instrument d'investigation privilégié est l'interview. Etant lui-même amazighophone d'origine rurale et émigré en ville à un âge précoce, l'auteur de ce papier vit les différentes phases du changement que connaît l'amazighe en s'urbanisant. C'est en quelque sorte un regard de l'intérieur qui essaie de constituer en objet scientifique un phénomène vécu subjectivement.

Langues maternelles et marché linguistique

II se développe naturellement dans toute formation sociale régie par des forces matérielles et symboliques centralisatrices un processus de compétition symbolique opposant les langues en présence sur le marché linguistique, chaque groupe social mettant en œuvre des stratégies en vue d'imposer sa langue, sous des modalités latentes et/patentes (cf. Bourdieu, 1982). La compétition s'instaure au niveau du marché linguistique global entre toutes les variétés linguistiques en présence, i.e., entre les langues fortes (l'arabe standard et le français) et les langues faibles (l'amazighe et l'arabe dialectal); la compétition avive aussi la dynamique des sous-champs linguistiques, en mettant aux prises l'arabe standard et le français, et l'arabe dialectal et l'amazighe (v. Boukous, 2012). Pour faire court, dans cette compétition généralisée, les langues maternelles se trouvent être les langues précarisées.

Propriétés sociolinguistiques des langues maternelles

La situation comparée de l'arabe dialectal et de l'amazighe fait ressortir les différenciations sociolinguistiques entre les deux variétés. Selon la typologie de Stewart (1970), les deux variétés sont douées des attributs « historicité » et « vitalité »; cependant elles divergent quant aux attributs « standardisation» et « autonomie ». L'arabe dialectal n'est pas une variété standardisée puisqu'il se présente sous la forme de variantes régionales non subsumées par une norme langagière commune ; il n'est pas non plus autonome, car il se trouve dans un rapport d'hétéronomie avec l'arabe standard du fait de la situation diglossique qu'ils partagent.

L'amazighe, quant à lui, connaît un processus de standardisation tardif et encore en cours. Il a commencé avec la création de l'Institut royal de la culture amazighe en 2001 et se poursuit avec

l'officialisation de la langue et l'entame de son intégration dans certaines institutions comme celles qui ont en charge l'éducation, la culture, et l'information et les médias. La standardisation de l'amazighe prend la forme de l'aménagement de son corpus, celui de son statut étant pris en charge par les lois organiques énoncées dans l'article cinq de la constitution de 2011. Cette question est analysée de faon détaillée dans les chapitres suivants. L'amazighe est souvent qualifié à tort de dialecte, c'est une langue à part entière si l'on ne donnait à ce concept que son sens technique, c'est-à-dire un système de signes linguistiques de caractère vocal et articulés en monèmes, ou mots ayant un sens, et en phonèmes, ou unités phoniques distinctives, et qui a pour fonction de servir de moyen de communication au sein de la communauté amazighophone (cf. Martinet 1960). Comme toute langue, l'amazighe a sa grammaire propre dont les règles de fonctionnement sont implicites, elles sont intériorisées par les locuteurs natifs; ces règles pourraient être explicitées par un effort de normalisation de la langue. A l'instar de toute langue, l'amazighe commun se dialectalise en un certain nombre de parlers qui divergent au niveau des structures superficielles, surtout dans la prononciation et le lexique; sa dialectalisation se trouve renforcée par le fait qu'il n'est enseigné que de manière marginale ; il n'est employé dans les secteurs formels de la communication que récemment. En d'autres termes l'amazighe connaît une forte variation régionale du fait de la faiblesse de son institutionnalisation ; l'amazighe commun ou « koinê », qui est en construction, ne peut être considéré ni comme un dialecte géographique ni comme un dialecte social. Comment expliquer alors que l'amazighe soit communément désigné comme un dialecte ? Cela est certainement dû au fait que la notion de « dialecte » est employée dans une acception non technique, fortement chargée sur le plan idéologique, et qui s'applique invariablement aux variétés linguistiques socialement dépréciées. En replaçant la compétition linguistique entre les variétés langagières dans le champ sociopolitique, on peut dire à la suite de Calvet (1974) que le « dialecte » représente la variété linguistique qui a échoué politiquement dans sa lutte contre les variétés plus puissantes.

Identité première comme enjeu symbolique

Le sous-champ des langues maternelles est animé par une compétition non moins importante que celle qui s'observe à l'échelle du marché linguistique national. En effet, un processus d'homogénéisation linguistique, lent mais systématique, s'observe à l'échelle des deux langues maternelles, l'enjeu essentiel est la maîtrise des sous-champs où s'expriment les relations de rôles personnelles, la créativité et la vitalité propres à la communication non-formelle, c'est-à-dire les sous-champs qui échappent à la dominance des langues fortes. Les chances

offertes à l'amazighe après sa constitutionnalisation sont grandes dans la mesure où il pourra élargir l'éventail de ses fonctions en intervenant à la fois dans les champs de la formalité et dans ceux de l'informalité, et en étendant le répertoire discursif et rhétorique des locuteurs. Cette nouvelle donne contribuera logiquement à la reconfiguration du marché linguistique marocain car les lois de la compétition symbolique auront des effets inédits sur le comportement langagier des acteurs sociaux par l'incorporation de nouvelles normes linguistiques socialement distinctives.

La nouvelle situation linguistique lutte engagée entre l'arabe dialectal et l'amazighe a pour enjeu l'expression de l'identité première des locuteurs, cette intimité de l'être que les langues fortes sur le marché linguistique ne sauraient investir. Cependant, affirmer le primat des langues maternelles dans la constitution identitaire ne doit pas conduire à une conception figée de l'identité, car cette dernière s'inscrit dans la dynamique sociale et de ce fait se construit, se déconstruit et se reconstruit dans le cadre de la structure sociale. L'on sait en effet "qu'il n'est d'identité que paradoxale, lieu réel ou imaginaire, et source de conflits et d'illusions, espaces délimités aux frontières changeantes, temps reconstruits ou jalonnés par les projets et utopies" (Tap 1980: 7). C'est dire que si l'identité oscille entre les pôles de l'identité et de la différence, la langue comme élément constitutif et moyen d'expression de l'identité est elle-même mouvante, elle est susceptible d'évoluer, de se perdre progressivement pour mourir faute de locuteurs, par obsolescence.

Amazighe : attitudes et représentations

Dans l'espace urbain, où il se trouve en situation de contact avec des langues plus fortes que lui, l'amazighe subit le même processus de déperdition que celui que connaissent les langues immigrées (v. Dorian 1982; Bouhjar 1994). Nous avons essayé d'examiner ailleurs les facteurs externes d'ordre écologique qui conduisent au changement dans la structure et la fonction de l'amazighe néo-citadin (v. Boukous 1993), nous voudrions ici montrer, à travers une analyse qualitative, que l'amazighe tend à fonctionner essentiellement comme une valeur-refuge en milieu urbain.

Les deux langues maternelles, l'arabe marocain et l'amazighe, se distinguent donc par leur appartenance à des types de langage différents, en effet le premier est historiquement un « dialecte » de l'arabe commun et l'amazighe est socialement un « vernaculaire ». Ces spécifications ont des implications directes sur la valeur symbolique de chacun des deux idiomes sur le marché linguistique. Les langues maternelles ont des usages sociaux qui sont quasiment ceux de l'intimité et de la quotidienneté, ceux qui caractérisent le cercle familial, celui de la communion avec les amis, et de l'interaction sociale première dans la rue, c'est-à-dire les champs de la

socialisation inaugurale de l'enfant; dans ces champs domine l'expression des affects et s'exprime la culture du peuple. Ce sont les langues de la tradition orale, du ludique, du rire, de l'ironie, des vannes, etc.; elles véhiculent en outre toutes les formes de la culture vécue (cf. Mammeri, 1975), et l'on sait, par exemple, que le dicton, le proverbe, l'anecdote et la nukta n'ont de saveur que si elles sont transmises dans le code affranchi des entraves de la formalité sociale, un code relativement soustrait à la pesanteur de la norme sociale, c'est-à-dire le langage premier. C'est dire que les langues maternelles fonctionnent en tant que modes d'expression de la vitalité, de la créativité et de la liberté qui caractérisent le langage, la pensée et l'action des locuteurs sur lesquels le contrôle et la pression des institutions normatives ne pèsent que d'un faible poids. Ces langues interviennent ainsi dans les champs desquels sont exclues les langues fortes, qui sont par excellence les codes des relations de rôles sociaux à caractère transactionnel et formel. Et si d'aventure quelque locuteur transgressait cet interdit symbolique en usant de celles-là dans les champs spécifiques aux langues maternelles, il serait tourné en dérision tel un précieux ridicule.

Le discours sur l'excellence de la langue maternelle paraît cependant véhiculer une conception bien romantique eu égard à la réalité de la situation de l'arabe dialectal et de l'amazighe sur le marché linguistique. Ce discours est également en porte-à-faux avec l'imaginaire symbolique des sujets, en témoignent les enquêtes effectuées par Gravel (1979), Bouhjar (1994) et Boukous (2004). Les étudiants qui ont fait l'objet de l'enquête de Gravel établissent une hiérarchie linguistique qui dénote l'attitude négative qu'ils adoptent à l'égard des langues maternelles; les chiffres de la Table1 indiquent en % l'attitude positive exprimée par les sujets relativement aux langues en présence au Maroc.

Table 1. Attitude à l'égard des langues, Source: Gravel (1979, p. 232, 234)

Attitude	Langues:				
	AS	AD	A	F	Ag
Positive	41	7	6	6	33
Négative	5	19	50	11	3

Key: AS = arabe standard, AD = arabe dialectal, A = amazighe, F = français, Ag = anglais.

Notons d'abord que les sujets ont une attitude plutôt mitigée à l'égard des langues puisque les taux enregistrés ne dépassent pas 50% des avis exprimés: l'arabe standard (AS) et l'anglais (Ag) recueillent respectivement 41% et 33% des suffrages, remarquons en passant que l'anglais (Ag) recueille des scores

appréciables en raison du fait que l'enquête a été effectuée auprès d'un échantillon composé d'étudiants anglicistes. Les langues maternelles n'ont apparemment pas les faveurs des sujets, surtout l'amazighe (A) qui enregistre 50% de voix contre.

Dans un autre milieu, l'enquête réalisée par Bouhjar (1994) auprès d'un échantillon formé de jeunes filles résidant à Nador et à Tanger conduit à faire le même constat, à savoir que les langues maternelles se positionnent invariablement derrière les langues fortes sur le marché linguistique selon la représentation que se font les sujets des rapports des langues sur ce marché. Dans la table 2, les chiffres 1-5 indiquent la position affectée à chacune des langues par les sujets appartenant au groupe des arabophones (G. Ar) et à celui des amazighophones (G. Am) :

Table 2. Classement des langues maternelle, Source: Bouhjar (1994, p. 239)

Groups	Classement:				
	1	2	3	4	5
G. Ar	AS, F	Ag	AM	E	A
G. AM	AS	Ag	F	E	A,

Selon la classification que donne cette figure, l'arabe standard occupe la première position aux yeux du groupe arabophone et du groupe amazighophone; le français (F) et l'anglais (Ag) se trouvent pour ainsi dire en ballottage, l'espagnol (E) est littéralement stigmatisé. Un fait remarquable: si les langues maternelles sont dévalorisées par les deux groupes, le groupe arabophone juge cependant plus favorablement sa langue première que le groupe amazighophone. Ces constats montrent que les sujets reproduisent largement la représentation que l'idéologie linguistique dominante impose par le moyen des différents appareils intervenant dans le champ de la production symbolique.

Dans une étude consacrée aux représentations que les locuteurs ont de l'amazighe, Boukous (2004) montre comment les sujets se distribuent en deux catégories, celle des sujets dont la représentation est clairement négative et celle dont les sujets adoptent une représentation mitigée. La première catégorie englobe des sujets originaires de régions traditionnellement amazighophones, émigrés de longue date et fortement ancrés dans la structure urbaine. Leur souci principal est de réussir leur intégration dans l'environnement urbain. Il s'ensuit qu'ils déclarent n'entretenir que des relations distendues avec leur région d'origine et du coup, ne parlent pas qu'occasionnellement leur langue première. Ils perçoivent cette dernière comme un stigmate dont les effets ont

contribué à leur « marquage » culturel et leur marginalisation, ce dont ils ont pâti des années durant. C'est ce qui explique le peu d'entrain qu'ils manifestent pour transmettre leur langue et leur culture d'origine à leur progéniture. La seconde catégorie englobe deux tendances, l'une adopte une approche nostalgique et l'autre une approche militante, l'une et l'autre se rejoignent dans une perception méliorative de la langue et de la culture amazighes. Les sujets nostalgiques déclarent entretenir des relations suivies avec le « bled » (tamazirt), ils parlent la langue, dansent l'ahouach ou l'ahidous mais leurs enfants n'ont qu'une connaissance passive de l'amazighe, prétextant que l'amazighe « n'a pas de valeur dans la société et dans l'économie ». Quant aux sujets qui adoptent une attitude militante, ils revendiquent la reconnaissance de la langue et de la culture amazighes ; ils ont une représentation volontariste qui voudrait faire de l'amazighe une langue qui jouit de ses droits.

Les deux langues maternelles, l'arabe marocain et l'amazighe, se distinguent donc par leur appartenance à des types de langage différents, en effet le premier est historiquement un « dialecte » de l'arabe commun et l'amazighe est socialement un « vernaculaire ». Ces spécifications ont des implications directes sur la valeur symbolique de chacun des deux idiomes sur le marché linguistique. Les langues maternelles ont des usages sociaux qui sont quasiment ceux de l'intimité et de la quotidienneté, ceux qui caractérisent le cercle familial, celui de la communion avec les amis, et de l'interaction sociale première dans la rue, c'est-à-dire les champs de la socialisation inaugurale de l'enfant; dans ces champs domine l'expression des affects et s'exprime la culture du peuple. Ce sont les langues de la tradition orale, du ludique, du rire, de l'ironie, des vannes, etc.; elles véhiculent en outre toutes les formes de la culture vécue (cf. Mammeri, 1975), et l'on sait, par exemple, que le dicton, le proverbe, l'anecdote et la nukta n'ont de saveur que si elles sont transmises dans le code affranchi des entraves de la formalité sociale, un code relativement soustrait à la pesanteur de la norme sociale, c'est-à-dire le langage premier. C'est dire que les langues maternelles fonctionnent en tant que modes d'expression de la vitalité, de la créativité et de la liberté qui caractérisent le langage, la pensée et l'action des locuteurs sur lesquels le contrôle et la pression des institutions normatives ne pèsent que d'un faible poids. Ces langues interviennent ainsi dans les champs desquels sont exclues les langues fortes, qui sont par excellence les codes des relations de rôles sociaux à caractère transactionnel et formel. Et si d'aventure quelque locuteur transgressait cet interdit symbolique en usant de celles-là dans les champs spécifiques aux langues maternelles, il serait tourné en dérision tel un précieux ridicule.

Le discours sur l'excellence de la langue maternelle paraît cependant véhiculer une conception bien romantique eu égard à la réalité de la situation de l'arabe dialectal et de l'amazighe sur le marché linguistique. Ce discours est

également en porte-à-faux avec l'imaginaire symbolique des sujets, en témoignent les enquêtes effectuées par Gravel (1979), Bouhjar (1994) et Boukous (2004). Les étudiants qui ont fait l'objet de l'enquête de Gravel établissent une hiérarchie linguistique qui dénote l'attitude négative qu'ils adoptent à l'égard des langues maternelles; les chiffres de la Table 3 indiquent en % l'attitude positive exprimée par les sujets relativement aux langues en présence au Maroc :

Table 3. Attitude à l'égard des langues, Source: Gravel (1979, p. 232, 234)

Attitude	Langu				
	AS	AD	A	F	Ag
Positive	41	7	6	6	33
Négative	5	19	50	11	3

Key: AS = arabe standard, AD = arabe dialectal, A = amazighe, F = français, Ag = anglais.

Notons d'abord que les sujets ont une attitude plutôt mitigée à l'égard des langues puisque les taux enregistrés ne dépassent pas 50% des avis exprimés: l'arabe standard (AS) et l'anglais (Ag) recueillent respectivement 41% et 33% des suffrages, remarquons en passant que l'anglais (Ag) recueille des scores appréciables en raison du fait que l'enquête a été effectuée auprès d'un échantillon composé d'étudiants anglicistes. Les langues maternelles n'ont apparemment pas les faveurs des sujets, surtout l'amazighe (A) qui enregistre 50% de voix contre.

Dans un autre milieu, l'enquête réalisée par Bouhjar (1994) auprès d'un échantillon formé de jeunes filles résidant à Nador et à Tanger conduit à faire le même constat, à savoir que les langues maternelles se positionnent invariablement derrière les langues fortes sur le marché linguistique selon la représentation que se font les sujets des rapports des langues sur ce marché. Dans la table 4, les chiffres 1-5 indiquent la position affectée à chacune des langues par les sujets appartenant au groupe des arabophones (G. Ar) et à celui des amazighophones (G. Am) :

Table 4. Classement des langues maternelles, Source: Bouhjar (1994: 239)

Groups	Classement:				
	1	2	3	4	5
G. Ar	AS, F	Ag	AM	E	A
G. AM	AS	Ag	F	E	A,

Selon la classification que donne cette figure, l'arabe standard occupe la première position aux yeux du groupe arabophone et du groupe amazighophone; le français (F) et l'anglais (Ag) se trouvent pour ainsi dire en ballottage, l'espagnol (E) est littéralement stigmatisé. Un fait remarquable: si les langues maternelles sont dévalorisées par les deux groupes, le groupe arabophone juge cependant plus favorablement sa langue première que le groupe amazighophone. Ces constats montrent que les sujets reproduisent largement la représentation que l'idéologie linguistique dominante impose par le moyen des différents appareils intervenant dans le champ de la production symbolique.

Dans une étude consacrée aux représentations que les locuteurs ont de l'amazighe, Boukous (2004) montre comment les sujets se distribuent en deux catégories, celle des sujets dont la représentation est clairement négative et celle dont les sujets adoptent une représentation mitigée. La première catégorie englobe des sujets originaires de régions traditionnellement amazighophones, émigrés de longue date et fortement ancrés dans la structure urbaine. Leur souci principal est de réussir leur intégration dans l'environnement urbain. Il s'ensuit qu'ils déclarent n'entretenir que des relations distendues avec leur région d'origine et du coup, ne parlent pas qu'occasionnellement leur langue première. Ils perçoivent cette dernière comme un stigmate dont les effets ont contribué à leur « marquage » culturel et leur marginalisation, ce dont ils ont pâti des années durant. C'est ce qui explique le peu d'entrain qu'ils manifestent pour transmettre leur langue et leur culture d'origine à leur progéniture. La seconde catégorie englobe deux tendances, l'une adopte une approche nostalgique et l'autre une approche militante, l'une et l'autre se rejoignent dans une perception méliorative de la langue et de la culture amazighes. Les sujets nostalgiques déclarent entretenir des relations suivies avec le « bled » (tamazirt), ils parlent la langue, dansent l'ahouach ou l'ahidous mais leurs enfants n'ont qu'une connaissance passive de l'amazighe, prétextant que l'amazighe « n'a pas de valeur dans la société et dans l'économie ». Quant aux sujets qui adoptent une attitude militante, ils revendiquent la reconnaissance de la langue et de la culture amazighes ; ils ont une représentation volontariste qui voudrait faire de l'amazighe une langue qui jouit de ses droits.

Conditions écologiques du changement

L'amazighe, on l'a souvent dit, est fondamentalement une langue rurale. Dans les régions montagneuses où les amazighophones ont été refoulés suite aux différentes invasions (v. Terrasse, 1949), l'amazighe représente la langue véhiculaire par excellence puisqu'il est employé dans tous les domaines (la famille, la vie socio-économique villageoise, les expressions culturelles, etc.).

L'observation directe des usages linguistiques à la campagne révèle des faits significatifs: l'arabe standard n'y est jamais performé oralement de façon créative, il est utilisé dans les pratiques liturgiques, généralement sans être littéralement compris. Même à l'école coranique et dans la médersa, la langue de communication entre les élèves et le maître est l'amazighe; à la mosquée, le prêche du vendredi et les différentes cérémonies religieuses se font en amazighe; évidemment les formules rituelles sont récitées en arabe standard. Les médias arabophones (radio et télévision) ne pénètrent que très peu les foyers. Cependant, l'arabe dialectal est progressivement introduit par les symboles de l'administration, viz. l'autorité locale, la gendarmerie, le personnel médical, le maître d'école, le forestier, etc. Les amazighophones qui sont en mesure de parler l'arabe dialectal sont ceux qui l'ont appris lors de leur expérience migratoire, c'est d'ailleurs plus le cas des hommes que des femmes. Quant aux langues étrangères, on peut dire que leur usage est quasiment absent, excepté lors des périodes de vacances de migrants. A la campagne donc, l'amazighe est vivant et dynamique.

Si telle est la situation à la campagne, beaucoup s'en faut pour qu'il en soit ainsi en ville. La migration vers les centres urbains est une nécessité économique vitale pour les amazighophones en raison de la dépendance économique totale des régions où l'amazighe représente la langue première. Les causes immédiates en sont la rareté économique résultant de l'insuffisance des pluies, de l'exiguïté des terres et de l'aridité des sols, l'excédent démographique et le chômage des jeunes qui s'ensuit. De là la propension des amazighophones pour la migration; pour certains groupes, l'émigration externe a été pendant des décennies l'option salutaire pour la survie du groupe familial; pour d'autres, l'émigration interne a été bénéfique pour la constitution de ce que l'on appelé naguère le « capital soussi ». De nos jours, l'exil économique demeure toujours une nécessité mais l'issue en est de moins en moins heureuse car l'accroissement géométrique de la population citadine (29,2% en 1960, 42,1% en 1980, 54, 2% et environ 62 % en 2017) ne s'accompagne pas d'un développement de même volume de l'économie urbaine. Ces conditions générales font que les régions rurales amazighophones se vident de leur population, notamment les couches vives (force de travail et élite) qui s'installent en ville où se pose à elles le problème de l'adaptation linguistique et culturelle à l'environnement urbain.

Identité dissociative et identité cumulative

Les amazighophones installés en ville se trouvent de fait confrontés à d'autres langues et à d'autres cultures, or les conditions socioculturelles de la vie urbaine agissent dans le sens de la marginalisation de la langue et de la culture amazighes. Elles conduisent objectivement à la déperdition de ces dernières; cependant une prise de conscience identitaire se manifeste notamment

parmi les élites amazighophones qui initient des tentatives de résistance culturelle dans le but de sauvegarder leur identité. En schématisant quelque peu, on peut dire que les amazighophones sont placés dans une situation où ils doivent répondre à la question suivante: comment être amazighe, parler sa langue maternelle et vivre sa culture, tout en étant intégré au tissu socioculturel urbain?

Bien souvent cette question est ressentie comme un dilemme. En effet, certains sujets se croient obligés de choisir entre une identité dissociative et l'assimilation, c'est-à-dire entre une identité amazighe exclusive et l'identification totale à l'Autre, l'arabophone en l'occurrence. La première option se traduit chez certaines élites qui développent un discours qui verse dans le travers de l'ethnocentrisme. Prié de répondre à la question 'Qu'est-ce qu'être amazighe pour vous ?', L.M., 23 ans, étudiant, répond:

> *C'est à la fois rester fidèle au patrimoine de mes ancêtres en parlant ma langue maternelle et en la transmettant à mes enfants. Nous les Amazighes nous avons une civilisation millénaire, notre langue est la première langue parlée dans toute l'Afrique du Nord, notre écriture, les tifinaghes, est l'une des plus vieilles écritures du monde. Nous comptons parmi nous des Pharaons, des empereurs de Rome, des dignitaires de l'Eglise, des artistes et des hommes de lettres célèbres dans l'Antiquité. Au Moyen Age, nous avons conquis l'Espagne et la France, les dynasties amazighes de la période islamique ont été les plus brillantes de l'histoire du Maroc, elles ont unifié pour la première (et dernière?) fois tout le Maghreb. Nous n'avons à nourrir aucun complexe à l'égard de quiconque, nos valeurs sont supérieures à celles des autres: nous sommes intègres, travailleurs, sobres et modestes. Mais il nous faut lutter pour que notre langue et notre culture soient non seulement reconnues mais valorisées en tant que composante essentielle de l'identité nationale.*

La seconde option, plus commune, se retrouve chez les sujets qui considèrent, sciemment ou non, que l'intégration à la vie urbaine s'accompagne nécessairement de l'acquisition des langues et des cultures dominantes, celles qui pourvoient les sujets en profits matériels et symboliques, et de l'abandon concomitant de la langue et de la culture maternelles, l'assimilation devenant le gage de la mobilité sociale. A.O., 55 ans, commerçant, est l'exemple même de sujets qui vivent mal leur identité amazighe; il répond à la même question en ces termes:

> *Je suis chleuh d'origine, je ne le nie pas mais c'est quelque chose que je voudrais cacher parce que j'en ai souffert au début de mon installation à Casablanca, à cause des railleries et des insultes des*

Arabes. A la maison j'essaie de ne pas parler le tachelhite, mes enfants parlent l'arabe, je veux qu'ils apprennent les langues qui vont les aider à bien gagner leur vie, l'arabe classique, le français et l'anglais sont les langues de l'avenir, le tachelhite est juste bon pour parler aux vieillards du bled.

Ces deux sujets illustrent bien l'attitude qui consiste à se reconnaître en une identité dissociative, le premier par l'affirmation d'une singularité forclose et le second par la substitution identitaire, par le rejet de l'identité première et l'adoption d'une identité autre. Les représentations qu'ils ont de l'amazighité sont de ce fait diamétralement opposées, pour le premier l'amazighité est porteuse de valeurs euphoriques, tandis que pour le second elle charrie des stigmates socioculturels qu'il est nécessaire de neutraliser.

Une autre option de la (re) construction de l'identité amazighe est concevable, i.e., celle qui affirme que l'identité culturelle du Maroc est plurielle, qu'elle n'est pas composée d'une pluralité d'identités dissociatives et exclusives, elle participe plutôt d'une identité cumulative où les différentes facettes sont intégrées à un moule identitaire commun. C'est l'attitude adoptée par F.S., 40 ans, chercheur:

> A mon avis, la part de l'identité amazighe dans la constitution de l'identité culturelle nationale est indiscutable; l'histoire, la culture et la langue sont là pour l'attester. Mais je me départis de toute forme d'ethnocentrisme, arabe et amazighe. Ma conviction est que la culture marocaine, tout en se fondant sur les patrimoines amazighe et arabo-musulman, doit s'ancrer dans la rationalité et la modernité.

Il reste que l'affirmation de la pluralité de l'identité culturelle marocaine ne doit pas ignorer que la coexistence pacifique des langues et des cultures au sein de la même formation sociale est une vue purement idéelle car le marché des biens symboliques est régi par des lois qui se fondent sur les rapports de force entre les groupes socioculturels, rapports qui peuvent être gérés avec ou sans équité. Ainsi, dans le cadre du libéralisme sauvage, débridé chaque groupe s'identifie à une langue et tente de l'imposer à l'ensemble de la communauté par le moyen des institutions qu'il contrôle, de telle sorte que le groupe le plus puissant exerce le monopole politique, économique et culturel. En revanche, dans un modèle sociétal fondé sur le pluralisme rationnel, convivial, le respect de la différence devient un principe civilisationnel qui permet de réguler avec raison et sagesse les contradictions de la communauté quelle que soit leur nature, de sorte que toutes les langues et les cultures nationales puissent jouir *de jure* et *de facto* des mêmes droits.

Conclusion

Les traits distinctifs de l'amazighe peuvent se résumer dans le fait qu'il s'agit d'une langue autochtone ayant de facto un statut de langue minoritaire et dotée de fonctions sociolinguistiques qui en font une langue vernaculaire toujours vitale au sein des communautés rurales et un idiome en position de marginalité dans les agglomérations urbaines.

La situation que connaissent la langue et la culture amazighes résulte des décisions qui gouvernent le fonctionnement des lois du marché des biens symboliques. Elle se caractérise essentiellement par un processus de déperdition qui s'accélère avec les changements économiques, sociaux et culturels en cours dans le Maroc d'aujourd'hui, et dont l'effet majeur est l'assimilation linguistique et culturelle au profit de l'arabe dialectal. Dans cette situation, les amazighophones adoptent à l'égard de leur identité première une alternative attitudinale oscillant entre une conception identitaire dissociative et une autre cumulative.

En règle générale, la dichotomie pouvoirs homogénéisants et capacités différentielles semble reposer plus sur le conflit que sur la convivialité, faute d'une stratégie et d'une gestion qui reconnaissent la légitimité de la différence. Cependant, une nouvelle politique linguistique semble se dessiner au Maroc, les premières mesures consistent à introduire l'amazighe à la télévision et à intégrer son enseignement dans le système éducatif; sans surestimer l'ampleur de telles mesures ni minimiser l'importance des modalités pratiques de la revalorisation de la langue et de la culture amazighes, on peut affirmer qu'elles augurent un avenir plus *sécure* pour la langue et la culture amazighes dans le cadre des dispositions constitutionnelles qui annoncent une politique linguistique plus équilibrée.

Politique linguistique et francophonie
Une réalité mouvante*

Introduction

L'objet de ce chapitre est la description de la francophonie au Maroc d'un point de vue sociolinguistique. Les questions de recherche spécifiques sont les suivantes:

(i) Quelle est la configuration de la situation sociolinguistique générale ?
(ii) Quelles sont les propriétés sociolinguistiques de la francophonie ?
(iii) Quelles sont les modalités linguistiques du contact du français avec les langues nationales ?
(iv) Comment interagissent la langue française et les autres langues présentes sur le *marché linguistique* ?

Les réponses à ces questions sont envisagées dans le cadre d'une hypothèse générale stipulant que la francophonie est un fait linguistique et culturel qui tend à être un phénomène élitaire et qui, en raison des contradictions socioculturelles inhérentes à la formation sociale marocaine, est vécu et pensé de façon différenciée.

Sur le plan théorique, la présente étude s'inscrit dans le cadre de la sociologie du langage, elle privilégie l'interaction de la société et de la langue, c'est-à-dire qu'elle examine la francophonie en tant que produit symbolique exposé sur le marché des langues, ayant une valeur déterminée dans le cadre des rapports de production symbolique et entretenant avec les autres produits, notamment l'arabe standard et les autres langues étrangères, des rapports de compétition et donc des relations conflictuelles. Les concepts utilisés et la démarche générale adoptée s'inspirent des travaux des sociologues de la langue, en particulier Bourdieu (1982) et des sociolinguistes comme Calvet (1987). La contribution de cette étude réside dans l'application et la discussion de certains concepts comme le bilinguisme, la diglossie et le conflit linguistique. L'analyse de la francophonie menée ici est fondée sur des sources empiriques, notamment des travaux de recherche qui ont fait l'objet d'enquêtes effectuées sur le terrain auprès de quelques échantillons de la population francophone, notamment Gravel (1979), Elgherbi (1992) et Boukous (2012).

* Ce texte est une version révisée de l'article « La francophonie au Maroc ,situation sociolinguistique», publié dans *Le français dans l'espace francophone*, sous la direction de Didier de Robillard et Michel Beniamino, Tome 2, p. 691-702, Paris, Champion, 1996.

Contexte

L'étude de la francophonie au Maroc constitue un vaste programme de recherche tant la présence de la langue et de la culture françaises est intense dans ce pays; la francophonie y investit en effet des champs-clés de la production symbolique.

Situation sociolinguistique générale

Plusieurs variétés linguistiques coexistent sur le marché linguistique du Maroc; parmi ces variétés il y a des langues nationales et des langues étrangères. Les langues nationales sont l'arabe standard, langue officielle, l'arabe dialectal, qui se subdivise en un certain nombre de variétés régionales, et l'amazighe qui se présente sous la forme de trois variétés dialectales, le *tarifite* employé dans la région du nord-est, le *tamazighte* utilisé dans la région du Maroc central et le *tachelhite* en usage dans le sud-ouest (Boukous, 1979). Parmi les langues étrangères les plus fréquemment parlées figurent l'espagnol et le français; ces langues ont été introduites sous le régime du Protectorat exercé par l'Espagne et la France de 1912 à 1956.

Historique de la présence du français

Le français est ainsi institutionnellement présent au Maroc à partir de la signature du Traité de Fès le 30 mars 1912. *De facto,* le français est donc la langue officielle des institutions protectorales. Sur le plan scolaire et éducatif, le français est la langue d'enseignement exclusive dans les établissements français et dans les écoles de *l'Alliance Juive Universelle;* il représente la langue principale dans les *Écoles de fils de notables,* dans *les Écoles franco-musulmanes, les Écoles franco-berbères* et dans les institutions de formation des cadres du Protectorat comme *l'Institut des Hautes Études Marocaines.* A la veille de l'Indépendance, ces écoles ont produit un nombre relativement peu important de lauréats marocains: 3 669 titulaires du CE.P., 519 titulaires du Brevet et 269 bacheliers (Brignon et *al,* 1967, p. 381). Ce résultat, bien que relatif, a constitué un atout majeur pour le maintien de la langue française et la reproduction de la culture qu'elle véhicule au Maroc depuis l'Indépendance en 1956.

Après la proclamation de l'Indépendance, le français est officiellement considéré comme la première langue étrangère du Maroc, c'est la langue de *l'ouverture sur le monde moderne;* les discours royaux d'Ifrane de 1970 et de 1978, et ceux des différents ministres de l'Éducation nationale en faveur de la connaissance des langues étrangères et de la maîtrise du bilinguisme sont autant de témoignages du rôle privilégié conféré au français au Maroc (Souali & Merrouni, 1981). Sur le plan scolaire, le français est introduit dans l'enseignement fondamental public à partir de la troisième

année en tant que matière, et il garde le même statut dans l'enseignement secondaire, excepté dans les branches techniques et économiques où il fonctionne comme langue d'enseignement; l'enseignement supérieur technique et scientifique est intégralement dispensé en langue française. Quant à l'enseignement des sciences humaines et sociales, il a été arabisé dès 1972.

Propriétés sociolinguistiques de la francophonie

Pour décrire le fonctionnement de la francophonie, j'examinerai la fréquence de l'emploi du français, les usages sociaux qui en sont faits, les motivations qui conduisent les sujets à l'employer et enfin les représentations que ces sujets ont de cette langue au niveau de l'imaginaire.

Degré d'usage du français

Il n'existe pas de statistiques officielles permettant d'évaluer le nombre des locuteurs des différentes variétés linguistiques en usage au Maroc. En effet, les statistiques relatives à la population légale selon le recensement de 1982 permettent de dire que la population arabophone (arabe dialectal) et la population berbérophone sont approximativement équilibrées; cependant l'estimation du nombre des usagers des langues de l'école, c'est-à-dire l'arabe standard, le français et l'espagnol est une opération délicate, on peut évaluer le nombre des locuteurs potentiels de ces langues comme étant proportionnel à celui de la population scolarisée. En admettant cela, on peut néanmoins fournir quelques indications sur le nombre des usagers de ces langues: les usagers de l'arabe standard devraient être plus nombreux que ceux des autres langues puisque l'arabe standard est appris par les élèves dès la première année de l'enseignement fondamental public; le français est enseigné à partir de la troisième année et l'espagnol ne fait son apparition que dans l'enseignement secondaire où il est dispensé comme deuxième langue étrangère en concurrence d'ailleurs avec l'anglais et d'autres langues. Ajoutons également que l'emploi de ces langues présuppose un degré de maîtrise suffisant; sachant, d'une part, que le taux d'analphabétisme au Maroc est de l'ordre de 65% de la population globale (27% en 2014), et que, d'autre part, la maîtrise approximative des langues de l'école sur les plans de la production et de la réception à l'oral et à l'écrit ne peut être raisonnablement atteinte qu'au terme de l'enseignement secondaire, on admettra alors que le nombre des usagers de l'arabe standard, celui du français et celui de l'espagnol sont largement inférieurs à celui des locuteurs des langues maternelles (l'arabe dialectal et l'amazighe), le taux des usagers de ces langues se situerait vraisemblablement entre 10% et 15% de la population globale. Il faut préciser aussi que le nombre de locuteurs de l'arabe standard est sans doute supérieur à celui des francophones, eux-

mêmes indiscutablement plus nombreux que les hispanophones. Socialement, les francophones appartiennent aux élites urbaines, membres des classes supérieures et moyennes, bureaucratie civile et militaire, membres des professions libérales, employés du secteur des services, enseignants et chercheurs en sciences exactes et accessoirement en sciences humaines. Les francophones sont essentiellement exposés au français standard, langue dont la norme est apprise de façon formelle dans le cadre scolaire et par le biais du livre et des médias.

Usages sociaux de la francophonie

La différence entre l'arabe standard et le français du point de vue de l'usage dans la vie quotidienne est que les sujets bilingues semblent avoir tendance à employer le français plus souvent que l'arabe standard pour les besoins de la communication orale; l'arabe standard demeure surtout la langue de l'écrit. *Grosso modo,* la même situation se retrouve dans les régions anciennement sous protectorat espagnol (le nord et le sud du pays) où l'espagnol reste encore, avec l'arabe dialectal, la langue de communication usuelle. Mais il faut rappeler que ces remarques relèvent de l'observation empirique non systématique et non d'une investigation exhaustive à caractère quantitatif. La figure 1 permet de visualiser les champs dans lesquels sont employées les différentes variétés, c'est-à-dire l'arabe standard (AS), l'arabe dialectal (AD), l'amazighe (A), le français (F) et l'espagnol (E), selon les usages oral et écrit.

Figure 1 : Domaines et usages des langues (Source: Boukous, 1979, p.23).

Domaines	**Usages**	
	Oral	**Écrit**
Administration	AD, F, AS, A	AS, F
Enseignement	AS, F, E, D, A	AS, F, E, (A)
Discours, conférences	AS, F, AD, A	
Radio	AS, F, E, A, AD	
Télévision	AS, F, E, (A), AD	
Cinéma, vidéo	AD, AS, F, A	
Théâtre	AD, AS, F, A	
Édition		AS, F, A, AD
Presse écrite		AS, F, A, AD, E

Banque	AD, F, A	F, AS
Chanson	AD, A, AS, F	
Publicité	AS, F, AD	F, AS, (A)

(L'amazighe est introduit dans l'éducation à partir de 2003, et dans les médias audio-visuels à partir de 2010).

Sont retenues dans ce tableau aussi bien les langues reconnues comme langues de travail dans les domaines considérés, notamment dans le cadre des institutions officielles, que les autres variétés consacrées par la pratique sociale. L'ordre d'apparition des langues reflète leur fréquence d'emploi; ainsi la langue la plus usuellement employée dans le domaine considéré apparaît en première position, inversement la dernière position correspond à l'emploi sporadique d'une langue dans un domaine qui n'est pas *normalement* le sien. On remarquera que l'arabe dialectal et l'amazighe sont surtout utilisés dans l'usage oral alors que l'arabe standard (AS) et le français (F) sont surtout écrits. Le français est cependant plus employé que l'arabe standard dans l'interaction orale dans les institutions requérant la communication dans un cadre formel; dans les situations moins formelles, c'est l'arabe médian (mélange d'arabe standard et d'arabe dialectal) qui est employé; dans les situations les moins formelles, c'est l'arabe dialectal qui est généralement utilisé. L'amazighe est d'un emploi quasi exclusif dans les régions berbérophones.

L'examen des domaines d'usage des langues fait également ressortir le fait que le français investit des champs de la pratique sociale dont les enjeux sont en rapport avec l'appropriation du capital matériel et symbolique, qui sont précisément les secteurs de l'industrie et des services et ceux de la *culture moderne*. En effet, le français est conçu comme la langue de la modernité. Enseigné à tous les niveaux du système éducatif, du primaire, sinon dès le préscolaire dans l'enseignement privé, jusqu'au supérieur, et de surcroît langue de travail dans le secteur des services et dans les médias, la densité de la présence du français dans les champs de la culture et de l'économie est un fait observable. Il représente aussi la langue diplomatique au Maroc dans la mesure où il est, de fait, la langue de communication dans les chancelleries étrangères; c'est aussi la langue de travail des représentations marocaines à l'étranger. En outre, un grand nombre de cadres supérieurs du secteur public et du secteur privé sont formés dans des institutions françaises ou francophones; rappelons qu'au Maroc même, l'enseignement public scientifique et technique est dispensé en langue française. Enfin, il existe une littérature marocaine d'expression française relativement importante.

Il apparaît à l'évidence que les fonctions sociolinguistiques des langues constituent un indicateur de la hiérarchie de leurs usages sociaux. L'examen de ces fonctions révèle ainsi que les champs de la pratique sociale, singulièrement les institutions participant du pouvoir symbolique, ont un effet discriminant sur les variétés linguistiques dans la mesure où ils consacrent certaines langues et en marginalisent d'autres, les langues consacrées étant celles de l'école et les langues marginalisées étant les langues maternelles.

Motivations, attitudes et représentations

Les motivations qui conduisent les sujets à employer le français, les attitudes positives ou négatives qu'ils adoptent à l'égard de cette langue et les représentations qu'ils se construisent dans leur imaginaire sont des aspects importants de l'analyse sociolinguistique de la francophonie. Je les considérerai dans cette section en partant de travaux empiriques.

La recherche effectuée par Elgherbi (1993) repose sur l'une des enquêtes les plus récentes sur la situation et le statut du français dans le système scolaire. Ce travail confirme les résultats des travaux précédents, qui ont montré que le français est présent aussi bien dans la pratique des sujets que dans leur imaginaire *(cf.* Abbassi, 1977; Gravel, 1979; Bentahila, 1983, etc.). Interrogés sur les motivations qui les conduisent à apprendre le français, les sujets enquêtés ont fourni des réponses nuancées, elles sont chiffrées en % dans la figure 2 :

Figure 2: Motivations pour l'apprentissage du français (Source: Elgherbi, 1993, p.73)

Connaître la France	9,76%
S'ouvrir sur l'Occident	51,22%
Accéder à la modernité	21,95%
Maîtriser les sciences	17,07%

Ainsi la motivation première qui pousse les sujets à apprendre le français relève essentiellement de la volonté de s'ouvrir sur le monde occidental et ce qu'il représente en tant que site de production matérielle et symbolique de la modernité. Pour les sujets, le modèle occidental occupe une position ambivalente, il est surtout perçu comme le détenteur de la technologie et de la science en général. Le fait que peu de sujets établissent un lien direct entre l'apprentissage du français et la connaissance de/ou l'attachement à l'Hexagone est significatif. Pour ces sujets, le français a une *fonction instrumentale* et non une *fonction intégrative,* c'est-à-dire qu'ils désirent

apprendre la langue française non pour s'identifier aux Français de souche et à leur culture mais pour l'utiliser en tant que moyen d'accès à la modernité. Ces résultats sont corroborés par les réponses données à une question portant sur la conception et la représentation du français dans l'imaginaire des sujets *(cf.* Figure 3).

Figure 3 : Représentation du français (Source: Elgherbi, 1993, p. 88)

Langue du progrès	22,89%
Séquelle du colonialisme	27,86%
Langue de l'élite	11,94%
Langue utile à l'avenir	78,95%

Il est ainsi remarquable de noter que la majorité des sujets considère le français comme une langue utile pour le devenir du Maroc, en tant que langue permettant de s'ouvrir sur le monde extérieur et en tant que code servant à l'appropriation du savoir scientifique et technologique, même si pour un bon quart des sujets, le français demeure lié à la colonisation et reste pour une proportion moins importante une langue confinée aux élites urbaines.

La valorisation de l'usage du français dans l'imaginaire des sujets ne signifie cependant pas que cette langue soit un bien collectif que tout un chacun peut s'approprier à moindre frais. L'acquisition de ce capital suppose que le demandeur dispose des moyens financiers nécessaires pour financer sa formation francophone, les cours proposés par le Centre Culturel Français, les centres de l'Alliance française et les différentes institutions privées. Les agents sociaux sont conscients de la valeur du français sur le marché du travail, la demande sociale est d'autant plus forte que, dans l'enseignement public, le français est passé du statut de langue d'enseignement à celui de simple matière. Aussi, le niveau en français d'un bachelier lauréat de ce type d'enseignement est-il somme toute précaire, ce qui limite ses chances de promotion par les études, car, rappelons-le, le français est la langue exclusive des études supérieures techniques et scientifiques, les seules à donner accès aux métiers lucratifs, comme l'ingénierie, la médecine, la pharmacie, l'architecture, la gestion des entreprises, etc. ce qui, bien évidemment, avantage les enfants issus de la bourgeoisie, y compris ceux des élites traditionnelles produisant le discours idéologique sur l'arabisation. Les

usagers marocains des établissements de la Mission Universitaire et Culturelle Française se recrutent en effet généralement dans cette couche sociale, ils constituent 65% de la population scolaire de ces établissements. La position du français est ainsi confortée sur le marché du travail d'autant plus que le secteur public est de moins en moins créateur d'emplois; un secteur relativement dynamique est celui des services, secteur où prédomine l'usage du français. On sait que depuis environ une décennie, une bonne partie des lauréats de l'enseignement supérieur littéraire, scientifique et technique est touchée de plein fouet par la crise de l'emploi et l'on essaie d'établir un diagnostic afin d'opérer les *réajustements structurels* nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins du marché du travail. L'une des conclusions majeures des constats établis ici et là est la nécessité de revaloriser le français dans l'enseignement public.

Considérons en guise d'exemple une enquête effectuée auprès d'un échantillon de 150 entreprises de Casablanca et de Rabat et consacrée au thème *L'entreprise et le marché de l'emploi: lacunes du système actuel*. Le sondage réalisé conduit à conclure, d'une part, que deux-tiers des entreprises estiment que la formation des demandeurs d'emploi n'est pas satisfaisante, et que, d'autre part, les critères d'embauche des cadres sont l'esprit d'analyse et l'esprit de synthèse, la maîtrise de la langue française et une bonne culture générale, compétences qui sont, semble-t-il, de moins en moins maîtrisées par les lauréats de l'enseignement public. Attachons-nous plus spécifiquement à considérer ce qui nous intéresse ici, à savoir la valeur accordée par le marché de l'emploi à l'arabe standard, au français et à l'anglais. La figure 4 donne en % les critères des employeurs.

Figure 4: Marché du travail et marché linguistique (Source: La Vie Économique du 15.12.1989, p. 12-13)

Variables	Absolument nécessaire	Nécessaire mais non déterminant	Pas nécessaire
Maîtrise AS	37.8	14.7	46.6
Maîtrise F	92	5.3	2.7
Maîtrise AS+F+A	46	24	30

AS = arabe standard, F = français, A = anglais

À la lecture de cette figure, il apparaît que le marché du travail accorde plus de valeur à la maîtrise du français qu'à celle des autres langues; en effet, presque tous les employeurs affirment que la maîtrise du français est nécessaire alors que près de la moitié considère que la maîtrise de l'arabe standard n'est pas du tout nécessaire. En outre, les entreprises privées exigent la connaissance d'une troisième langue, à savoir l'anglais. Ces exigences constituent une réalité qu'aucun discours "unilinguiste", fût-il animé des meilleures intentions nationalistes, ne peut contourner.

Langues nationales au contact du français

Du fait de sa position et de ses fonctions sur le marché linguistique marocain, le français constitue une langue dominante qui exerce un attrait indéniable sur les locuteurs de l'arabe et de l'amazighe; l'action de l'arabe et de l'amazighe sur le français est mineure, c'est pourquoi je n'ai pas l'intention de l'examiner ici ; je renvoie le lecteur à Lanly (1970) pour une vue sur le vocabulaire arabe passé en français durant la période coloniale. Considérons de façon succincte les modalités du contact du français et des langues marocaines, l'arabe et l'amazighe.

Emprunt lexical

Les arabophones et les berbérophones empruntent au français pour des raisons multiples, soit pour combler des lacunes lexicales dans leur idiome premier, soit pour des besoins d'expression, de distinction sociale ou encore pour des raisons de transgression de tabous linguistiques; ce sont là quelques motivations de l'emprunt lexical, il y en a évidemment d'autres mais peut-être moins importantes ou moins fréquentes que les précédentes. Par exemple, le vocabulaire des techniques est quasiment emprunté au français, avec des transformations qui résultent du processus d'intégration de ce vocabulaire, processus phonologiques et morphologiques qui consistent à adapter les mots empruntés aux règles de la grammaire de la langue d'accueil. Voici quelques exemples que l'on peut rencontrer dans le discours des locuteurs appartenant aux classes populaires urbaines. Je renvoie le lecteur à Brunot (1949) pour un inventaire des emprunts au français durant la période coloniale. L'emprunt au français est massif dans les champs notionnels de la technique et des armes:

(i) domaine de la mécanique: *ṭṭomobil* (automobile), *lkamyu* (camion), *lefran* (les freins), *leksiratur* (l'accélérateur), *lbandiratur* (le ventilateur), etc.

(ii) objets domestiques; *lfrižidir* (le frigidaire), *lmiksur* (le mixer), *ṭṭabla* (la table), *ššufu* (chauffe-eau), *ṛṛadyu* (radio) *ttilivizyun* (télévision), *ttrisinti* (électricité), *lbiru* (le bureau), *ṣṣalun* (salon), *lanṭir* (l'antenne), etc.

(iii) domaine militaire: *žninnaṛ* (général), *lekniniṛ* (le colonel), *lkumanḍar* (le commandant), *lyuṭna* (lieutenant), *šažṛjan* (sergent), *kabṛan* (caporal), *gerḍaffu* (garde-à-vous), *ṛṛasablma* (rassemblement), *ṭṭang* (tank), *moscoṭo* (mousqueton), *lemtrayyuz* (la mitrailleuse), *ḍḍrabbu* (drapeau), etc.

Mélange et alternance des codes

La situation de contact linguistique peut aussi conduire à la pratique du mélange des langues et de l'alternance codique (Saib, 1990). Le mélange de l'arabe (ou de l'amazighe) et du français est un phénomène fréquent, l'alternance des codes est plus rare, elle présuppose une bonne maîtrise du français. Considérons quelques exemples:

(i) mélange d'arabe et de français dans le langage des étudiants (Ch. B., 22 ans, étudiant en sciences humaines) ;

qerreb l'examen a mon ami, xeṣṣna les photocopies dyal les cours *ndiru la révision wailla* c'est *la catastrophe*.

(L'examen est proche mon ami, il nous faut les photocopies des cours pour la révision, sinon c'est la catastrophe).

(ii) alternance codique dans le langage d'un locuteur appartenant à la classe moyenne urbaine (M. F., 38 ans, enseignant) :

feqt had ennhar bekri et j'ai dit aux enfants de se dépêcher de faire leur toilette et de ranger leurs affaires, melli xerju, j'ai pris mon petit déjeuner tranquillement.

(Je me suis réveillé tôt ce matin et j'ai dit aux enfants de faire leur toilette et de ranger leurs affaires; quand ils sont sortis, j'ai pris mon petit déjeuner tranquillement).

Bilinguisme et diglossie

Si l'on retient une définition restrictive du bilinguisme, on admettra que c'est la capacité de parler et de comprendre deux langues (ici le français et l'arabe ou l'amazighe) dans le respect de leurs normes linguistiques et sociolinguistiques et dans toutes situations de communication (formelles ou informelles), on peut certainement avancer que ce phénomène est réservé à quelques individualités et que ce n'est pas un phénomène de masse. Dans la réalité, les sujets qui ont une certaine maîtrise de ces langues connaissent une situation de diglossie. Ainsi, au travail par exemple, ils emploient le français et/ou l'arabe standard et dans la rue ou en famille l'arabe dialectal ou l'amazighe. La diglossie arabe standard-français est une diglossie instable dans la mesure où l'arabe tend, à la faveur du processus d'arabisation de l'enseignement et de l'administration, à éliminer l'usage du français

notamment dans les administrations à caractère juridique et culturel; dans les débats à caractère social et politique, l'usage de l'arabe standard prédomine également. Il faut cependant noter que dans les milieux de la bourgeoisie urbaine, le français est d'un usage courant même dans les foyers.

D'une manière générale, on peut dire que l'impact de la francophonie sur les langues du Maroc demeure réel, cependant la francophonie concerne moins la masse pour être essentiellement un fait d'élite. La réduction de l'importance de l'emprunt lexical au français et la pratique du bilinguisme approximatif sont des indicateurs sûrs de la régression de la francophonie. L'emprunt au français est en effet de moins en moins fréquent en arabe dialectal et en amazighe, il est certainement moins important qu'il ne l'était durant la période coloniale; avec les progrès de l'arabisation de l'enseignement et de l'administration, le lexique technique et scientifique créé en arabe standard a tendance à être préféré au lexique français, qui est perçu comme étranger. C'est là un aspect du changement de la situation sociolinguistique.

Dynamique de la situation sociolinguistique

La situation sociolinguistique est animée par une intense compétition des langues en présence sur le marché linguistique. L'un des enjeux de cette compétition est le monopole de l'expression de la *modernité*. Jusqu'à une date récente, le français était considéré comme la langue privilégiée de l'accès à la modernité, mais des décisions d'aménagement linguistique visant l'imposition de l'arabe standard sont prises, des voix s'élèvent pour revendiquer la légitimité de l'arabe standard en tant que langue moderne, technique et scientifique, d'autres voix proclament qu'il revient à l'anglais, langue universelle et langue de la technologie, le droit d'être la première langue étrangère au Maroc.

Arabisation vs francophonie

L'arabisation en tant que processus de recouvrement de l'identité culturelle nationale est conçue par tous, intellectuels, organisations politiques, syndicales et culturelles, comme un *principe intangible*. Sa finalité est d'enrayer la présence de la francophonie jugée envahissante dans les secteurs de l'enseignement, de l'administration et de la formation des cadres. Dans un manifeste signé par *des oulémas, des intellectuels et des hommes de pensée du Maroc,* cette présence massive du français est considérée comme portant préjudice à *l'intégrité de la personnalité culturelle nationale;* il y est également considéré qu'en occupant une position privilégiée sur le marché linguistique national au détriment de la langue arabe, le français porte atteinte à la souveraineté nationale et à la foi islamique des Marocains; il y

est affirmé aussi que la francophonie *corrompt la jeunesse* non seulement dans sa compétence linguistique mais aussi dans ses *valeurs morales et spirituelles*. Enfin, au nom de la légitimité historique, politique et religieuse de la langue arabe, les signataires du manifeste demandent à l'État de conforter cette légitimité en intervenant sur le marché des biens symboliques pour soutenir l'arabe dans sa compétition avec le français, bref en exerçant un monopole d'État sur le marché des biens linguistiques. Cependant ce discours à l'apparence monopolistique ne prétend pas *verrouiller* le marché linguistique, une fenêtre est offerte aux langues étrangères (Soulai & Merrouni, 1981, p.421-424).

À l'opposé de cette prise de position, le *discours interculturaliste,* produit par les élites francophones, développe la thèse du *métissage* culturel et linguistique (Khatibi, 1993), c'est-à-dire que la société marocaine connaît de fait une pluralité de langues et de cultures (amazighe, arabe, africaine et française). Cette pluralité est en elle-même une source potentielle de richesse et d'épanouissement si elle est gérée avec convivialité et empathie. Selon ce discours, l'ouverture sur l'Autre est une nécessité historique, une condition *sine qua non* de l'accès à la modernité, à la technique et au progrès de la société civile. Pour Khatibi *(Ibid.)* par exemple, le français est la langue de *l'aimance,* la *langue d'amour* de l'écrivain francophone, celle qui lui permet d'exprimer le plus adéquatement et le plus esthétiquement son univers de créateur. Cette conviction est certainement partagée par les autres écrivains marocains d'expression française comme T. Ben Jelloun, A. Laâbi; F. Laroui ou encore L. Slimani.

Anglophonie vs francophonie

L'anglophonie représente un concurrent non négligeable de la francophonie. La présence de l'anglais tend à se manifester dans des domaines et des usages qui ont été jusqu'ici occupés par le français, ce qui implique que ces deux langues sont, au moins potentiellement, en situation conflictuelle. L'enjeu de ce conflit est l'investissement du champ de la *modernité*. La compétition qui oppose l'anglais au français est perceptible à partir d'indices objectifs et subjectifs. Considérons le champ universitaire en tant que lieu de lutte symbolique entre les deux langues pour saisir la tendance à l'appropriation du capital linguistique par les étudiants.

Parmi les indicateurs de la compétition entre l'anglais et le français, nous considérerons les effectifs des étudiants inscrits respectivement dans les Départements d'anglais et de français dans les Facultés des Lettres du Maroc et l'attitude des élèves et des étudiants à l'égard de l'anglais et du français. Le premier indicateur permet de saisir le choix que font les étudiants entre les deux langues et, partant, le nombre des lauréats spécialistes des deux

langues, ce qui permet aussi de se faire une idée projective du nombre de cadres enseignant les deux langues puisque la majorité des détenteurs d'une licence d'anglais ou de français sont actuellement recrutés dans l'enseignement.

Le fait remarquable qu'il convient de noter à ce propos est que le nombre des étudiants inscrits au Département d'anglais est largement supérieur à celui des inscrits au Département de français dans les différentes Facultés des Lettres des universités marocaines. Selon les Statistiques du Service de la Planification du Ministère de l'Éducation Nationale (avril 1989), le nombre des étudiants inscrits dans les Départements des langues étrangères pour l'année 1989-90 est de 11 359 pour le Département d'anglais, 8 936 pour le Département de français et 1 640 pour le Département d'espagnol. Il apparaît, d'après ces chiffres, que les étudiants qui choisissent de se spécialiser en langues étrangères ont une préférence nette pour l'anglais; cette tendance est générale dans l'ensemble des universités marocaines.

L'attitude positive des locuteurs vis-à-vis de l'anglais est également un indicateur intéressant parce qu'il permet d'approcher la représentation qu'ils ont de cette langue. Les quelques études qui abordent ce problème (Gravel, 1979; Elbiad, 1985; Guebels, 1988; Sadiqi, 1991), fournissent des éléments quantitatifs et qualitatifs susceptibles de permettre d'analyser l'attitude des sujets à l'égard de l'anglais. Elbiad et Guebels montrent que les élèves marocains accordent leur préférence à l'anglais quand ils ont à choisir entre l'anglais et le français. La première langue jouit d'une attitude positive par rapport à la seconde: l'anglais est considéré comme *plus développé, plus technique* et *plus utile* pour l'avenir du Maroc que le français. La préférence accordée à l'anglais se fonde sur l'argument selon lequel cette langue n'a pas de *passé colonial*.

Les enquêtes effectuées parmi les étudiants du Département d'anglais (Gravel, 1979; Sadiqi, 1991) sont évidemment encore plus explicites sur la prééminence de l'anglais dans la représentation langagière des sujets. C'est ainsi que les étudiants de Rabat (Gravel, *Ibid.)* préfèrent nettement l'anglais au français: *il est plus beau* (33% pour l'anglais contre 6% pour le français), c'est la langue que l'on voudrait *le plus parler* (54% pour l'anglais contre 14% pour le français) et que l'on souhaiterait *le mieux perfectionner* (80% pour l'anglais contre 5% pour le français). La même tendance se retrouve chez les étudiants de Fès (Sadiqi, *Ibid.),* dont 35% considèrent l'anglais comme la langue étrangère *la plus importante* et dont 40% estiment que l'anglais offre de meilleures opportunités d'emploi que les autres langues.

Conclusion

Dans la compétition qui les oppose sur le marché linguistique, les usagers des langues fortes, à savoir l'arabe standard, le français et de plus en plus l'anglais, déploient des stratégies en vue de conforter leur capital linguistique. L'enjeu de cette compétition est l'investissement du champ de la *modernité*. Les stratégies de légitimation diffèrent d'une langue à l'autre. L'arabe standard dispose d'atouts majeurs: la religion, la constitution, les institutions publiques et le patrimoine arabo-musulman. Le français bénéficie de la logistique héritée de la colonisation et renforcée dans le cadre des relations privilégiées entre la France et le Maroc après l'indépendance de ce dernier. L'option officielle pour une forme de *diglossie* dans l'enseignement en vertu de laquelle les matières en rapport avec *l'identité* sont enseignées en arabe standard et celles qui permettent l'acquisition de la technique et de la science sont généralement enseignées en français, ajoutée à l'intégration du Maroc dans la sphère économique, culturelle et stratégique de la France sont autant de facteurs qui renforcent la division du travail symbolique entre les deux langues. L'anglais commence à s'imposer progressivement, il jouit du prestige que lui confère sa position dominante à l'échelle internationale en tant que véhicule de la haute technologie et de la *culture internationale*.

En définitive, le *modus vivendi* que traduit le bilinguisme arabe standard/français semble refléter l'état actuel des rapports sociaux sur le plan symbolique. Dans ce contexte, l'école française au Maroc a une fonction de production et de reproduction des élites, comme c'est le cas dans toutes les sociétés périphériques anciennement colonisées, où la francophonie ne concerne plus la masse de la population scolarisée mais seulement les élites urbaines et leur descendance. Ce qui, assurément, est un atout stratégique dans l'appropriation du pouvoir économique et symbolique.

Politique linguistique et francophonie
Vécu et les représentations*

Problématique

La typologie de la francophonie suggérée par M. Houis (1973) comprend trois types de situations : (i) celle des pays dans lesquels le français est langue officielle unique *de jure* et langue véhiculaire majoritaire (France); (ii) celle des pays où le français est *de jure* l'une des langues officielles (Canada, Belgique, Luxembourg, Suisse); et (iii) celle des pays où le français est langue officielle unique, *de jure ou de facto*, dans une situation marquée par la diversité des langues nationales (c'est le cas des pays d'Afrique de l'ouest). À cette typologie, il faut ajouter un quatrième type de francophonie, celui du Maghreb et peut-être du Liban où le français est historiquement langue de la puissance coloniale, protectrice ou mandataire selon le cas, et où présentement, le français est première langue étrangère fortement présente dans l'enseignement, l'administration et la vie publique, et où la base sociale de la francophonie se réduit essentiellement à une fraction des élites urbaines. C'est précisément ce cas de figure qui nous intéresse dans ce chapitre.

Au Maroc, la situation sociolinguistique est marquée par la coexistence de langues nationales, à savoir l'arabe et l'amazighe avec leurs différentes variétés, et de langues étrangères, notamment le français et, à un moindre degré, l'espagnol et l'anglais. Cette coexistence est pacifique par certains aspects et conflictuelle par d'autres. On peut dire que ces langues sont dans un rapport de diglossies enchâssées impliquant les langues nationales elles-mêmes et celles-ci et les langues étrangères. La propriété de ces diglossies est d'être marquée, d'une part, par la complémentarité des fonctions et des usages entre les langues nationales et les langues étrangères et, d'autre part, par une compétition entre les diverses variétés linguistiques. La complémentarité des usages et des fonctions de ces variétés permet incontestablement de combler des lacunes évidentes dans le répertoire langagier des locuteurs des langues nationales. Quant à la compétition entre ces variétés, elle manifeste la dynamique d'une situation sociolinguistique où des enjeux structurants sont à l'œuvre.

---

* Texte revu de l'article "Les Marocains et la langue française" paru dans *La coexistence des langues dans l'espace francophone. Approche macrosociolinguistique, p. 13-30,* Beyrouth, Association des Universités francophones, Actualités scientifiques,

Parmi les nombreuses questions qui méritent une étude approfondie dans cette situation figurent le statut, les usages et les fonctions de la langue française. En tant que langue du régime du protectorat français au Maroc (1912-1956), le français a fait l'objet de diverses modalités d'imposition dans le système éducatif, les instances administratives, la vie économique et la vie publique en général. Ceci a pour effet de produire une élite francophone dite moderne qui a déclassé à la fois l'élite arabisante traditionnelle et l'élite hispanophone, en prenant les commandes de l'Etat au lendemain l'indépendance.

Quatre décennies après la proclamation de l'indépendance, la langue française jouit toujours du statut privilégié de première langue étrangère. Ce statut lui est *de facto* conféré par la polyvalence et la prégnance de ses fonctions, et que nous résumons ainsi :

(i) unique langue étrangère obligatoire dans l'enseignement fondamental et secondaire jusqu'à une date récente;
(ii) langue de l'enseignement technique dans le secondaire, et de l'enseignement scientifique dans le supérieur ;
(iii) langue de travail dans les secteurs techniques des administrations publiques;
(iv) langue de travail du secteur privé ; et
(v) langue diplomatique dans les chancelleries marocaines dans les pays non arabophones.

Comment s'explique ce statut privilégié aussi bien sur le marché linguistique que dans le champ social ? Le facteur le plus évident dans l'explication de ce phénomène est le facteur historique, à savoir que la langue française est une langue enracinée dans la terre marocaine par des moyens puissants pendant toute la durée du régime du Protectorat, c'est-à-dire durant quarante quatre ans. Cette présence massive n'a pas manqué de façonner durablement les consciences linguistiques et de configurer de façon décisive le paysage linguistique du pays.

La place particulière qu'occupe le français au Maroc est aussi la résultante d'autres facteurs inhérents à la relation de dépendance du Maroc, notamment sur les plans économique, financier et éducatif. Rappelons, en effet, que la France est le premier fournisseur du Maroc (environ 24 % de la valeur des importations marocaines), son premier client (environ 22 % de la valeur des exportations) et le premier investisseur étranger (environ 20 % des investissements). En outre, pendant longtemps, le Maroc a été dépendant de la France, du Canada et de la Belgique pour la formation de ses cadres supérieurs, c'est-à-dire des cadres francophones.

Approche méthodologique

Dans ce contexte général, il nous a paru intéressant de nous pencher sur le rapport des Marocains à la langue française. La francophonie étant un phénomène aux dimensions multiples, il est normal qu'elle soit envisagée de plusieurs points de vue, notamment sous ses aspects didactique (Akouaou, 1984 ; Chami, 1987), socioculturel (Santucci, 1986 ; Moâtassime, 1992), politique (Cheikh *et al.* 1988) et idéologique (Ouerdighi, 1993), etc. Nous privilégions, quant à nous, l'approche sociolinguistique de ce phénomène, approche qui met en rapport la langue française avec le contexte social et culturel marocain sur la base d'une investigation empirique. Ce type d'approche a été tenté par des prédécesseurs avec un bonheur inégal, des lacunes méthodologiques et le réductionnisme qui caractérise les travaux académiques (Bentahila, 1983 ; El Gherbi, 1993 ; Boukous, 1996).

L'objet spécifique de ce travail est l'étude empirique du comportement d'un échantillon de la population marocaine à l'égard de la langue française. Il s'agit notamment d'examiner les usages faits par les locuteurs de la langue française, la connaissance qu'ils ont de la culture francophone, la motivation pour cette langue et les attitudes et les représentations qu'ils en ont. Cette recherche vise au moins deux objectifs, contribuer à l'analyse du marché linguistique marocain et des enjeux symboliques qui y sont à l'œuvre, et contribuer à une meilleure appréciation du statut et de la fonction du français dans le cadre de l'élaboration d'une politique linguistique *in vivo*.

Initialement, quatre questions sont au programme de cette recherche :

(i) Quels sont les usages que les sujets déclarent faire de la langue française ?
(ii) Quel est le degré de connaissance que les sujets déclarent avoir de la culture francophone?
(iii) Quel est le degré déclaré de leur motivation pour le français et quelle est la nature de cette motivation (instrumentale *vs* intégrative) ?
(iv) Quelle est l'attitude déclarée et la représentation des sujets à l'égard du français ?

Nous nous limiterons ici aux usages et aux représentations. Les hypothèses générales de travail postulées sont les suivantes :

(i) La langue française est en régression relative, suite à l'arabisation de l'enseignement et de l'administration;
(ii) L'assise sociale de la langue française se réduit en milieu urbain (elle est quasi nulle en milieu rural) ; et
(iii) Le comportement des sujets à l'égard de la langue française est mitigé parce qu'il s'inscrit dans une conjoncture où deux tendances remettent en cause la francophonie. La première tendance se manifeste par le

repliement identitaire (religieux, nationaliste, ethnique), la seconde se réclame de la logique de la globalisation et s'inscrit donc dans la mouvance anglo-saxonne.

Population et échantillon

La population ciblée par l'enquête est la population urbaine. Ce choix est dicté par :

(i) la densité de la présence du français en milieu urbain, cette présence est quasi nulle en milieu rural ;
(ii) l'importance du marché linguistique urbain comme lieu d'imposition de la norme sociolinguistique;
(iii) le développement du phénomène urbain; et
(iv) la commodité du travail de recherche en milieu urbain.

L'échantillon de départ est composé d'un nombre total de 985 sujets ayant rempli le questionnaire. Sur cet ensemble 300 sujets sont retenus selon la technique de l'échantillonnage aléatoire, soit 30,45 % de l'échantillon de départ. Les sujets sont de résidence urbaine. L'enquête a été effectuée dans les villes suivantes: Kenitra, Salé, Rabat, Mohammedia, Casablanca, Marrakech

Les variables indépendantes retenues sont l'âge, le genre, le statut social, le niveau d'études et la spécialité des sujets. Les sujets sont âgés de 12 à 76 ans; ils sont de sexe masculin et de sexe féminin, répartis à part égale. Quant à leur statut social, il réfère *grosso modo* à l'identification sociale et professionnelle des sujets. Il a été distingué dix catégories : élève de l'enseignement fondamental, élève de l'enseignement secondaire, étudiant, fonctionnaire, enseignant-chercheur; médecin, avocat, commerçant, libraire, employé de banque. Une catégorie « classe sociale » n'a pas été retenue parce que le flou définitoire qu'elle a dans la formation sociale marocaine est tel qu'il induit des erreurs d'appréciation. Ne disposant pas d'informations sûres relatives aux revenus des sujets, il est préférable de s'en tenir à une acception neutre de la notion de statut.

Le niveau d'études des sujets varie de néant (sans scolarité) au 3e cycle du supérieur. La spécialité est en rapport avec la formation suivie, c'est-à-dire lettres, droit, techniques et sciences. Il est à noter que cette catégorie ne concerne pas les sujets non scolarisés et ceux dont la scolarité est limitée à l'enseignement fondamental. Le croisement de cette variable avec le « statut » permet d'approcher de façon quelque peu objective la catégorie sociale des sujets.

L'instrument employé est le questionnaire. Pour éviter les problèmes de compréhension des questions, deux versions du questionnaire sont

proposées, l'une est rédigée en arabe et l'autre en français. Il comprend 30 questions dont certaines sont fermées et d'autres semi-ouvertes. Ces questions portent sur les informations suivantes : le profil des sujets, leurs usages du français, leur motivation, et leurs attitudes et leurs représentations du français.

L'administration du questionnaire s'est généralement déroulée sur le lieu de travail ou sur le lieu d'études.

Les variables analysées dans la présente communication sont « les usages » et « les représentations ». Explicitons ce que nous entendons par ces notions. Concernant les usages, il faut préciser d'emblée qu'il s'agit des usages déclarés par les sujets et non des usages réellement observés par l'enquêteur. Ceci signifie évidemment qu'il peut y avoir une différence plus ou moins importante entre les usages déclarés et les usages réels. Il s'agit de réaliser deux tâches :

(i) évaluer le degré et la nature des usages que les sujets déclarent faire de la langue française aux niveaux de l'oral, de l'écrit, de l'audition et de la lecture; et
(ii) saisir la nature, les domaines de ces usages et l'identification des interlocuteurs. C'est l'objet des questions Q10-17 du questionnaire.

Par « représentations », nous entendons l'ensemble des dispositions psychologiques et sociales que manifeste le sujet à travers son comportement et son jugement. On peut dire à la suite de Bourdieu (1982) que les représentations linguistiques constituent un ensemble de dispositions sociales incorporées à l'habitus linguistique du sujet parlant et qui fonctionnent comme principes d'objectivation du marché linguistique, dans l'évaluation et la hiérarchisation des produits linguistiques. Trois isotopies représentationnelles sont suggérées aux sujets : une isotopie positive qui fait du français la langue de « la modernité » et du « prestige social », une isotopie négative qui en fait la langue du « néocolonialisme » et de « l'aliénation culturelle » et une isotopie neutre qui en fait une langue « utile » pour le pays. Les sujets sont censés avoir des représentations différenciées à l'égard de la langue française; elles peuvent être positives ou négatives en fonction d'un schéma cognitif intériorisé par ces sujets et qui se manifeste de façon plus ou moins explicite dans l'imaginaire et la pratique sociolinguistiques des locuteurs.

L'une des questions méthodologiques majeures que pose notamment l'étude des usages est que l'analyse se base sur les déclarations des sujets. Or, comme chacun sait, les déclarations ne reflètent pas nécessairement les actes effectifs dans le comportement réel des sujets. L'idéal serait qu'on puisse arriver à contrôler les dires par les faits par le moyen de l'observation directe dans le cadre d'une enquête anthropologique. Ceci est bien sûr un vœu qui, la plupart du temps reste, pieux car peu réalisable sur le terrain. En effet,

comment observer scrupuleusement des centaines de sujets dans la diversité des situations de communication où ils sont quotidiennement engagés ? Ces limitations seraient-elles propres à l'approche macro-sociolinguistique ? L'approche micro y échapperait-elle ? Ce n'est pas certain car, quand on lit la littérature anthropologique même réalisée dans un micro-domaine, on se rend à l'évidence que l'observation elle-même est un travail construit sur un objet lui-même construit par l'anthropologue et que le résultat final est l'interprétation des faits observés à partir du prisme déformant des hypothèses postulées et surtout de la culture de l'analyste, de ses préjugés, etc. (cf. Rabinow, 1988).

L'analyse des usages et celle des représentations est faite sur deux plans, le plan quantitatif et le plan qualitatif. Dans l'analyse quantitative, il est utilisé deux types d'analyse, l'analyse de variance (ANOVA) et l'analyse des corrélations L'ANOVA permet de mesurer les différences entre les groupes et les catégories, elle s'applique aux variables non continues ou nominales, à savoir les classes d'âge, le sexe, le statut et la spécialité. Quant à l'analyse des corrélations, elle évalue le degré de corrélation existant entre les variables continues, à savoir l'âge, le niveau d'études, l'usage, la connaissance, la motivation et la représentation. Quant à l'analyse qualitative du comportement des sujets à l'égard de la langue française, elle s'inscrit dans le cadre de la théorie des échanges symboliques (Bourdieu, 1982).

Nous allons examiner successivement les résultats relatifs aux usages et aux représentations tels qu'ils sont déclarés par les sujets et l'interprétation que nous suggérons pour expliquer ces résultats.

Résultats de l'enquête

Les résultats de l'analyse quantitative sont exposés selon le croisement des variables indépendantes et des variables dépendantes.

Usages de la langue française

Les usages de la langue française que les sujets déclarent faire sont relatifs à la situation (Q 10, Q 16), à l'interlocuteur (Q 17), à la lecture (Q 11, Q 12), à la rédaction (Q 14, Q 15) et à l'audition (Q 13).

Degré d'usage

Le degré d'usage moyen est de 18.57. Il a été calculé à partir de la moyenne des usages que les sujets déclarent effectuer. Le maximum est 34 et le minimum O. Quant aux scores selon la nature des usages et le degré d'usage, ils se présentent de la façon suivante (%):

	Oral	Lecture	Rédaction	Audition
Nul	6,3	9	14,33	8,02
Peu	33,33	41	27,33	22,4
Assez	36,33	7,33	31,33	39,46
Beaucoup	24	42,66	27	30,1

II apparaît que le degré d'usage que les sujets font du français est somme toute moyen, ce qui veut dire que les sujets emploient passablement le français si l'on tient compte des différents types d'usage. Le domaine où le français est le plus employé est l'audition, celui où le français est le moins utilisé est la lecture. Ceci signifie que l'usage que les sujets font du français est essentiellement un usage passif.

Ces résultats fournissent des scores globaux; il importe maintenant de savoir comment s'effectuent différentiellement les usages selon l'âge, le sexe, le niveau d'études et la spécialité des sujets.

Usage et âge

Le degré d'usage du français varie de façon hautement significative selon l'âge. C'est ainsi que la classe 31-40 ans enregistre le meilleur score (moyenne 21, 1) et celle de 51 ans et plus a le score le plus faible (moyenne 5, 2). Le groupe de 31 -40 ans est formé en majorité de sujets ayant au moins le niveau du deuxième cycle supérieur et ayant le statut de cadres supérieurs (enseignants, chercheurs, médecins, employés), c'est-à-dire des sujets qui maîtrisent le français. Cependant, même la moyenne de ce groupe ne dépasse pas les 2/3 du total des usages. Le groupe 51 ans et plus utilise très peu le français. Il en est ainsi pour deux raisons, d'une part, parce qu'il est formé surtout de sujets ayant un faible niveau en français et, d'autre part, parce que le français n'est pas une langue usuelle dans les occupations de ces sujets (notamment les commerçants). Ce résultat infirme l'hypothèse alternative selon laquelle ce sont soit les sujets les plus âgés parce qu'ils sont contemporains de la politique favorable au français, soit les sujets les plus jeunes qui devraient employer le plus le français, parce qu'ils bénéficient d'un taux de scolarisation supérieur à celui des générations précédentes.

Il apparaît selon les résultats que ce sont plutôt les sujets appartenant à la classe d'âge intermédiaire qui enregistrent le score le plus élevé. Sans doute parce qu'il s'agit de sujets ayant achevé leur scolarité et intégré la vie active dans des secteurs où le français est langue de travail ; il s'agit également des sujets qui, de par leur statut, ont intégré le sentiment que le

français est la langue du prestige social. La première hypothèse trouverait sa justification dans le fait que les adultes ont vécu plus ou moins durant la période du protectorat, ont été formés avant l'arabisation de l'enseignement secondaire, de l'administration et des médias, et ont eu un accès plus aisé que les jeunes au livre et à la culture francophones. De ce fait, ils ont été plus exposés que les jeunes au français et ont eu plus que ces derniers l'occasion de l'employer dans divers usages. Selon la seconde hypothèse, on pourrait postuler, d'une part, que les jeunes bénéficient d'un effort de scolarisation sans précédent et que, d'autre part, la toute-puissance de la nouvelle culture médiatique a fait pénétrer le français dans quasiment tous les foyers. Ces deux faits ont contribué à augmenter le nombre absolu des francophones.

Usage et sexe

Le degré d'usage déclaré varie de façon significative selon le genre. Les sujets de sexe féminin enregistrent une moyenne supérieure à celle de leurs homologues masculins (20, 8 contre 16, 2). Ce résultat confirme un fait établi par ailleurs, à savoir que la femme a tendance à employer plus que l'homme la langue, ici la langue étrangère. Deux indicateurs : le nombre de jeunes filles dans les sections langues étrangères (environ 20 filles pour 1 garçon) et le nombre de femmes enseignant les langues étrangères (environ 3 femmes pour 1 homme).

Comment expliquer cette tendance ? Une prédisposition naturelle ? Sans doute pas. Il s'agirait plutôt d'une nécessité sociologique. En effet, la maîtrise de la langue constitue un capital symbolique important qui permet à la femme, dans le contexte marocain en tout cas, d'accumuler des privilèges sociaux et culturels susceptibles d'améliorer sa position sociale dans un environnement dominé par la tradition. On pourrait avancer aussi que le recours à la langue étrangère permet à la femme de transgresser plus aisément les tabous langagiers que ne le permettrait la langue première. Cette hypothèse ne résiste cependant pas à l'examen des faits. En effet, il suffit d'écouter les insultes proférées en langue première pour se rendre à l'évidence que cette dernière n'est nullement une langue chaste et que les locuteurs natifs en usent dans le discours soutenu autant qu'ils en abusent dans le langage ordurier.

Usage et statut social

Le degré d'usage varie de façon hautement significative selon le statut social du sujet. Les groupes qui emploient le plus le français sont les enseignants-chercheurs (25,9), les médecins (25, 4) et les banquiers (23,7). Ceux qui ont le degré d'usage le plus faible sont les commerçants (11, 1) et les avocats (13, 8). Les usagers idéaux du français sont ainsi les sujets utilisant le français comme langue de travail. Ainsi, les chercheurs emploient-ils le

français pour les besoins de leurs recherches, l'accès à l'information, la rédaction des travaux et la communication orale dans les conférences et les colloques. Quant aux médecins, il convient d'y distinguer deux catégories, celle des praticiens de la santé publique et ceux du privé. Les premiers utilisent l'arabe dialectal avec les patients et le français généralement mélangé à l'arabe dialectal avec le personnel médical ; quant aux seconds, ils emploient souvent le français avec leurs patients. Pour les besoins sociaux impliquant des relations de rôles formelles, les uns et les autres ont tendance à employer le français.

Les deux groupes qui emploient peu le français sont donc celui des commerçants et celui des avocats. Si les commerçants emploient peu le français, cela est dû principalement au fait que les premiers ont en général un degré de scolarité insuffisant pour leur permettre une bonne maîtrise de cette langue. Les avocats sont généralement formés en langue arabe standard, et l'emploi exclusif de cette langue dans le département de la justice est un fait consacre par la loi, le département de la justice a été en effet l'un des premiers à être arabisé (1965).

Usage et niveau d'études

Le degré d'usage varie de façon hautement significative selon le niveau d'études. Le groupe ayant fait des études de 3^{e} cycle enregistre le score le plus élevé (24, 4), le plus faible étant celui des sujets sans scolarité (2, 9). Ce résultat démontre que le degré d'usage du français est directement lié à la scolarité, ce qui semble être l'évidence même. C'est ainsi que les sujets qui sont le plus longtemps exposés à la langue française à l'école et à l'université sont ceux qui emploient le plus cette langue; inversement, les sujets n'ayant pas fréquenté l'école l'utilisent peu ou pas du tout. Ceci signifie que l'apprentissage et l'usage de la langue française passent par l'institution scolaire. L'école est donc un puissant appareil d'inculcation de la langue étrangère; en d'autres termes, le français est d'abord et avant tout une langue de l'école.

Usage et spécialité

Le degré d'usage varie de façon hautement significative selon la spécialité. Les sujets de spécialité technique enregistrent le score le plus élevé (25,1), suivi des scientifiques (21, 3). Les sujets qui ont le score te plus faible sont ceux qui appartiennent au groupe des sans spécialité (13,7), c'est-à-dire les élèves de l'enseignement fondamental et à celui des sans scolarité, suivi des juristes (13, 8). L'emploi important du français est ainsi le fait des sujets appartenant aux catégories sociales dont la formation est reçue en français et dont la fonction ou la spécialité nécessite l'usage de cette langue, c'est-à-dire les techniciens et les scientifiques. Inversement, les sujets dont la maîtrise et

l'usage du français ne constituent pas une nécessité, à savoir les élèves, les commerçants et les juristes, emploient peu cette langue. La langue française est donc essentiellement une langue de travail dans certains secteurs spécifiques et une langue d'usage scolaire.

Attitudes et représentations de la langue française

Les questions relatives aux attitudes et aux représentations sont les questions Q 29 et Q 30. Les représentations que les locuteurs ont d'une langue donnée sont la résultante de l'ensemble des dispositions à la fois psychologiques et sociologiques intériorisées par le sujet parlant. De ce fait, elles relèvent de l'ordre du subjectif, de l'idéologie, de l'imaginaire, du jugement, etc. *A priori,* il semble difficile de les saisir par le moyen d'une approche quantitative. Il est clair cependant que la chose n'est pas impossible puisque la méthode développée ici a donné des résultats probants. La quantification de la représentation est évaluée selon un minimum 0 et un maximum 6. Elle est faite en notant 0 une réponse négative et 1 une réponse positive. D'après cette méthode de calcul, la moyenne générale concernant la représentation est 34,6.

Sur une question particulière concernant le classement du français par rapport aux autres langues en présence sur le marché linguistique marocain (Q 29), le français est généralement classé en seconde position après l'arabe standard, ce qui dénote une attitude plutôt positive de la part des sujets. Concernant la nature de la représentation, il apparaît que près de la moitié des sujets (47,33) ont une représentation modérée de la langue française, (i.e. le français comme langue utile au développement du pays); il est à noter également que le nombre de sujets ayant une représentation de type positif, (c'est-à-dire le français comme langue de la modernité et du prestige social) est légèrement supérieur à celui des sujets qui en ont une représentation franchement négative, c'est-à-dire le français comme « langue coloniale et aliénante ». On peut donc dire que, globalement, les sujets enquêtes semblent plutôt bien disposés à l'égard de la langue française. Voyons à présent la nature de la représentation selon la classe d'âge, le sexe, le niveau d'études et la spécialité des sujets.

Représentation et âge

II faut signaler en premier lieu que la moyenne des scores est positive pour l'ensemble des groupes. Ce qui signifie que sur le plan statistique, la représentation ne varie pas de façon significative selon le groupe d'âge (p-.0144). La moyenne la plus élevée concerne le groupe 12-20 ans, c'est-à-dire les sujets les plus jeunes (3, 8); la plus faible est le fait du groupe 41-50 ans (3,0). Si le degré de représentation est indifférent à l'âge et si la nature de la représentation est globalement positive alors cela signifie que les

changements sociolinguistiques à l'œuvre dans la société marocaine n'ont pas d'impact sur la représentation que les Marocains ont de la langue française. Ceci signifie notamment que la représentation ne diffère pas sensiblement d'un groupe à l'autre :

(i) entre les sujets qui ont connu le régime du protectorat (groupe des 41 ans et plus) el ceux qui sont nés après l'indépendance (1956);
(ii) entre ceux qui ont vécu la période de la francisation de l'enseignement et de l'administration (groupe des 41 ans et plus) et ceux qui ont été scolarisés sous le régime de l'arabisation des institutions scolaire et administrative, c'est-à-dire à partir de 1958 ;
(iii) entre ceux qui subissent les effets de l'accroissement de la population urbaine et ceux qui ont vécu dans un environnement essentiellement rural;
(iv) enfin, entre les sujets qui ont vécu dans une société où le taux d'analphabétisme était exorbitant et ceux qui bénéficient d'un accroissement sans précédent du taux de scolarité, etc.

Représentation et genre

La représentation varie de façon hautement significative selon le genre. C'est ainsi que les sujets de sexe masculin et féminin enregistrent des scores supérieurs à la moyenne, avec un léger avantage aux derniers (38,13 contre 38,12). La supériorité du score des sujets de sexe féminin sur celui des sujets de sexe masculin pourrait s'expliquer par une plus grande sensibilité des premiers aux attraits de la francophonie. Le ressort de cette attraction pourrait être la tendance à avoir une représentation euphorique de la francophonie, une représentation qui considère la francophonie comme:

(i) un modèle linguistique et culturel auquel on voudrait s'identifier;
(ii) un outil d'accès à la modernité pour échapper à la tradition aliénante;
(iii) et un capital symbolique à faire valoir dans la compétition sociale.

Représentation et statut

La représentation varie de façon hautement significative selon le statut social des sujets. Le groupe dont le score moyen est le plus élevé est celui des élèves de l'enseignement fondamental (4, 3) suivi de celui des commerçants (4,1); en revanche, le score le plus faible est celui des avocats (2, 7) et celui des fonctionnaires (2, 8). Paradoxalement, ce sont les groupes à faible capital scolaire qui enregistrent les scores les plus élevés et ceux qui ont un capital appréciable (bac ou bac + 4) ont un score inférieur à la moyenne. Comment expliquer ce paradoxe ? Nous postulons que les élèves et les commerçants ont le sentiment que la langue française représente un capital enviable parce qu'il n'est pas acquis. Ainsi pour les élèves, notamment ceux issus de

l'enseignement public, il est évident que la réussite scolaire dépend de la maîtrise du français; pour les commerçants, le français signifie le pouvoir économique, il est identifié au secteur économique moderne. Quant aux groupes des avocats et des fonctionnaires, s'ils ont une représentation plutôt négative de la langue française, cela est dû sans doute au fait que pour des raisons pragmatiques, cette langue n'est pas douée de l'aura qu'elle a auprès des autres groupes, la langue française n'étant pas une langue de travail pour eux. Pour des raisons idéologiques aussi, ils peuvent développer une représentation dysphorique de la langue française en valorisant l'arabe, le rapport des deux langues étant ainsi conçu comme exclusif et conflictuel.

Représentation et niveau d'études

La représentation varie de façon significative par rapport au niveau d'études (p=.0022). En effet, les différents groupes ont une représentation favorable de la langue française avec un score dépassant la moyenne pour tous les groupes. Les sujets dont le niveau correspond à l'enseignement fondamental ont la représentation la plus favorable de la langue française avec une moyenne de 40,8; en revanche, ceux dont le niveau correspond au 3^{e} cycle et au 2^{e} cycle de l'enseignement supérieur enregistrent la moyenne la plus faible (3,13). Si la représentation que les sujets ont de la langue française est globalement positive cela signifie que le niveau d'études n'est pas une variable discriminante quant au degré et à la nature de la représentation. Ceci signifie en outre que l'école n'est pas le seul appareil qui forge l'habitus sociolinguistique des sujets. Le champ social constitue probablement plus que nul autre un puissant creuset de production et de reproduction des représentations, un lieu de classement, de déclassement et de reclassement des produits symboliques, dont la langue.

Paradoxalement, il appert que les groupes dont le niveau d'études est le plus bas, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas fait d'études ou qui ont le niveau de l'enseignement fondamental, sont ceux qui ont le degré le plus élevé en termes de représentation favorable à la langue française. Inversement, les sujets à fort capital scolaire n'ont pas une représentation positive de la langue française. Ce paradoxe peut se comprendre en admettant que pour les sujets qui ne maîtrisent pas le français, cette langue représente un modèle attractif. Pour ceux qui le maîtrisent, en revanche, il est banalisé en étant replacé au niveau global de la compétition des langues internationales, niveau où c'est l'anglais qui jouit de la représentation la plus favorable.

Représentation et spécialité

La représentation de la langue française varie de façon hautement significative selon la spécialité des sujets, ce qui signifie que la spécialité est une variable pertinente quant à la différenciation entre les groupes du point

de vue de la représentation qu'ils ont de la langue française. C'est ainsi que le groupe qui a le score le plus élevé correspond à celui des sujets qui ont une spécialité scientifique (4,2) ; il est suivi du groupe des sujets de spécialité littéraire (3,6). Le groupe qui enregistre la moyenne la plus faible est celui des sujets qui ont une spécialité juridique (2,7). Ici également, les sujets à fort capital scolaire semblent avoir intériorisé une représentation positive de la langue française, ce qui révèle une corrélation positive étroite entre la spécialité, le niveau d'études et la représentation. Ceci semble signifier que ces sujets développent une image positive de la langue française parce qu'elle représente pour eux un capital symbolique d'autant plus valorisant qu'ils en sont détenteurs.

Il est intéressant de remarquer que le groupe des sujets ayant une formation littéraire font également montre d'une disposition favorable à la langue française. Pour ces sujets, l'image de la langue française est liée à la culture francophone, notamment dans ses aspects littéraires et culturels. C'est ce qui pourrait expliquer les scores des sujets de spécialité scientifique et technique (supérieurs à celui des littéraires) pour qui le français, à côté de l'anglais, représente la langue de la modernité et de la haute technologie. Le groupe des sujets de formation juridique ont une représentation plutôt négative de la langue française sans doute parce qu'elle est de peu d'utilité dans l'exercice de leur métier et peut-être aussi parce qu'ils ont une attitude idéologique qui assimile la langue et la culture françaises à l'univers occidental, étranger et aliénant.

Réalité et mythe de la maîtrise du français

À partir des résultats de cette recherche exposés supra, nous allons produire les résultats de l'analyse qualitative, en discutant la notion de francophonie appliquée à la situation sociolinguistique marocaine. Nous focaliserons notre attention sur les questions suivantes : Le Maroc est-il un pays francophone ou si l'on préfère les Marocains sont-ils des francophones ? Quels sont les enjeux symboliques à l'œuvre sur le marché linguistique du fait de la présence de la langue française, enjeux qui induisent chez les locuteurs des comportements différenciés à l'égard de la francophonie ?

Le Maroc, un pays francophone ?

Répondre à la question de savoir si le Maroc est un pays francophone nécessite un détour historique à propos de la genèse de la notion de « francophonie ». Un examen même succinct de cette notion révèle un glissement sémantique significatif qui manifeste une ambiguïté qui a accompagné sa genèse même. En effet, la notion de « francophonie », telle que conçue par le géographe français Onésime Reclus dans son ouvrage *Géographie* paru en 1869, renferme des le départ un dessein culturel et

politique. La notion est certes à base géographique, i.e. c'est l'ensemble des pays où le français est parlé. Mais à vrai dire, quels sont les pays, en dehors de la France, du Québec, de la Belgique et de la Suisse francophones qui utilisaient le français à l'époque ? Sans doute aucun.

L'idée d'une grande communauté francophone était certainement déjà inscrite dans l'air du temps, à savoir le projet colonial. O. Reclus concevait déjà la francophonie comme un empire, un empire divers par ses peuples et ses cultures mais unis par la langue française. Un siècle plus tard, au moment de la décolonisation de l'Afrique, et ce n'est probablement pas un hasard de l'Histoire, la notion de francophonie est introduite par L.S. Senghor (puis par Bourguiba) avec un sémantisme où le culturel semble l'emporter sur le politique. Sous la plume du poète-chef d'État, il est normal que le terme francophonie ait été employé afin de chanter les vertus de la langue française comme merveilleux outil de communication et comme lien de solidarité. De là le ton étant lancé, la francophonie culturelle voit le jour en 1970 avec l'ACCT. Trois lustres plus tard, en 1986 et de façon officielle, la conception de la francophonie devient plus politique que culturelle avec la première Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement des Pays ayant en commun l'usage du Français, et le primat du politique de se consolider au fil des Sommets de la francophonie.

En fin de compte, on peut dire que la francophonie est une notion polysémique engluée dans l'ambiguïté et l'ambivalence, comme l'écrit J. Cellard : « Le concept de francophonie n'a pas de base objective sérieuse, mais la représentation - subjective - de ce pseudo-concept est une réalité politique, sociale et culturelle. Elle est évidemment aussi une réalité sociolinguistique ». En effet, la francophonie est une notion qui s'est développée à ta fois dans la générosité et l'ambiguïté, générosité du partenariat solidaire des pays francophones et ambiguïté du dessein politique (cf. Léger, 1986). La francophonie est ainsi un phénomène dans lequel il y a imbrication des niveaux linguistique, culturel, économique, politique et stratégique. C'est en raison des ambivalences de la notion de francophonie que nous avons préféré assigner comme objet à cette étude le comportement des Marocains à l'égard de la langue française et non pas leur comportement à l'égard de la francophonie.

Apres ce détour, peut-on dire que les Marocains sont francophones ? Sur le plan sociolinguistique, la présente étude montre que la majorité des Marocains ne sont pas des francophones au premier degré. À moins de retenir une définition très lâche de la notion de francophone, celle des dictionnaires de langue selon laquelle un francophone est quelqu'un qui parle français, sans préjuger du degré de maîtrise et d'usage de cette langue. On admettra ainsi que la moyenne des sujets enquêtés est effectivement

francophone. Mais si l'on retient une acception plus restrictive, statistiquement le sujet francophone type est une locutrice du niveau du troisième cycle, enseignant-chercheur et ayant une spécialité scientifique, ce qui revient à dire qu'il s'agit d'une minorité de Marocains dont le statut social est apparenté à celui des élites urbaines. En tout cas, l'analyse des usages et des représentations du français montre que le statut *de facto* du français est celui d'une langue seconde.

Conclusions

Reprenons les principales conclusions de l'analyse:

(i) la moitié des sujets enquêtés déclare avoir un niveau suffisant pour employer le français correctement; rappelons que l'enquête a été effectuée exclusivement en milieu urbain;
(ii) les usages qu'ils font de la langue française se limitent généralement aux études et aux activités professionnelles; et
(iii) le degré de connaissance qu'ils ont de la culture francophone est inférieur à la moyenne, ce qui signifie que la maîtrise de la langue et de certains de ses usages ne va pas de pair avec la connaissance et la pratique de la culture qu'elle véhicule.

Ces résultats s'expliquent parfaitement dans le cadre de la situation sociolinguistique marocaine. Sur le plan constitutionnel, la langue officielle du Maroc est l'arabe, et l'amazighe avec la constitution de 2011, mais du fait de l'histoire commune au Maroc et à la France, c'est-à-dire le système protectoral (1912 à 1956) et les relations privilégiées depuis l'indépendance, l'usage du français s'est maintenu dans l'enseignement, l'administration et la vie publique. Cette position est renforcée par le fait que le Maroc est aussi membre d'un certain nombre d'institutions francophones, dont la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement des Pays ayant en commun l'usage du français (Sommet de la francophonie), AUPELF, AIPLF, CILF, ACCT, FIPF, FIDELF, ADELF, etc.

Il apparaît à travers l'analyse macro-sociolinguistique du répertoire langagier des locuteurs que les différentes langues en présence prennent en charge les diverses fonctions langagières de façon distributionnelle et complémentaire. L'arabe standard (AS), langue officielle, est la langue des institutions étatiques, notamment dans l'administration, l'éducation, la judicature et la liturgie; l'arabe dialectal (AD) et l'amazighe (A) sont les deux langues maternelles; enfin, le français (F) est première langue étrangère obligatoire dans l'enseignement fondamental et secondaire et langue d'enseignement dans le supérieur scientifique et technique. Il est aussi langue des services dans le secteur formel.

La coexistence des langues crée une situation de contact de langues marquée par une dynamique qui prend la forme de diglossies enchâssées :

(i) diglossie des variétés prestigieuses (AS + F);
(ii) diglossie des variétés non prestigieuses (AD + A); et
(iii) diglossie combinant une variété prestigieuse et une autre non-prestigieuse (AS + AD/A ; F + AD/A).

Ces diglossies peuvent impliquer ou ne pas impliquer le bilinguisme (AS/AD/A + F) ou même le plurilinguisme avec les différentes combinaisons possibles. Mais en règle générale, on serait plus avisé de parler de diglossie que de bilinguisme. En effet, le bilinguisme coordonné et maîtrisé n'est à la portée que d'une minorité de locuteurs, les usagers moyens du français pratiquent plus souvent le bilinguisme composé dans lequel la pratique du mélange de codes et du changement de codes est fréquente, en raison principalement d'une maîtrise approximative du français. Sur un plan conceptuel, il apparaît que la notion de diglossie subit ici un déplacement définitoire qui fait que l'intérêt n'est plus porté sur l'apparentement des variétés en présence mais sur le caractère relationnel de ces variétés. En outre, la dynamique introduite par la compétition symbolique entre ces variétés infirme le caractère stable de la diglossie et met en jeu un processus d'instabilité des statuts et des fonctions qui fait qu'il est parfois malaisé de discerner la variété haute de la variété basse (Boukous, 1995)[1]. En définitive, on peut affirmer que les sujets qui sont en mesure d'utiliser correctement le français à l'oral et à l'écrit sont les lauréats de l'université dont le français est langue de formation, c'est-à-dire, en étant optimiste, moins de 10 % des locuteurs sachant que le taux d'analphabétisme est de l'ordre de 35 %. Il est donc clair que la francophonie marocaine est un phénomène sociolinguistique élitaire, ce en quoi le Maroc ne diffère guère des autres pays en développement qui se proclament francophones. Cette vision duelle de la langue française se retrouve dans les représentations que les sujets enquêtés ont de cette langue. On peut dans une certaine mesure parler à cet égard de schizoglossie. Rappelons que Haugen (1972, p.148-149) définit cette notion comme une névrose qui affecte les locuteurs et les écrivains exposés à plusieurs variétés linguistiques.

[1] La notion de diglossie est ici utilisée dans l'acception large de Fishman; elle est employée pour signifier la situation où coexistent deux variétés, au statut différent (une variété haute et une variété basse) et dont les fonctions sont complémentaires sans qu'elles soient nécessairement apparentées comme la définissent Psichari Ferguson.

Analyses statistiques

ANOVA Table for 'Représentation'

	DF	Sum of Squares	Mean Square	F-Value	P-Value
Niveau-études	5	37,929	7,586	3,827	0,0022
Résidual	294	582,738	1,982		

Model II estimate of between component variance: 0,116

Means Table for 'Représentation'

Effect : Niveau

	Count	Mean	Std. Dev	Std. Err.
Néant	11	3,818	1,168	0,352
Fondamental	45	4,089	1,221	0.182
Secondaire	57	3,579	1,179	0,156
Premiercysup	43	3,698	1.264	0,193
Deuxièmecysup	67	3,134	1,696	0,207
Troisièmecysup	77	3,130	1,490	0,170

Model II estimate of between component variance: 0,116

Fisher's PLSD for 'Représentation'

Effect : Niveau-études

Significance Level : 5 %

	Mean Diff	Crit Diff	P-Value	
Néant, Fondamental	-0,271	0,932	0,5680	
Néant, Secondaire	0,239	0,912	0,6063	
Néant, Premiercysup	0.121	0,936	0,8002	
Néant, Deuxièmecysup	0,684	0,901	0,1365	
Néant, Troisièmecysup	0.688	0,893	0,1304	
Fondamental, Secondaire	0,510	0,553	0,0703	
Fondamental, Premiercysup	0,391	0,591	0,1936	
Fondamental, Deuxièmecysup	0,955	0,534	0,0005	s
Fondamental, Troisièmecysup	0,959	0,520	0,003	s
Secondaire, Premiercysup	-0,119	0,560	0,6766	

Secondaire, Deuxièmecysup	0,445	0,499	0,0807	
Secondaire, Troisièmecysup	0,449	0,484	0,0689	
Premiercysup	0,563	0,541	0,0415	s
Premiercysup, Troisièmecy	0,568	0,527	0,0350	s
Deuxièmecysup, Troisièmecy	0,004	0,463	0,9849	

Frequency Distribution for 'Utilité'

	Count	Rel. Freq.	Percent
Non	**49**	**0,163**	**16,333**
Oui	251	0,837	83,667
Total	300	1000	100 000

ANOVA Table for 'Représentation'

	DF	Sum of Squares	Mean Square	F-Value	P-Value
Spécialité	5	50,888			
Residual	294	569,778	1,938		

Model II estimate of between component variance: 0,177

Means Table for 'Représentation'

	Effect : Count	Mean	Std. Dev	Std. Err.
Sciences	104	3,365	1,380	0,135
Lettres	49	3,633	1,439	0,206
Techniques	10	3,100	0,876	0,277
Néant	48	4,250	1,082	0,156
Droit	30	2,733	1,639	0,299
Non spécifié	59	3,305	1,523	0,198

Fisher's PLSD for 'Représentation'

Effect : Spécialité Significance Level : 5

	Mean Diff	Crit. Diff	P-Value	
Sciences, Lettres	- 0,267	0,475	0,2688	
Sciences, Techniques	0,265	0,907	0,5652	
Sciences, Néant	- 0,885	0,478	0,0003	S
Sciences, Droit	0,632	0,568	0,0293	S
Sciences, Non spécifié	0,060	0,447	0,7906	
Lettres	0,533	0,951	0,2711	
Lettres, Néant	- 0,617	0,556	0,0298	S
Lettres, Droit	0,899	0,635	0,0057	S
Lettres, Non spécifié	0,328	0,530	0,2244	
Techniques, Néant	-1,150	0,952	0,0181	S
Techniques, Droit	0,307	1,000	0,4713	
Techniques, Non spécifié	0,205	0,937	0,6669	
Néant, Droit	1,517	0,638	< 0,0001	S
Néant, Non spécifié	0,945	0,533	0,0006	S
Droit, Non spécifié	- 0,572	0,614	0,0680	

Frequency Distribution for 'Français'

	Count	Real. Freq	Percent
Première	44	0,147	14,667
Deuxième	115	0,383	39,333
Troisième	69	0,230	23,000
Quatrième	52	0,173	17,333
Cinquième	11	0,037	3,667
Sixième	9	0,030	3,000
Total	300	1,000	100,00

Frequency Distribution for 'Modernité'

	Count	Rel. Freq.	Percent
Non	152	0,507	50,667
Oui	148	0,493	49,333
Total	300	1,000	100,000

Frequency Distribution for 'Aliénation'

	Count	Rel. Freq.	Percent
Non	99	0,330	33,000
Oui	201	0,670	67,000
Total	300	1,000	100,000

Frequency Distribution for 'Prestige Social'

	Count	Rel. Freq.	Percent
Non	147	0,490	49,000
Oui	153	0,510	51,000
Total	300	1,000	100,000

Frequency Distribution for 'Utilité'

	Count	Rel. Freq.	Percent
Non	49	0,163	16,333
Oui	251	0,837	83,667
Total	300	1,000	100,000

Frequency Distribution for 'Nature/Représentation'

	Count	Rel. Freq.	Percent
Négative	74	0,247	24,667
Modérée	142	0,473	47,333
Positive	84	0,280	28,000
Total	300	1,000	100,000

Correlation Matrix

	Age	niveau - scolarité	nb.langues	Usage	Connaissance	Motiv-Instumentale	Motiv-integrative	Représentation
Age	1,000	0,138	0,039	-0,096	-0,012	0,050	0,143	-0,070
Niveau-scolarité	0,138	1,000	0,350	0,383	0,329	-0,050	-0,129	-0,224
N.blangues	0,039	0,350	1,000	0,311	0,269	0,037	-0,40	-0,074
Usage	-0,096	0,383	0,311	1,000	0,566	0,219	0,105	0,222
Connaisance	-0,012	0,329	0,269	0,566	1,000	0,180	0,012	0,151
Motiv-Instumentale	0,050	-0,050	0,037	0,219	0,180	1,000	0,446	0,254
Motiv-integrative	0,143	-0,129	-0,040	0,105	0,012	0,446	1,000	0,284
Représ.	-0,070	-0,224	-0,074	0,222	0,151	0,254	0,284	1,000

300 observations were used in this computation.

Correlation Analysis

	Correlation	P-Value	95% Lower	95% Upper
Age,niveau-scolarité	0,138	0,0164	0,25	0,248
Age, Nb.langues	0,039	0,4962	- 0,074	0,152
Age, Usage	-0,096	0,0971	- 0,207	0,017
Age, Connaissance	-0,012	0,8317	- 0,125	0,101
Age, Motiv-Instrumentale	0,050	0,3918	- 0,064	0,162
Age, Motiv-integrative	0,143	0,0131	0,030	0,252
Age, Représentation	- 0,070	0,2273	- 0,182	0,044
Niveau-scolarité, nb.langues	0,350	< 0,0001	0,246	0,446

Niveau-scolarité, Usage	0,383	< 0,0001	0,282	0,475
Niveau-scolarité, Connaissan	0,329	< 0,0001	0,224	0,426
Niveau-scolarité, Motiv-Inst	- 0,050	0,3844	- 0,163	0,063
Niveau-scolarité, Motiv-inte	-0,129	0,0255	- 0,239	- 0,016
Niveau-scolarité, Représ.	-0,224	< 0,0001	- 0,329	- 0,114
nb.langues, Usage	0,311	< 0,0001	0,205	0,410
nb.langues, Connaissance	0,269	< 0,0001	0,161	0,371
nb.langues, Motiv-Instrume	0,037	0,5205	- 0,076	0,150
nb.langues, Motiv-integrative	- 0,040	0,4931	- 0,152	0,074
nb.langues, Représentation	-0,074	0,1998	- 0,186	0,039
Usage, Connaissance	0,566	< 0,0001	0,484	0,639
Usage, Motiv-Instrumentale	0,219	0,0001	0,109	0,325
Usage, Motiv-integrative	0,105	0,0694	-0,008	0,216
Usage, Représentation	0,222	<0,001	0,112	0,327
Connaissance, Motiv-Instru	0,180	0,0018	0,068	0,287
Connaissance, Motiv-integra	0,012	0,8406	-0,102	0,125
Connaissance, Représentation	0,151	0,0089	0,038	0,260
Motiv-Instrumentale, Motiv	0,440	< 0,0001	0,351	0,532
Motiv-Instrurnentale, Représ.	0,254	< 0,0001	0,145	0,357
Motiv-integrative, Représ.	0,284	< 0,0001	0,177	0,385

300 observations were used in this computation.

Politique linguistique et francophonie
Questionnements*

Problématique

A travers le monde, l'espace francophone comprend un pays sur quatre et englobe près d'un demi-milliard de personnes. C'est une réalité linguistique et culturelle marquée à la fois par la diversité des langues et des cultures, et par le partage de la langue française. A la différence du Commonwealth, anglophone et sous l'autorité honorifique de la couronne britannique, qui est un espace fondamentalement économique, la stratégie de la francophonie demeure ancrée dans une approche essentiellement de nature idéologique et géopolitique. La complexité de la constituance même de la francophonie, faite de l'imbrication d'éléments aussi variés que la langue, la culture, l'idéologie et la politique, induit des questionnements relatifs aux enjeux à l'œuvre dans le rapport de la langue française aux autres langues. Aussi interpelle-t-elle autant les acteurs que les observateurs en suscitant des réactions diverses quant à son statut, sa fonction et sa stratégie, réactions allant de l'adhésion à sa dimension linguistique à la résistance sinon au rejet du dessein politique.

Ancien protectorat français, le Maroc constitue un cas d'espèce dans l'espace francophone. Pays où l'arabe est *de jure* langue officielle aux côtés de l'amazighe, il est partiellement francophone et membre à part entière de l'Organisation de la Francophonie. D'ailleurs, l'Etat marocain affirme son attachement à la francophonie en accordant dans sa politique linguistique et éducative une place privilégiée à la langue française, notamment dans l'enseignement, la formation, l'administration et les médias. Cette situation ne manque pas de susciter parmi les élites un débat prenant souvent un caractère idéologique autour de la francophonie dans son rapport à la langue arabe et à l'identité nationale et quant à sa fonction stratégique.

Francophonie et diversité des langues et des cultures

La présence de la langue française sur le marché linguistique marocain aux côtés des langues autochtones induit des effets sur les structures, les usages et les fonctions de ces langues. Cette présence constitue

*Texte revu à partir de l'article « La francophonie au Maroc, enjeux et questionnements », paru dans *Les nouveaux enjeux de la francophonie au Maroc*, p. 9-22, Actes du colloque organisé par le Service de la Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Maroc, 23 février 2001, Rabat.

ainsi une donne qui impose l'analyse des modalités de l'articulation du français sur la réalité linguistique du Maroc pour comprendre, à partir de ce cas d'espèce, dans quelle mesure la francophonie peut promouvoir la diversité linguistique et culturelle.

L'impact du français sur la scène linguistique marocaine découle de son statut *de facto* de première langue étrangère, Ce statut résulte évidemment de l'histoire commune du Maroc et de la France non seulement durant la période du protectorat mais aussi, et peut-être surtout, durant la période post-protectorat. N'oublions pas en effet que la France est toujours pour le Maroc le premier client, le premier fournisseur et le premier investisseur. C'est en outre son principal partenaire dans le domaine de la coopération culturelle, technique et scientifique. Il faut rappeler également l'importance de la communauté marocaine en France et en Belgique et celle de la communauté française au Maroc. Ces faits indiquent que la langue française n'est pas étrangère aux Marocains et que le Maroc n'est pas étranger non plus à la francophonie.

Il appert ainsi de toute évidence que la langue française ne peut être assimilée à une langue étrangère au même titre que l'espagnol ou l'anglais par exemple. Elle a, en effet, un statut privilégié qui est le sien dans l'enseignement, l'éducation et la formation. L'importance de cette langue au Maroc se reflète dans la place qui lui est dévolue dans l'enseignement fondamental et secondaire où elle a été pendant longtemps la seule langue étrangère obligatoire. Elle s'affirme davantage encore dans l'enseignement supérieur où le français a le statut de langue de formation dans les facultés, les écoles et les instituts scientifiques et technologiques. De ces données il ressort que le statut de la langue française ne peut être saisi de manière statique et indifférenciée. Le français est tantôt langue première, tantôt langue seconde et tantôt langue étrangère. En effet, selon la position sociale de ses usagers, ses fonctions et ses domaines d'usage, le français peut être couramment parlé dans le milieu des élites urbaines francophones, employé de façon fonctionnelle parmi les lauréats des formations bilingues ou encore utilisé conjoncturellement pour des besoins spécifiques. Le français est ainsi à la fois langue véhiculaire ayant une fonction transactionnelle et communicationnelle, et langue référentiaire ayant dans le milieu des élites urbaines une fonction moins instrumentale qu'intégrative (Boukous, 1996).

Ce statut ambivalent du français au Maroc est en soi intéressant parce qu'il place la langue française dans une position de contact, d'interaction et de compétition avec les autres langues en présence sur le marché des langues. Il génère ainsi des situations où les langues sont dans des rapports de croisement qui font qu'elles sont travaillées sur le plan structural par l'emprunt lexical, l'interférence syntaxique, le calque sémantique et

rhétorique. Sur le plan de l'imaginaire, ce croisement place les schèmes culturels véhiculés par les langues dans une situation d'intersection où les topos, les motifs et les figures se déclinent au gré des créateurs.

Les modalités du croisement de la langue française avec les langues marocaines prennent en effet des formes dont le résultat est invariablement la création d'un langage qui a ses propres propriétés linguistiques et rhétoriques. Il ne s'agit plus en effet ni du français hexagonal endonormatif ni de l'arabe classique ni de l'arabe dialectal paratactique ni de l'amazighe patoisant. C'est un langage hybride qui, à travers des besoins de communication, de créativité et d'expressivité, exprime la volonté de pousser dans leurs derniers retranchements les ressources de chacune de ces langues prises dans les rets de leur immanence. Il manifeste aussi la nécessité de déconstruire leurs structures et le désir de jouir de la transgression de leurs interdits, de provoquer l'émergence de leur refoulé et d'opérer une sereine distance entre le Moi, le Nous et l'Autre. Dans ce sens, la langue française apporte aux langues nationales un souffle régénérateur qui les redynamise singulièrement et qui pourrait aussi contribuer à leur transcendance. Par une action en retour, ces dernières mettent au défi la langue française de sortir de sa gangue hexagonale pour exprimer des pensées, des réalités et des émotions inédites dans sa sphère. De cette interaction naît à l'intersection des langues et des cultures d'origine, un no man's land qui prend forme et vie, et exprime son originalité à travers un langage et une culture hybrides qui arborent la chatoyante du métissage.

Le français, de la langue de partage à la langue du départage

Idéalement, la langue française est conçue comme un bien commun aux pays francophones. Si tel peut être le cas dans les pays du Centre, en revanche dans les communautés du Sud l'acquisition du français demeure l'apanage des classes et des groupes dominants. De fait, la francophonie y constitue un capital hors de portée pour les humbles. Dans un pays où le français n'est pas langue première et où par surcroît son appropriation est socialement sélective, la francophonie peut être source de clivages et d'inégalités, notamment lorsqu'elle est détournée par les élites à leur profit. Le français devient ainsi, non plus une langue au service de la démocratisation du savoir et de la mobilité sociale, mais une langue de la domination interne.

A dire vrai, l'hypothèse de l'épanouissement par la langue française est passablement problématique. En tant que vecteur d'enrichissement et d'épanouissement, l'ouverture sur la francophonie fait assurément l'objet d'un investissement économique, social et psychologique. Cette ouverture s'inscrit dans la stratégie que les groupes dominants déploient pour gérer à

leur profit les enjeux à l'œuvre dans la situation symbolique prévalant dans leur communauté. Dans une telle situation, la francophonie agit objectivement comme outil idéologique de la dominance à la fois sur le plan vertical et sur le plan horizontal, En effet, dans ses rapports avec sa périphérie, le centre francophone impose un français aseptisé, hexagonal, débarrassé des stigmates allogènes et servant une culture impériale. Une langue et une culture centrales qui concourent objectivement à disqualifier les langues et les cultures périphériques. Sachant que la langue française représente un capital symbolique qui assure indiscutablement la mobilité sociale, en termes d'emploi, de rémunération et de prestige, elle représente une arme symbolique à double tranchant. Ainsi, au niveau de la périphérie proprement dite, la francophonie intervient comme un instrument de discrimination départageant les groupes sociaux en deux catégories, celle qui a les moyens de s'approprier le capital qu'elle représente en vue de le fructifier et une autre catégorie dont les membres n'ont pas les ressources nécessaires à son appropriation et qui, du coup, se trouvent dans une situation de précarité.

Parmi les effets pervers de cet état de fait, figure en bonne place le positionnement social des élites. En effet, par leur langue, leur culture, leurs valeurs, leurs aspirations et leurs représentations, les élites détentrices du capital que confère la francophonie se trouvent généralement coupées de la société profonde. Ceci génère une situation de dysharmonie dans les sociétés où des couches extraverties, servies par la francophonie, détiennent le pouvoir en créant, en quelque sorte, une situation de colonialisme intérieur, une situation singulièrement paradoxale où la francophonie, censée offrir une langue de partage, devient un instrument de départage et de clivage. En outre, si pour le créateur littéraire cette hybridation est source de jouissance intellectuelle et esthétique, elle n'en est pas moins angoissante pour les idéologues et les concepteurs à l'esprit de système car elle les met au défi de penser un espace aux frontières incertaines, fluctuantes, éphémères et d'imaginer le site d'un entre-deux virtuel borné par les intersections de l'étant.

D'une manière générale, cependant, la vision postmoderniste du métissage et de l'hybridation donne à certains le vertige, vertige né de l'ébranlement de la quiétude du terrain connu, de la langue mythique, de la culture préconfigurée, des frontières hermétiques. Elle est vécue par d'aucuns comme source d'aliénation. D'où la quête identitaire, la diatribe contre l'occidentalisation - déstructuration, l'émergence de pôles de résistance. Quand l'on saisit la prégnance sociale d'une telle résistance, qui exprime à vrai dire une réelle inquiétude de l'être face au spectre de la dépendance absolue, il est vain d'invoquer l'illusion identitaire. Il faut bien convenir que, contrairement à la raison, l'obsession identitaire est la chose au monde la

mieux partagée. Et il faut bien convenir que la francophonie hexagonale, qui a aussi des soubresauts intermittents de crise identitaire, semble mal placée pour conjurer les démons identitaires tant elle éprouve de la difficulté à se concevoir comme plurielle en son sein même.

Lorsque l'on observe en effet la politique linguistique et culturelle des pays francophones du Nord, force oblige de constater son ambivalence. En considérant le cas de la France à titre d'exemple, nous constatons qu'elle pratique sur le plan externe une politique à deux volets, une politique de l'exception culturelle destinée à défendre sa langue et sa culture face à l'hégémonisme anglo-saxon, et une politique de diffusion de sa langue et de sa culture à travers le monde, notamment en direction de ses anciennes colonies, protectorats et mandats. Sur le plan interne, en revanche, la France pratique une stratégie fondée sur l'associationnisme jacobin destiné à franciser aussi bien les minorités autochtones de Bretagne, du Pays Basque, du Pays Flamand, de l'Alsace-Lorraine et de la Corse que les minorités allogènes, dont les communautés arabophone et amazighophone. L'expression la plus manifeste de cette politique est le refus de l'Etat français de ratifier la Charte des langues de France, en dépit du consensus de la communauté européenne. Dans le cas d'espèce, la francophonie intervient singulièrement comme un instrument permettant la phagocytose de la diversité linguistique et culturelle.

Comment interpréter la clôture pratiquée par les nations puissantes à l'égard des nations faibles, l'imposition de leurs langues et de leurs cultures et *a contrario* l'exclusion ou la marginalisation des langues et des cultures de ces dernières, sinon comme une volonté de puissance ? Partant de la règle de l'interdépendance, qui a servi de devise à la francophonie pendant longtemps, l'on pourrait présupposer que la circulation des langues et des cultures se fait librement dans l'espace francophone au titre de biens égaux en valeur et en droit. En fait, une telle présupposition méconnaît les lois régissant l'économie des échanges linguistiques et culturels, et du coup ne parvient pas à rendre compte d'un fait d'expérience, à savoir que les langues et les cultures occupent des positions hiérarchiques différentes sur le marché des biens symboliques, positions socialement hiérarchisées et non pas en soi, cela s'entend.

Face à cette évidence, d'aucuns sont conduits à considérer que le libéralisme linguistique fonctionne bel et bien à sens unique puisque la langue dominante - ici le français - est confortée au plan symbolique par les termes mêmes de l'échange inégal aussi bien dans les rapports centre / périphérie que dans les rapports internes à ces deux pôles.

La francophonie en question

Soucieux de réaliser un espace de coopération, les promoteurs de la francophonie voudraient en faire une maison où règnent l'égalité, la complémentarité et la solidarité (v. Roy, 1993). Ce vœu traduit manifestement une évolution dans la stratégie de la francophonie, évolution qui passe progressivement d'une approche idéologique à une approche socio-économique pour aboutir à un projet communautaire qui voudrait allier la dimension linguistique et la justice économique. La langue de partage - le français - servirait en quelque sorte de pont au partage des richesses entre les pays francophones développés et les pays francophones en développement.

Dans cette perspective, le sommet de Moncton (2000) innove par rapport aux précédents sommets de la francophonie en ce qu'il introduit à la fois la reconnaissance de la diversité linguistique et culturelle dans l'espace francophone et le souci de la démocratie à l'échelon international. Il s'agit véritablement d'une innovation car le rapport de la francophonie aux autres langues de l'espace francophone n'est plus considéré comme un rapport d'exclusion, mais un rapport de partenariat. Il s'agit en outre non pas d'un rapport envisagé dans un contexte conjoncturel mais bien d'une coopération inscrite dans une approche stratégique des relations internationales. B. Boutros-Ghali, alors secrétaire de l'Organisation Internationale de la Francophonie, dit expressément :

> *Etre francophone, c'est militer, au-delà de la défense de la langue française, pour la tolérance, pour le respect de la diversité linguistique et culturelle, pour la préservation d'une civilisation plurielle. Car la diversité fait partie de la richesse du patrimoine de l'humanité. Mais je voudrais vous dire, qu'au-delà de la préservation du patrimoine de l'humanité, c'est la démocratie à l'échelle internationale qui est en jeu. Si tous les Etats devaient parler la même langue, penser de la même manière, agir de la même façon, le risque serait grand de voir s'instaurer un système totalitaire à l'échelle internationale.*

Dans ce contexte, d'aucuns se posent néanmoins la question de savoir si la francophonie est une éthique de la solidarité et de la coopération ou une stratégie développée par l'ancienne métropole pour maintenir les ex-colonies dans un régime de dépendance. Pour certains (v. Chikh, Elmandjra et Touzani, 1988), la réponse est que la francophonie est moins un instrument de résistance à l'hégémonisme anglo-saxon au nom de la préservation de la diversité linguistique et culturelle et de la coopération égalitaire qu'une carte que les Etats francophones du Nord exploitent pour

constituer une sphère d'influence qu'ils font valoir dans la compétition qui les oppose à la superpuissance américaine.

Il ne fait pas de doute que cette profession de foi susciterait l'adhésion si la francophonie constituait un instrument de coopération fondée sur l'égalité et promouvrait une éthique qui instituerait un modèle de coopération internationale rompant avec la cécité de la rationalité de l'ultralibéralisme, dont le fleuron est sans conteste le pragmatisme anglo-saxon.

Enjeux symboliques

Quel que soit le degré de maîtrise effective de la langue française et la nature de la représentation que les sujets en ont, celle langue est présente au Maroc et elle remplit un certain nombre de fonctions sociolinguistiques (v. Boukous, 2000). Se pose alors la question du rapport de la francophonie aux langues nationales, à savoir l'arabe et l'amazighe. Entre ces langues y a-t-il complémentarité ou compétition ? Coexistence pacifique ou conflit ? Y a-t-il autorégulation ou dérèglement du paysage sociolinguistique ? Approfondissons notre analyse qualitative en répondant à ces questions en considérant les problématiques suivantes : le pragmatisme sociolinguistique des sujets, leurs représentations de la francophonie dans la diversité de leurs profils et le sentiment prédominant chez les élites quant à leur rapport au français.

Pragmatisme sociolinguistique

Les résultats de l'analyse que nous avons effectuée (Boukous, 2000) révèlent que dans l'habitus sociolinguistique des Marocains, la motivation pour le français est de type instrumental, c'est-à-dire que le français est considéré comme une langue utile pour avoir une bonne formation académique et professionnelle, et nécessaire à la promotion sociale et professionnelle. L'intérêt pour le français est donc essentiellement un intérêt pragmatique. Quant à l'arabe et à l'amazighe, à des degrés variés, il leur échoit d'être les langues de l'identité, ou des identités si l'on préfère, sachant que l'identité n'est pas un état statique et immuable mais un processus permanent de construction, de déconstruction et de reconstruction. En effet, dans le paysage linguistique structuré par les trois pôles que sont l'arabophonie, l'amazighophonie et la francophonie, il apparaît que chacune des langues assure des fonctions et intervient dans des rôles sociaux spécifiques, l'arabophonie comme véhicule de l'identité arabo-musulmane; l'amazighophonie comme véhicule de l'identité patrimoniale et la francophonie comme langue d'ouverture sur le monde moderne.

Il est indéniable que la langue française a introduit à la faveur du protectorat une donne exogène dans la dynamique de la situation sociolinguistique en se constituant en un troisième pôle aux côtés du pôle arabe et du pôle amazighe. C'est pourquoi on peut dire que l'état de la situation symbolique est fonction de l'interaction de ces trois pôles. L'état de ce trinôme est évidemment lié à la conjoncture. II se maintient dans un équilibre dont le degré de stabilité est fonction de la dynamique des trois pôles. Que l'emporte le pôle du repliement avec la tentation de la dérive identitaire, quelle que soit sa substance d'ailleurs, ou le pôle de l'extraversion imposé par la dépendance économique et l'équilibre s'en trouve rompu. Les sujets qui ont fait l'objet de notre enquête se sont montrés soucieux de réaliser en eux-mêmes cet équilibre en plaçant l'arabe standard au sommet de leur hiérarchie sociolinguistique et en appréciant le français pour son utilité.

En suivant de près ce qu'écrit le tunisien Touzani (1988, p.79) au sujet de cet équilibre idéal, nous dirons que l'autorégulation des différents pôles devrait permettre de réussir à être politiquement maghrébin, culturellement arabo-amazigho-musulman par la voix/voie de l'arabe et de l'amazighe et économiquement méditerranéen et africain par le truchement du français, pour des raisons historiques évidentes. Telle semble être l'équation de l'indépendance maghrébine et les fondements de son identité culturelle et linguistique. En conformité avec cette perspective, les représentations que les Marocains ont de la langue française sont des représentations de type pondéré. Tout en considérant massivement que la langue française est utile, ils n'en ont pas pour autant une représentation euphorique. Ils sont en quelque sorte favorables à l'ouverture sans toutefois tomber dans le travers de l'extraversion. Pour ainsi dire, la francophonie est conçue comme un espace de partage et d'échange dont on espère que les termes soient emprunts d'égalité et de convivialité.

Cependant, tout en étant favorables à la francophonie, les sujets semblent se départir d'une vision francophile. En tout cas, ils n'adopteraient pas la représentation hexagocentriste formulée par Deniau (1983, p.19). Selon ce dernier, la notion d'idéal communautaire, de partage, confirme une évolution « spirituelle » de la notion de francophonie que l'on pourrait qualifier de « mystique ». Cette attitude se caractérise par une grande vénération pour le français qui posséderait une sorte de supériorité par rapport à toutes les autres langues employées dans le monde. Les caractéristiques de la langue françaises, de ses modes d'analyse et de composition représentent la qualité de la pensée française et le rayonnement culturel de la France. De même, l'approche lyrique de L.S. Senghor, qui est aussi en quelque sorte un hymne à la francophonie, ne semble pas séduire nos sujets lorsqu'il affirme: « Le français, ce sont les grandes orgues les plus

suaves, aux fulgurances de l'orage, et puis il est tour à tour flûte, hautbois, tam-tam... Les mots français rayonnent de mille feux comme des fusées qui éclairent notre nuit ».

Représentation dysphorique

L'analyse des représentations du français fait ressortir qu'une forte proportion de sujets considèrent que cette langue véhicule l'aliénation culturelle. Essayons de voir succinctement le background idéologique qui sous-tend ce type de représentation. La francophonie est vue comme une stratégie de dépendance des peuples anciennement colonisés, pire comme une stratégie qui aggrave le sous-développement en maintenant les pays francophones du Sud dans une situation d'assistance qui annihile les velléités d'un développement endogène. On n'est pas loin du jugement formulé par Calvet (1974) il y a un quart de siècle sur la francophonie qui charrie les « relents de l'impérialisme culturel ». Selon l'expression de l'Algérien Cheikh (1988, p.2), la francophonie souffre du contentieux historique des colonisés avec la langue française.

M. Elmandjara (1988, p.36), qui a été au Maroc un faiseur d'opinion, adopte une position similaire en contestant la thèse de la francophonie comme lieu symbolique de la dépendance dans l'indépendance et comme lien de solidarité entre les pays francophones du Nord et ceux du Sud pour la sauvegarde de leurs intérêts mutuels. Pour lui, l'Occident a sa propre culture et son propre dessein. Dans le fond, il est imbu de sa supériorité économique, technique et culturelle et son rapport aux pays du Sud est basé sur la défiance et le rejet. Avant d'être économique et politique, le clivage entre le Nord et le Sud est culturel: il soutient ailleurs que le conflit Est-Ouest s'est déplacé sur un plan vertical. Il considère que la Guerre du Golfe, par exemple, est un révélateur de ce clivage dans la mesure où elle constitue la première guerre civilisationnelle qui a largement démontré que la contradiction principale se situe entre le Nord et le Sud et non entre la francophonie et l'anglophonie, car en fin de compte *latinité* et *anglosaxonité* se ressourcent dans les mêmes référents religieux, philosophiques et culturels, qui sont d'essence judéo-chrétienne.

Au niveau de la contradiction secondaire qui l'oppose à l'anglophonie pour la réalisation d'intérêts économiques et stratégiques, la politique de la francophonie utilise la diffusion de la langue française et de la culture francophone comme un adjuvant dans la lutte entre les puissances francophones, notamment la France, contre le monopolisme américain. D'ailleurs, ainsi que l'écrit Calvet (1987, p.270), l'issue de cette guerre de tranchée est certaine car les armes de la culture et de la langue sont impuissantes face à celles de la finance, de l'économie et de la technique. À ce sujet, il est significatif de voir que les sujets enquêtés se départagent en

deux groupes à peu près égaux quant à savoir si le français est une langue de la modernité ou pas. Ceci est le signe de l'émergence d'une tendance technocratique favorable à l'anglophonie et qui soutient l'argumentation suivante : s'il faut une langue étrangère autant que ce soit la langue la plus performante, c'est-à-dire l'anglais. Cette tendance se reflète aussi dans les réponses concernant le classement des langues en présence, le français occupe la deuxième place juste avant l'anglais. De fait, la demande sociale pour l'anglais est devenue forte depuis les années 1980, elle se manifeste par un indicateur clair : le nombre d'institutions privées qui dispensent des formations en anglais selon le modèle anglo-saxon au Maroc et le nombre d'étudiants qui optent pour les universités et les écoles anglophones à l'étranger.

Conclusion

Au terme de cette recherche, on ne peut que reprendre la métaphore de Janus développée par Cheikh (1988, p.20) pour qui la francophonie apparaît bel et bien comme Janus aux deux visages, le visage des Lumières et celui des Ténèbres, le visage de la séduction et celui de l'exclusion. Cette représentation duelle et vigilante est renforcée par l'appréciation plus que critique de professionnels de la francophonie. Voici le témoignage du Canadien Léger (1986, p.189) :

> *J'éprouve à parler de francophonie désormais un malaise croissant en même temps qu'un sentiment d'accablement. Il m'arrive de penser que si la francophonie n'existait pas, il faudrait surtout ne pas l'inventer.*

Il se peut que ce jugement soit spécifique à la composante canadienne de la francophonie mais il corrobore l'opinion grandissante de certains milieux nationalistes et islamistes qui voient dans la francophonie un projet de domination politico-idéologique. Cette opinion considère comme un modèle de nationalisme linguistique à suivre la Loi Toubon qui vise à défendre la langue française face à l'anglais, c'est l'un des objectifs de la politique d'arabisation dont on voudrait qu'elle fût systématique et efficiente. Dans ce contexte peu propice au partage et au dialogue, quand on se risque à faire le pari francophone quelle issue pour ceux qui se trouvent pris entre le marteau de l'aliénation à la culture occidentale et l'enclume de la dérive identitaire ?

L'ouverture sur les langues étrangères, ici le français, est perçue de deux manières, l'une la considère comme un enrichissement personnel et communautaire et l'autre plutôt comme une aliénation. Les écrivains maghrébins de langue française se sont tôt trouvés confrontés à cette vision duelle. C'est ainsi que si A. Khatibi, T. Benjelloun et A. Laâbi considèrent

qu'ils s'approprient la langue française en la travaillant de l'intérieur, en revanche certains écrivains déclarent souffrir du sevrage de leur langue maternelle à laquelle s'est substitué le français. Relisons K. Yacine dans *Le polygone étoilé* (1981, p.82) : « Jamais je n'ai cessé, même aux jours de succès près de l'institutrice, de ressentir au fond de moi cette seconde rupture du lien ombilical, cet exil intérieur qui ne rapprochait plus l'écolier de sa mère que pour les arracher, chaque fois un peu plus, au murmure du sang, aux frémissements réprobateurs d'une langue bannie secrètement, d'un même accord, aussitôt brisé que conclu. Ainsi avais-je perdu tôt à la fois ma mère et son langage, les seuls trésors inaliénables - et pourtant aliénés ».

Les termes de l'alternative pour les nations faibles sont clairs dans le contexte de la globalisation des échanges : soit le repli identitaire comme stratégie de résistance face à la dominance, soit l'intégration dans des ensembles idéalement porteurs d'équité. Les enjeux de cette alternative sont immenses, d'un côté, l'illusion absolutiste et, de l'autre, le risque de dépendance. Dans le cadre du second terme de l'alternative, la francophonie a les moyens de se constituer en pôle attractif et crédible, à condition d'être implémentée comme espace d'échange, comme éthique de la solidarité et du partage. Elle mérite peut-être surtout d'être pensée comme lieu inédit rompant avec l'approche manichéenne qui en fait soit Janus aux deux visages, celui des Lumières et celui des Ténèbres, soit l'image en miroir de Pygmalion qui reproduit les conditions de la domination impériale et du colonialisme intérieur.

Politique linguistique et dynamique du marché des langues*

Problématique

L'objet de ce chapitre est d'examiner l'impact de l'urbanisation sur le changement linguistique dans les domaines arabe et amazighe au Maroc. L'objectif visé est de montrer la nécessité d'intégrer la dimension du changement linguistique dans tout projet de politique linguistique. Afin de cerner le contour de cette problématique, considérons deux approches complémentaires du même phénomène, celle de la sociologie du langage et celle de la sociolinguistique. L'intérêt de l'approche sociologique du langage est qu'elle permet de cerner les conditions sociales de son fonctionnement, notamment les conditions démographiques. Elle nous apprend qu'aujourd'hui le changement du paysage langagier à l'échelle mondiale suscite des inquiétudes quant à la réduction des ressources idiomatiques de l'humanité. Dans son *Programme de sauvegarde des langues en danger*, l'UNESCO estime à 50% les langues du monde en danger et à 450 celles en voie d'extinction (v. UNESCO, 2003). Cette réduction drastique est due à la détérioration de l'écologie des langues (v. Calvet, 1999).

Le Maroc constitue un cas de figure intéressant parmi les pays en développement. Le processus de changement linguistique y est à l'œuvre tout au long de l'histoire, en s'accompagnant de l'obsolescence d'un certain nombre de langues avec la disparition des puissances qui les ont installées, c'est le cas du punique et du latin. D'autres langues ont considérablement régressé comme le judéo-arabe et le judéo-berbère; certaines, comme l'espagnol et le français, ont vue leur position rétrograder après l'indépendance. Quant à l'amazighe et à l'arabe, l'examen de leur situation en synchronie dynamique montre que certains de leurs parlers sont en voie d'attrition. Plusieurs facteurs concourent à ce changement, parmi lesquels des facteurs politiques, économiques, sociaux et culturels.

Dans le présent texte, nous focaliserons notre intérêt sur le phénomène de l'urbanisation en tant que source de changement linguistique. A travers l'examen que fait la littérature sociolinguistique de cas concrets empruntés aux domaines arabe et amazighe, nous montrerons comment la ville opère comme fabrique de l'homogénéisation linguistique et culturelle dans le

* Version revue du texte « Normalisation, indicateur et schibboleth », paru dans *Sociolinguistique urbaine. A la mémoire de Thierry Bulot*, Revue *Langues, cultures et sociétés*, Vol. 3, n° 1, p.55-69, 2017.

Maroc d'aujourd'hui. L'approche sociolinguistique ouvre de nouvelles perspectives à l'analyse linguistique dans la mesure où elle permet de mettre en relation les faits de structure langagière et les faits de structure sociale. Cela s'est fait par le dépassement des contraintes épistémologiques de la linguistique même. En effet, en dépit des présupposés du structuralisme saussurien, selon lesquels la langue est un système où « tout se tient » et qui « résiste à la mutation », la sociolinguistique a fourni un nouvel éclairage sur le fonctionnement social du langage en plaçant la variation, la mutabilité et le changement au cœur de l'analyse des propriétés du langage humain (v. Meillet, 1926 ; Weinreich, U. et al., 1968).

Dans le domaine des langues et des parlers marocains, la recherche date de la période coloniale ; elle avait pour objectif fondamental la connaissance des idiomes locaux dans la perspective du projet colonial. Citons notamment l'ouvrage d'A. Basset (1952) qui comporte une riche bibliographie sur la littérature dialectologique berbère, et la somme de Bougchiche (1997) qui présente une lecture critique de cette littérature. Cet héritage comprend des écrits scientifiques indéniables qui servent de tremplin à la recherche postcoloniale. En puisant dans cette veine, le chercheur intéressé tirera profit de la lecture des contributions novatrices présentées dans les ouvrages collectifs suivants : Boukous et al. (1989) ; Benhallam et al., (1995); Aguade, et al., (1998) ; et Dakhlia, J. (2004).

Les différents travaux s'inscrivant dans la perspective sociolinguistique couvrent un vaste champ dont les principales thématiques peuvent être regroupées en trois briques: (i) le contact des langues, les interférences et les usages sociaux ; (ii) la normalisation linguistique, la terminologie et le technolecte ; et (iii) le changement de statut et de structure des langues. L'une des caractéristiques notable de l'évolution de la recherche dans le domaine de la linguistique au Maroc est que les chercheurs sont davantage intéressés par l'analyse des langues en contexte social que par l'analyse de la structure immanente de langue. Il est donc naturel que la recherche s'oriente de plus en plus vers l'étude du changement linguistique induit par le phénomène de l'urbanisation galopante. Dans notre analyse du processus de changement linguistique, nous exploiterons certains concepts de la sociolinguistique variationniste (Labov, 1972, p. 314), notamment 'indicateur', 'marqueur' et 'stéréotype' signifiant, respectivement, une variable linguistique socialement neutre, une variable dont l'emploi stylistique est socialement signifiant, et une variable socialement marquée. Nous y ajoutons le concept de 'schibboleth' emprunté à la dialectologie pour désigner les frontières des espaces linguistiques souvent affectées de valeurs sociales, lesquelles peuvent être mélioratives ou péjoratives.

L'urbanisation : un phénomène irréversible

L'urbanisation est un phénomène historique continu qui a sensiblement les mêmes causes et des conséquences similaires à l'échelle globale et locale.

L'urbanisation, un fait global

Au niveau mondial, les données démographiques fournies par les agences des Nations Unies indiquent que l'urbanisation est une tendance lourde de l'évolution des sociétés humaines. Le graphique suivant illustre la progression géométrique de la population urbaine en comparaison avec la population rurale, et ce pour la période 2000-2025 :

Table 1. Tendance de la population urbaine (Source : Nations Unies)

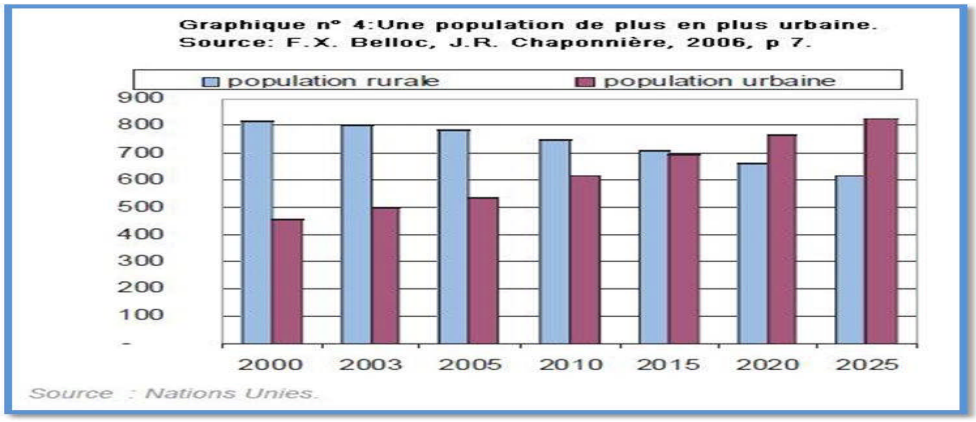

Par le fait de l'accroissement de la population urbaine suite à l'exode rural, l'urbanisation est un phénomène largement conforté par la statistique démographique au niveau global et au niveau local. Les causes majeures de l'urbanisation sont d'ordre économique. Elles tiennent à la déstructuration des bases de l'économie traditionnelle minée par la précarité de l'agropastoralisme, la rareté des précipitations, la microstructure de la propriété foncière, l'obsolescence des pratiques agricoles et les aléas de la commercialisation. Aussi les forces vives de la campagne, notamment la jeunesse, sont-elles poussées à l'exode rural du fait que la ville exerce une puissante attraction sur les jeunes et en général sur les hommes valides; ces derniers étant attirés par l'emploi salarié offrant des opportunités de mobilité sociale, d'affirmation de soi à titre individuel, et de libération du poids des coutumes.

L'urbanisation au Maroc

La tendance haussière du taux de population urbaine s'accélère irrémédiablement dans les pays en développement, le Maroc en est un exemple éclairant. En effet, le Maroc enregistre une évolution sans précédent de sa structure démographique. L'on assiste, en effet, à une augmentation constante de la population urbaine dans les différents recensements ainsi que le montre la table suivante (%) :

Table 2. Evolution de la population (Source : HCP, Direction de la Statistique)

Pop.	1960	1971	1982	1994	2004	2014
Rurale	70.85	65	57.3	48.6	45	39.7
Urbaine	29.15	35	42.7	51.4	55	60.3

Mieux encore, les projections statistiques indiquent que la tendance haussière de la courbe de la population urbaine va se développer davantage dans les années à venir, si l'on en juge d'après le taux d'accroissement de la population du Maroc (en %) par périodes décennales entre 1960 - 2050 selon les données suivantes **:**

Table 3. projections démographiques(Source : HCP, Dir. de la Statistique)

Périodes	**Population totale**	**Population urbaine**	**Population rurale**
1960-1970	2,5	4,3	1,7
1970-1980	2,6	4,4	1,6
1980-1990	2,2	4,0	0,8
1990-2000	1,7	2,8	0,5
2000-2010	1,1	1,8	0,3
2010-2020	1,0	1,8	0,0
2020-2030	0,8	1,3	-0,1
2030-2040	0,5	0,8	-0,1
2040-2050	0,3	0,5	-0,1

L'urbanisation a des conséquences qui sont à la fois politiques, économiques, sociales, culturelles et linguistiques. La gestion de ces conséquences représente un coût important par les mesures de gouvernance urbaine qu'elle exige pour gérer les besoins d'une population accrue, par la pression démographique sur la production et l'emploi, par la transformation

induite dans la structure familiale et les rôles sociaux, par l'évolution des valeurs, des croyances et des représentations qu'elle provoque, et le changement dans les fonctions et les usages langagiers. Nous nous intéresserons dans cet article exclusivement à ce dernier aspect.

Habitus et normalisation linguistique

L'urbanisation constitue un puissant levier du changement linguistique. Elle a des effets considérables sur l'évolution du paysage langagier en mettant en situation de contact, et donc d'échange, de compétition et de conflit, les locuteurs et leurs idiomes coexistant dans la structure urbaine. Dans le but de cerner les modalités de la dynamique langagière au Maroc, nous examinerons, successivement, l'impact de l'urbanisation sur les parlers arabes et sur les parlers amazighes. L'hypothèse à valider est de savoir si le prestige du groupe social porteur d'un parler donné est un facteur de poids dans son imposition en tant que norme sociolinguistique face aux autres parlers.

Processus de classement, déclassement et reclassement par recyclage

La recherche linguistique dans le domaine arabe a donné lieu à la description des structures de certains dialectes urbains, régionaux et locaux et leur évolution, notamment ceux de Rabat (v. Brunot, 1930, 1931, 1952 ; Messaoudi, 1998), de Fès (v. Hilile, 2005 ; Caubet,1998), de Meknès (v. Benhallam,1982 ; Chekrouni,1984), d'Oujda (v. Elbaz,1980), de Casablanca (v. Moumine, 1990), de Salé (v. Elhimer, 2015), des régions de Jbala (v.Vincente, 2000), de Taza (v. Colin, 1921), de Tadla (v. Bennis, 2011), du Sahara (v. Almaqari, 2000), des Zâir (v. Aguade, 1998), etc.

Ces travaux montrent à l'évidence que le processus de changement est à l'œuvre dans tous les parlers, si bien que les spécificités « historiques » aux plans phonique, morphologique et lexical ont tendance à s'estomper, à des degrés divers, dans le contexte du contact des idiomes à la faveur de la mixité des locuteurs dans la structure urbaine. Il en résulte une réduction notable de la diversité des idiomes et leur convergence marquée vers un idiome urbain moyen servant en quelque sorte de koinè dans les situations sociales de communication.

Nous considérerons de manière spécifique les parlers de Rabat, de Salé et de Casablanca sur lesquels nous disposons de données conséquentes. Le cas de Rabat et de Salé est intéressant en ce qu'il s'agit de deux cités médiévales peuplées originellement par une population d'origine andalouse ayant cultivé un parler spécifique, *a priori* socialement prestigieux, et à laquelle s'est adjointe une population allogène et hétérogène. La question qui mérite de retenir l'attention est: comment le parler ancien paré, du prestige

de la tradition andalouse, se comporte-il vis-à-vis des parlers migrants? L'hypothèse postulée ici est que l'urbanisation induit un changement qualitatif dans le paysage linguistique marocain en bouleversant le classement opéré dans l'habitus linguistique communautaire. Le changement provoque le déclassement des parlers traditionnels et, subséquemment, le reclassement des parlers ruraux recyclés en parlers urbains. Ce processus indique les attitudes, les motivations et les représentations langagières des locuteurs, en d'autres termes le degré de loyauté linguistique. Concernant le parler de Casablanca, la situation est différente de celle des villes traditionnelles dans la mesure où elle est de création relativement récente puisqu'elle date de la colonisation française. C'est une mégapole ayant drainé des apports de populations de toutes les régions du pays mais elle se trouve enclavée dans une aire où le fond de la population est arabophone d'origine rurale.

Du marqueur au schibboleth

Le paysage linguistique de Rabat (577.000 hb) comprend plusieurs parlers, à côté des langues standards. On y distingue « le parler citadin » et « le parler urbain », comme c'est le cas dans les autres villes « impériales » comme Fès, Meknès et Marrakech. Le parler citadin ou « parler ancien de Rabat » constitue l'idiome des habitants de souche confinés traditionnellement dans l'espace de la « médina » et se réclamant d'une origine andalouse. Le parler urbain, en vérité hybride dans la mesure où il résulte du contact des parlers « maternels » des différents apports de populations allogènes installées, au départ, dans les quartiers périphériques de la capitale. Le parler citadin se distingue du parler urbain par des faits phonologiques, morphologiques et lexicaux. Voici quelques traits intéressants (Pour une analyse approfondie, voir Messaoudi, 2003):

(i) Sur le plan phonologique:

- l'occlusive uvulaire aspirée sourde /qʰ/ du parler citadin correspond à /q/ et /g/ dans le parler urbain, comme attesté dans les variantes lexicales suivantes:

(1) /lqʰəlb/ - /lqəlb/ - /lgəlb/ 'le cœur';

- l'occlusive laryngale sourde /ʔ/ correspond à la vélaire /k/ comme dans

(2) /ʔawʔaw/ - /kawkaw/ 'cacahuète'; /ʔawʔəb/ - /kawkəb/ 'astre' .

(ii) Sur le plan de la morphologie, il existe des formes spécifiques au parler citadin. Par exemple:

- Dans la forme de l'adjectif pluriel, le parler citadin neutralise le genre en étendant la forme plurielle du masculin au féminin, comme dans:

(3) /lɛyalat maʒyin/ - /rrʒal maʒyin/;

- Le parler citadin neutralise également l'opposition de genre au profit du masculin dans la forme verbale de la 2e personne du singulier, comme dans :

(4) /nta tǝglǝs/ 'toi (masc./toi fém.), tu t'assoies' alors que dans le parler urbain, la forme canonique du féminin est /nti tgǝlsi**;**

- Autre particularité de la morphologie verbale du parler citadin, la désinence de la 2^{e} personne du pluriel /–iw/, exemples :

(5) /bγitiw/ 'vous voulez', / mšitiw/ 'vous partez' , /žitiw/ 'vous revenez'.

(iii) Sur le plan lexical, le parler citadin se distingue par l'emploi de termes spécifiques. Exemples :

(6) /pripǝllu/ 'papillon', /rduma/ 'bouteille', /dkǝn/ 'sombre', /srǝmbǝq/ 'moules', etc.

D'une manière générale, on peut dire que le parler ancien de Rabat, le parler citadin, se cantonne dans ses derniers retranchements, la famille traditionnelle, face au parler urbain, fort par sa démographie, qui envahit la médina désertée par les familles de souche aisées qui s'installent dans les quartiers huppés de la capitale. L'on voit donc que le prestige socioculturel des familles traditionnelles de Rabat ne compense pas la déloyauté des locuteurs natifs, qui ont tendance à incorporer dans leur *habitus* linguistique le sentiment que les spécificités de leur parler sont des marqueurs socialement stigmatisés, notamment les stéréotypes langagiers à base de parler *'rbiṭi',* comme l'emploi des phonèmes /q^{h}/ et /ʔ/ /, du morphème /–iw/, et du monème /pripǝllu/.

Salé connaît un développement sans précédent de sa population (850.000 hb). En effet, le nombre d'habitants est passé de 25.000 en 1930 à 600.000 en 1990 et sera de l'ordre de 1 million environ en 2020, selon les projections du Haut Commissariat au Plan, lesquelles indiquent le doublement de la population de Salé tous les douze ans. Cet accroissement démographique exponentiel est dû à l'exode rural qui a conduit à Salé des masses entières de migrants originaires des autres régions du Maroc attirés par la modicité du loyer, le coût de la vie bas, les métiers de l'artisanat et en général le caractère populaire de la ville, par rapport à la ville de Rabat. Une telle situation a conduit à un brassage social, culturel et linguistique qui n'a pas manqué pas d'impacter la population de souche, d'origine andalouse et peuplant à l'origine la médina dans l'espace intra-muros. Ce brassage a de toute évidence été un facteur de changement qui a affecté le parler citadin de Salé ou « parler slaoui », au point d'en altérer certaines structures phoniques, morphologiques et un pan du lexique, d'en réduire l'éventail du répertoire discursif et, du coup, d'en ternir le prestige pour le réduire à un idiome de circonstance utilisé au sein des « vieilles familles » de Salé.

Les différences entre le parler citadin (PC) et le parler urbain (PU) concernent la phonologie, la morphologie, le lexique. Considérons quelques exemples empruntés à El Himer (2015) :

(i) Au niveau phonologique :

- alternance vocalique (PC / PU):

(7) a / ḍ ; e.g. : /qlam/ - /qlәm/ 'crayon' ;

a / әy ; e.g. : /ṣafәt/ - /ṣәyfәt/ 'il a envoyé' ;

- alternance consonantique (PC / PU) :

(8) ḍ / zẖ ; e.g. :/ zḍәm/ -/ zṭәm/ 'marcher' ;

m / n ; e.g. : /mbala/ – /nbala/ 'bracelet' : s / z ; /dәhlis/ - /dәhliz/ 'cave'

- dissimilation / assimilation (PC / PU) :

(9) lṛ / ṛṛ ; e.g. : /lṛasu/ - /ṛṛasu/ 'à lui-même'

(ii) Au niveau morphologique :

- pluriel nominal : ɛumi - ɛәmyin 'aveugles'

(iii) Au niveau lexical (PC) - (PU) :

(10) /tṛәš/ 'renverser' – 'gifler';
/ftәq lbiḍ/ - /herres lbiḍ/ 'casser les œufs'
/mṛa ẖmaga/ - /mṛa niyya/ 'femme naïve'
/flan ɛәdda/ - /flan mat/ 'un tel est décédé'

Le parler de Salé ne résiste pas face au parler urbain, qui est un métissage des parlers de migrants venus d'horizons divers. Cela est dû à la migration de la population souche vers les quartiers riches de Salé, notamment Bettana, ou vers les quartiers bourgeois de la capitale. La paupérisation de Salé est une cause majeure de la précarisation de son idiome originel et de sa culture traditionnelle. Ici également, l'on peut dire que le désintérêt des élites sociales et culturelles de Salé pour leur patrimoine symbolique a conduit à l'emprise du parler urbain, qui est en définitive celui qui est en usage dominant dans toutes les villes, ou quasiment.

Du marqueur à l'indicateur

La ville de Casablanca constitue la mégapole du Maroc avec une population globale de 4.047.000 hb. Le parler de Casablanca (« kaẓawi ») est un parler urbain qui tend à imposer ses normes à l'ensemble de la population marocaine par son poids économique, démographique et culturel (4.047.000 hb). Dans ce parler sont en situation de contact les parlers arabes ruraux des environs de la mégapole, notamment les parlers des Oulad Haddou, de la Chaouia, des Doukkala, d'Oulad Hriz, et également les parlers

exogènes, comme ceux de Fès, du Draa, du Souss, etc. employés par les migrants. Le parler « kaẓawi » est largement véhiculé par les médias à travers la chanson, le cinéma et le théâtre; il est quasiment un code langagier et culturel. Il se caractérise par des marqueurs phonétiques, morphologiques et lexicaux. Voici quelques (Pour une analyse détaillée voir Moumine, 1990) :

(i) l'emploi des diphtongues */aw/* pour */u/* dans :

(11) /lkawṛa/ - /lkuṛa/ 'le ballon', /ay/ pour /i/ dans /ṣṣayf/ - /ṣṣif / 'l'été' ;

- l'emploi de /a/ pour le schwa /ə/ dans :

(12) /lgar ɛa/ - /lgə r ɛa/ 'le potiron' ;

(ii) l'assimilation phonologique régressive par exemple dans

(13) /žəttih/ - /žəttih/ 'tu l'as amené', /šəttih/ - /šəftih/ 'tu l'as vu'.

Le parler "kaẓawi" est en pleine expansion. Il s'impose par la vitalité économique et culturelle de Casablanca. Il est le véhicule de ce qui se fait le plus (le mieux?) dans le domaine du théâtre, de la musique, du cinéma. Les médias (radio et TV) constituent un puissant relais de ce parler à tel point que les Casablancais d'origine allogène originaires de Fès, de Rabat, du Tafilalet ou du Souss aiment à se parer des marqueurs du parler "kaẓawi" lors de leur séjour dans leur région d'origine pour en imposer aux "blédards".

Habitus, normalisation et bilinguisme transitionnel

Considérons ici l'impact de l'urbanisation sur le changement linguistique dans le domaine amazighe pour montrer comment l'amazighe, en général, est soumis à un processus d'étiolement du fait de sa marginalité spatiale et de sa précarisation dans le système global des échanges langagiers. D'un autre côté, le cas de l'amazighe intéresse la sociolinguistique urbaine dans la mesure où émergent des agglomérations urbaines dans les régions traditionnellement amazighophones, créant ainsi des situations de contact des parlers amazighes entre eux, d'une part, et avec les parlers arabes, d'autre part. Cela crée une dynamique langagière qui induit de l'échange, de la compétition et du conflit. Bref, une situation remodelant l'habitus langagier à la faveur de la normalisation véhiculée par un processus de bilinguisme transitionnel qui débouche, généralement, sur l'attrition de l'amazighe. Entendons par 'normalisation', le processus par lequel le changement linguistique va dans le sens de la simplification des règles et des paradigmes par l'adoption de régularités des systèmes linguistiques, d'une part, et dans le sens de l'extension d'un modèle à l'ensemble d'une communauté linguistique par l'homogénéisation sociolinguistique, d'autre part (v. Moreau, 1997, p. 214-215).

Sur le plan diachronique, jusqu'à la deuxième moitié du XXe siècle, l'amazighe se présentait essentiellement sous la forme de parlers ruraux, régionaux et locaux, assez bien individualisés, dont les plus répandus sont le tachelhite dans le Souss, le tamazighte dans le Moyen-Atlas et le tarifite dans le Rif. dans un souci de précision, on y ajoute des parlers spécifiques aux zones tampons entre ces trois grandes aires géolectales. Avec l'urbanisation des centres ruraux et le développement des villes moyennes, et l'exode rural qui s'est ensuivi, il se développe parmi les populations des agglomérations urbaines des parlers moyens dont la structure est constituée des formes convergentes des parlers en présence et des formes spécifiques au parler dominant dans la ville. Les principales agglomérations urbaines sont : Agadir, Tiznit, Ouarzazate, Errachidia, Khenifra, Nador, Alhouceima, et Berkane. De nombreuses descriptions sont consacrées aux parlers ruraux ; peu d'études sont dévolues aux parlers urbains (voir bibliographie dans Bougchiche, 1997). Nous focaliserons succinctement ici notre attention, dans un premier temps, sur un parler urbain amazighe, à savoir le parler d'Agadir tel que nous en avons décrit la phonologie dans notre ouvrage de 2009 consacré à la phonologie. Ensuite, nous examinerons la situation sociolinguistique de l'amazighe dans la dynamique générale du marché linguistique, telle que nous l'avons étudiée dans l'ouvrage paru en 2012.

Construction d'un indicateur langagier

Agadir constitue la principale agglomération urbaine du sud marocain (570.000 hb). Le parler urbain d'Agadir (PUA) est un parler du dialecte tachelhite; c'est un parler hétérogène du fait que s'y rencontrent des parlers différents véhiculés par des locuteurs allogènes; c'est un indicateur langagier en construction dans le domaine amazighe. L'hétérogénéité qui le marque se manifeste sur le plan phonique par la coexistence d'allophones. De plus, le PUA est principalement en contact avec l'arabe dialectal qui lui fournit de nombreux emprunts lexicaux à l'origine de l'intromission d'un certain nombre de phonèmes dans son système consonantique. Néanmoins, sous la pression de facteurs tant internes qu'externes, l'hétérogénéité de ce système tend à s'homogénéiser. Le PUA est ainsi un parler composé de trois parlers, que nous dénommerons 'parler occlusif', 'parler spirant' et 'parler sifflant', en fonction de la dominance du mode d'articulation consonantique. L'instanciation suivante clarifie le système des correspondances consonantiques entre les trois parlers :

(14)

p. occlusif	*p. spirant*	*p. sifflant*	*glose*
tidiklt	t̲id̲ik̲lt	sizikls	'paumedela main'
bdg	b̲d̲g̲	bzg	'imbiber d'eau'

Les trois parlers sont relativement bien individualisés. Néanmoins le degré d'intercompréhension entre les locuteurs de ces parlers est tel que ces derniers forment une même entité linguistique, i.e. le dialecte tachelhite, et que leurs utilisateurs constituent une même communauté linguistique, i.e. la communauté 'tachelhitophone'. En retenant cette postulation, alors il convient de conceptualiser l'articulation des composantes de ce système. Dans la perspective d'une linguistique de la représentation (Chomsky, 1980), nous suggérerons deux hypothèses pour représenter la structuration de la compétence phonologique du locuteur-auditeur du PUA, une compétence globale et une compétence paramétrée. Si nous appréhendons la question dans le cadre d'une hypothèse postulant que le composant phonologique de la grammaire du PUA comprend l'ensemble des unités phoniques en usage dans la communauté linguistique amazighophone d'Agadir, alors nous aurons une représentation dans laquelle la grammaire comprendra trois systèmes. Le système phonique sous-jacent comprendra ainsi les segments communs aux parlers *occlusif, spirant* et *sifflant* en sus des *archisegments* représentant les variantes *lectales* (inter-parlers), c'est-à-dire /B,T,D,K,G/. Cette représentation implique que le composant phonologique de la grammaire comprend deux types de règles, des règles phonologiques et des règles sociolinguistiques dont les fonctions respectives seraient:

(i) Les règles phonologiques transforment les segments sous-jacents en réalisations phonétiques, ainsi les archisegments sont-ils convertis en occlusives, spirantes ou sifflantes selon les parlers, tout en gardant les autres traits. Ce qui revient concrètement à poser pour chacun des parlers les unités phonétiques suivantes: /b, t, d, k, g/ pour le parler occlusif; /b̲, t̲, d̲, k̲, g̲/ pour le parler spirant; et /b, s, z, k, g/ pour le parler sifflant; et

(ii) Les règles de type sociolinguistique, quant à elles, régissent l'application des règles phonologiques selon le contexte approprié, c'est-à-dire qu'elles commandent le choix des parlers en fonction de la situation pragmatique de communication, selon l'interlocuteur, le domaine d'usage, la fonction, le topique, etc.

En revanche, si nous postulons que dans le PUA le système phonologique sous-jacent correspond à celui du parler *occlusif,* nous dirons que les parlers *spirant* et *sifflant* sont dérivés du premier. Il reviendra alors aux règles phonologiques de transformer les occlusives soit en *spirantes* soit en *sifflantes* ; l'option pour les unes ou pour chacune des catégories consonantiques est régie par des règles sociolinguistiques. Dans le cadre de cette hypothèse, les règles phonologiques ont pour effet de transcrire les unités sous-jacentes en leurs allophones correspondants dans les parlers *spirant* et *sifflant*, en leur affectant les traits phonétiques adéquats, c'est-à-dire <+spirant> et <+sifflant>, respectivement. L'objet des règles

sociolinguistiques, quant à elles, est de régir l'emploi des unités phoniques dans le contexte social approprié, à la manière des règles examinées dans le cadre de la première hypothèse.

Des facteurs extralinguistiques interviennent dans le processus d'homogénéisation qui est en cours dans le PUA, notamment les facteurs liés à l'imposition de la norme occlusive en /b, t, d, k, g/. La conscience aiguë que les individus ont des enjeux de la communication dans le processus de socialisation les conduit par exemple à substituer à leur idiome un autre plus prestigieux. Les interviews suivantes illustrent bien ce phénomène. Les sujets interviewés font partie de l'échantillon qui a fait l'objet de l'enquête effectuée pour les besoins de cette étude; ils représentent l'attitude des locuteurs des parlers non occlusifs faisant preuve d'un sentiment d'*insécurité linguistique* dans un environnement peu perméable à la différence linguistique (voir Boukous, 2012) :

(15) *Au début de mon séjour à Agadir, les gens d'ici me riaient au nez quand je parlais comme j'avais l'habitude de le faire dans mon bled à Ihahan. Peu à peu, je réalisais que leur parler n'était pas tout à fait comme le mien. Bien sûr, nous étions tous des Chleuhs, on se comprenait mais il y a des mots qui ne sont pas les mêmes et que moi je prononçais d'une certaine manière et eux d'une autre. Avec le temps, je me suis mis à parler comme eux, pour ne pas être différent.*

(A. L. 58 ans, marin pêcheur).

(16) *En tant que jeune fille, j'ai souffert de mon accent et de ma prononciation de l'amazighe, surtout à la Faculté d'Agadir. A cause de cet accent, les filles de la ville me considéraient comme une arriérée, une 'blédarde'. Les garçons se permettaient avec moi un certain laisser aller juste parce que je parlais différemment... J'ai choisi de faire des études de langue arabe, je réussis bien à l'écrit mais à l'oral les professeurs rigolent lorsque je prononce certains mots. Pour dépasser ce handicap, je me suis astreinte à des exercices de diction et de prononciation corrective. Maintenant ça va mieux.*

(F. S. 20 ans, étudiante).

La norme sociolinguistique s'impose d'abord comme une valeur centrale dans *l'habitus linguistique* des locuteurs (Bourdieu, 1982). En d'autres termes, les sujets parlants maîtrisent non seulement la compétence de leur langue maternelle mais aussi un *habitus linguistique*, un ensemble de dispositions qui les rend aptes à adopter la meilleure stratégie de communication, à évaluer les langues en termes de prestige, à juger de leur efficience sociale et, en fin de compte, à choisir la langue qui est susceptible de mieux servir leurs intérêts, de donner d'eux-mêmes l'image la plus positive.

Marché linguistique et changement sociolinguistique

Si le maintien de l'amazighe ne peut se réaliser qu'en milieu rural monolingue et sachant l'ampleur du phénomène de l'urbanisation, alors on peut affirmer que les amazighophones sont soumis irrémédiablement au processus de perte de leur langue maternelle par substitution linguistique. C'est précisément ce processus qui a opéré tout au long de l'histoire du Maghreb depuis l'intromission de l'arabe et qui a contribué à l'arabisation de larges pans de la population amazighe. Cette issue peut-elle être déjouée par la mise en œuvre d'un programme volontariste de maintien de l'amazighe dans une situation de contact avec des langues fortes sur le marché linguistique ? Certainement, mais à condition aussi que l'amazighe soit, d'une part, soutenu par une politique linguistique institutionnelle résolue, ce que la Constitution de 2011 permet a *priori*, et qu'il soit, d'autre part, considéré par ses propres locuteurs comme une *valeur centrale forte* dans leur système de représentations. De fait, les amazighophones sont tiraillés entre une motivation passablement émoussée et une attitude parfois fougueuse. Ils sont pris dans l'engrenage d'un marché linguistique aux lois draconiennes, lois dont l'exercice les condamne objectivement à l'apprentissage des langues fortes, langues de l'interaction transactionnelle, langues du pouvoir matériel et du pouvoir symbolique. Soumis aux effets de ces lois, les locuteurs ont tendance à marginaliser leur langue maternelle jusqu'à l'amnésie. Il est néanmoins intéressant d'observer que c'est parmi la jeunesse citadine que se développe un sentiment identitaire fort, exprimant une volonté tenace de résister à la violence symbolique ambiante. Est-ce un paradoxe que de voir un groupe affirmer tenir à son identité culturelle et linguistique au moment où, objectivement, il est en train de la perdre ? En d'autres termes, cela semble indiquer qu'une attitude positive peut faire bon ménage avec une motivation négative ou faible.

La perte progressive de la langue maternelle par les amazighophones et son acquisition approximative constituent deux traits du bilinguisme transitionnel qui caractérise la pratique langagière des sujets qui emploient à côté de leur langue première une langue seconde pour leurs besoins communicatifs. Il s'agit notamment des sujets issus de communautés linguistiques minoritaires, immigrées ou enclavées dans un environnement linguistique où leur langue est minorée. En observant la pratique langagière des locuteurs sur un plan longitudinal, on s'aperçoit que la première génération pratique le bilinguisme supplémentaire, la seconde le bilinguisme complémentaire et la troisième le bilinguisme résiduel. En effet, la première génération utilise massivement sa langue première, la langue seconde sert d'appoint dans les situations qui exigent son emploi, d'ailleurs la connaissance que cette génération a de cette langue est souvent rudimentaire. Une telle situation se rencontre parmi les premiers migrants

amazighophones de la période coloniale. La seconde génération, mieux enracinée dans le tissu socio-économique et culturel ambiant, acquiert sa langue maternelle dans son environnement familial et apprend la langue seconde soit de façon informelle à travers la pratique sociale, soit de façon institutionnelle et ritualisée. En règle générale, la seconde génération emploie le bilinguisme avec diglossie, c'est-à-dire que les locuteurs ont une maîtrise suffisante des deux langues pour les employer dans les situations de communication adéquates. Cette situation est illustrée par les enfants de la première génération qui sont nés à la campagne et ont grandi en ville, ce qui leur assure les conditions d'une bonne maîtrise de leur langue maternelle. La troisième génération, généralement née en ville et intégrée à des réseaux socioculturels où prédomine l'emploi de l'arabe dialectal, acquiert mal sa langue maternelle et emploie massivement la langue seconde. Même dans l'environnement familial, la langue maternelle marginalisée n'est employée qu'entre les parents, la communication verbale entre parents et enfants se fait surtout en arabe ; quant aux enfants, ils communiquent entre eux exclusivement en arabe. Dans le meilleur des cas, cette génération a une connaissance passive de sa langue maternelle, c'est-à-dire qu'elle pratique un bilinguisme d'intellection seulement.

En plaçant en situation de contact et de compétition des langues différentes par leurs structures, leur statut et leurs fonctions, l'urbanisation produit le phénomène du bilinguisme transitionnel dont le processus opère sur plusieurs générations. Au cours de ce processus, les locuteurs amazighophones sont passés et passent encore progressivement du monolinguisme amazighe au bilinguisme supplémentaire amazighe-arabe, puis du bilinguisme complémentaire amazighe-arabe au bilinguisme résiduel arabe-amazighe pour aboutir enfin au monolinguisme arabe. Ce processus, qui a structuré l'histoire de l'amazighe en Afrique du Nord, illustre typiquement le processus générationnel du bilinguisme instable qui s'achève par la substitution de l'arabe à l'amazighe. Sur la base de cette analyse, nous pouvons modéliser le processus historique d'étiolement de l'amazighe en milieu urbain dans le schéma suivant (voir Boukous, 2012, p. 119) :

(17) M1 (L1) → BS (L1 > L2) → BC (L1= L2) BR → (L1 < + L2) → MS (L2)

L1 : l'amazighe, langue première ; L2 : l'arabe dialectal, langue seconde

M1 : situation initiale de monolinguisme en langue première ; BS : situation de bilinguisme supplémentaire ; BC: situation de bilinguisme complémentaire ;

BR : situation de bilinguisme résiduel ; MS : situation terminale de monolinguisme en langue seconde.

Conclusion

La question de l'impact de l'urbanisation sur le changement linguistique constitue ainsi une question saillante dans la recherche en sociolinguistique urbaine et dans l'élaboration de la politique linguistique. Il faut dire que s'y prête bien le contexte de l'évolution du *trend* démographique que connaît le monde, surtout dans les pays en développement, où la déstructuration de l'économie traditionnelle provoque un exode rural endémique. A travers l'examen du cas des parlers en usage à Rabat et à Salé, il appert que l'urbanisation agit dans le sens de la régression des parlers citadins ('anciens') dans les villes traditionnelles, en dépit de leur prestige historique, dans le contexte du brassage avec les parlers allogènes soutenus par la pression de la masse démographique des migrants. La vitalité linguistique et culturelle des parlers urbains finit par imposer la norme sociolinguistique de ces derniers à l'ensemble de la population. L'emprise du parler « kaẓawi » à l'échelle nationale en est la parfaite illustration dans la mesure où il s'impose progressivement aux autres parlers arabes et amazighes, par le fait du poids de la ville de Casablanca sur les plans économique, démographique et culturel. Sur un autre plan, le parler d'Agadir illustre le même phénomène dans le domaine amazighe, sachant que le prestige de l'urbanité par rapport à la ruralité conduit à la normalisation par l'homogénéisation de la diversité des parlers. En définitive, partout la ville agit comme une machine qui fabrique de l'homogène à partir de l'hétérogène et de l'identique à partir du divers. Ainsi, à l'instar des métropoles comme Le Caire, Tunis et Alger, chacune sur son territoire propre, Casablanca est le creuset de l'identité culturelle et linguistique du Maroc d'aujourd'hui et de demain, refoulant les identités spécifiques vers l'espace local.

Politique linguistique et droits humains*

Introduction

L'objet du présent texte est de décrire la situation de l'amazighe au Maroc dans un environnement politique et juridique favorable aux droits culturels et linguistiques tels qu'ils sont déclinés dans la Constitution (2011). Nous examinerons de manière spécifique le fondement juridique sur lequel s'appuie la constitutionnalisation de l'amazighe, les défis, les enjeux et les stratégies à l'œuvre dans le processus de sa revitalisation dans le cadre du projet de son institutionnalisation, À travers le cas spécifique de l'amazighe, nous visons à expliciter et discuter les conditions de possibilité de la revitalisation des langues minorées dans un contexte global marqué par la précarisation de ces langues, leur attrition et leur mise en danger (J.A. Fishman, 2005; Landry et al., 2005). Dans ce cadre général, le présent texte développe une analyse focalisée sur quatre axes : (i) les fondements de la légitimation dans le cadre des droits humains ; (ii) le sens et les défis de la constitutionnalisation ; (iii) les problèmes de la gouvernance du bilinguisme officiel et enfin (iv) les enjeux du processus de mise en œuvre institutionnelle. Eu égard aux contraintes éditoriales, l'analyse ici proposée ne peut être détaillée, pour un examen plus exhaustif, le lecteur peut consulter *Revitalisation de la langue amazighe* (Boukous, 2012).

Pour les besoins de l'intelligibilité de ce texte, rappelons que l'amazighe constitue la langue autochtone du Maghreb. Sa masse parlante est estimée à près de 40 millions de locuteurs disséminés à travers un vaste espace compris, d'est en ouest entre la côte atlantique et la frontière égypto-libyenne, et du nord au sud de la rive méridionale de la Méditerranée au Sahel. Une assez forte communauté est également présente dans la diaspora, notamment en Europe occidentale. Sur le plan sociolinguistique, l'amazighe est une langue douée d'autonomie structurale par rapport aux langues avec lesquelles il est en contact ; il bénéficie d'une vitalité ethnolinguistique portée par une communauté de plus en plus consciente de son identité ; enfin, il connaît depuis une décennie, surtout au Maroc et en Algérie, un processus de revitalisation timoré dans un environnement politique pourtant de plus en plus favorable. Sur le plan constitutionnel, l'amazighe a le statut de *colangue* officielle au Maroc, à côté de l'arabe, et celui de langue nationale en Algérie.

---

* Ce texte est une version remaniée de l'article "Droits humains et gestion de la diversité linguistique", publié dans *Le pluralisme linguistique, L'aménagement de la coexistence des langues*, Michel Doucet (Dir.), p. 235- 243, Editions Yvon Blais, Canada, 2014.

Approche droits humains

Le fondement juridique constitue un argument invoqué dans le discours amazighiste pour légitimer la revendication de l'égalité des langues et des cultures au Maroc. Cet argument est développé dans un certain nombre d'écrits et mis en avant dans des communiqués émanant de la société civile. L'invocation du fondement juridique est en rapport avec les droits culturels et linguistiques tels qu'ils sont posés dans l'environnement international marqué par un climat d'inquiétude quant au devenir des cultures et des langues du monde, notamment celles qui sont en danger de mort. Les facteurs explicatifs de ce climat sont essentiellement la tendance à la réduction de la diversité culturelle et linguistique à l'échelle planétaire, la stigmatisation du pluralisme culturel et linguistique par les idéologies et les politiques dominantes, et les bouleversements provoqués l'emprise de la globalisation sur les équilibres communautaires et intercommunautaires (v. Phillipson, 2000).

Dans ce contexte, la revendication culturelle et linguistique se fonde sur le droit international en matière de reconnaissance et d'implémentation des droits culturels dans le cadre des instruments normatifs internationaux, notamment :

- la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée en 1948, notamment dans son article 27;
- la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination adoptée par les Nations Unies en 1965, y compris la discrimination culturelle et linguistique ;
- la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (OUA) ;
- la Déclaration universelle sur la diversité culturelle (UNESCO, 2001) ; et
- la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (UNESCO, 2005).

En dépit de cet arsenal normatif, les droits culturels sont encore vus par nombre d'États comme des droits mineurs ou, pire, comme un alibi utilisé par certaines élites qui politisent la quête identitaire en mobilisant l'ethnicité dans la lutte pour le pouvoir et le contrôle de l'État, d'où les réticences à les approuver et à les ratifier. Il faut dire que la confusion définitoire qui entoure les outils conceptuels de la théorie des droits culturels n'aide pas à cerner le champ et à élargir le cercle des adeptes. Avec ce fondement juridique, la question linguistique amazighe bénéficie, néanmoins, de la légitimité d'un référentiel normatif international qui lui assure une certaine légitimation pour être crédible dans les domaines de l'éducation, de la culture, des médias et de l'administration publique. Ce fondement juridique donne une force au discours amazighiste en le plaçant d'emblée sur le terrain du droit

international et des valeurs universelles, et en l'extrayant de la gangue du discours de la « spécificité » et de « l'authenticité » qui le rive au passé et aux représentations idéologiques négatives (Saad-Zoy et Bouchard, (2010).

Approche politique

Les enjeux qu'induit le positionnement des forces en présence dans le champ politique marocain en matière de gestion de la question linguistique interpellent l'État, la classe politique et la société dans sa globalité. Il faut rappeler que le problème de la culture et de la langue amazighes a constitué pendant longtemps un tabou dans le Maroc postcolonial, en réaction à « la politique berbère de la France sous le protectorat » (Montagne, 1934) qui a tenté d'exploiter la « spécificité berbère » mise en pratique dans le cadre de ce que l'on appelle « le dahir berbère ». En effet, dans sa volonté de construire un État-nation centralisé, l'État indépendant, avec la collaboration du *mouvement national,* a développé et mis en pratique une conception de l'État qui voit dans *l'amazighité* un danger réel ou potentiel pour l'unité du pays, son *arabité* et/ou son *islamité*.

Les phobies et les appréhensions suscitées sont aujourd'hui, en principe, dépassées avec l'officialisation de l'amazighe. La Constitution marocaine de 2011, parmi ses nombreux apports à la démocratisation des institutions, a consacré l'amazighe langue officielle dans son article 5 dans les termes suivants :

> *L'arabe demeure la langue officielle de l'État. L'État œuvre à la protection et au développement de la langue arabe, ainsi qu'à la promotion de son utilisation. De même, l'amazighe constitue une langue officielle de l'État, en tant que patrimoine commun à tous les Marocains sans exception. Une loi organique définit le processus de mise en œuvre au caractère officiel de cette langue, ainsi que les modalités de son intégration dans renseignement et aux domaines prioritaires de la vie publique, et ce afin de lui permettre de remplir à ternie sa fonction de langue officielle.*

Dans le cadre de l'exercice du droit à la vigilance, il est possible de faire une analyse textuelle de cet article sur le plan lexico-sémantique pour en déduire le statut et les fonctions de l'amazighe par rapport à ceux de l'arabe et aussi pour prendre la mesure de l'effectivité de ce nouveau statut de l'amazighe. Il n'en demeure pas moins que nous sommes en présence d'un événement historique majeur pour l'amazighe eu égard au passé lointain et récent marqué par l'exclusion de l'amazighe. Faudrait-il rappeler la situation de précarisation avancée que l'amazighe a connue durant plusieurs décennies après l'indépendance du pays. Présentement, l'on voit émerger les prémices d'une évolution dans les lois, les mentalités, les

positionnements et les comportements. Ce sont là quelques indices qui peuvent être interprétés comme des signes de légitimation. Citons, notamment les discours royaux depuis 2001 qui reconnaissent la place qui revient à l'amazighité dans l'identité nationale. D'autres indices sont tout aussi significatifs : l'enseignement de l'amazighe qui couvre le primaire et aborde le supérieur, son intégration dans le paysage médiatique par la création de la chaîne de télévision « TV 8 Tamazighte », les réalisations de l'Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM) en matière d'aménagement et de promotion de la langue et de la culture, l'affirmation d'un sentiment identitaire positif au niveau sociétal, sentiment relayé par la société civile à travers des ONG de plus en plus présentes sur la scène sociopolitique. La tendance à la constitution d'associations à caractère politique, au sein de la mouvance amazighe, est une nouvelle donne qui pourrait entraîner une reconfiguration du champ politique en faisant de *l'amazighité* un réel enjeu de société.

De la gouvernance de la diversité

En revenant au texte de la Constitution qui déclare que l'amazighe est une langue officielle, « un patrimoine commun à tous les Marocains sans exception », l'on comprend que le Maroc a fait le choix du bilinguisme officiel, évitant ainsi d'assigner à l'amazighe et aux amazighophones le statut de minoritaires. Le droit international propose grosso *modo* deux principes pour la gestion de la problématique de l'implémentation du bilinguisme officiel, le principe de la personnalité et le principe de la territorialité. Le principe de la personnalité se décline en deux modalités, celle qui se fonde sur les droits personnels non territorialises et celle qui se base sur les droits personnels territorialisés.

Examinons succinctement ces types de bilinguisme officiel. Le bilinguisme officiel fondé sur les droits personnels non territorialisés est garanti par la loi sur l'étendue du territoire national, donc sans limite territoriale, à tous les citoyens appartenant à des groupes linguistiques dont la langue est reconnue officielle, quel que soit leur lieu de résidence. Ce type de bilinguisme est pratiqué dans des pays comme l'Afrique du Sud, la Norvège, l'Eire, la Nouvelle Zélande, la Tanzanie, le Canada fédéral et à Bruxelles. En théorie, la mise en œuvre du principe de la personnalité conduit à garantir aux citoyens locuteurs d'une langue officielle le droit d'utiliser cette langue et de bénéficier du service public dans cette dernière dans les domaines de l'éducation, des médias et de la vie publique en général et ce sur tout le territoire national. Cela reviendrait, dans le cas de l'amazighe, à faire en sorte que l'État puisse assurer au citoyen amazighophone l'exercice de ses droits linguistiques à la fois dans les régions

amazighophones et dans les espaces arabophones et dans tous les secteurs de la vie publique. Ce qui veut dire que ces droits accompagnent le citoyen sur tout le territoire national. Cette option exige des ressources humaines capables de gérer le bilinguisme de façon efficiente et des ressources financières suffisantes pour une mise en œuvre effective de l'officialité de l'amazighe. Quant au bilinguisme officiel fondé sur les droits personnels territorialisés, il est pratiqué dans les pays dont la loi reconnaît l'autonomie des régions, pour tous les membres d'une communauté linguistique dont la résidence est concentrée dans une région ayant des frontières marquées sur les plans linguistique et culturel. Dans ce type de bilinguisme, c'est la *co-officialité* qui est de rigueur au plan régional. Cela implique que la langue officielle de l'État central, utilisée sur l'étendue du territoire national, cohabite avec la langue officielle spécifique à la région concernée. Ce modèle se rencontre dans les États qui ne reconnaissent *de jure* qu'une seule langue officielle centrale, celle de l'État central, mais qui adoptent une politique de décentralisation linguistique par la reconnaissance officielle des langues régionales. Enfin, une autre option est celle de la territorialité telle qu'elle est mise en œuvre dans le modèle adopté par la Confédération helvétique. Son application présuppose l'existence d'entités spatiales, historiques, culturelles et linguistiques bien individualisées et distinctes par des spécificités intrinsèques. Chacune de ces unités a sa langue officielle propre et ses expressions culturelles particulières lesquelles sont intégrées dans toutes les institutions cantonales. Pour résumer, le modèle suisse adopte le monolinguisme au niveau cantonal : l'allemand, le français, l'italien et le romanche sont langues officielles, chacune dans son espace propre. En revanche, au niveau des institutions confédérales, l'exercice du plurilinguisme est, en théorie, de rigueur. Dans la réalité, c'est le bilinguisme allemand-français qui est pratiqué en raison de dominance de ces deux langues, dominance qui découle de manière *naturelle* de la force économique des deux communautés qui les parlent. Ce qui, de toute évidence, constitue la particularité du modèle suisse, c'est l'autonomie des langues cantonales ; il s'agit de langues qui ont leur propre autonomie structurelle, leurs fonctions et leurs attributs sociolinguistiques spécifiques. L'application du principe de la territorialité, à la manière helvétique, à la gestion de l'amazighe, peut s'avérer inadéquate eu égard au *fait que les variétés régionales,* en l'occurrence les trois grands dialectes *(tachelhite, tamazighte* et *tarifite),* sont des réalisations d'une même langue, l'amazighe. Il s'agit certes d'une langue marquée par une certaine variation dans ses structures phoniques, morphosyntaxiques et lexicales, à l'instar de toutes les langues du monde, mais une langue dont l'identité structurale est établie (v. A. Basset, 1952).

La gestion territoriale de la langue et de la culture amazighes soulève quelques questions. En effet, si la territorialisation fournit un espace naturel ayant des fondements historiques, culturels et socio-économiques qui assurent les conditions effectives de la sauvegarde, de la transmission et de la promotion de la langue et de la culture amazighes dans sa diversité, il est aussi un fait qu'elle renforce l'éclatement de fait de la langue et de la culture amazighes en dialectes et parlers, ce qui pourrait empêcher la standardisation d'une langue commune ; en outre elle conduit *de facto* à ignorer les communautés amazighophones enclavées dans les agglomérations arabophones et notamment en ville. Il est possible du reste de concevoir un modèle qui fait le *mix* des avantages respectifs du principe de la personnalité avec l'application de la modalité de la territorialisation et celle de la non-territorialisation. À la lumière de l'examen des différentes alternatives de gestion territoriale de la question amazighe, il appert que, sans volonté politique effective, sans engagement réel de l'Etat et sans le consensus de toutes les parties engagées dans la problématique linguistique et culturelle, les initiatives de revitalisation de l'amazighe ne peuvent être qu'un cautère sur une jambe de bois ou slogans sans consistance. Outre le choix de politique générale, le choix du cadre de gestion de la question culturelle et linguistique amazighe est crucial. Question grave : en termes de gouvernance du bilinguisme officiel, deux voies sont possibles : celle qui consiste à adopter le principe des droits personnels non territorialisés impliquant le bilinguisme officiel arabe-amazighe au niveau national, et celle qui se fonde sur le principe des droits personnels territorialisés dans le cadre de la « régionalisation avancée» ou de l'autonomie régionale et qui consiste à accorder les droits de la langue officielle étatique à l'arabe et les droits de la langue officielle régionale à l'amazighe. Chacune des deux options comprend des risques. Dans le cadre de la première option, l'effectivité de l'égalité des droits entre l'arabe et l'amazighe est improbable dans la mesure où l'amazighe fonctionnera *de facto* comme une langue officielle minorée, les exemples sont nombreux à travers le monde. Dans le cadre de la seconde option, le renforcement de l'émiettement dialectal de la langue ainsi que le morcellement de l'amazighité sont assurés. En tout état de cause, le non-choix serait celui du flou politique et juridique, un flou préjudiciable à la diversité linguistique en général et à l'amazighe en particulier.

On voit donc combien le choix d'une politique de bilinguisme arabe-amazighe est malaisé du fait des enjeux qu'il implique et des positionnements où l'utopie idéologique prend le pas sur la politique du possible et de l'efficience. La condition *sine qua non* de l'efficience demeure l'impératif d'une analyse concrète de la situation concrète qui prévaut au Maroc, une situation marquée par la diversité culturelle et linguistique régionale et les pesanteurs de l'histoire et de la sociologie politique et

culturelle. Ces pesanteurs se reflètent clairement dans les déclarations, les chartes et les pactes des associations régionales qui revendiquent l'autonomie régionale.

Défis de l'institutionnalisation

Ce détour par le droit et les pratiques au niveau international, en matière de gestion du bilinguisme officiel, est utile pour expliciter les défis et les enjeux auxquels fait face l'institutionnalisation de l'amazighe Royaume, du Maroc, 2011). Si l'officialisation est assurément l'acte juridique qui légitime l'amazighe, se pose alors la question de l'opérationnalisation de cet acte car c'est la mise en œuvre de la loi organique qui permet de juger de l'effectivité de la reconnaissance officielle de l'amazighe. En effet, de nombreux exemples à travers le monde montrent qu'il ne suffit pas que l'officialité d'une langue soit inscrite dans la Constitution pour qu'elle garantisse l'effectivité du statut. II faudrait, en outre, qu'elle puisse assurer, dans les politiques publiques, les fonctions et les usages de la langue officielle à toutes les langues qui ont ce statut, de façon indifférenciée, dans les institutions étatiques et dans les rouages de la vie économique, sociale et culturelle, à l'échelle nationale et à l'échelon régional.

Le non-choix entre les modèles de gestion politique de l'amazighe, ou un choix par défaut, risque de grever à terme les chances de l'amazighe de bénéficier de son statut de langue officielle. À l'étape présente, l'enjeu politique est celui de l'institutionnalisation de l'amazighe à travers la mise en œuvre des dispositions et des mécanismes prévus dans la Constitution. Il s'agit, d'une part, des lois organiques devant garantir réflectivité du statut de langue officielle dévolu à l'amazighe aux côtés de la langue arabe et, d'autre part, des institutions qui ont en charge la mise en œuvre de la politique linguistique et culturelle dont les principes sont déclinés dans la Constitution. Dans cette optique, sont appelés à jouer un rôle essentiel le *Conseil national des langues et de la culture marocaine* et les institutions qui le composent, notamment *l'Académie Mohammed VI pour la Langue Arabe* et *l'Institut Royal de la Culture Amazighe,* en collaboration avec le *Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique* et les départements ministériels concernés, notamment l'Éducation nationale, la culture et les médias. Il semble évident que l'issue du processus d'institutionnalisation de l'amazighe dépend de la volonté politique des forces en présence dans les structures de l'État, à savoir le Palais, le Gouvernement et le Parlement.

La prise en charge institutionnelle de la revitalisation de l'amazighe, dans le cadre des politiques publiques, présuppose une vision qui garantit l'exercice autonome des droits linguistiques. Cela implique, notamment,

l'émergence d'un leadership intégré dans le tissu des élites politiques, un leadership à même de concevoir une stratégie et une politique permettant de produire de nouveaux symboles mobilisateurs qui transcendent les solidarités mécaniques et les allégeances interpersonnelles, qui adopte de nouveaux modes d'organisation et de nouvelles formes de revendications, et qui s'engage dans un large répertoire d'actions collectives. Bref, il paraît nécessaire qu'émergé une élite politique qui n'ambitionne pas seulement la mobilisation de l'ethnicité dans la lutte pour la participation du pouvoir et au contrôle de l'État à des fins de partage des prébendes et des privilèges. Dans le cadre du contexte mondial, caractérisé par la double polarisation de la globalisation et de la localisation, la question de la politisation des identités en rapport avec la formation des États, est un fait appelé sans doute à s'étendre. La question amazighe n'échappe pas à cette régie, d'où la nécessité, pour l'État, les stratèges et les politologues, de lui accorder l'intérêt qu'elle mérite car elle pourrait bien représenter le théâtre d'enjeux politiques et socio-économiques qui dépassent les aspects culturels et linguistiques *stricto sensu*. Pour essayer de rendre intelligible ce choix, faisons un détour par les pratiques au niveau international. Les pays qui optent pour le bilinguisme ou le plurilinguisme officiel sont ceux dont la constitution reconnaît *de jure* deux ou plusieurs langues comme étant égales sur le plan statutaire, ce qui confère aux citoyens le droit de choisir l'une ou l'autre langue dans les domaines institutionnels contrôlés par l'État, comme l'éducation, les médias, l'administration, la justice, etc. Ce droit du citoyen implique le principe de l'obligation de l'État d'assurer les conditions de son exercice. Cependant, *de facto,* l'égalité juridique n'implique pas automatiquement l'égalité effective des différentes langues officielles. C'est pourquoi, bien souvent, le bilinguisme officiel n'est que partiellement égalitaire. En effet, les pratiques différent d'un pays à l'autre en fonction des dispositions de l'État, de la volonté politique des principales forces en présence dans les institutions, notamment celles de l'exécutif et du législatif, et du degré de loyauté agissante de la communauté concernée. Il est cependant clair que les conditions de possibilité de la gestion de l'amazighe dans le cadre de l'approche souverainiste tiennent à la capacité du mouvement amazighe de dépasser sa nature de tendance élitiste, associative, ou encore indigéniste. Le saut qualitatif serait le *shift* d'une mouvance animée par des élites plébéiennes sans stratégie cohérente à un mouvement social porteur d'un projet politique alternatif partagé avec les forces du progrès.

En guise de conclusion

Pour les pays dans lesquels les langues et les cultures des groupes minoritaires *de jure* ou *de facto* constituent un fait occulté au niveau du droit, en dépit de la plénitude du fait, il y a un enjeu politique important lié au déficit de gouvernance démocratique. Le risque est alors grand pour l'unité nationale et la cohésion sociale dans la mesure où le sentiment identitaire peut être mobilisé par les communautés marginalisées mais conscientisées pour revendiquer leur droit à une existence qui assure leur dignité au-delà des conditions de la pérennité de leurs langues et de leurs cultures. Avec la Constitution de 2011, le Maroc est théoriquement à l'abri de ce type de risque mais les défis sont cependant immenses eu égard aux multiples difficultés inhérentes à la mise en œuvre du processus de revitalisation langagière et culturelle et de répartition équitable des richesses matérielles. Pour ce faire, il convient de dynamiser les politiques publiques qui peinent encore à être inclusives, efficientes et effectives.

Politique linguistique entre fait et droit*

Problématique

Un processus d'homogénéisation généralisé structure l'histoire de l'humanité depuis la dominance du mode de production capitaliste, dont la globalisation des échanges constitue le couronnement. Le travail de sape et d'érosion de l'hétérogénéité et de la différence induit par ce processus se manifeste à l'échelle universelle, il semble particulièrement impérieux au sein des communautés linguistiques autochtones minorées par les choix centralisateurs des États-nations et au sein des communautés minoritaires immigrées ou enclavées dans un environnement où leur langue et leur culture sont marginalisées. Cependant, des voix s'élèvent pour sauvegarder la diversité de l'écosystème universel, des espaces de contestation de l'ordre culturel dominant se créent, des communautés s'insurgent au nom de la démocratie contre l'assimilation forcée et des résistances s'organisent contre le déploiement des effets pervers du libéralisme sauvage.

Dominance, différence et résilience

La question de la langue et de la culture amazighes, s'inscrit dans cette problématique générale. Elle traduit bien le conflit entre le fait et le droit, entre une réalité sociale et culturelle enracinée dans la terre nord-africaine et des institutions qui la refoulent en entretenant à son endroit une amnésie collective. Que ce soit, en effet, dans les pays du Maghreb ou au sein des pays qui les accueillent, notamment en Europe occidentale, les communautés berbérophones subissent les effets induits d'une politique qui a opté pour la non-reconnaissance institutionnelle de leurs droits linguistiques et culturels. Face à cette situation, il s'est créé ici et là des mouvements de résistance qui revendiquent au nom de l'équité et de la démocratie le droit à la vie pour la langue et la culture amazighes. L'on assiste ainsi depuis quelques décennies à l'affirmation d'une renaissance amazighe, une renaissance dont les enjeux ont une dimension à la fois locale et régionale, nationale et internationale. Cette renaissance s'inscrit dans la dynamique qui anime le trinôme : dominance, différence et résistance (Boukous 1999).

* Ce texte est la version revue de l'article « L'amazighophonie, enjeux d'une renaissance », publié dans *Les langues de la Méditerranée*, Éditions L'Harmattan, p. 265-283, 2002.

Un fait historique, une réalité culturelle et sociolinguistique

L'amazighophonie connaît sensiblement la même réalité au Maghreb, Langue autochtone, l'amazighe y est partout minoré. La renaissance de la berbérité y est néanmoins un fait politique et culturel qui traduit l'éveil identitaire des Amazighes qui revendiquent la reconnaissance de leur langue et de leur culture. Cette nouvelle donne qui émerge aussi bien dans le contexte maghrébin qu'en émigration ne manque pas d'y susciter la recomposition du champ sociopolitique (Chaker, 1989).

L'espace dans lequel la langue amazighe est actuellement en usage couvre près de cinq millions de km^2 pour l'ensemble du domaine ; les communautés dont elle représente la langue première sont cependant enclavées dans différents États-nations : l'Egypte, la Libye, la Tunisie, l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie, le Mali, le Niger, le Burkina Faso, auxquels il convient d'ajouter les pays d'Europe occidentale, notamment la France, la Hollande, la Belgique, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. Il n'existe pas de statistiques sûres relatives au nombre des berbérophones ; il dépasse vraisemblablement 30 millions de personnes dans l'ensemble. Les communautés les plus importantes se trouvent au Maroc et en Algérie ; elles sont généralement localisées dans les régions rurales, notamment dans les monuments mégalithiques. Au cours du néolithique, il fabriquait des outils en bronze et introduisit au Sahara le char tiré par le cheval (les fameux Garamantes de Libye). L'Antiquité nord-africaine nous à légué des vestiges importants, notamment des inscriptions appelées « libyco-berbères » découvertes dans plusieurs régions d'Afrique du Nord. Ces inscriptions prouvent que l'amazighe était bel et bien écrit sous le règne des rois amazighes (appelés *igeldan,* sing. *agellid)*. Cependant, avec les diverses conquêtes subies par la région, la langue amazighe dut se plier progressivement à la loi d'airain imposée par les conquérants et finit par être marginalisée. La période romaine a vu l'émergence d'une intelligentsia amazighe remarquable mais latinisée : Fronton fut le précepteur de l'empereur Marc Aurèle et Apulée une sommité de la culture. Les Amazighes se sont également illustrés dans la culture spirituelle : saint Cyprien, saint Augustin et saint Donat sont les meilleurs exemples de l'élite amazighe chrétienne. À son tour, la période islamique a connu assez rapidement une pléiade d'hommes de culture, notamment Al-Jarâwî sous les Almohades, Al-Jaznâ'î sous les Mérinides, Al-Fashtâlî sous les Saadiens, Al-Yûsî sous les premiers Alaouites et plus près de nous Al-Mukhtâr Al-Sûsî.

On peut se demander pourquoi ces élites, par ailleurs remarquables par leur culture, ont délaissé leur langue première pour écrire dans des langues autres et également pourquoi les dynastes amazighes n'ont pas su ériger leur langue propre en tant que langue institutionnelle. On

pourrait aussi épiloguer sur les causes de l'échec de la conscience identitaire amazighe au temps des Berghouata (XIe-XIIe), des Almoravides (Xle), des Almohades (Xlle) et des Dilaïtes (XVIIe). Pour répondre à ces questions, on peut raisonnablement postuler que les diverses occupations de l'Afrique du Nord et l'adoption des langues exogènes comme langues du pouvoir séculier et/ou spirituel par les Amazighes eux-mêmes ont empêché le développement endogène de la société amazighe et partant celui de sa langue et de sa culture.

Pour synthétiser, nous dirons que l'amazighe, parce qu'il n'a pas été une langue de pouvoir, n'a pu servir à véhiculer la culture écrite et institutionnalisée considérée comme supérieure, prestigieuse, élitaire ; il a le plus souvent été employé comme médium de la culture de la masse. Bien qu'il existe une littérature écrite dont la production n'a pas discontinué depuis les Kharéjites, les Berghouata et les Almohades, on peut dire que la culture amazighe relève essentiellement de la tradition orale. L'un des défis auxquels se trouvent confrontées la langue et la culture amazighes est justement le passage de l'oralité à la scripturalité.

Situation sociolinguistique

Parmi les questions qui ont souvent alimenté le débat sur l'amazighe figure celle relative au statut linguistique de cette langue. La question peut être ainsi formulée : le amazighe est-il une langue ou plusieurs langues ? S'agit-il d'une langue dialectalisée ou de dialectes sans langue commune ? Ou encore, n'est-ce qu'une *«poussière de parlers»* selon l'expression excessive d'un berbérisant célèbre (Basset 1952) ?

La réponse à cette question nécessite un détour d'ordre génétique. L'amazighe représente la seule langue encore vivante du rameau libyco-amazighe de la branche appelée hamitique (ou chamitique), selon la terminologie biblique ; ses «cousins» le libyque du nord de l'Afrique ainsi que le guanche des îles Canaries sont éteints depuis des siècles. L'apparentement avec le sémitique, dans le cadre de ce que l'on appelle la famille afro-asiatique ou, de façon plus restreinte, la famille chamito-sémitique, demeure une hypothèse vraisemblable mais qui nécessite de plus amples investigations au niveau des structures fondamentales des différentes langues qui la constituent. En considérant la situation au sein de cette famille, l'observateur ne peut être que surpris de la longévité du amazighe si l'on songe au sort qu'ont connu des langues autrement plus puissantes, notamment l'égyptien ancien de Ramsès, l'akkadien de Hammourabi et le punique de Hannon. D'aucuns considèrent que la résistance séculaire de l'amazighe est due à l'attachement des communautés berbérophones à leur langue et à leur culture, et à la nature

particulière de leurs structures politiques, sociales et économiques, qui consistent à assimiler le nouveau en le coulant dans un moule ancien. Les conditions générales de la préservation de l'amazighe ont cependant radicalement changé depuis la constitution des États héritiers du modèle colonial jacobin, États dont la structure est fondée sur le centralisme selon l'équation réductrice suivante : une nation = un État = une langue. Cette même situation conduit maints observateurs de l'écologie des langues à travers le monde à prédire que l'amazighe fait partie du lot des langues candidates à l'extinction dans le courant de la première moitié du troisième millénaire. Mais, pour le moment, l'amazighe est une langue bien vivante. Sa vitalité repose sur son historicité génétique, son autonomie structurale par rapport aux langues avec lesquelles elle est en présence, la variété de ses fonctions sociolinguistiques couvrant la communication et l'expression identitaire, la masse démographique de ses locuteurs et la loyauté de communautés qui l'investissent d'une valeur centrale sur le plan psychologique et social.

Sur le marché linguistique, cependant, le amazighe connaît une situation marquée par la précarité, il est en effet principalement handicapé par le statut qui lui est assigné par les États aussi bien au Maghreb qu'en Europe, à savoir le statut de langue minorée, exclue des institutions, notamment de l'école, des médias et de l'administration. Ce statut est à la source des difficultés que connaît l'amazighe, notamment sa dispersion en dialectes hétérogènes et sa faiblesse face aux langues fortes qui le dominent dans le cadre d'une compétition inégale et déloyale. La première faiblesse de l'amazighe réside dans sa dialectalisation dans l'espace immense qui est le sien et où il se réalise sous la forme de variétés plus ou moins proches. Les facteurs qui ont présidé à cette dialectalisation sont de natures diverses : la marginalisation institutionnelle et la non-standardisation qui en découle, la prédominance de l'oralité, la fonction vernaculaire, la dispersion des communautés berbérophones et leur enclavement dans des États-nations centralisateurs, le sous-développement dans lequel sont maintenues les régions berbérophones, etc. Tous ces facteurs ont largement contribué à faire de l'amazighe un ensemble de dialectes éparpillés et dont le caractère éclaté entrave la communication entre les locuteurs appartenant à des aires dialectales éloignées. Les divergences constatées entre les dialectes concernent néanmoins essentiellement la phonétique et le lexique. Cependant, la diversité des dialectes n'entame pas la charpente profonde de la langue, qui demeure une et homogène dans ses structures de base. Dans tous les dialectes, les éléments structuraux basiques sont la racine et le schème ; les processus de formation des mots, tant au niveau de la dérivation nominale que de la dérivation verbale, sont similaires dans tous les dialectes ; les paradigmes de conjugaison obéissent aussi partout aux mêmes

procédés. Aussi pouvons-nous dire que l'unité de l'amazighe est fondée sur les similitudes inhérentes à ses structures profondes et que les divergences qui distinguent les dialectes sont des manifestations de surface.

En définitive, l'état de dialectalisation avancé dans lequel se trouve l'amazighe agit indéniablement comme un facteur qui handicape aussi bien les opérations de standardisation de la langue que les efforts relatifs à son insertion dans l'enseignement et les médias. Il entrave en outre l'intelligibilité entre les communautés berbérophones créant ainsi un sentiment de particularisme qui limite l'émergence d'une conscience amazighe collective et unitaire. L'amazighe ne peut ainsi être considéré comme un dialecte puisque tout dialecte présuppose une langue dont il dérive ; il ne peut non plus dans les conditions actuelles être considéré comme une langue unique commune à toutes les communautés berbérophones. Nous dirons alors, paradoxalement, que l'amazighe est une langue virtuelle à unifier.

L'amazighe occupe également une position faible sur le marché linguistique en raison de sa dévalorisation par rapport aux autres langues en présence. En effet, dans la hiérarchie globale des langues, l'amazighe constitue un capital qui dispense des profits et des privilèges matériels et symboliques négligeables, hormis dans le sous-champ du terroir traditionnel de la berbérophone et dans celui de la militance berbériste pour qui il représente une valeur centrale.

La situation de précarité dans laquelle se trouve l'amazighophone est observée notamment en milieu migrant, aussi bien à l'intérieur du Maghreb qu'à l'étranger. L'exode rural et l'émigration enclenchent en effet un processus de déperdition langagière qui met objectivement l'amazighe en péril. L'exode rural, qui amplifie le phénomène d'urbanisation effrénée que connaît le Maghreb depuis le dernier tiers du siècle précédent, provoque le brassage des populations rurales des différentes régions arabophones et berbérophones au détriment de la l'amazighophonie. De fait, en raison de la déstructuration de l'économie locale, les campagnes berbérophones se vident de leur population active au profit des agglomérations urbaines. Au Maroc, par exemple, l'accroissement de la population urbaine connaît une progression géométrique : de l'ordre de *27%* en 1960, elle est passée à 35% en 1971, à 42.7% en 1982, à 51.4% en 1994 et à 60% en 2014. Or l'urbanisation s'accompagne *ipso facto* de l'assimilation des berbérophones au modèle culturel et linguistique dominant, un modèle imposé par les appareils idéologiques nourris de l'arabo-islamisme. Quant à la migration externe des berbérophones, elle a les mêmes effets négatifs sur leur langue et leur culture car elle contribue tout aussi fortement que l'exode rural à la déperdition de l'amazighe. Rappelons que l'émigration

berbérophone a constitué un phénomène très développé au Maghreb, particulièrement durant les décennies 1950,1960 et 1970. Elle a concerné notamment les Kabyles concentrés en France, les Chleuhs en France et en Belgique, et les Rifains en Espagne, en Belgique, en Hollande et en Allemagne.

L'exode rural et la migration créent *de facto* une situation de contact entre les communautés amazighophones et les communautés d'accueil. Les amazighophones se trouvent ainsi impliqués dans des situations de communication qui leur imposent d'employer des langues autres que leur langue première. Au Maghreb, ils sont généralement conduits à pratiquer moins le plurilinguisme que la pluriglossie. En effet, le plurilinguisme présuppose une bonne maîtrise de la langue première et de la langue seconde et leur emploi indifférencié, alors que la diglossie correspond à la situation dans laquelle les locuteurs utilisent le amazighe en famille, l'arabe dialectal avec les non-berbérophones, l'arabe classique dans le domaine religieux et, éventuellement, le français au travail, tout au moins ceux qui exercent dans le secteur moderne. En Europe, ils emploient leur langue maternelle au sein de la famille et de la communauté, et usent de la langue de la société d'accueil dans les transactions sociales et professionnelles. Cette situation implique que la part qui revient au amazighe dans le répertoire langagier des berbérophones émigrés est somme toute réduite.

D'ordinaire, l'amazighe est pratiqué en situation de diglossie avec les autres langues. Ayant comme domaines privilégiés le foyer, le groupe et le terroir qui lui sont propres, l'amazighe se trouve naturellement exclu des domaines les plus larges et les plus marqués par l'urbanité. Paradoxalement, ce serait la marginalité de l'amazighe qui aurait jusqu'ici assuré sa préservation. Mais dans les conditions actuelles marquées par la circulation à la fois libre et structurée des hommes, des marchandises, des langues et des cultures, l'amazighe se trouve en situation de contact et de compétition avec des langues plus puissantes, et du coup les berbérophones sont assujettis à un intense processus d'acculturation et de perte de leur langue maternelle. C'est ainsi que les études effectuées sur le terrain aussi bien au Maghreb, notamment au Maroc, qu'en Europe occidentale, notamment en France, en Belgique et en Hollande, montrent que l'usage de l'amazighe s'amenuise avec les générations. En effet, la première génération migrante pratique la diglossie supplémentaire en employant surtout son idiome maternel, le recours à la langue seconde n'étant qu'un appoint ; la deuxième génération emploie la diglossie complémentaire en utilisant plus souvent la langue d'accueil que l'amazighe; quant à la troisième génération, elle pratique la diglossie de substitution dans la mesure où elle n'a en règle générale qu'une connaissance passive de sa langue maternelle. Ce dernier stade constitue de fait un prélude au monolinguisme en

langue seconde, qui est l'arabe dialectal au Maghreb et la langue de la société d'accueil en Europe. Il apparaît ainsi que le modèle général selon lequel s'est opérée l'assimilation linguistique des Amazighes à travers l'histoire est celui de la diglossie soustractive. Nous pouvons schématiser ce modèle comme suit : les berbérophones passent progressivement de la pratique du monolinguisme dans leur langue première à la diglossie instable pour aboutir au monolinguisme dans une langue seconde, il est à noter qu'au Maghreb l'idiome qui phagocyte le amazighe est non pas l'arabe standard mais l'arabe dialectal.

Afin de gérer la question amazighe, deux mouvements tendanciels s'affrontent sur la scène idéologique. L'un, s'appuyant sur la légitimité historique et juridique, aspire à la reconnaissance officielle de la berbérité en tant que dimension constitutive de l'identité nationale, tandis que l'autre, se fondant sur l'idéologie arabo-islamiste, considère que le berbérisme est potentiellement dangereux à la fois pour la cohésion de l'État-nation et pour l'islam en tant que religion d'État.

Pour la reconnaissance de l'amazighité

Conscientes des enjeux qu'impliqué la situation présente à l'échelon régional et à l'échelon global, notamment le péril qu'encourent leur langue et leur culture, les communautés berbérophones s'organisent en réseaux de militance dans le but d'aboutir à la reconnaissance institutionnelle de la berbérité du Maghreb. La prise de conscience identitaire s'exprime dans des manifestes, notamment les *Actes du Séminaire de Yakouren* (août 1980), la *Charte d'Agadir* (août 1991) et le *Manifeste pour la reconnaissance officielle de l'amazighité du Maroc* (mars 2000). La mouvance berbériste tente ainsi de se constituer tant au niveau de la pensée qu'au niveau de l'action en concevant des objectifs, en élaborant une idéologie et en se dotant d'organes d'exécution. Le discours de l'amazighité est fondé sur une analyse critique radicale de l'idéologie arabo-musulmane qui structure la situation symbolique prévalant au Maghreb. Ce discours développe un ensemble de thèses de nature idéologique ; il est porté par un mouvement social disposant d'un programme revendicatif à caractère politique, social et culturel. Les fondements de l'idéologie berbériste sont ainsi d'ordre historique, politique, économique, social et culturel.

Sur le plan historique, l'histoire de l'Afrique du Nord a été travestie aussi bien par les historiographes officiels que par les historiens animés par l'idéologie nationaliste arabe, qui ont délibérément entretenu le silence sur la berbérité de la région, en évacuant les étapes antérieures à l'islamisation de l'histoire du Maghreb, en dénaturant certains faits historiques, notamment la résistance amazighe aux divers conquérants, y compris à la conquête

arabo-musulmane, les exactions commises contre les populations autochtones par les troupes conquérantes, la spoliation de leur patrimoine, le rapt des jeunes filles envoyées par les seigneurs de guerre comme concubines aux califes et aux émirs omeyyades, etc. (Talbi, 1966). L'une des revendications majeures du mouvement culturel amazighe est précisément le devoir de restituer la mémoire collective, la nécessité de relire l'histoire du Maghreb sur une base objective et scientifique afin de reconnaître la légitimité historique de la dimension amazighe de cette région du monde, en suivant Ibn Khaldoun qui écrit dans son *Histoire des Berbères : «Les Berbères ont toujours été un peuple puissant, redoutable, brave et nombreux, un vrai peuple comme tant d'autres dans le monde, tels les Arabes, les Persans, les Grecs et les Romains »* (Ibn Khaldoun, 1925, p. 112). Sur le plan politique, le *Makhzen* a souvent exercé un contrôle strict sur les régions berbérophones quadrillées par les forces de sécurité ; la libre circulation y était soumise à de sévères restrictions. De fait, les régions berbérophones sont traditionnellement considérées comme des lieux d'opposition au pouvoir central, notamment la Kabylie, le Rif et le Souss ; c'est pourquoi, lors des campagnes électorales, les autorités tentent d'intervenir contre la volonté des populations pour imposer des représentants dociles. En outre, jusqu'ici, la récupération de certaines franges des élites amazighes, dénommées par dérision *«les Berbères de service»*, a fortement contribué à entraver la constitution d'une classe politique organiquement liée aux communautés berbérophones et partant à empêcher la constitution d'un mouvement social et politique berbériste structuré.

Dans la situation politique actuelle, parallèlement aux organisations traditionnellement considérées comme berbéristes (le Front des Forces Socialistes, le Rassemblement pour la Culture et la Démocratie en Algérie, et le Mouvement Populaire au Maroc), la mouvance culturelle berbériste, qui occupe fortement le champ idéologique depuis quelque temps, tente de se constituer en mouvement politique pour faire aboutir les revendications culturelles, linguistiques et sociales de la composante berbérophone de la population. Les différentes modalités organisationnelles de cette mouvance (mouvement des "ârouchs" et mouvement associatif d'inspirations diverses, fédérations, commissions nationales, comité de coordination, etc.) se réclament *grosso modo* d'un modèle autogestionnaire des ressources humaines, matérielles et symboliques des régions berbérophones. Ce modèle est considéré comme un legs historique dans le sens où il prédominait dans la Berbérie *(Bila al-Barbara)* jusqu'à sa corrosion par l'émergence des pouvoirs personnels suscités par l'autorité ottomane en Algérie et par le pouvoir makhzénienne au Maroc, suivie de la destruction de ses bases politique, économique et sociale par la conquête coloniale et de son anéantissement par l'intégration de ces régions dans le giron des États-nations héritiers ou bénéficiaires du modèle colonial

jacobin. Les patterns dans lesquels se ressource cette mouvance vont du forum pratiquant le lobbying, l'entrisme ou le noyautage dans le champ politique à la constitution d'une organisation politique autonome revendiquant, d'une part, la reconnaissance de l'amazighe en tant que langue officielle, l'organisation du pays en une confédération assurant une large autonomie aux régions et, d'autre part, la réforme de l'État sur la base de la laïcité et de la séparation des pouvoirs. On assiste également à l'internationalisation de la question amazighe à travers la constitution d'organisations spécifiques comme le Congrès Mondial Amazighe qui voudrait fédérer les différentes sensibilités nationales, politiques et associatives du monde amazighe. Dans le cadre du programme de l'ONU relatif à la Décennie internationale en faveur des peuples indigènes et tribaux dans le monde (1995-2004), certains organismes internationaux sont sollicités, notamment la Commission des peuples autochtones, la Commission des peuples indigènes de Î'OIT, le Centre international des droits humains et du développement de la démocratie. L'objectif de cette démarche est de sensibiliser l'opinion internationale aux droits linguistiques et culturels des communautés berbérophones en tant que composante pleine et entière des droits humains.

Sur le plan socio-économique, les régions berbérophones sont parmi les plus pauvres du Maghreb. Les ressources agricoles sont marquées du sceau de la précarité caractérisée par la sécheresse endémique, l'infertilité des sols, l'exiguïté et le morcellement de la propriété foncière. Le déséquilibre entre la rareté des ressources économiques et la surpopulation a pendant longtemps conduit les forces vives de ces régions à l'exode et à l'émigration. Au Maroc, par exemple, la dépendance économique des Amazighes est un fait tellement saillant que le pays amazighe a été dénommé le «Maroc inutile» ; même les terres de la plaine du Souss riche en ressources agricoles sont accaparées par la bureaucratie administrative et militaire. De nos jours la situation a empiré. En effet, la crise des économies nationales et les restrictions draconiennes imposées à la migration créent un marasme social sans précédent dont l'indicateur le plus patent est le chômage des jeunes. C'est ainsi que la jeunesse berbérophone, particulièrement touchée par le chômage, constitue le fer de lance du mouvement amazighe, ce qui donne une dimension sociale à la revendication amazighiste.

Sur le plan culturel, le discours amazighiste se fonde sur un ensemble de notions donnant une ossature conceptuelle à l'amazighisme en tant que formation idéologique. Dans cette formation occupent une position centrale les notions de peuple *amazighe,* de peuple autochtone, de nation *amazighe,* de *tamazgha* comme supports de l'identité collective. Ces notions connotent une conception volontariste de l'unité de la berbérité conçue

comme un fait transnational qui concerne aussi bien les communautés berbérophones du Maghreb que celles de la diaspora. La nation amazighe acquiert ainsi, à l'instar de toute nation, le sens d'une communauté imaginée fondée sur le principe d'homogénéité du peuple, du système politique et du territoire. Cette nation apparaît cependant dans les faits bien déterritorialisée et polycentrique pour reposer sur une présupposée homogénéité, ce en quoi elle procède d'une approche volontariste affirmée qui occulte les effets conjugués des contingences politiques nationales et des réalités linguistiques et culturelles locales. Il apparaît ainsi que les revendications de la mouvance berbériste sont à la fois politiques, culturelles, éducatives et socio-économiques. On peut les résumer ainsi : la constitutionnalisation de la langue, l'adoption d'une politique linguistique et culturelle fondée sur la démocratie et la diversité, la reconnaissance des droits linguistiques et culturels, la revalorisation de la dimension amazighe de l'identité nationale, l'intégration de la langue et de la culture dans le système éducatif, leur emploi dans les institutions publiques et les médias, le développement durable à base régionale et la redistribution égalitaire des richesses entre les régions.

Des actions sont menées en vue de la revalorisation de la langue et de la culture sur le marché des biens symboliques. Le développement de la langue et de la culture s'effectue dans le cadre d'initiatives associatives ou individuelles émanant des créateurs et des chercheurs, en l'absence d'un soutien institutionnel effectif. Les mesures visant la revitalisation de la langue et de la culture amazighes prennent quatre formes : la normalisation linguistique, la recherche fondamentale, la production culturelle et l'action associative. Il est cependant clair que ces tâches dépassent largement le niveau des efforts consentis en termes de création et de recherche et surpassent objectivement le niveau de l'action culturelle associative. C'est ce qui explique que, hormis quelques timides percées dans le domaine de l'activisme associatif, les stratégies de préservation et de promotion de la langue et de la culture amazighes endogènes peuvent rester d'une efficace toute symbolique car, d'une part, il n'existe pas d'institution pour prendre en charge la réalisation des objectifs visés et, d'autre part, l'on conçoit malaisément la possibilité d'une réelle avancée en l'absence d'une volonté politique affirmée et effective. Dans cette perspective, les centres universitaires de Tizi-Ouzou et de Bejaïa ainsi que le Haut Commissariat à l'Amazighité en Algérie et l'Institut Royal de la Culture Amazighe au Maroc devraient contribuer à impulser et à gérer la recherche et la formation ; ils pourraient aussi constituer des cadres institutionnels permettant de conforter durablement le fait linguistique et culturel amazighe dans le champ symbolique maghrébin. Dans les pays d'Europe occidentale où existent des communautés berbérophones, l'amazighe est à peine toléré dans

l'éducation si Ton se réfère au programme timoré de ce que l'on appelle l'enseignement des langues et des cultures d'origine (ELCO). En France, où réside la plus forte communauté berbérophone d'Europe, l'amazighe fait tout juste l'objet d'une épreuve facultative au baccalauréat ; la République jacobine a semble-t-il quelque problème à concevoir une identité hexagonale plurielle dans ses rapports à ses propres langues régionales et aux langues des communautés immigrées... à moins que les élections présidentielles n'obligent.

Marginalisation et minoration

L'amazighe est assurément confronté à des forces qui veulent maintenir le *statu quo,* des forces qui visent à le confiner dans le statut de langue-culture minorée. Dans le cadre de cette approche, qui nie la légitimité même de la question amazighe, la langue et la culture berbères sont perçues comme un handicap historique, une entrave à l'insertion de la société marocaine dans le monde arabe ou à l'intégration des communautés immigrées dans les sociétés européennes. Aussi le berbérisme est-il considéré comme une affaire relevant du passéisme sinon du tribalisme et une résurgence de la *siba,* de l'anarchie berbère, ou encore une entrave à l'assimilation.

Au Maghreb, le rejet de l'amazighisme est ancré dans l'arabo-islamisme dont l'idéologie se fonde sur le nationalisme arabe. La stratégie politique qui repose sur cette idéologie a pour objectif ultime d'édifier, progressivement à travers des intégrations régionales, la Nation Arabe dirigée par un État supranational appelé à gérer les ressources matérielles et humaines communes à tous les pays arabes. La langue et la culture arabes seraient généralisées à cet ensemble transnational selon le slogan *«La Nation arabe est une nation unique du Golfe à l'Océan avec une langue unique, une culture unique et une mission éternelle»*. Dans ce discours, la langue arabe est parée de tous les mythes euphoriques qui sont censés fonder sa supériorité, à savoir la sacralité et la beauté. En tant que langue du Coran, l'arabe est considéré comme une langue sacrée ; il est souvent considéré par les grammairiens idéologues comme la langue la plus logique d'entre toutes les langues par les capacités génératives de sa grammaire, la cohérence de ses structures morphologique ; enfin, c'est, assure-t-on, la plus belle langue grâce à ses ressources stylistiques et rhétoriques.

La langue amazighe est en revanche perçue par l'idéologie linguistique dominante au Maghreb comme un ramassis de patois, une kyrielle d'idiomes vernaculaires ; dans le meilleur des cas, le amazighe est présenté comme un ensemble de dialectes ayant un vocabulaire pauvre et une syntaxe rudimentaire qui le rendent impropre à la communication dans une société

moderne et donc au développement socio-économique. Sur le plan politique, le berbérisme est considéré comme un ferment de la division nationale ; la cohésion de l'État national serait mise en situation de péril par la résurgence du tribalisme amazighe. Pour le courant islamiste, l'amazighe véhicule le paganisme de la *jahiliya* et manifeste la résurgence des pratiques antéislamiques. Ce courant semble oublier que l'islamisation et l'arabisation de la Berbérie ont été faites par les élites amazighes elles-mêmes. En effet, sans les enseignements dispensés par les prosélytes amazighes dans les *zaouias* et les *médersas* du monde berbérophone, ni l'islam ni la langue arabe n'auraient pu pénétrer de façon durable au sein des communautés berbérophones. Partant du principe que l'arabe est la langue du prophète et de la communauté arabe élue de Dieu, et par excellence la langue du paradis, les cheikhs et les prédicateurs du courant islamiste interviennent régulièrement du haut du prétoire, à travers leurs pamphlets, dans les colonnes de leurs périodiques et dans les cassettes qu'ils diffusent, pour inviter instamment les Amazighes à substituer à leur langue première l'arabe classique s'ils désirent être de parfaits musulmans et mériter le paradis.

L'idéologie arabo-musulmane qui sous-tend ce discours a été celle des élites des mouvements de libération nationale au Maghreb (Grandguillaume, 1990). Avec les indépendances, elle est devenue la *doxa* indiscutable et le credo intangible qui ont alimenté pendant des décennies l'amazighophobie des élites arabistes - toutes tendances confondues - qui entendent imposer leur conception uniciste de l'identité nationale par le moyen des différents appareils idéologiques qu'elles monopolisent. Quant aux États, ils se chargent de gérer à leur façon les débordements.

Conclusion

La politique qui a prévalu à l'échelle des États-nations du Maghreb depuis les indépendances dans leur rapport à la berbérité repose sur une approche négatrice de l'histoire, de la mémoire collective et de la réalité sociolinguistique et culturelle. Pour lutter contre ce négationnisme, la mouvance berbériste adopte une stratégie de différenciation symbolique, avec des tonalités variées, en investissant le champ sociopolitique pour contribuer à sa recomposition et pour briser le monopole de l'idéologie arabo-islamiste qui le sous-tend. Dans cette stratégie, l'amazighophonie sert de pôle de cristallisation identitaire. La force du discours berbériste est de se fonder sur une légitimité d'ordre historique, à savoir l'autochtonie des Amazighes, et sur une légitimité juridique, à savoir les droits linguistiques et culturels en tant que composantes des droits humains.

Les enjeux que représente la question de l'amazighophonie au Maghreb et en Europe occidentale, et au-delà la question de la berbérité, sont assurément ceux-là mêmes qui sont à l'œuvre dans la situation symbolique prévalant dans le monde. En effet, dans l'économie générale du modèle sociétal fondé sur le centralisme et la dominance contre le pluralisme et la différence, les langues et les cultures périphériques sont considérées comme des survivances obsolètes de l'histoire de l'humanité et reflètent le sous-développement de leurs communautés. C'est ainsi que l'on prévoit leur mort à terme puisque, selon la logique de la sélection naturelle/ elles ne peuvent être compétitives sur le marché universel des biens symboliques face à l'omnipotence des langues et des cultures dominantes. C'est là la face linguistique et culturelle du Nouvel Ordre Mondial, L'enjeu essentiel est assurément politique, il est en rapport avec la nature de l'État-nation, un État régulateur des identités absolues ou un État fondé sur le contrat social. La question fondamentale est alors la suivante : quel modèle adopter pour sauvegarder la richesse et la pluralité de l'écologie linguistique et culturelle du monde ? Du point de vue du droit universel, il ne fait pas de doute que ce modèle ne saurait être ni celui véhiculé par le libéralisme sauvage ni celui imposé par l'autocratie.

Politique linguistique et contrat social*

Introduction

La Constitutionnalisation de l'amazighe au Maroc offre à cette langue des opportunités et des perspectives inédites en termes de reconnaissance, de protection, de revitalisation, de promotion et d'appropriation sociale dans le cadre d'un processus d'institutionnalisation cadré par la loi organique prévue à l'alinéa 3 de l'article 5 de la Constitution. Ce nouveau contexte induit des enjeux politiques, culturels et sociolinguistiques face auxquels les acteurs protagonistes du champ social, politique et intellectuel déploient des stratégies déclinant des offres de management politique diversifiées allant de la négation à l'autonomisation en passant par l'approche inclusive. Il est suggéré dans le présent article une analyse de ces phénomènes en privilégiant la voie des droits humains et en faisant un plaidoyer en faveur de l'instauration d'un contrat sociopolitique consensuel dans le respect des dispositions constitutionnelles pour une gestion efficiente et démocratique de la question amazighe.

De l'officialisation

La constitution marocaine de 2011, parmi ses nombreux apports à la démocratisation des institutions, a consacré l'amazighe langue officielle aux côtés de l'arabe. Ce nouveau statut est décliné à l'article 5 de la Constitution dans les termes suivants :

> *De même, l'amazighe constitue une langue officielle de l'Etat, en tant que patrimoine commun à tous les Marocains sans exception.*
> *Une loi organique définit le processus de mise en œuvre du caractère officiel de cette langue, ainsi que les modalités de son intégration dans l'enseignement et aux domaines prioritaires de la vie publique, et ce afin de lui permettre de remplir à terme sa fonction de langue officielle.*

Dans le cadre de l'exercice du devoir de vigilance, il est nécessaire de faire une analyse textuelle de cet article, notamment sur le plan lexico-sémantique, dans le but de déduire le statut et les fonctions de l'amazighe par rapport à ceux de l'arabe et aussi pour prendre la mesure de l'effectivité de ce nouveau statut de l'amazighe. En comparant l'énoncé des alinéas relatifs, respectivement, à l'arabe et à l'amazighe, l'on se rendra compte de la

*Version révisée de l'article « L'officialisation de l'amazighe. Enjeux et stratégies », publié dans la revue *Asinag*, n° 8, p. 15-34.

différence de traitement des deux langues officielles. Ainsi l'on observera que « l'arabe demeure la langue officielle » et que « l'amazighe constitue une langue officielle de l'Etat, en tant que patrimoine commun à tous les Marocains sans exception ». Concernant l'arabe, le prédicat *demeure* signifie que cette langue est confortée dans son statut de langue officielle qu'elle a acquis depuis la première Constitution (1962). L'emploi de la détermination est également instructif dans la mesure où le déterminant *la* dans « *la* langue officielle » réfère au statut privilégié conféré à l'arabe par rapport à l'autre langue officielle, en l'occurrence l'amazighe.

Au sujet de l'amazighe, l'emploi du déterminant indéfini dans le syntagme nominal *une langue officielle* peut être interprété comme signifiant *une langue parmi d'autres*. On pourrait se demander alors quelles sont ces autres langues et si la liste est ouverte. En outre, l'amazighe est doté d'un attribut intéressant à analyser à savoir qu'il est reconnu langue officielle « en tant que patrimoine commun à tous les Marocains sans exception ». On peut comprendre par là que l'amazighe est la langue du pays, de l'espace national et de tous ses habitants, une langue nationale dotée de la légitimité historique, démographique et patrimoniale. On peut aussi se demander pourquoi le texte constitutionnel ne reconnaît pas l'arabe comme *patrimoine national*. Est-ce parce qu'il est patrimoine transnational à l'échelle du monde arabe ou serait-ce une langue reconnue exogène ? Le champ de l'interprétation est ouvert sur ces questions. L'on observera, en outre, que l'Etat prend des engagements à l'égard des deux langues, il s'agit d'ailleurs d'engagements qui ne sont pas de même nature.

Concernant la langue arabe, l'Etat assure sa *protection*, son *développement* ainsi que la *promotion de son utilisation*. Ce sont des engagements positifs et clairs relatifs à la législation qui protège les droits de la langue officielle ; ils ont trait également à l'aménagement du corpus en vue de l'habilitation et de la modernisation de la langue et enfin à l'implantation de la langue dans la vie institutionnelle et socioculturelle en tant qu'outil de travail, de création et de communication. Quant aux engagements de l'Etat à l'égard de l'amazighe, ils sont conditionnés par la promulgation d'une loi organique devant statuer sur le processus de la mise en œuvre de l'officialité de l'amazighe et sur les modalités de l'institutionnalisation de la langue. Ces dispositions doivent intervenir durant la législature 2012-2015 ; en fait, le programme législatif proposé par l'exécutif fixe le 31 décembre 2013 pour la promulgation de la loi organique afférente. Ces réserves conduisent la militance amazighe à être sceptique quant à l'effectivité de l'officialisation de l'amazighe connaissant le rôle joué dans la négociation de la Constitution par les partis opposés à l'amazighe et leur poids actuel au sein du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif.

En dépit des réserves et des contraintes exprimées, il n'en demeure pas moins que l'officialisation de l'amazighe constitue un événement historique majeur eu égard à la situation d'exclusion et de précarisation dont a pâti cette langue. Présentement, l'on voit émerger les prémices d'une évolution dans les lois, les mentalités, les positionnements et les comportements. Ce sont là des indices qui peuvent être interprétés comme des signes de légitimation. Citons les principaux indices, notamment les discours royaux depuis 2001 qui reconnaissent la place essentielle qui revient à l'amazighité dans l'identité nationale, l'enseignement de l'amazighe qui progresse dans le primaire et aborde le supérieur, l'intégration de l'amazighe dans le paysage médiatique renforcée par le lancement de la chaîne de télévision « TV Tamazighte », les réalisations de l'IRCAM en matière d'aménagement et de promotion de la langue et de la culture amazighes, l'affirmation d'un sentiment identitaire positif au niveau sociétal, sentiment relayé par la société civile à travers des ONG de plus en plus présentes sur la scène politique nationale. La tendance à la constitution d'associations à caractère politique est une nouvelle donne qui pourrait, si les conditions subjectives et objectives requises étaient réunies, entraîner une reconfiguration du champ politique en faisant de l'amazighe un réel enjeu politique. Il est cependant clair que les conditions de possibilité de la gestion politique de l'amazighe tiennent à la capacité du mouvement amazighe de dépasser l'hétérogénéité de ses tendances constitutives, notamment le courant à base droits humains, le courant politique indigéniste et/ou irrédentiste, le courant culturaliste, etc. Le saut qualitatif consisterait à réussir le *shift* d'une mouvance animée par des élites sans stratégie cohérente et versant parfois dans la quérulence vers un mouvement social porteur d'un projet politique alternatif partagé avec les forces démocratiques du pays.

En revenant au texte de la Constitution qui déclare que l'amazighe est l'une des deux langues officielles, « un patrimoine commun à tous les Marocains sans exception », l'on comprend que le Maroc a fait le choix du bilinguisme institutionnel, évitant ainsi d'assigner à l'amazighe et aux amazighophones le statut de minoritaires. Pour essayer de rendre intelligible ce choix, faisons un détour par le droit international. Ce dernier nous apprend que les pays qui optent pour le bilinguisme ou le plurilinguisme officiel sont ceux dont la Constitution reconnaît *de jure* deux ou plusieurs langues comme étant égales sur le plan statutaire. Ce statut confère aux citoyens le droit de choisir l'une ou l'autre langue dans les domaines institutionnels contrôlés par l'Etat, notamment l'éducation, les médias, l'administration, la justice, etc. Ce droit du citoyen implique le principe de l'obligation de l'Etat d'assurer les conditions de son exercice. Cependant, *de facto,* l'égalité juridique n'implique pas automatiquement l'égalité effective des différentes langues officielles. C'est pourquoi, bien souvent, le

bilinguisme officiel n'est que partiellement égalitaire. En effet, les pratiques diffèrent d'un pays à l'autre en fonction des dispositions de l'Etat, de la volonté politique des principales forces en présence dans les institutions, spécifiquement celles de l'exécutif et du législatif, la capacité de la société civile à être une force de proposition crédible et la loyauté de la communauté à l'égard de sa langue et de sa culture.

Le non-choix entre les modèles de gestion politique de l'amazighe, ou un choix par défaut, risque de grever à terme les chances de l'amazighe de bénéficier de son statut de langue officielle. A l'étape présente, l'enjeu politique est celui de l'institutionnalisation de l'amazighe à travers la mise en œuvre des dispositions et des mécanismes prévus dans la Constitution. Il s'agit, d'une part, de la loi organique devant assurer l'effectivité du statut de langue officielle dévolu à l'amazighe dans le cadre d'un processus de mise en œuvre ; il s'agit, d'autre part, de la loi relative à la création du Conseil national des langues et de la culture marocaine, une institution centrale chargée de concevoir la stratégie et la politique en matière culturelle et linguistique, et la redynamisation des institutions qui ont en charge l'implantation sur le plan sectoriel. Dans cette optique, sont appelés à jouer un rôle essentiel le Conseil et les institutions qui le composent, notamment l'Académie Mohammed VI pour la langue arabe et l'Institut royal de la culture amazighe, en collaboration avec le Conseil supérieur de l'enseignement et de la recherche scientifique et les départements ministériels concernés, notamment l'Education nationale, la culture et les médias. Il est évident que l'issue du processus d'institutionnalisation de l'amazighe dépend de la volonté politique des forces en présence dans les structures de l'Etat. L'intérêt national, l'impératif de l'unité du pays et la nécessité de la cohésion sociale constituent les arguments qui devraient présider aux choix à faire dans le respect des dispositions de la Constitution.

Sur le plan géostratégique, l'officialisation de l'amazighe constitue un événement historique non seulement pour le Maroc mais pour toute la région maghrébine et arabe. En effet, cet événement pourrait représenter un défi pour les pays caractérisés par la diversité des langues et des cultures et dans lesquels les langues et les cultures des groupes minoritaires *de jure* ou *de facto* sont un fait occulté au niveau du droit. Ce fait est d'ailleurs mobilisé par certaines communautés pour revendiquer leur droit à des conditions d'existence qui assurent, aussi bien juridiquement que concrètement, la pérennité de leurs langues et de leurs cultures dans le cadre d'une approche qui pouvant être inclusive ou autonomiste.

Ce détour sommaire par le droit et les pratiques au niveau international est utile pour rendre intelligibles les défis et les enjeux auxquels fait face la constitutionnalisation de l'amazighe. Ainsi, si l'officialisation est

assurément l'acte juridique qui légitime l'amazighe de manière irréversible, se pose alors la question de l'opérationnalisation de cet acte car c'est la mise en œuvre de la loi qui constitue l'aune à laquelle on jugera de l'effectivité du statut officiel de l'amazighe. En effet, de nombreux exemples à travers le monde montrent que l'officialité est une condition nécessaire mais non suffisante de la revitalisation et de la promotion des langues, c'est pourquoi idéalement la Constitution devrait protéger de façon équitable les langues officielles et les promouvoir dans les institutions étatiques et dans les rouages de la vie économique, sociale et culturelle, à l'échelle nationale et à l'échelon régional. Tel devrait logiquement être le cas de l'amazighe, sauf disposition contraire de la Constitution ou de la loi organique afférente.

Postures politiques alternatives

Au-delà de la constitutionnalisation de l'amazighe, tout analyste soucieux de donner de l'intelligibilité à la question amazighe se voit confronté à un certain nombre de questionnements sur la légitimité, la pertinence et la faisabilité de son officialisation. Nous retiendrons trois questionnements majeurs :

(i) L'officialisation de la langue amazighe peut-elle s'inscrire dans un projet politique ayant un sens historique structurant pour donner lieu et matière à des stratégies qui sous-tendent la mise en œuvre de son institutionnalisation effective à travers la mobilisation de politiques publiques nécessitant forcément des ressources humaines, financières et logistiques ?

(ii) La quête de l'amazighité est-elle une réponse à l'expression des besoins essentiels d'un mouvement social conscient des enjeux locaux et globaux ou ne serait-elle, selon certains, que l'expression du positionnement idéologique d'une catégorie sociale qui mobilise l'amazighité dans le but de faire prévaloir ses intérêts ?

(iii) Sachant que la langue et la culture sont faites pour servir l'homme et non l'inverse, quelle plus-value peuvent apporter, dans le présent et dans le futur, la langue et la culture amazighes pour le bien-être du citoyen et son développement dans un environnement marqué par les pesanteurs de la globalisation et la précarité sociale et économique au plan local ?

Grosso modo, trois postures politiques sont adoptées face à ces questionnements, la posture négatrice, la posture empathique et la posture pragmatique. Examinons-les successivement.

Selon la posture négatrice, la question amazighe relève de la résurgence du sentiment identitaire au sein de groupes ou de communautés qui sont en quête de repères et d'ancrages dans un environnement complexe

marqué par la domination de cultures et de langues hypercentrales ou supercentrales (*v.* de Swann, 2001). Le discours produit par les élites communautaires est fondamentalement considéré comme un discours idéologique se situant au niveau pré-politique. Ces élites mobilisent l'amazighité en tant que levier de mobilité sociale leur permettant de se positionner au mieux de leurs intérêts dans la négociation politique pour le partage *du butin de guerre acquis par l'action militante* et/ou pour la *réparation du préjudice historique subi par la communauté amazighe*. La légitimité des arguments utilisés dans le cadre de cette stratégie sociale se nourrit de manière fallacieuse des motifs de la démocratie et des droits humains. Il est avancé aussi que les élites en question appartiennent pour l'essentiel à la petite bourgeoisie urbaine en mal de reconnaissance sociopolitique alors qu'elles ne représentent pas la communauté amazighe, qui est en majorité empêtrée dans les affres de la mal-vie. Selon cette même posture, cette élite développe une mythologie dont les constituants fondateurs sont l'*amazighité, l'amazighitude, la tamazgha, tirrougza, l'amazighe standard, le tifinaghe,* etc. qui ne sont en fait que des produits de l'imaginaire d'une militance décrochée de la réalité et engluée dans une vision anachronique. La faisabilité même du projet de promotion de l'amazighe est remise en cause dans la mesure où, au niveau global, les conditions de possibilité de la revitalisation des langues en danger à travers le monde sont improbables. Souvent invoqué, le cas de l'hébreu moderne demeure en fait une exception qui confirme la règle générale de l'attrition des langues minorées (*v.* Fishman, 2000 ; Tsunoda, 2005). L'histoire de l'humanité ne connaît pas d'autres exemples de langues parvenues à être redynamisées au point de servir effectivement de langue dotée du statut et des attributs d'une langue officielle et des fonctions d'une langue véhiculaire à même de répondre aux multiples besoins des usagers dans leur vie individuelle, sociale, économique et culturelle. L'échec des tentatives de revitalisation du quechua et du guarani en Amérique latine est un exemple éclairant en la matière. Il est ainsi évident que dans l'optique de la posture négatrice, le projet d'institutionnalisation et de promotion de l'amazighe ne serait qu'une utopie entretenue par un discours idéologique irréaliste et dont la mise en œuvre dépasse les capacités financières du Maroc, un pays en proie au marasme socio-économique. Cette critique trouve sa source dans deux types de formation discursive, celle de l'arabo-islamisme et celle de l'universalisme extraverti. La première se fonde sur une idéologie fantasmagorique, laquelle invoque l'unicité de la nation, du territoire, du peuple, de la langue et de la culture arabes, sur le modèle jacobin pour les « progressistes » et sur le modèle du *califat* pour « les islamistes ». Il est probable que dans cette vision la langue et la culture amazighes sont *de facto* exclues ou marginalisées.

La posture empathique se fonde sur le principe général de l'égalité absolue des langues, du *credo* du relativisme culturel et du devoir de sauvegarde du patrimoine linguistique de l'humanité dans son ensemble. Elle procède de deux approches distinctes, l'une est basée sur une appréhension humaniste des droits de l'Homme, de l'alliance des civilisations, de la fraternité humaine et de la communion de la condition humaine. L'autre approche est d'essence militante ; elle revendique l'égalité des droits et des chances entre la langue et la culture amazighes et la langue et la culture arabes en vertu de leur légitimité constitutionnelle, socioculturelle et historique. Cela implique que l'Etat est tenu d'adopter une politique fondée sur la bilingualité et la biculturalité généralisée à l'échelle nationale et dans tous les secteurs de la vie institutionnelle, notamment dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la justice, de la santé, de l'emploi et de la culture. Eu égard aux contraintes de tous ordres, cette dernière approche est considérée comme relevant d'une analyse idéologique euphorique de la situation politique et des rapports sociaux. Dans ce sens, il est considéré par les critiques que les défis inhérents à cette posture se ramènent à l'effectivité de l'option elle-même. Ces défis peuvent être résumés dans la viabilité du modèle du bilinguisme-biculturalisme national au regard des pratiques au niveau international, l'évaluation de l'offre et de la demande politique et sociale, la disponibilité des ressources nécessaires et, enfin, l'efficience de la gouvernance du processus dans son ensemble. Pour les tenants de cette posture, ces défis sont surmontables parce que le coût politique et social de la non constitutionnalisation de l'amazighe serait plus élevé et plus risqué que le coût économique de sa constitutionnalisation (*v.* sources webographiques).

Enfin, la posture pragmatique se réclame de l'efficacité sociopolitique en se fondant sur la notion de *Maroc possible* dans le cadre d'une analyse concrète de la situation qui prévaut dans le pays (*v.* Rapport du cinquantenaire, 2005). Les deux principes qui orientent cette approche sont le réalisme et la progressivité. Leurs implications sont de nature stratégique et opérationnelle. Le plan stratégique concerne en premier lieu la conception du cadre logique de la vision, nécessairement global et systémique, et la définition précise du cap à atteindre. Quant aux implications opérationnelles, elles concernent l'élaboration de plans de mise en œuvre de la stratégie, avec notamment le ciblage des priorités, la détermination des objectifs opérationnels, la mise en place de structures d'exécution, la mobilisation des ressources financières, humaines et logistiques requises et la pratique systématique du *monitoring*. Cette dernière étape permet le suivi par l'évaluation de l'efficience du processus de revitalisation et de promotion de l'amazighe par la supervision des opérations en cours, leur cadrage et le degré d'atteinte des performances prévisionnelles. Cette approche réaliste et

rationnelle se situe aux antipodes de l'approche volontariste et idéologique qui exige tout ici et maintenant. Elle se fonde notamment sur un plaidoyer qui fait la démonstration de la pertinence de l'inclusion de l'amazighe dans les politiques publiques en termes de plus-value qu'il offre dans la perspective d'un projet sociétal viable et durable et assurant les conditions de la paix sociale à travers la paix linguistique et culturelle.

De la modernité

Le préalable déterminant est de savoir si l'amazighe est porteur uniquement de la légitimité de la mémoire collective avec les diverses modalités de la spécificité ou s'il véhicule (aussi) des valeurs universelles ancrées dans la modernité, notamment les valeurs de solidarité, de liberté, de tolérance, de bonheur et de spiritualité.

Dans l'optique générale exposée précédemment, l'amazighité est sommée de fournir une réponse crédible à la critique de la spécificité entendue comme vision opposée à l'universalité. Cette critique est ancrée dans l'universalisme. Les promoteurs de cette approche nient la légitimité même de la spécificité de la question amazighe. En effet, la langue et la culture amazighes sont généralement perçues par les élites intellectuelles autant que par la classe politique comme un handicap historique pour le développement du pays et son accès à la modernité. Pour ce courant de pensée, les concessions faites à l'amazighité, notamment son officialisation et ce qui en découle, représentent une entrave à l'intégration de la société marocaine dans des ensembles plus vastes, plus compétitifs et plus viables. Il s'agit en quelque sorte d'une *affaire* qui relève du passéisme sinon du tribalisme, voire une résurgence de la « siba », de « l'anarchie berbère » (*cf.* Berdouzi, 2012).

Les élites ancrées dans le système de la globalisation et dans son mode de production matérielle et symbolique adoptent à l'encontre de l'amazighe, le plus souvent, une attitude faite soit de mépris soit de condescendance. Ces élites se définissent par leur extraction sociale, leur formation, leur éducation, leurs représentations et leur appartenance idéologique. Elles sont, dans une large mesure, *formatées* selon les canons de la culture universelle dont les principes généraux sont la rationalité économique, les valeurs modernistes, le pluralisme politique et le *libéralisme économique maîtrisé*. Les véhicules de cette culture sont les divers appareils idéologiques, les médias transnationaux, les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Dans l'économie générale du modèle universaliste, les langues et les cultures sont des produits en compétition, de sorte que les produits les plus forts sur le marché survivent alors que les plus faibles périssent. Aussi les cultures périphériques sont-elles souvent

considérées comme des survivances de l'âge pré-moderne et reflètent-elles le bas niveau culturel des sociétés retardataires, celles n'ayant pas encore accédé à la modernité. Toujours selon ce mode de pensée, le discours identitaire est généralement mobilisé par des forces sociales qui remettent en cause les fondements de l'Etat national (*cf.* Chraïbi, 2011). Les produits de la culture communautaire, catalogués en tant qu'objets d'art traditionnels et muséographiques, sont considérés comme un *substratum* réifié dont la valeur ne saurait être que celle que leur confèrent les lois du marché. C'est pourquoi la revitalisation des langues et des cultures périphériques est conçue en tant qu'*investissement sans retour* dans la mesure où elles sont perçues comme d'un anachronisme condamné à l'échec par la dynamique même de l'Histoire.

Sous l'éclairage de la vision moderniste, il semble que la condition fondamentale de la viabilité de l'amazighe en tant que projet politique réside dans sa capacité d'avoir un contenu qui fait la synthèse harmonieuse entre la localité et la globalité en termes de glocalisation (*v.* Boukous, 2012). Le contenu de l'offre fondée sur la localité se doit d'isoler l'ivraie du bon grain parmi les valeurs culturelles patrimoniales. L'ivraie consiste en l'ensemble des valeurs obsolètes, contreproductives et inadéquates eu égard aux enjeux réels et aux défis du temps présent. Quant au contenu de l'offre fondée sur la globalité, il puise logiquement dans ce que les valeurs universelles ont de plus positif en termes de réponse aux exigences politiques, sociales, économiques et culturelles de la modernité. Il s'agit d'un idéal à atteindre qui se construit et dont le partage est une condition *sine qua non* du développement humain. L'essence universelle des valeurs fait partie du propre de l'être humain et l'universalité de leur mise en œuvre constitue un horizon de vie et de pensée pour l'humanité (*v.* Morin, 2007). Aussi l'amazighité doit-elle intégrer cet horizon sous peine d'être frappée d'obsolescence.

De la gestion du bilinguisme institutionnel

Le droit international propose *grosso modo* deux principes pour la gestion de la problématique de l'implémentation du bilinguisme officiel, le principe de la personnalité et le principe de la territorialité. Le principe de la personnalité se décline en deux modalités, celle qui se fonde sur les droits personnels non territorialisés et celle qui se base sur les droits personnels territorialisés. Examinons l'impact de ces deux principes sur l'option du bilinguisme officiel.

Le bilinguisme officiel fondé sur les droits personnels non territorialisés est garanti par la loi sur l'étendue du territoire national, donc sans limite territoriale, à tous les citoyens appartenant à des groupes

linguistiques dont la langue est reconnue officielle, quel que soit leur lieu de résidence. Ce type de bilinguisme est pratiqué dans des pays comme l'Afrique du Sud, la Norvège, l'Eire, la Nouvelle Zélande, la Tanzanie, le Canada fédéral et à Bruxelles. En théorie, la mise en œuvre du principe de personnalité conduit à garantir aux citoyens locuteurs d'une langue officielle le droit d'utiliser cette langue et de bénéficier du service public dans cette dernière dans les domaines de l'éducation, des médias et de la vie publique en général et ce sur tout le territoire national. Cela reviendrait, dans le cas de l'amazighe, à faire en sorte que l'Etat puisse assurer à tout citoyen amazighophone l'exercice de ses droits linguistiques à la fois dans les régions amazighophones et dans les espaces arabophones, et dans tous les secteurs de la vie publique. Ce qui veut dire que ces droits accompagnent le citoyen sur tout le territoire national.

Quant au bilinguisme officiel fondé sur la territorialité, il est pratiqué par les membres d'une communauté linguistique dont la résidence est concentrée dans une région ayant des frontières reconnues et marquées sur les plans linguistique et culturel. Dans ce type de bilinguisme, c'est la co-officialité qui est de rigueur au plan régional, c'est-à-dire que la langue officielle de l'Etat central, celle utilisée sur l'étendue du territoire national, cohabite avec la langue officielle spécifique à la région concernée. Les régions autonomes d'Espagne, l'Ecosse, la Finlande, l'Inde, l'Irlande du Nord, le Pays de Galles, etc. constituent les principales illustrations de la pratique de ce type de bilinguisme. Le droit des entités spatiales à la langue officielle se fonde ainsi sur une base géographique bien délimitée sur la carte, de telle sorte que dans les pays où coexistent deux ou plusieurs langues officielles ayant une assise régionale, les droits linguistiques liés au bilinguisme officiel sont reconnus et exercés dans les limites des régions concernées. Ce modèle se rencontre dans les Etats qui ne reconnaissent *de jure* qu'une seule langue officielle centrale, celle de l'Etat central, mais qui adoptent une politique de décentralisation linguistique par la reconnaissance officielle des langues régionales. Les langues régionales ou nationalitaires sont ainsi reconnues dans le cadre de l'espace qui est le leur et où elles sont employées dans tous les secteurs aux côtés de la langue officielle de l'Etat central. L'Espagne, avec la politique d'autonomie régionale, constitue le modèle le plus connu. Ce pays comprend 17 communautés autonomes ; le principe de l'autonomie territoriale s'y traduit par la création d'entités territoriales à caractère régional, dotées de capacités d'autogouvernement et l'instauration pour les administrations locales d'une garantie constitutionnelle pour gérer leurs intérêts respectifs d'une manière autonome. La répartition du pouvoir entre les niveaux d'administration territoriale est énoncée à l'article 137 de la Constitution: "L'Etat est territorialement organisé en communes, en provinces et en Communautés autonomes. Toutes ces entités jouissent de l'autonomie

pour gérer leurs intérêts respectifs". Les Communautés autonomes sont classées en fonction des compétences qu'elles sont susceptibles d'exercer ; les communautés historiques de pleine autonomie sont au nombre de quatre : la Catalogne, l'Euzkadi ou Pays Basque, la Galice et l'Andalousie. Sur le plan linguistique, le castillan (dit *espagnol*) est ainsi en coexistence légale, dans les régions concernées, avec le catalan, le basque et le galicien. Pour information, on peut aussi rappeler les expériences de la Chine, du Viêtnam, de l'ex-URSS, du Nigeria, etc.

Afin de prendre la mesure des problèmes que pose la gestion de la diversité linguistique, considérons à présent l'application du principe de territorialité. Ce principe est appliqué dans les pays où il existe une forte concentration géographique dans le cadre de régions ayant des frontières linguistiques établies par la Constitution et délimitées sur les plans administratif, géographique, historique, culturel et linguistique. Les citoyens résidant dans ces territoires bénéficient ainsi de droits liés à la résidence territoriale, si bien que le changement de territoire entraîne *ipso facto* la perte des droits linguistiques liés au territoire d'origine. Le principe de la territorialité limite donc la garantie de l'application des droits linguistiques du citoyen à un espace donné. La territorialisation des droits linguistiques se retrouve dans les pays fédérés ou confédérés dans lesquels l'Etat reconnaît *de jure* l'existence de langues officielles chacune dans le cadre de son espace particulier. Chacune des langues est alors employée exclusivement dans tous les domaines et les secteurs d'activité dans les limites de son espace. En d'autres termes, les pays sont aussi caractérisés par l'existence d'une organisation étatique décentralisée qui fait que, officiellement du moins, l'Etat central y est bilingue ou plurilingue alors que l'Etat régional est monolingue. Cette situation se rencontre en Belgique dans la région flamande et dans le pays wallon, Bruxelles étant officiellement une ville bilingue dans laquelle le français et le flamand sont également utilisés dans les institutions. La Suisse représente un autre cas d'espèce où chacun des quatre cantons constitutifs de la Confédération helvétique a sa langue propre, en l'occurrence le français, l'allemand, l'italien et le romanche. Le cas du Canada est intéressant en ce qu'il pose des problèmes spécifiques. Ce pays est officiellement un pays bilingue (anglophone-francophone) sur tout le territoire canadien mais, dans les faits, la majorité des Canadiens est anglophone. Quant aux Québécois, ils sont francophones de souche mais aussi anglophones par nécessité alors que les Ontariens sont, en fait, francophones et/ou anglophones. Par ailleurs, le bilinguisme officiel anglo-français y est instable car, dans la réalité, l'anglais progresse au détriment du français, même dans l'espace de ce dernier (*v*. Landry *et al*, 2005).

De la territorialisation

La gestion du processus de mise en œuvre du statut officiel de l'amazighe dans le cadre de la territorialité impose de donner une réponse claire et cohérente à la question suivante : parmi les deux politiques de bilinguisme officiel qui s'offrent dans le droit international, quelle est la plus appropriée, la plus pertinente et la plus efficiente quant à la gestion du cas de l'amazighe ? Force est de constater que le problème en lui-même est insuffisamment pensé dans le discours amazighiste. L'analyste peut cependant y déceler une tendance générale qui s'inscrit dans la logique du principe des droits personnels avec ses deux modulations, celle qui place ces droits au niveau territorial national et celle qui les pose au niveau régional. Parallèlement à cette tendance, s'exprime une autre qui opte pour le principe de la territorialité en soi. Il semble ainsi que les tendances qui conçoivent la question amazighe en tant que problème politique s'inscrivent aussi bien dans l'approche des droits de la personnalité que dans celle des droits territoriaux. *Grosso modo,* l'une est inspirée du modèle espagnol et l'autre du modèle helvétique. Selon la première modalité, la gestion de la question amazighe se ferait dans le cadre de l'autonomie régionale. De la sorte, approximativement, à côté de l'arabe langue officielle, la variété langagière et culturelle tarifite serait gérée au niveau du Rif, la variété tamazighte dans l'espace compris entre le Maroc central, le Haut-Atlas septentrional et oriental et le sud-est, et enfin la variété tachelhite dans l'aire géoculturelle du Souss et du Haut-Atlas méridional occidental et de l'Anti-Atlas.

Le modèle qui prône le bilinguisme officiel sur la base des droits personnels dans le cadre des territoires régionaux pourrait constituer une alternative viable et réalisable. Il doit, cependant, être porté effectivement par le projet politique d'une régionalisation qui garantit une autonomie réelle aux entités régionales, cette autonomie permettrait l'investissement et l'exploitation des ressources matérielles et symboliques des régions et des communautés qui y vivent, sur la base de la sauvegarde de l'Etat national et de l'activation de la solidarité nationale. Cette politique assurerait un surcroît de garantie à la revitalisation et à la promotion des langues et des cultures régionales face aux langues et aux cultures du pouvoir central. Paradoxalement, cette politique et le modèle qui lui est sous-jacent sont considérés comme une atteinte à l'unité de la communauté amazighe du fait qu'ils renforcent les identités régionales au détriment de l'homogénéité de la communauté nationale amazighe et qu'ils consolident l'émiettement dialectal de l'amazighe par la confirmation des géolectes aux dépens de la langue amazighe standard. A l'inverse du modèle basé sur le principe des droits personnels appliqués dans le cadre régional, et pour des raisons relevant plus de l'idéologie que de la stratégie politique, le modèle fondé sur les droits personnels non territorialisés semble également avoir les faveurs d'une partie

de la mouvance amazighe. Il conduirait, du moins en théorie, à l'institutionnalisation du bilinguisme national arabe-amazighe en assurant à tous les citoyens les conditions d'accessibilité aux deux langues officielles. Il s'agirait alors d'un bilinguisme généralisé à tout le pays et garantissant à tous le droit de pratiquer les deux langues officielles dans toutes les institutions à l'échelon national, aux niveaux central et régional. Ce modèle n'est cependant qu'exceptionnellement appliqué à travers le monde, il est généralement plus idéologique et symbolique qu'effectif parce que sa mise en œuvre exigerait une vision stratégique multidimensionnelle. Il devrait conduire à gérer une multiplicité de défis et d'enjeux qu'il faudrait négocier sur le plan politique et gérer sur le plan opérationnel, en engageant les ressources humaines, financières et logistiques nécessaires.

Il est possible, du reste, de concevoir un modèle qui fait le *mix* entre le principe de la personnalité avec ces deux modalités, celle des droits territorialisés et celle des droits non territorialisés. Quelle que soit la modalité retenue, on devrait capitaliser les acquis relatifs à l'habilitation de la langue et de la culture amazighes. Entendons par acquis l'adoption de la graphie tifinaghe Ircam-Unicode, l'aménagement du corpus de l'amazighe sur une base compositionnelle et polynomique, l'utilisation de cette langue dans l'enseignement, les médias et dans la vie publique d'une manière générale.

Dans cette optique, la gestion de la demande et de l'offre relatives à l'amazighe fonctionnerait de la manière suivante :

(i) sur le modèle canadien, à côté de l'arabe, langue officielle étatique, le droit d'usage de l'amazighe et le droit d'accessibilité aux services publics en amazighe s'appliqueraient au niveau national à la demande du citoyen amazighophone. A partir de l'exemple finlandais, tout groupe linguistique atteignant 10% de la population se verrait appliquer le principe du statut juridique différencié garantissant les droits à l'enseignement de leur langue et de leur culture dans le cadre des droits personnels ;

(ii) sur le modèle espagnol et au niveau régional, les droits s'appliqueraient, de façon systématique et obligatoire, à l'arabe en tant que langue officielle centrale et à l'amazighe en tant que langue officielle régionale.

L'avantage de ce système modulaire est évident : il sauvegarde les droits personnels à la fois au niveau national et au niveau régional. Cette voie semble avoir été empruntée par le Mouvement pour l'Autonomie Kabyle (MAK) qui opte pour la résolution de la « question kabyle » en termes d'autonomie régionale sur les plans institutionnel, économique, culturel et linguistique. Dans cette optique, cinq fondamentaux sont retenus : la reconnaissance de la qualité de peuple et de nation à la Kabylie, l'autonomie

territoriale de la Kabylie au sein d'une Algérie décentralisée et démocratique, l'officialisation de la langue kabyle en Kabylie, la laïcité et l'octroi à l'entité régionale de sa quote-part des richesses naturelles nationales. Dans cette optique, Chaker (2001) a clairement pris parti pour l'autonomie de la Kabylie à la manière catalane et basque.

Une autre option envisageable est celle de la territorialité telle qu'elle est mise en œuvre dans le modèle adopté par la Suisse (la Confédération helvétique). Son application présuppose l'existence d'entités spatiales historiques, culturelles et linguistiques bien individualisées et distinctes par des spécificités intrinsèques. Chacune de ces unités a sa langue officielle propre et ses expressions culturelles particulières lesquelles sont intégrées dans toutes les institutions cantonales. Pour résumer, le modèle suisse adopte le monolinguisme au niveau cantonal : l'allemand, le français, l'italien et le romanche sont langues officielles, chacune dans son espace propre alors qu'au niveau des institutions confédérales, l'exercice du plurilinguisme est, en théorie, de rigueur. Dans la réalité, c'est le bilinguisme allemand-français qui est pratiqué en raison de la dominance de ces deux langues, dominance qui découle de manière naturelle de la force économique des deux communautés qui les parlent. Ce qui, de toute évidence, constitue la particularité du modèle suisse, c'est le statut des langues cantonales ; il s'agit de langues qui ont leur propre autonomie structurelle, leurs fonctions et leurs attributs sociolinguistiques spécifiques. L'application à la gestion de l'amazighe du principe de la territorialité, à la manière helvétique, peut s'avérer inadéquate eu égard au fait que les variétés régionales sont des réalisations d'une même langue, en l'occurrence l'amazighe. Certes, c'est une langue marquée par une certaine variation dans ses structures phoniques, morphosyntaxiques et lexicales, à l'instar de toutes les langues du monde, mais une langue dont l'identité structurelle est établie (*v.* Basset, 1952).

La gestion territoriale de la langue et de la culture amazighes soulève, en définitive, les problèmes suivants:

(i) la territorialisation fournit un espace naturel ayant des fondements historiques, culturels et socio-économiques qui assurent les conditions effectives de la sauvegarde, de la transmission et de la promotion de la langue et de la culture amazighes dans sa diversité ;
(ii) la territorialisation renforce l'éclatement de fait de la langue et de la culture amazighes en dialectes et parlers, ce qui pourrait empêcher la standardisation d'une langue commune ; et
(iii) en outre, la territorialisation conduit *de facto* à ignorer les communautés amazighophones enclavées dans les agglomérations arabophones notamment en milieu urbain.

Nous voyons ainsi combien le choix d'une politique de bilinguisme arabe-amazighe est malaisé du fait des enjeux qu'il implique et des positionnements où l'utopie idéologique prend le pas sur la politique du possible et de l'efficience. La condition *sine qua non* de l'efficience demeure l'impératif d'une analyse concrète de la situation concrète qui prévaut au Maroc, une situation marquée par la diversité culturelle et linguistique régionale et les pesanteurs de l'histoire et de la sociologie politique et culturelle. Ces pesanteurs se reflètent clairement dans les déclarations, les chartes et les pactes des associations qui revendiquent les unes l'autonomie régionale et les autres l'inclusion dans la communauté nationale dans le cadre des droits personnels non territorialisés (*v.* webographie).

Du contrat sociopolitique

L'amazighité connaît aujourd'hui une période euphorique de son histoire. C'est un constat largement partagé, à l'exception de quelques voix discordantes. Depuis le discours d'Ajdir (2001), la question amazighe a relevé du domaine réservé de la souveraineté, c'est-à-dire qu'elle a été placée sous la tutelle du Roi en vertu de l'article 19 de la précédente Constitution. Cela a permis de réaliser des progrès importants sur le plan politique et symbolique, et dans le domaine de la promotion de la langue et de la culture amazighes, notamment dans les secteurs vitaux de l'éducation, des médias, de l'aménagement de la langue et de la mise à niveau des expressions culturelles, cela grâce notamment aux réalisations de l'Institut royal de la culture amazighe (IRCAM). Aujourd'hui, dans le cadre de la nouvelle Constitution, la question amazighe devient une question incluse dans le champ des questions nationales relevant du domaine public et régies par les dispositions constitutionnelles. Du coup, l'amazighité n'est plus prise en charge par l'Etat dans le cadre de l'approche de la tutelle de la souveraineté et de l'application *de facto* du principe de discrimination positive. Dans ce nouveau contexte, la question qui taraude nombre d'observateurs est de savoir si l'amazighe gagnera dans le passage de la sphère de la souveraineté au domaine de la chose publique gérée par les forces politiques partisanes, avec la diversité de leurs positionnements, leurs contradictions et leurs calculs.

Cette nouvelle situation confère à l'amazighe des opportunités mais elle le soumet aussi à des menaces potentielles. La constitutionnalisation offre assurément à la langue des opportunités inédites dans l'éducation, les médias, la culture, les départements de l'administration publique et dans la société en général. En vertu des dispositions constitutionnelles, les verrous, les blocages et les handicaps, qui entravent l'implantation effective de la langue et de la culture dans les différentes institutions, devraient logiquement être levés. L'officialisation de l'amazighe participe du changement qualitatif

que connaît le Maroc. Elle est assurément aussi l'indice d'une révolution dans la situation de la langue et de la culture par l'appropriation d'un statut, de fonctions et d'usages socioculturels inédits. Du point de vue de l'inclusion des communautés amazighophones dans la vie du pays, l'usage de l'amazighe en tant qu'outil de communication institutionnel de masse peut avoir un impact important sur le développement humain en termes d'accessibilité effective à l'éducation, à l'emploi, à la justice, aux conditions sanitaires et, en général, à la participation aux projets nationaux structurants. Il est évident cependant que, pour arriver à cette situation idéale, la constitutionnalisation gagnera à être accompagnée de la volonté politique de l'Etat et de ses institutions, et à être appropriée par la société. Cela se vérifiera à l'aune de l'engagement des pouvoirs exécutif et législatif quant à la promulgation des lois organiques énoncées à l'article 5 de la Constitution, notamment celle relative au processus de mise en œuvre effective de l'officialisation de l'amazighe. Les indices de cet engagement seront appréciés en fonction de la politique étatique à venir, notamment le degré de capitalisation des acquis accumulés depuis une dizaine d'années en matière d'habilitation de l'amazighe, la consolidation des acquis et l'entame de nouveaux axes stratégiques selon les nécessités de la situation actuelle. A défaut de promulgation des lois organiques afférentes et de leur mise en œuvre effective, la constitutionnalisation de l'amazighe risquerait de n'être tout au plus que symbolique. Pour parer à cette éventualité, le Roi Mohammed VI a souligné, dans le discours inaugural de l'actuelle législature, le 12 octobre 2012, la nécessité d'adopter la loi organique relative à la création du Conseil national des langues et de la culture marocaine et celle concernant la mise en œuvre du processus d'officialisation de la langue amazighe avec diligence et « loin de tout *a priori* et de tout calcul étroit ». Ce message est, semble-t-il, adressé à la fois aux velléitaires pour susciter leur engagement résolu et aux sceptiques pour apaiser leur inquiétude.

Dans ce contexte et pour limiter les risques d'échec, l'engagement de la mouvance amazighe dans le champ politique devient une nécessité vitale. Or la participation politique passe par la clarification de la ligne politique, la maîtrise du jeu des alliances, du lobbying et du plaidoyer dans le fonctionnement des mécanismes de la négociation politique. La participation politique se fera-t-elle dans un ou plusieurs cadres partisans existants ou dans une ou plusieurs organisations autonomes sur une base nationale ou régionale, selon ce que permet la loi sur les partis (2005) ? La mouvance amazighiste est-elle prête à être un acteur crédible dans la vie politique et capable de soutenir la compétition avec les autres forces partisanes? A-t-elle développé une élite en mesure d'intervenir comme leader reconnu dans le champ politique? A-t-elle une doctrine, un programme consensuel qui marque son positionnement dans le champ politique ? A-t-elle une base

sociale et militante consistante qui se reconnaît en elle et qui appuie son programme face aux autres mouvances ? Ce sont là autant de questions cruciales dont la résolution conditionne l'effectivité de l'officialisation de l'amazighe et, au-delà, l'appropriation même du processus démocratique dans son ensemble par la communauté nationale. Dans ce contexte, force est de constater un déficit de mobilisation sociale et politique qui sert objectivement le courant conservateur et traditionaliste. Ce déficit est sans doute préjudiciable à l'ensemble du système ; il se pourrait qu'il fût nuisible aussi au processus de revitalisation de l'amazighe. C'est pourquoi il serait indiqué de soustraire l'amazighe au domaine d'intervention du gouvernement pour le réserver à celui du Chef de l'Etat conformément aux dispositions de l'article 42 de la Constitution. En effet, la sphère de l'exécutif et du législatif est le théâtre du jeu partisan soumis aux aléas de la conjoncture politique alors que le domaine de l'Etat est régi par le temps stratégique, celui de la longue durée, de la pérennité et de la continuité de l'Etat.

Les enjeux en matière de gestion de la question linguistique interpellent l'Etat, la classe politique et la société dans sa globalité. D'où la nécessité d'un contrat social et politique qui sauvegarde l'unité de la nation et la cohésion sociale, et qui préserve les droits humains dans leur intégralité et leur indivisibilité. Les éléments de base du cadre logique de ce contrat, qui doit faire l'objet d'une négociation entre les différentes composantes de la communauté nationale, repose sur la gestion consensuelle des contradictions entre les groupes et les individus sur la base de la chaîne vertueuse suivante : « unité / diversité / démocratie ». Les pré-requis sont : la gestion démocratique des différences et des divergences idéologiques, la neutralisation des effets pervers des allégeances traditionnelles, le primat des droits humains dans le cadre constitutionnel, la consolidation d'un leadership citoyen à même d'assurer le portage politique du contrat sociopolitique et, enfin, l'engagement loyal de la communauté elle-même.

La gestion des contradictions idéologiques constitue dans cette perspective une question centrale. Or, dans un système dominé par des élites d'obédience arabo-islamiste ou, à un moindre degré, de tendance occidentaliste extravertie, cette gestion ne peut, vraisemblablement, être que sélective sinon réductionniste. L'amazighe est confronté, en effet, dans son environnement à des forces qui aspirent à maintenir le *statu quo*, c'est-à-dire à lui garder le statut de langue minorée en dépit de sa constitutionnalisation. Il faut rappeler ici que le problème de la culture et de la langue amazighes a constitué pendant longtemps un tabou dans le Maroc postcolonial, en réaction contre « la politique berbère » et la promulgation du « Dahir berbère » (*v.* Lafuente, 1999). De par son référentiel culturel, le mouvement national a été nourri de l'idéologie arabiste et a marqué durablement le choix

du Maroc indépendant en faveur de *l'arabisation totale* et, corrélativement, l'occultation de la langue et de la culture amazighes. La volonté de construire un Etat-nation arabe et musulman centralisé annihilant les forces centrifuges, supposées à caractère régionaliste ou tribal et alimenter « la *siba* berbère », a produit une vision qui voit dans l'identité amazighe un danger réel ou potentiel pour l'unité du pays, son arabité et/ou son islamité. Aujourd'hui, avec l'officialisation de l'amazighe, le dépassement de ces phobies et de ces appréhensions est possible dans le cadre de l'implémentation de politiques publiques inclusives.

Le repli sur soi et la tendance au communautarisme chloroformant constitue un danger mortel auquel est confronté à l'amazighe. Pour lutter contre le négationnisme, la mouvance amazighiste a adopté une stratégie de différenciation symbolique, avec des tonalités variées, en investissant le champ socioculturel pour contribuer, éventuellement, à sa reconfiguration et pour briser le monopole des idéologies qui le sous-tendent. Dans cette stratégie, l'amazighe sert de pôle de cristallisation identitaire par la mobilisation d'une triple légitimité : la légitimité d'ordre historique du fait de l'autochtonie des Amazighes, la légitimité constitutionnelle et la légitimité du droit international en matière de droits humains. L'officialisation de l'amazighe est considérée comme un levier important dans le processus de revitalisation de la langue et de son implantation effective dans les institutions à travers les politiques publiques. Cependant, d'autres enjeux se profilent à l'horizon dans un environnement marqué par les développements récents que connaît la scène régionale. Aussi, dans un contexte caractérisé par la contestation sociale et politique, peut-il apparaître que la satisfaction de la demande culturelle et identitaire ne puisse occulter les revendications à base politique et sociale en raison de la précarité des conditions de vie et de travail, notamment en milieux rural et périurbain. C'est dire que la revendication culturelle et linguistique n'est peut-être que l'arbre qui cache la forêt.

Le cadre constitutionnel et institutionnel demeure la voie royale pour faire prévaloir les droits linguistiques et culturels en tant que partie intégrante des droits humains universels et indivisibles. Ainsi, à la lumière des options qui s'offrent pour gérer la question amazighe, il appert que l'approche des droits humains constitue le commun dénominateur des revendications de la mouvance amazighiste. Ce dénominateur s'inscrit dans une vision de droits personnels se déclinant en deux modalités. La première modalité, inspirée du principe du *statut juridique différencié*, considère la gestion du fait amazighe dans les termes d'une reconnaissance *de facto*. La seconde modalité, s'inscrivant dans le cadre du modèle du *bilinguisme institutionnel* généralisé à l'échelle de la nation, préconise la reconnaissance *de jure* de l'amazighe et son emploi généralisé dans les institutions et dans les divers domaines. Le

choix de l'une ou l'autre modalité n'est pas sans coût ni conséquences. En effet, si l'application du principe du *statut juridique différencié* représente le minimum vital dans le contexte actuel, celle du principe du bilinguisme institutionnel est manifestement plus exigeante. La prise en charge institutionnelle de l'officialisation de l'amazighe, dans le cadre de politiques publiques effectives, présuppose une vision qui garantit nécessairement l'exercice autonome des droits linguistiques.

La consolidation d'un leadership citoyen constitue une condition nécessaire à l'effectivité de la promotion de l'amazighe à travers son portage politique. La question de la politisation des identités, en rapport avec la formation et le fonctionnement des Etats, est un fait appelé sans doute à s'étendre dans un contexte global caractérisé par les contradictions entre la polarité de la globalisation et celle de la localisation. La question amazighe n'échappe pas à ce constat. C'est pourquoi l'émergence d'un leadership citoyen et intégré dans le tissu des élites politiques représente la condition *sui generis* de l'intellectuel collectif devant conceptualiser une stratégie et une politique permettant de produire de nouveaux symboles mobilisateurs qui transcendent résolument les aléas des *solidarités mécaniques* et les vicissitudes des allégeances traditionnelles. Ce type de leadership devrait conduire à adopter de nouveaux modes d'organisation et de nouvelles formes de revendications engagées dans un large répertoire d'actions collectives (*cf.* Touraine, 1992). L'étape historique présente exige, en effet, qu'émerge une élite qui n'ambitionne pas seulement la mobilisation de l'ethnicité dans la lutte pour la participation au pouvoir et au contrôle de l'Etat à des fins de partage des prébendes et des privilèges. L'officialisation de l'amazighe, qui en fait la langue de tous les citoyens marocains, signifie que l'amazighe, comme l'arabe d'ailleurs, ne peut être exploité ni comme « un fonds de commerce » ni comme « une chasse gardée ». C'est là un réel défi pour le leadership amazighe.

Au-delà des précédentes considérations, la condition *sine qua non* du succès du processus d'officialisation de l'amazighe dans son ensemble est l'engagement citoyen de la communauté locale et nationale à s'approprier l'amazighe à côté de l'arabe. Ce prérequis suppose la loyauté de la communauté à l'égard du patrimoine linguistique et culturel national dans ses représentations, ses attitudes et ses comportements par l'usage créatif de ce patrimoine et sa transmission aux jeunes générations. De cette loyauté dépendra assurément la pérennité de la communauté amazighophone elle-même et, *ipso facto*, la vitalité et la survie de l'amazighe. Il appert, en définitive, que la question amazighe est multidimensionnelle par les enjeux qu'elle implique et les stratégies mises en œuvre par les acteurs sociopolitiques. D'où la nécessité pour l'ensemble des acteurs, l'Etat, les stratèges, les politologues, la classe politique et la société civile, d'accorder

l'intérêt qu'elle mérite à la gestion de la diversité culturelle et linguistique sachant qu'elle pourrait bien représenter le théâtre d'enjeux politiques et socio-économiques dépassant la dimension symbolique *stricto sensu*.

Conclusion

La politique linguistique institutionnelle n'a pas pour objet de gérer le champ langagier en soi et pour soi mais bien de rationnaliser les usages et les fonctions des langues en présence en prenant en considération la nature et l'importance des besoins sociaux, tant il est vrai que, *in fine*, ce sont les langues qui servent les femmes et les hommes et non l'inverse. Cette conception fait de la langue avant tout un moyen d'expression et un mode d'échange au sein des communautés humaines permettant l'accès à la connaissance débouchant sur le développement. Pour certains, en revanche, la langue a une fonction ontologique que les philosophes classiques dénomment "aséité", ou propriété de ce qui a sa propre raison d'être en soi-même et n'est pas relatif à un autre sujet pour ce qui est de son existence. Cette dernière conception est probablement au cœur de la vision romantique qui fait de la langue le socle de l'identité individuelle et collective et qui induit une relation fondée sur l'affect pouvant conduire à un état thymique à l'échelle individuelle. Parler de politique linguistique dans ce sens, c'est faire référence au choix de langue et à la pratique langagière au sein de la famille ou de groupes restreints. Il est entendu que dans le présent ouvrage, c'est la première acception qui constitue l'objet d'étude privilégié par l'auteur.

L'analyse de la politique linguistique prévalant au Maroc montre que le souci de gérer le paysage linguistique est une constante dans la politique générale de l'Etat, bien que ce soit surtout le domaine de l'éducation qui ait été privilégié. La stratégie de l'Etat et celle du mouvement national au lendemain de l'indépendance du pays répond au vœu d'en faire une nation affranchie de la tutelle des deux puissances protectorales, la France et l'Espagne, aussi bien sur les plans politique et économique que sur les plans culturel et linguistique. C'est dans cette perspective que "la politique d'arabisation" élaborée dès les années 1960 vise à substituer l'arabe standard au français dans les domaines de l'éducation, de la justice et de l'administration. L'évaluation des résultats de "la politique d'arabisation" est mitigée. Il est néanmoins indéniable qu'elle a pour effet de réduire le poids de la présence des langues étrangères dans les secteurs clés susmentionnés tout en renforçant la présence spécifique du français dans d'autres secteurs non moins importants, notamment la formation technique et scientifique. Le corollaire de cette politique en matière de formation est la consolidation du français sur le marché de l'emploi dans le secteur privé dont il est la langue de travail quasi exclusive. "La politique d'arabisation", en tant qu'intervention volontariste de l'Etat dans le champ langagier et culturel privilégiant l'arabe standard, a également pour effet d'aggraver la marginalisation de l'amazighe, ce qui conduit à sa précarisation et à son étiolement en milieu urbain à la

faveur du processus d'urbanisation de l'espace marocain et de l'assimilation culturelle et linguistique des migrants et la non transmission de l'amazighe aux jeunes générations.

D'aucuns considèrent que la politique linguistique menée par l'Etat national depuis l'indépendance du pays nécessite une refonte à la lumière de l'évolution que connaît le monde et que vit la société marocaine, notamment dans le domaine des droits humains et du développement technique et scientifique de l'aménagement des langues. Les revendications culturelles et linguistiques amazighes, qui ont commencé à émaner de la société civile à partir des années 1960, ont été relayées par l'Etat à partir de 2001 avec le Discours du Trône et le Discours royal d Ajdir, et la création de l'Institut royal de la culture amazighe. Dans le même contexte, le projet de création de l'Académie Mohammed VI de la langue arabe est adopté par le Parlement en 2003. Enfin, la réforme constitutionnelle de 2011 reconnaît l'amazighe en tant que langue officielle aux côtés de l'arabe et engage la responsabilité de l'Etat dans la promotion de la diversité linguistique et culturelle, et dans la protection et le développement des langues officielles. Deux lois organiques sont annoncées, l'une est relative à la définition du processus de mise en œuvre du caractère officiel de l'amazighe et la détermination des modalités de son intégration dans l'éducation et la vie publique; l'autre loi concerne la création du Conseil national des langues et de la culture marocaine, elle fixe ses attributions, sa composition et les modalités de son fonctionnement. Des observations importantes sont soulevées au sujet de l'effectivité de la nouvelle politique linguistique et culturelle; elles concernent le rôle de garant de l'Etat et de ses institutions quant à la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles, le fonctionnement démocratique et efficient de l'instance de gouvernance, à savoir ledit Conseil, la compétence de la technostructure, en l'occurrence les équipes affiliées aux institutions d'aménagement linguistique, et la mise à disposition des moyens humains, financiers et logistiques appropriés à la réalisation des objectifs à atteindre. Trois questionnements majeurs taraudent aussi bien les observateurs, les analystes que les groupes et les mouvements sociaux concernés. Le premier questionnement est de l'ordre de la gouvernance territoriale: dans l'hypothèse d'un bilinguisme officiel national arabe-amazighe *stricto sensu*, comment gérer la co-officialité sur le plan territorial en termes de droits personnels vs droits territoriaux ? Le deuxième questionnement est d'ordre méthodologique: quelle norme pour l'amazighe officiel: un idiome standardisé, monocentrique et endonormatif (pan-amazighe) ou des idiomes endonormés, monocentriques (variétés géolectales normées indépendantes) ou un standard polynormé et polycentrique (amazighe commun normé) ? Enfin, le dernier questionnement est d'ordre stratégique et politique: le projet "Maroc des langues et des cultures" s'inscrit-il dans une vision démocratique

durable et effective qui assure la crédibilité du "modèle marocain" en matière de gestion de la diversité linguistique et culturelle, ou n'est-ce qu'un slogan tactique qui répond moins à la logique du contrat social pérenne qu'à celle de la "mécanique" politique, de la négociation instantanée des rapports de force ?

Références bibliographiques

Abbassi, A. (1977), *A Sociolinguistic Analysis of Multilingualism in Morocco,* PhD. Thesis, University of Texas, Austin.

Abdouh, O. (1985), Approche sociolinguistique du parler arabe de Marrakech. Thèse pour le Doctorat en Linguistique. Université de Paris III, Sorbonne Nouvelle.

Achab, R. (2013), *L'aménagement du lexique berbère de 1945 à nos jours,* Editions Achab, Tizi-Ouzou (2è édition).

Adam, A. (1968), *Casablanca. Essai sur la transformation de la société marocaine au contact de l'Occident, 2* vols, Aix-en-Provence, Editions du CNRS.

Agnaou, F. (1992), Foreign Language Attrition : The Case of English among Moroccan Secondary School Graduates, Diplôme d'Etudes Supérieures, Faculté des Sciences de l'Education, Rabat.

Akouaou A. (1984), Pourquoi le français et quel français au Maroc ? In *Le français dans le Monde* 189, p. 27-28.

Ameur, M et A. Boumalk (dir.), *Standardisation de l'amazighe,* Rabat, Publications de l'IRCAM.

Bar-Asher, M. (1998), Fonctions et activités de l'Académie de la langue hébraïque dans l'orientation et le développement de la langue hébraïque, *La traduction et l'interprétation en Israël*, vol. 43, n°1, p. 1-9, Meta, XLIII, 1.

Basset, A. (1952), *La langue berbère,* Oxford, Handbook of African Languages, London, Oxford.

Bédard, E. et Maurais, J. (éd.) (1983), *La norme linguistique,* Paris, Le Robert, Québec, Conseil de la langue française.

Benhallam, A. et al. (1995), *Dialectologie et sciences humaines au Maroc*, Rabat, Publication de l'Université Mohammed V Agdal.

Bennis, S. (2011), *Territoires, régions et langues au Maroc. Le cas de la région linguistique du Tadla,* Rabat, Imprimerie Lina-Editions.

Bentahila, A. (1983), *Language Attitude among Arabic-French Bilinguals in Morocco*, Clevedon, Avon, Multilingual Matters.

Bentahila, A. et E. Davies, (1992). Convergence and Divergence two Cases of Language Shift in Morocco, in *Maintenance and Loss of Minority Languages,* W. Fase, K. Jaspaert, and S. Kroon (eds.), p. 197-210, Amsterdam/Philadelphia, Benjamins.

Berry, J. (1968), The making of Alphabets, in J. A. Fishman (ed.), *Readings in the Sociology of Language,* Den Hague, Mouton, p. 737-753.

Bnoussina, Kh. (1987), La pertinence du paramètre sexe dans la pratique du langage par les femmes marocaines : Approche Sociolinguistique du dialecte de

Marrakech, Thèse pour le Doctorat de 3ème cycle en linguistique, Université de Paris V.

Boudris, B. (1993), *Tamawalt usegmi. Vocabulaire de l'éducation. français-tamazight,* Casablanca, Imprimerie Najah el Jadida.

Bougchiche, L. (1997), *Langues et littératures berbères des origines à nos jours, Bibliographie internationale*, Paris, Editions Awal-Ibis Press.

Bouhjar, A. (1994), Compétence langagière en langue maternelle et migration. Le cas des jeunes filles marocaines à Bruxelles, Diplôme d'Etudes Supérieures, Faculté des Lettres et des sciences Humaines, Rabat.

Bouhjar, A. (2002), Bilinguisme et migration. Le cas des marocains à Bruxelles, thèse de doctorat d'Etat non publiée, Rabat, Faculté des Lettres et des Sciences humaines.

Boukhris, F; A. Boumalk; E., El Moujahid; H. Souifi (2009), *Grammaire nouvelle de l'amazighe,* Publications de l'IRCAM.

Boukous A. (1979), Le profil sociolinguistique du Maroc, dans *La culture populaire au Maroc*, Bulletin Economique et Social du Maroc, BESM, n°140, p. 5-31.

Boukous, A. (1981), Le langage enfantin. Approche sociolinguistique, dans *Langues et Littératures* 1, p.7-40, Rabat, Publications de l'Université Mohammed V-Agdal.

Boukous, A. (1989), Les études de dialectologie berbère, dans *Langue et société au Maghreb,* p.119-150, Rabat, Publication de l'Université Mohammed V.

Boukous, A. (1989), L'emprunt linguistique en berbère. Dépendance et créativité lexicale. Etudes et Documents Berbères 6, p. 5-18.

Boukous, A. (1993), Langue berbère et émigration, dans *A la croisée des études libyco-berbères. Mélanges offerts à P. Galand-Permet et L. Galand*, p. 345-359, Paris, Geuthner.

Boukous, A. (1995), Société, langues et cultures au Maroc. Essais sur les enjeux symboliques, Rabat, Publications de l'Université Mohammed V-Agdal.

Boukous, A. (1995), Le berbère. Maintien et changement, dans *Sociolinguistics in Morocco,* International Journal of the Sociology of Language, vol. 112, p. 9-20, Berlin, Mouton de Gruyter.

Boukous, A. (1996), La politique linguistique au Maroc. Enjeux et ambivalences, dans *Les politiques linguistiques,. Mythes et réalités,* p. 73-82, Montréal, AUPELF-UREF.

Boukous, A. (1996), La francophonie au Maroc. Situation sociolinguistique, dans *Le français dans l'espace francophone,* p. 691-704, de Robillard, D. et M. Beniamino, (dir.) Paris, Editions Champion.

Boukous, A. (1997), Langue maternelle. Enjeux d'une polysémie, dans *Voisinage, Mélanges en hommage à Cadi Kaddour*, p. 35-66, Fès, Publications de l'Université Mohammed ben Abdellah.

Boukous, A. (1997), Situation sociolinguistique du berbère, dans *International Journal of the Sociology of Language,* p. 41-60, Berlin, Mouton de Gruyter.

Boukous, A. (1998), La recherche en sociolinguistique au Maroc , dans *Les sciences humaines et sociales au Maroc*, *Approche*s *et Arguments* , p. 335-371. Rabat, Publication de l'Université Mohammed V, Souissi.

Boukous, A. (1999), *Dominance et différence. Essais sur les enjeux symboliques*, Casablanca, Editions Le Fennec.

Boukous, A. (1999), La langue et la culture amazighes. Entre la plénitude du fait et la vacuité du droit, dans *Prologues,* 17, p. 22-29.

Boukous, A. (2000), Les Marocains et la langue française, dans *La coexistence des langues dans l'espace francophone. Approche macro-sociolinguistique*, p. 13-30, Imprimerie de l'Indépendant, Château-Gontier.

Boukous, A. (2001), La francophonie au Maroc. Enjeux et questionnements, dans *Les nouveaux enjeux de la francophonie au Maroc,* p. 9-22, Publications du Service de Coopération et d'Action Culturelle, Rabat, Ambassade de France.

Boukous, A. (2002), La berbérophonie. Enjeux d'une renaissance, dans *Les langues de la Méditerranée,* p. 265-283, Paris, Editions l'Harmattan.

Boukous A. (2004), Ecologie et minoration linguistique. Le cas de l'amazighe, dans *Terminogramme, Revue d'Aménagement linguistique*, 107, p. 91-102, Québec.

Boukous, A. (2004), Aménagement de la langue. Quelques prémisses, dans Standardisation de l'amazighe, Ameur, M et A. Boumalk (dir.), p. 11-22, Rabat, Publications de l'IRCAM.

Boukous, A. (2009), L'amazighe à la pesée, dans *Le poids des langues. Dynamiques, représentations, contacts, conflits,* p. 123-139, M. Gasquet-Cyrus et C. Petitjean, Paris, Editions L'Harmattan.

Boukous, A. (2009), L'aménagement de l'amazighe. Pour une planification stratégique, dans *Asinag*, 3, p. 13-40, Publications de l'Institut royal de la culture amazighe.

Boukous, A. (2O12), *Revitalisation de la langue amazighe, défis, enjeux et stratégies,* Rabat, Publications de l'Institut Royal de la Culture Amazighe.

Boukous, A (2013), L'officialisation de l'amazighe. Enjeux et stratégies, dans Asinag, 8, p. 15-34, Publications de l'Institut Royal de la Culture Amazighe.

Boukous, A. (2014), Droits humains et gestion de la diversité linguistiques, dans *Le pluralisme linguistique. L'aménagement de la coexistence des langues,* p. 235-243, Québec, Editions Yvon Blais.

Boukous, A. (2014), Terminologie et revitalisation de l'amazighe, *Les technolectes. Langues spécialisées en contexte plurilingue,* p. 87-95, L. Messaoudi et P. Lerat (Coord.), Kenitra, Publications du Laboratoire Langue et Société.

Boukous, A. (2017), Normalisation, indicateur et schibboleth, dans *Sociolinguistique urbaine. A la mémoire de Thierry Bulot,* p. 55-69, Revue *Langues, Cultures et Sociétés*, vol. 3.

Bourdieu, P. (1982), *Ce que parler veut dire. Economie des échanges linguistiques.* Paris, Editions Fayard.

Bourdieu, P. et L. Boltanski, (1975), Le fétichisme de la langue et l'illusion du communisme linguistique, dans *Actes de la Recherche Sciences Sociales*, 4, p. 2-32.

Bright, W. (ed.) (1996), *Sociolinguistics*, The Hague, Mouton de Gruyter.

Brunot, L. (1930), Topographie dialectale de Rabat, dans *Hespéris*, Fascicule 10.

Brunot, L., (1949), Emprunts dialectaux arabes à la langue française dans les cités marocaines depuis 1912, dans *Hespéris-Tamuda,* t. 36, p. 347-430.

Calvet, L.-J. (1974), Linguistique et colonialisme, Paris, Editions Payot.

Calvet, L.-J. (1987), *La guerre des langues et les politiques linguistiques,* Paris, Editions Payot.

Calvet, L.-J. (1993), *Sociolinguistique*, Paris, Editions Presses Universitaires de France.

Calvet L.-J. (1996), *Les politiques linguistiques*, *Que Sais-Je*?, Paris, Presses Universitaires de France.

Calvet, L.-J., (1999), *Pour une écologie des langues du monde.* Paris, Editions Plon.

Calvet, A., Calvet, L.-J. (2009), Le poids des langues. Vers un index comparatif des langues du monde, dans *Le poids des langues. Dynamique, représentations, contacts, conflits*, Sous la direction de M. Gasquet-Cyrus, C. Petitjean, Paris, L'Harmattan.

Centre de recherche berbère, 2001, *Standardisation et aménagement de la langue berbère,* Colloque international, Paris, INALCO.

Chaker, S. (1990), La langue berbère. Une planification linguistique extra-institutionnelle, dans *La linguistique au Maghreb*, p.237-263, Rabat, Editions Okad.

Chaker, M. S. (coord.), (1994), *Phonologie et notation usuelle dans le domaine berbère,* Etudes et documents berbères*,* 11.

Chaker, S. (2000), Orientations générales pour l'aménagement de la langue berbère. Urgence et réalism,, dans *Amazighe-Assa,* p. 5-6.

Chaker, S. (2001), *Réflexions pour l'autonomie de la Kabylie*, Paris, Editions Tamazgha.

Cheikh, S. Elmandjra M. & Touzani, B. (1988) *Maghreb et francophonie,* Paris, Economica, Expansion.

Chikh, S, (1988), L'Algérie face à la francophonie, dans *Maghreb et francophonie,* p. 1-28, Paris, Economica, Expansion.

Chomsky, N. (1977), *Dialogues avec Mitsou Ronat*, Paris, Flammarion.

Chomsky, N. (1986), *Knowledge of Language. Its nature, Origin, and Use,* New York, Praeger.

Chraïbi, M. (2011), *Droits humains et autonomisation des droits culturels au Maroc*, Thèse de doctorat, Oujda, Université Mohammed I.

Clairis, Ch. (1991), Le processus de disparition des langues., dans *La Linguistique,* 27 (2), p .4-13.

Cohen, D. (1968), Les langues chamito-sémitiques, dans *Le Langage,* p. 1288-1330, Editions Gallimard.

Cohen, M. (1971), *Matériaux pour une sociologie du langage, I, II*, Paris, Maspero.

Corbeil, J.-C. (1974), *Langues et usages de langues,* Québec, Conseil de la langue française.

Dahbi, M. (1989), La sociolinguistique au Maroc. Rétrospective et perspectives, dans *Langue et Société au Maghreb,* p. 41-52, Rabat, Publications de l'Université Mohammed V-Agdal.

Dakhlia, J. (Dir.) (2004), *Trames de langues. Usages et métissages linguistiques dans l'histoire du Maghreb*, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, Paris, Maisonneuve & Larose.

Dalby, D., Corbeil, J.-C. & T. Arnold (1985), *Les langues et l'espace du français,* Paris, ACTT.

Deniau, X. (1983), *La francophonie,* Paris, Presses Universitaires de France, Que sais-je ? 2111.

Depecker, L. et V. Dubois, (2005), *Les néologies contemporaines. le savoir des mots*, Paris, Société française de terminologie.

Destaing, E. (1938). *Etude sur la tachelhit du Souss. Vocabulaire français-berbère*, Paris, Leroux.

Dorian, N. C. (1982), Language loss and maintenance in language contact situations, In *The Loss of Language Skills,* R. Lambert and R. Freed (Eds.), p. 44-59, Rowley, MA, Newbury House.

Dorian, N. C. (Ed.) (1989), *Investigating Obsolescence. Studies in Language Contraction and Death,* Cambridge, Cambridge University Press.

Dumont, P. (1983), *Le français et les langues africaines au Sénégal,* Paris, Editions L'harmattan.

Dworetzky, J.P. (1984), *Introduction to Child Development,* New York, West Publishing Company.

El Aouani, Y. (1983), Interférences linguistiques entre l'arabe et un parler berbère (tachelhit de la région d'Agadir), thèse de troisième cycle non publiée, Université de Paris VII.

Elbaz, S. (1980), *Le parler d'Oujda. Application de la théorie fonctionnelle*, Thèse de doctorat, Paris, Université René Descartes.

Elbiad, M. (1985), A Sociolinguistic Study of Arabization. Process and its Conditioning Factors in Morocco, non published Ph. Dissertation, State University of York at Buffalo.

Elbiad, M. (1990), The Role of some Population Sectors in the Progress of Arabization in Morocco, *International Journal of the Sociology of Language,* 87, p. 27-44.

El Gherbi, F.-M. (1993), *Aménagement linguistique et enseignement du français au Maroc*, Meknès, La Voix de Meknès.

El Himer, M. (2015), *Dynamique linguistique dans la ville marocaine. L'espace urbain de Salé*, Rabat, Imprimerie Rabat Net.

Elmandjra, M. (1988), Le premier sommet francophone, Instrument de relations internationales, dans *Maghreb et francophonie*, p. 29-76, Paris, Economica.

El Moujahid, E.H. (1995), Dialectologie comparée, de quelques similitudes syntaxiques entre le berbère et l'arabe marocain, dans *Dialectologie et sciences humaines,* p. 127-138, Publications de l'Université Mohammed V-Agdal.

Encrevé, P. (1976), Labov, linguistique, sociolinguistique, dans W. Labov *Sociolinguistique*, Paris, Les éditions de Minuit.

Ennaji, M. (1997), The sociology of Berber. Change and Continuity, in *International Journal of the Sociology of Language*, 123, p. 23-40, Berlin, Mouton de Gruyter.

Fasold, R. (1990), *The Sociolinguistics of Society*, Oxford, Blackwell.

Ferguson, Ch. A. (1970), Myths about Arabic, In J.A. Fishman (Edit.) *Readings in the Sociology of Language,* p. 325-340, The Hague, Mouton de Gruyter.

Ferguson, Ch.-A. (1971), Diglossia*, in Language Structure and Language Use,* Essays by Ch.-A. Ferguson, California.

Fishman, J.-A. (1965) Who speaks what language to whom and when? dans *La Linguistique*, 2, p. 67-88, Paris, Presses Universitaires de France.

Fishman, J. A. (Ed.) (1968), *Readings in the Sociology of Language,* The Hague, Mouton de Gruyter.

Fishman, J.-A. (1971), *Sociolinguistique*, Paris, Editions Fernand Nathan.

Fishman, J. A. (1972), *Language in Sociocultural Change,* Stanford, Stanford University Press.

Fishman, J. A. (1972), Language Maintenance and Language Shift as a Field of Inquiry revisited, in *Language in Sociocultural Change,* p.76-134, Stanford, Stanford University Press.

Fishman, J.-A. (1972), *The Sociology of Language*, Rowley, Mass, Newbury House.

Fishman, J. A. (1991), *Reversing Language Shift, Theoretical and Empirical Foundations of Assistance to Threatened Languages,* Clevedon, Avon Multilingual Matters Limited.

Fishman, J.A. (2005), *Can Threatened Languages be Saved?,* Clevedon, Avon, Multilingual Matters.

Fishman, J.-A., (2006), *Do not Leave your Language Alone. The Hidden Status Agendas within Corpus Planning in language Policy,* Laurence, Erlbaum Associates.

Fitouri, Ch. (1983), *Biculturalisme, bilinguisme et éducation,* Paris, Éditions Neuchâtel.

Ford, J.-C. (1975), Chart Format, in *Sociolinguistic-Geographic Profiles,* p. 99-116, Georgetown University.

Galand, L. (2002), La langue berbère existe-t-elle ? *Etudes de linguistique berbère*,

p. 69-78, Leuven-Paris, Peeters.

Galand, L. (2010), *Regards sur le berbère*, Milano, Centro Studi Camito-Semitici.

Garvin P.L. and M. Mathiot (1970), The Urbanization of the Guarani Language. A Problem in Language and Culture, In J.A. Fishman (Ed.), p. 365-374.

Ghiglione, R., et B. Matalon (1978), *Les enquêtes sociologiques. Théories et pratiques*, Paris, Editions A. Colin.

Gleich, U. and E. Wolff (Ed.), (1991), *Standardization of National Languages. Symposium on Language Standardization,* Unesco Institute for Education, Hamburg.

Gobard, H. (1976), *L'aliénation linguistique. Analyse tétraglossique*, Paris, Editions Flammarion.

Goffman, E. (1974), *Les rites d'interaction*, Paris, Editions de Minuit.

Grandguillaume, G. (1977), Pour une anthropologie de l'arabisation au Maghreb*, dans Peuples Méditerranéens,* n° 1.

Grandguillaume, G. (1983). *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Paris, Maisonneuve et Larose.

Grandguillaume, G. (1990), Language and legitimacy in the Maghreb, In *Language Policy and Political Development*, p. 150 –166, Ed. B. Weinstein, Norwood, N.J. Ablex.

Gravel, L.-A. (1979), A Sociolinguistic Investigation of Multilingualism in Morocco, Unpublished PhD. Dissertation, New York, Columbia University Teacher's College.

Guebels, V. (1988), La motivation pour les langues étrangères chez les lycéens de Rabat, in *Revue marocaine de Didactique des Langues,* no1 , p. 25-38.

Gumperz, J.-J. (1989), *Sociolinguistique interactionnelle : une approche interprétative*, Paris, Editions L'Harmattan.

Gumperz, J.-J. and D.-H. Hymes, (Eds.) (1972), *Directions in Sociolinguistics. The Ethnography of Communication*, New York, Holt Rinehart and Winston Inc.

Hamers, J. & Blanc, M. (Eds.), (1983), *Bilingualité et bilinguisme,* Bruxelles, Mardaga.

Hammoud, M.S. (1982), Arabization in Morocco. A case Study in Language Planning and Language Policy Attitude, Unpublished Ph. D. Dissertation, University of Texas, Austin.

Hamzaoui, R. (1975), L'Académie de langue arabe du Caire. Histoire et œuvre, Tunis, Publications de l'Université de Tunis.

Harshav, B. (1993), *language in Time of revolution* Berkeley, University of California Press.

Haugen, E. (1969), *Language Conflict and language Planning,* The Hague, Mouton de Gruyter.

Haugen, E. (1972), Schizoglossia and the Linguistic Norm*,* in *The Ecology of Language,* Essays by E. Haugen, p.148-158, California.

Haugen, E. (1972), Language and Immigration, In *The Ecology of Language*, p. 1-36. Stanford, Stanford University Press.

Haugen, E. (1972), *The Ecology of Language,* Stanford, Stanford University Press.

Heath, J. (1989), *From Code-Switching to Borrowing. The case of Moroccan Arabic,* London, Keegan Paul International.

Hilili, A. (2005), Phonologie fonctionnelle de l'arabe, Fès, Publication de l'Université Mohammed ben Abdellah.

Hjelmslev, L. (1971), *Prolégomènes à une théorie du langage*, Paris, Editions de Minuit.

Houis, M. (1973), La francophonie africaine, dans *Le français dans le monde, n° 95.*

Hymes, D. H. (1971), On communicative competence, In *Sociolinguistics,* p.269-293, Pride and Holmes (eds.), Harmondsworth, Penguin.

Hymes, D.H. (1984), *Vers la compétence de communication*, Paris, Hatier.

Iazzi, E-M., (1998), Aménagement linguistique Cas de l'amazighe (berbère) marocain, dans *Plurilinguismes,* n°16, p. 53-88.

Ibañez, E. (1944), *Diccionario espanol-rifeño,* Madrid, Ediciones de la Revista Verdad y Vida.

Jakobson, R. (1969), *Langage enfantin et aphasie,* Paris, Editions de Minuit.

Jordan, A. (1934), *Dictionnaire berbère-français,* Rabat, Editions Omnia.

Kahlouche, R. (1992), Le berbère au contact de l'arabe et du français. Etude socio-historique et linguistique, Thèse pour le Doctorat d'Etat en linguistique non publiée, Université d'Alger.

Labov, W. (1972), *Sociolinguistic Patterns*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.

Laghouat, M. (1995), L'espace dialectal marocain, sa structure actuelle et son évolution récente, dans *Dialectologie et sciences humaines au Maroc*, Rabat, Publications de l'Université Mohammed V-Agdal.

Lakhdar-Ghazal, A. (1976), *Méthodologie générale de l'arabisation de niveau*, Rabat, Publications de l'Institut d'Etudes et de Recherche pour l'arabisation.

Lambert, R.; and B. Freed, (Eds.) (1982), *The Loss of Language Skills,* Rowley, MA, Newbury House.

Lamuela, X., (1991), A Characterization of Alphabetical Writing Systems, in Gleich and Wolff. p. 65-78.

Landry, R., Deveau, K. et Allard, R. (2005), *Au-delà de la résistance. Principes de la revitalisation ethnolangagière*, Francophonies d'Amérique, Université du Québec à Chicoutimi.

Lanly, A. (1970), Le français d'Afrique du Nord, Paris, Editions Bordas.

Lapierre, J. W. (1988), *Le pouvoir politique et les langues,* Paris, Presses Universitaires de France.

Lavorel, S. (2015), La revitalisation des langues amérindiennes en Amérique latine, Sens-Public.org, Revue internationale.

Léger, J.-M. (1986), *La francophonie. Grand dessein, grande ambiguïté,* Hurtubise, HMH Québec.

Lévy, S. (1990), Parlers arabes des juifs du Maroc. Particularités et emprunts, Thèse de doctorat d'Etat non publiée, Université Paris VIII.

Mackey, W. F. (1976), *Bilinguisme et contact des langues,* Paris, Editions Klincksieck.

Mammeri, M. (Dir.), (1 (1980), *Amawal. Lexique tamazight-français; Français-Tamazighrt,* Paris, Editions Imedyazen.

Mammeri, M. (1986), *Précis de grammaire berbère (kabyle),* Paris, Editions Awal.

Manessy, G. & P. Wald (1984), *Le français en Afrique Noire tel qu'on le parle et tel qu'on le dit,* Paris, Editions L'Harmattan.

Manzano, F. (2006), Noms propres, dynamiques identitaires et sociolinguistiques. Présentation, *Cahiers de sociolinguistique* 2006/1 (n° 11), p. 5-8.

Manzano, F. (2006), Berbères, Berbérité. Noms, territoires, identités. Considérations anthropologiques, lexicologiques et onomastiques en suivant Germaine Tillion (2000) et quelques autres, *Cahiers de sociolinguistique*, 2006/1 (n° 11), p. 175-214.

Manzano, F. (2007), Sur l'implantation du français au Maghreb. Systémique et fractures identitaires au tournant des XIX^{e} et XX^{e} siècles. *Le Français en Afrique,* p. 5-42, Réseau des Observatoires du Français Contemporain en Afrique, Université de Nice Sophia Antipolis.

Marçais, W. (1938), Comment l'Afrique du Nord a été arabisée. I. L'arabisation des villes, dans *Annales de l'Institut d'Études orientales d'Alger*, t. IV, p. *1-21.*

Marçais, W. (1956), Comment l'Afrique du Nord a été arabisée. II. L'arabisation des campagnes, dans *Annales de l'Institut d'Études orientales d'Alger*, t. XIV, p. *5-17.*

Marcellesi, J.B. (1981), Bilinguisme, diglossie, hégémonie. Problèmes et tâches. *Langages,* 61, p. 5-11.

Marcellesi, J.B. et B. Gardin (1974), *Introduction à la Sociolinguistique*, Paris, Editions Larousse.

Martinet, A. (1960), *Eléments de linguistique générale*, Paris, Editions Armand Colin.

Maurais, J. (Edit.), (1987), *Politique et aménagement linguistiques,* Québec, Conseil de la langue française, Paris, Le Robert.

Maurais, J., (1987), L'expérience québécoise d'aménagement linguistique, dans *Politique et aménagement linguistiques*, Québec, Conseil de la langue française, Paris, Le Robert.

Meillet, A. (1926), *Linguistique historique et linguistique générale,* Paris, Editions H. Champion.

Messaoudi, L. (1990), Des technolectes. Présentation, identification, fonctionnement. Applications linguistiques à l'arabe standard, Thèse de doctorat d'Etat, Université Paris V.

Messaoudi, L. (2003), *Etudes sociolinguistiques,* Rabat, Editions Okad.

Messaoudi, L. (Coord.) (2012), *Sur les technolectes*, publications du Laboratoire Langage et Société, CNTST-URAC 56.

Messaoudi, L. et F. Bernramdane, (coord.) (2013), *Les technolectes au Maghreb. Eléments de contextualisation,* Kenitra, Publication du Laboratoire Langage et Société-CNRST URAC 56. Rabat, Rabat net impressions

Milner, J.-C. (1978), *L'amour de la langue*, Paris, Editions de Minuit.

Moâtassime, A. (1974), Le bilinguisme sauvage. Blocage linguistique, sous-développement et coopération hypothétique. L'exemple maghrébin, Cas du Maroc, *Tiers-Monde, Education et Développement*, XV, n° 59-60, p. 619-670,

Moâtassime, A. (dir.), (1984), *Langue française et pluralité au Maghreb,* Franzosisch Heute. 2, Frankfurt, Diesterweg.

Moâtassime, A. (1992), *Arabisation et langue française au Maghreb*, Paris, Presses Universitaires de France.

Moreau, M.-L. (éd.) (1997), *Sociolinguistique. Concepts de base,* Hayen, Editions P. Mardaga.

Morsly, D. (1991), Attitudes et représentations linguistiques, in *La Linguistique,* Paris, Presses Universitaires de France.

Moumine, E-A. (1990), Sociolinguistic Variation in Casablanca Moroccan Arabic, Mémoire de Diplôme d'Etudes Supérieures non publié, Rabat, Université Mohammed V-Agdal.

Nachef, L. ((2017), *La langue amazighe. Aménagement et enseignement,* Rabat, Editions Bouregreg Impressions.

Ninyoles, R. (1967), Conflicte linguistic valencià, València.

Otten, R. (1990), La langue amazighe aux Pays-Bas. Les vicissitudes d'une langue immigrée, dans *Le Maroc et la Hollande*, p. 289-306, Rabat, Publications de l'Université Mohammed V-Agdal.

Oulhaj, L. et M. Oudadess (éd;) (2013), *Asawaliw amazigh atrar, français-amazighe-Arabe,* Publication Konrad Adenauer Stiffung, Rabat.

Phillipson, R. (dir.) (2000), *Rights to Language. Equity, Power and Education,* New York, Routledge.

Piaget, J. (1968), *Le langage et la pensée chez l'enfant,* 7è édition, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé.

Ray, P. S. (1963), *Language standardization. Studies in Perspective Linguistics*, The Hague, Mouton de Gruyter.

Reimen, J.R. (1965), Esquisse d'une situation plurilingue, Le Luxembourg, dans *La linguistique*, 2, p. 89-102, Paris, Presses Universitaires de France.

Richert, N. (1987), *Arabisation et technologie*. Rabat, Imprimeries de l'Institut d'Etudes et de Recherches pour l'Arabisation, Université Mohammed V-Souissi.

Robillard, D. de (1989), *L'aménagement linguistique. Problématiques et perspectives,* Thèse de nouveau régime de l'Université Aix-Marseille 1.

Roduit, F. (1991), Le rôle d'une politique des langues dans le développement, dans *Terminologies Nouvelles*, p. 91-95, Réseau International de Néologie et de Terminologie.

Rossi-Landi, F. (2003), *Il linguaggio come lavoro e come mercato. Una teoria della produzione e dell'alienazione linguistiche*, Bompiani.

Roy, J.-L. 1993. *La francophonie. Le projet communautaire.* Casablanca, Editions EDDIF

Royaume du Maroc (2001), Discours royal d'Ajdir. Cérémonie d'apposition du Sceau Chérifien scellant le Dahir créant et organisant l'Institut Royal de la Culture Amazighe, Bulletin officiel n°4948, 1er février 2001, p. 3677.

Royaume du Maroc (2011), Commission consultative de la régionalisation, Rapport sur la régionalisation avancée.

Royaume du Maroc, (2005), Le Maroc possible. 50 ans de développement humain. Perspectives, Rapport du cinquantenaire.

Royaume du Maroc, (2011), Constitution du Royaume du Maroc, Bulletin officiel n°5952 bis, du 17 juillet 2011.

Ruiter, J. J. de (1989), Young Moroccans in the Netherlands, Unpublished Doctoral Thesis, University of Utrecht.

Ruiter, J.J. de (1989), Young Moroccans in the Netherlands. An integral Approach to their Language Situation and Acquisition of Dutch, PhD. University of Utrecht.

Saad-Zoy, S. et J. Bouchard (dir.), (2010), *Droits culturels au Maghreb et en Egypte,* UNESCO.

Saber, A. (1977), Los hispanismos en el bereber de Agadir, Mémoire de Licence non publié, Rabat, Université Mohammed V-Agdal.

Sadiqi, F. (1995), The Language of Women in the City of Fès, Morocco, in *International Journal of the Sociology of Language*, 112, p. 63-79, Berlin, Mouton de Gruyter.

Sadiqi, P., (1991), The Spread of English in Morocco*, in International Journal of the Sociology of Language*, 87, p. 99-114 Berlin, Mouton de Gruyter.

Saib, J., (1990), Code-Mixing and Multilingual Competence in Morocco, in *Le Maroc et la Hollande* 2, p. 317-330, Publications de l'Université Mohammed V-Agdal.

Santucci, J.-C. (1986), Le français au Maghreb. Situation générale et perspectives d'avenir, dans *Nouveaux Enjeux au Maghreb,* p.137-158, Annuaire de l'Afrique du Nord.

Saussure, F. de (1971), *Cours de linguistique générale,* publié par Ch. Bally et A. Sechehaye, Paris, Editions Payot (1ère édition 1916).

Skinner, B.F. (1957), *Verbal Behavior,* New York, Appleton Century Crofts.

Slimani-Dirèche, K. (1990), Langue et identité dans la communauté kabyle de Marseille, *Etudes et Documents Berbères,* 7, p. 58- 67.

Smolicz,, J.J. (1992), Minority Language as a Core Value of Ethnic Cultures. A Study of Maintenance and Erosion of Polish, Welsh, and Chinese Languages in Australia, in Faze and al. (Eds) *Maintenance and Loss of Minority Languages,* p.277-305, Amsterdam, Benjamins Publishing Company.

Sow, A. I. (1977), *Langues et politique de langue en Afrique Noire. L'expérience de l'UNESCO,* Collection Nubia*,* Paris.

Stewart, J. (1970), *Readings in the Sociology of Language*, edited by Fishman J.-A., The Hague.

Stewart, W.A. (1970), A Sociolinguistic Typology for Describing National Multilingualism, in *Readings in the Sociology of Language*, edited by Fishman J.-A., p. 531-545, The Hague, Mouton de Gruyter.

Swann, de A. (2001), *Words of the World, The Global Language System,* Malden, MA, Polity Press.

Taifi, M. (1979), Le tamazight au contact de l'arabe dialectal. Etude socio-linguistique sur le parler des Ait-Mguild, Thèse de Doctorat de troisième cycle non publiée, Paris, Ecole Pratique des Hautes Etudes, IV Section.

Taifi, M. (1991), *Dictionnaire tamazight-français*, Paris, Editions Awal-L'Harmattan

Taifi, M., (1997), Le lexique berbère. Entre l'emprunt massif et la néologie sauvage, in *International Journal of the Sociology of Language* n° 123, p. 61-80, The Hague, Mouton de Gruyter.

Tap, P. (1980), Présentation, dans *Identité individuelle et personnalisation*, p. 7-10, dans P. Tap (dir.), Toulouse, Privat.

Tétu, M. (1988), *La francophonie,* Paris, Editions Hachette.

Titone, R. (1979), *Le bilinguisme précoce,* Paris, Editions Payot.

Tounsi, A. (1993), Les attitudes et les pratiques linguistiques des juifs et des musulmans marocains à Marrakech, Thèse pour le doctorat de linguistique, Université Paris V.

Touzani, B. (1988), Tunisie, La francophonie en Tunisie, in *Maghreb et francophonie,* p. 77-84, Paris, Economica, Expansion.

Tsukuda, T. (2005), *Language Endangered and Language Revitalization. An introduction,* Berlin, Mouton de Gruyter.

UNESCO, (2003), *Programme de sauvegarde des langues en danger*, Paris.

Wald, P. & Manessy, G., (éds.), *Plurilinguisme. Normes, situations, stratégies.* Paris, Editions L'Harmattan.

Valdman, A. (éd.) (1979), *Le français hors de France,* Paris, Editions Champion.

Versteegh, K. (1984), *Pidginization and Creolization. The Case of Arabic*, Amsterdam, John Benjamins Publishers.

Viate, A. (1969), *La francophonie,* Paris, Editions Larousse.

Villagra-Batoux, D. (2013), *La langue guarani du Paraguay entre avancées et reculs*, Occitanie-La Grande Motte (34) 5.

Weinreich, U. (1968), *Languages in Contact. Findings and Problems*, The Hague, Mouton de Gruyter.

Weinreich, U.; Labov, W. and M. Herzog, (1968), Empirical Foundations for a Theory of Language Change, in Lehmann, W. et Malkiel, Y. (Ed.), *Directions for Historical Linguistics*, p. 95-108, Austin , University of Texas Press.

Weltens, B.; de Bot, K. and Th. van Els, (Eds.) (1986), *Language Attrition in Progress,* Dordrecht, Foris.

Whorf, B.L. (1962), *Language, Thought and Reality*, Cambridge Mass, M.I.T.

Youssi, A. (1983), La triglossie dans la typologie linguistique, *La linguistique*, 19, p. 71-83, Paris, Presses Universitaires de France.

Webographie

Charte d'Agadir relative aux droits linguistiques et culturels, août 1991 : http:// www.tlfq.ulaval.ca/axl/afrique/charte_berbere.htm.

Manifeste pour l'amazighité du Maroc, mars 2000 : http://docs.google.com.

Déclaration de Taynzert pour l'autonomie du Grand Souss, 2007 : http://www.amazighnews.org

Déclaration d'autonomie du Grand Rif, 2007 :http://www.amazighworld.org

Déclaration d'Al-Hoceima, 2009: http://www. amazighnews.org

Appel Timmouzgha pour la démocratie, 20 avril 2011 :

http://www.albayane.press.ma/index.php

Appel d'Agadir en faveur de l'amazighité, 15 juillet 2012 : http://www.libe.ma.

مراجع باللغة العربية

إبراهيم أنيس، (2003)، في اللهجات العربية، مكتبة الأنجلو المصرية، القاهرة.

الورديغي عبد العالي، (1993) الفرنكفونية والسياسة اللغوية والتعليمية بالمغرب، الدار البيضاء، النجاح الجديدة.

الفاسي الفهري، عبد القادر، (2013)، السياسة اللغوية في البلاد العربية، بحثاً عن بيئة طبيعية، عادلة، ديمقراطية وناجعة، صادر عن دار الكتاب الجديدة المتحدة.

شفيق محمد، (1980)، استقراء الأمازيغية الفصيحة من الأمازيغية المتداولة، أعمال الدورة الأولى، جمعية الجامعة الصيفية بأكادير، ص. 191-200.

شفيق محمد، (1990)، المعجم العربي الأمازيغي، الرباط، أكاديمية المملكة المغربية.

شفيق محمد، (1991)، أربعة وأربعون درسا في اللغة الأمازيغية، الرباط، النشر العربي الإفريقي.

شفيق، محمد، (1999)، *الدارجة المغربية مجال توارد بين الأمازيغية والعربية*. مطبوعات أكاديمية المملكة المغربية.

Le présent ouvrage est consacré à l'examen de la politique et de l'aménagement linguistiques prévalant au Maroc, notamment le processus de leur "fabrique" et les modalités de leur implémentation depuis les années 1960. L'analyse des mécanismes de mise en œuvre de la politique et de l'aménagement est cadrée par l'explicitation des présupposés du référentiel théorique et des choix du protocole méthodologique en vigueur en sociolinguistique. Le but visé est de procéder à l'évaluation des stratégies adoptées et des acquis de l'aménagement du statut et du corpus de l'arabe et de l'amazighe.

يتمحور موضوع هذا المؤلف حول مسألتي السياسة والتهيئة اللغويتين بالمغرب، ولاسيما سيرورة صناعتهما وآليات أجرأتهما منذ الستينات من القرن الماضي. ويقوم التحليل المقدّم على النظام المنهجي والمسوّغات النظرية المعتمدة في حقل اللسانيات الاجتماعية، متوخيا من ذلك القيام بتقييم الاستراتيجيات المحدّدة والمكاسب المحققة في مجالي تدبير الوضع الدستوري والمتن البنيوي للغتين العربية والأمازيغية.

ⵓⵔ ⵜⵔⴰⵡⴰⵏ ⵙⴰⵏⵜⵔ ⵓⴰ ⵅⵃ ⵔⵍⴰⵜ ⵜⵢⴰⵡⵔⵜⵜⵍ : ⵜⴰⵔⵔⵜⵜ ⵜⴰⵔⵍⵜⵔⵜ, ⴰ ⵙⵔⵜⵔⴰⵔⴰ ⴰⵔⵍⵜⵏⵔ ⵅ ⵏⵜⵢⵔⵜⵜⵜ, ⵔⵏⴰⵡⵍⴰ ⴰⵣⵣ ⵜⵜⵢⴰⵔⴰⵔⵜⵍ ⵏ ⵙⵔⵜⵙⵜⵜⵅ ⴰ ⵙⵔⵍⵔⵜ ⵀⵔⵍⵜ ⵋⵅ ⵙⵔⵅⵅⴰⵔ ⵏ1960. ⵜⵀⴰⵏ ⵙⵔⵅⵔⵜ ⵏⵏⵜ ⵜⵏⵏⴰⵍ ⵅ ⵙⴰⵏⵜⵔ ⴰⵎ ⵅⵃ ⵙⵍⵅⵔⴰⵡ ⴰⵍⵜⵔⵔⵜⴰ ⴰ ⵜⵜⵋⵜⵜⵜⵍ ⵜⵏⵏⴰⵍ ⵅ ⵥⵜⵅⵔ ⵏ ⵜⵔⵍⵜⵏⵔⵜ. ⴰⵡⵜⵜⴰⵔ ⵜⵅⴰ ⵜ ⵙⵔⵙⵜⵅ ⵏ ⵜⵔⵜⵔⴰⵜⵜⵜⵍⵥⵜⵍ ⴰ ⵜⵡⵜⵜⴰⵔⵔ ⵏⵏⵜ ⵏⵏⵇⵇ ⵅ ⵙⵔⵡⵙⴰⴰⵙ ⵏ ⵡⴰⴰⴰⴰ ⴰⵇⵏⵡⴰ ⴰ ⵜⵙⵜⵏⴰⵥⵜ ⴰⵔⵜⵔⵔⵜⴰ ⵜⴰⵇⵡⴰⵜ ⴰ ⵜⵙⵜⵏⴰⵥⵜ ⵜⴰⵇⵔⴰⵅⵜ.

55 DH